

# Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés annuels, du Rapport de gestion ainsi que de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel relèvent de la direction de la Banque de Montréal (la Banque), qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et répondent aux exigences applicables des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis. Les états financiers sont également conformes aux dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et des règlements connexes, y compris les interprétations des IFRS qu'en fait l'organisme qui réglemente nos activités, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Le Rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des organismes de réglementation des valeurs mobilières, notamment le Règlement 51-102 des ACVM sur les obligations d'information continue.

Les états financiers consolidés et l'information présentée dans le Rapport de gestion comprennent nécessairement des montants qui ont été établis en fonction de jugements éclairés et d'estimations de l'effet prévu d'événements actuels et d'opérations courantes, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, nous devons interpréter les exigences décrites ci-dessus, établir la pertinence de l'information à y inclure ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Le Rapport de gestion comprend également des renseignements concernant l'effet des transactions et des événements actuels, les sources actuelles de liquidités et de financement, les tendances de l'exploitation, les risques et les incertitudes. Les résultats futurs pourraient être sensiblement différents de nos estimations actuelles, le déroulement des événements et les situations à venir pouvant être différents de ce qui avait été prévu.

Les données financières figurant dans le Rapport annuel de la Banque concordent avec celles des états financiers consolidés.

Responsables de la fiabilité de l'information financière et de la rapidité de sa publication, nous nous appuyons sur un système élaboré de contrôles internes qui est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre système de contrôles internes comprend la rédaction et la diffusion de nos politiques et procédures régissant la conduite de la Banque et la gestion des risques, la planification budgétaire globale, la séparation efficace des tâches, la délégation de pouvoirs et la responsabilité personnelle, la transmission de l'information pertinente aux échelons supérieurs pour la prise des décisions relatives à la communication de l'information au public, la sélection minutieuse du personnel et sa formation ainsi que la mise à jour régulière et l'application des méthodes comptables. Nos contrôles internes visent à fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés, que des registres adéquats sont tenus, et que nous satisfaisons à toutes les exigences réglementaires. Le système de contrôles internes est appuyé en outre par une fonction de conformité destinée à garantir que la Banque et ses employés respectent les lois sur les valeurs mobilières et les règles relatives aux conflits d'intérêts, ainsi que par une équipe d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects de nos activités.

Au 31 octobre 2019, nous avons déterminé, à titre de chef de la direction et de chef des finances de la Banque, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque est efficace. Nous avons fourni une attestation concernant les documents d'information annuels de la Banque de Montréal qui sont déposés auprès des ACVM et de la SEC comme l'exigent le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs et la loi *Securities Exchange Act of 1934*.

Pour pouvoir émettre des opinions d'audit sur nos états financiers consolidés et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, les auditeurs nommés par les actionnaires effectuent l'audit de notre système de contrôles internes et exécutent des travaux dans la mesure qu'ils jugent appropriée. Leur opinion d'audit sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2019 est présentée à la page 136.

Le Conseil d'administration, se fondant sur les recommandations de son Comité d'audit et de révision, procède à l'examen et à l'approbation de l'information financière contenue dans le Rapport annuel, et notamment dans le Rapport de gestion. Le Conseil d'administration et ses comités compétents exercent également un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux secteurs de risque et de l'évaluation de transactions importantes et entre parties liées.

Le Comité d'audit et de révision, qui est formé uniquement d'administrateurs indépendants, a également pour responsabilités de choisir les auditeurs que nomment les actionnaires et d'examiner les compétences, l'indépendance et la performance de ces auditeurs et du personnel d'audit interne. Les auditeurs nommés par les actionnaires et l'auditeur en chef de la Banque ont accès sans réserve au Conseil d'administration, à son Comité d'audit et de révision et aux autres comités pertinents pour discuter de points touchant l'audit et la présentation de l'information financière ainsi que de questions connexes.

Lorsqu'il le juge nécessaire, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada mène des examens et des enquêtes au sujet des affaires de la Banque afin d'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant la sécurité des déposants sont dûment respectées et que la Banque jouit d'une bonne situation financière.

Le chef de la direction,



Darryl White

Le chef des finances,



Thomas E. Flynn

Toronto, Canada  
Le 3 décembre 2019

# Rapport des auditeurs indépendants

## Aux actionnaires de la Banque de Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de Montréal (la « Banque »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 31 octobre 2019 et au 31 octobre 2018;
- les états consolidés des résultats pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019;
- les états consolidés du résultat global pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les états financiers consolidés).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque au 31 octobre 2019 et au 31 octobre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2019. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Les questions clés de l'audit liées aux états financiers consolidés sont présentées ci-dessous.

### Appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés.

La provision pour pertes sur créances de la Banque s'établissait à 2 094 millions de dollars au 31 octobre 2019. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée des provisions liées aux prêts douteux et des provisions liées aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instrument financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée d'après des pondérations probabilistes, en fonction de scénarios économiques futurs prévus de la Banque, pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit les provisions pour pertes sur créances liées aux prêts productifs, la Banque applique une pondération probabiliste à trois scénarios économiques, lesquels reflètent son point de vue quant à la conjoncture économique anticipée possible — un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que des scénarios favorables et défavorables. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, une provision liée aux prêts productifs sur la durée de vie est comptabilisée, sinon, une provision liée aux prêts productifs sur 12 mois est généralement comptabilisée. L'augmentation significative de l'évaluation du risque de crédit est basée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter des facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs aux provisions liés aux prêts productifs.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions pour pertes sur créances constitue une question clé de l'audit, car il existe un degré élevé d'incertitude relative à l'évaluation des données d'entrée clés, des méthodes et des jugements ainsi que de leur incidence sur les pertes sur créances qui en découlent, comme il est décrit ci-dessus. L'appréciation des provisions liées aux prêts productifs a nécessité beaucoup d'attention de la part des auditeurs et l'exercice d'un jugement complexe de leur part, ainsi que des connaissances et une expérience du secteur.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit comprennent les éléments ci-après. Nous avons testé certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque avec la participation de spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ces contrôles portaient notamment sur 1) la surveillance des paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD et la validation des modèles, 2) les contrôles informatiques sur les données utilisées dans les modèles relatifs aux provisions liées aux prêts productifs et le calcul des provisions liées aux prêts productifs, 3) une appréciation permettant de déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, et 4) l'examen des variables macroéconomiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons testé les contrôles à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts, afin de déterminer les cotes de risque des prêts de gros. Nous avons fait appel à des spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés à évaluer 1) les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD établis par les modèles ainsi que la méthodologie liée à la conformité avec les IFRS, notamment la détermination d'une hausse importante du risque de crédit, et 2) les données clés, y compris les données historiques utilisées pour surveiller les paramètres des modèles et les variables macroéconomiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, y compris l'examen de données de rechange pour certaines variables macroéconomiques. Dans le cas de l'échantillon de prêts de gros, nous avons évalué les cotes de risque de crédit attribuées par la Banque aux prêts en fonction de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque. Nous avons évalué les échelons du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqués par la Banque aux provisions liées aux prêts productifs en ayant recours à notre connaissance du secteur et à notre jugement en matière de crédit.

### Appréciation de l'évaluation de la juste valeur des titres difficiles à évaluer

Il y a lieu de se reporter aux notes 1, 3 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.

Le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 164 122 millions de dollars au 31 octobre 2019. Ces montants comprennent certains titres difficiles à évaluer dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles et de valeurs liquidatives fournies par des tiers faisant intervenir des données de marché non observables importantes. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. La valeur liquidative, les marges d'escompte, les taux de remboursement anticipé et les coefficients VE/BAIIA constituent les principales données non observables utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres difficiles à évaluer.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur des titres difficiles à évaluer constitue une question clé de l'audit, car il existe un degré élevé d'incertitude relative à l'évaluation des taux de remboursement anticipé et des valeurs liquidatives, qui a nécessité beaucoup d'attention de la part des auditeurs et l'exercice d'un jugement complexe de leur part, ainsi que des connaissances et une expérience du secteur.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit comprennent les éléments ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur des titres difficiles à évaluer. Ces tests comprenaient les contrôles liés 1) à l'élaboration et à la validation continue des modèles et des méthodologies d'évaluation; 2) à l'examen des valeurs liquidatives et des autres données clés; 3) à la vérification indépendante des prix; et 4) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également testé les contrôles liés à l'appréciation du classement de la hiérarchie des justes valeurs. Nous avons testé, avec la participation de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur d'un échantillon de titres difficiles à évaluer. Selon la nature des titres, nous avons effectué ce test en comparant les principales données non observables à des renseignements provenant de sources externes ou en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque.

### Appréciation des positions fiscales incertaines

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 22 afférentes aux états financiers consolidés.

Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constitue une question clé de l'audit. L'évaluation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant, a nécessité un degré élevé de subjectivité et de jugement. Cela a nécessité une attention considérable de la part de l'auditeur et l'exercice d'un jugement complexe de sa part, ainsi que des connaissances et une expérience du secteur.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit comprennent les éléments ci-après. Avec la participation de spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque. Ces tests comprenaient des contrôles relatifs 1) à l'identification des positions fiscales incertaines, en fonction de l'interprétation des changements apportés aux lois fiscales, et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise, le cas échéant. Nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui ont aidé 1) à apprécier l'interprétation des lois fiscales et l'évaluation faites par la Banque de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales.

### Appréciation des passifs liés à l'assurance

Il y a lieu de se reporter aux notes 1 et 14 afférentes aux états financiers consolidés.

Les passifs liés à l'assurance de la Banque s'établissaient à 11 581 millions de dollars au 31 octobre 2019. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie de la Banque sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs de placement, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables.

Nous avons déterminé que l'appréciation des passifs liés à l'assurance constitue une question clé de l'audit, car il existe un degré élevé d'incertitude relative aux hypothèses clés visant notamment la mortalité, les déchéances de polices et les rendements futurs de placement, qui a nécessité beaucoup d'attention de la part des auditeurs et l'exercice d'un jugement complexe de leur part, ainsi que des connaissances et une expérience du secteur.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question clé de l'audit comprennent les éléments ci-après. Nous avons testé certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des passifs liés à l'assurance de la Banque, notamment les contrôles relatifs : 1) à l'évaluation des hypothèses clés susmentionnées et 2) aux données des contrats utilisées pour calculer des passifs liés à l'assurance. Des actuaires possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente ont participé aux tests des contrôles relatifs aux hypothèses clés. Nous avons fait appel à des actuaires possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente pour tester les hypothèses clés susmentionnées, lesquels examinent les études internes et externes menées par la Banque à l'appui de ces estimations. Nous avons testé un échantillon des données sous-jacentes sur les titulaires de polices utilisées dans l'évaluation du passif par rapport à la documentation source.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document qui s'intitule Rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion et le rapport annuel déposés auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

### **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

*KPMG s.r.l./SENCRL*

**Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés**

Toronto, Canada

Le 3 décembre 2019

# Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

## Aux actionnaires de la Banque de Montréal

### **Opinion sur les états financiers consolidés**

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints de la Banque de Montréal (la « Banque ») au 31 octobre 2019 et 2018, des états consolidés connexes des résultats, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des états consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 octobre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque au 31 octobre 2019, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et dans notre rapport daté du 3 décembre 2019, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque.

### **Fondement de l'opinion**

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants par rapport à la Banque conformément aux lois sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et aux règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nos audits ont été effectués conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer le risque que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondage d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent une base raisonnable à notre opinion.

### **Questions critiques de l'audit**

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les éléments découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au Comité d'audit et de révision, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elles se rapportent.

### **Appréciation des provisions pour pertes sur créances liées aux prêts**

Comme il est indiqué aux notes 1 et 4 afférentes aux états financiers consolidés, la provision pour pertes sur créances de la Banque s'établissait à 2 094 millions de dollars au 31 octobre 2019. La provision pour pertes sur créances de la Banque est constituée des provisions liées aux prêts douteux et des provisions liées aux prêts productifs, toutes deux calculées conformément au cadre prescrit pour les pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. La provision liée aux prêts productifs est calculée d'après des pondérations probabilistes, en fonction de scénarios économiques futurs prévus de la Banque, pour chaque exposition dans le portefeuille de prêts en fonction de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD). Lorsqu'elle établit les provisions pour pertes sur créances liées aux prêts productifs, la Banque applique une pondération probabiliste à trois scénarios économiques, lesquels reflètent son point de vue quant à la conjoncture économique anticipée possible — un scénario de référence qui, de l'avis de la Banque, représente le résultat le plus probable, ainsi que des scénarios favorables et défavorables. Lorsqu'il y a une augmentation importante du risque de crédit, une provision liée aux prêts productifs sur la durée de vie est comptabilisée, sinon, une provision liée aux prêts productifs sur 12 mois est généralement comptabilisée. L'augmentation significative de l'évaluation du risque de crédit est basée sur l'évolution de la PD entre la date de montage et la date de présentation de l'information et elle est évaluée d'après des pondérations probabilistes. La Banque a recours à un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter des facteurs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats produits par les modèles relatifs aux provisions liés aux prêts productifs.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions pour pertes sur créances constitue une question critique de l'audit, car il existe un degré élevé d'incertitude relative à l'évaluation des données d'entrée clés, des méthodes et des jugements ainsi que de leur incidence sur les pertes sur créances qui en découlent, comme il est décrit ci-dessus. L'appréciation des provisions liées aux prêts productifs a nécessité beaucoup d'attention de la part des auditeurs et l'exercice d'un jugement complexe de leur part, ainsi que des connaissances et une expérience du secteur.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit comprennent les éléments ci-après. Nous avons testé certains contrôles internes à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque avec la participation de spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente. Ces contrôles portaient notamment sur 1) la surveillance des paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD et la validation des modèles, 2) les contrôles informatiques sur les données utilisées dans les modèles relatifs aux provisions liées aux prêts productifs et le calcul des provisions liées aux prêts productifs, 3) une appréciation permettant de déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, et 4) l'examen des variables macroéconomiques, des pondérations probabilistes de scénarios et du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit. En outre, nous avons testé les contrôles à l'égard du processus relatif aux provisions liées aux prêts productifs de la Banque dans le cadre de l'examen des prêts, afin de déterminer les cotes de risque des prêts de gros. Nous avons fait appel à des spécialistes en risque de crédit, en économie et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui nous ont aidés à évaluer 1) les paramètres de la PD, de la PCD et de l'ECD établis par les modèles ainsi que la méthodologie liée à la conformité avec les IFRS, notamment la détermination d'une hausse importante du risque de crédit, et 2) les données clés, y compris les données historiques utilisées.

pour surveiller les paramètres des modèles et les variables macroéconomiques et la pondération probabiliste des scénarios utilisés dans les modèles, y compris l'examen de données de rechange pour certaines variables macroéconomiques. Dans le cas de l'échantillon de prêts de gros, nous avons évalué les cotes de risque de crédit attribuées par la Banque aux prêts en fonction de l'échelle d'évaluation du risque des emprunteurs de la Banque. Nous avons évalué les échelons du jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit appliqués par la Banque aux provisions liées aux prêts productifs en ayant recours à notre connaissance du secteur et à notre jugement en matière de crédit.

### **Appréciation de l'évaluation de la juste valeur des titres difficiles à évaluer**

Comme il est indiqué aux notes 1, 3 et 17 afférentes aux états financiers consolidés, le portefeuille de titres de la Banque comprenait des titres évalués à la juste valeur d'un montant de 164 122 millions de dollars au 31 octobre 2019. Ces montants comprennent certains titres difficiles à évaluer dont la Banque détermine la juste valeur à l'aide de modèles et de valeurs liquidatives fournies par des tiers faisant intervenir des données de marché non observables importantes. Les données non observables exigent l'exercice de jugements importants. La valeur liquidative, les marges d'escompte, les taux de remboursement anticipé et les coefficients VE/BAIIA constituent les principales données non observables utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces titres difficiles à évaluer.

Nous avons déterminé que l'appréciation de l'évaluation de la juste valeur des titres difficiles à évaluer constitue une question critique de l'audit, car il existe un degré élevé d'incertitude relative à l'évaluation des taux de remboursement anticipé et des valeurs liquidatives, qui a nécessité beaucoup d'attention de la part des auditeurs et l'exercice d'un jugement complexe de leur part, ainsi que des connaissances et une expérience du secteur.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit comprennent les éléments ci-après. Avec la participation de nos spécialistes en évaluation et en technologies de l'information possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé certains contrôles internes à l'égard du processus de la Banque servant à déterminer la juste valeur des titres difficiles à évaluer. Ces tests comprenaient les contrôles liés 1) à l'élaboration et à la validation continue des modèles et des méthodologies d'évaluation; 2) à l'examen des valeurs liquidatives et des autres données clés; 3) à la vérification indépendante des prix; et 4) à la séparation des tâches et des contrôles d'accès. Nous avons également testé les contrôles liés à l'appréciation du classement de la hiérarchie des justes valeurs. Nous avons testé, avec la participation de spécialistes en évaluation possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, la juste valeur d'un échantillon de titres difficiles à évaluer. Selon la nature des titres, nous avons effectué ce test en comparant les principales données non observables à des renseignements provenant de sources externes ou en formulant une estimation indépendante de la juste valeur et en la comparant à la juste valeur déterminée par la Banque.

### **Appréciation des positions fiscales incertaines**

Comme il est indiqué aux notes 1 et 22 afférentes aux états financiers consolidés, pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, la Banque interprète les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives et elle comptabilise, en se fondant sur son jugement, une estimation du montant requis pour régler les obligations fiscales.

Nous avons déterminé que l'appréciation des positions fiscales incertaines constitue une question critique de l'audit. L'évaluation de la nécessité de constituer une provision, fondée sur l'interprétation des lois fiscales, dans le cas des positions fiscales incertaines, et d'estimer le montant de cette provision, le cas échéant, a nécessité un degré élevé de subjectivité et de jugement. Cela a nécessité une attention considérable de la part des auditeurs et l'exercice d'un jugement complexe de leur part, ainsi que des connaissances et une expérience du secteur.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit comprennent les éléments ci-après. Avec la participation de spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente, nous avons testé certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des positions fiscales incertaines de la Banque. Ces tests comprenaient des contrôles relatifs 1) à l'identification des positions fiscales incertaines, en fonction de l'interprétation des changements apportés aux lois fiscales, et 2) à la détermination de la meilleure estimation de la provision requise, le cas échéant. Nous avons fait appel à des spécialistes en fiscalité possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente qui ont aidé 1) à apprécier l'interprétation des lois fiscales et l'évaluation faites par la Banque de certaines positions fiscales incertaines et des dénouements prévus, y compris, le cas échéant, leur évaluation; 2) à interpréter les conseils obtenus par la Banque auprès de spécialistes externes; et 3) à lire la correspondance avec les autorités fiscales.

### **Appréciation des passifs liés à l'assurance**

Comme il est indiqué aux notes 1 et 14 afférentes aux états financiers consolidés, les passifs liés à l'assurance de la Banque s'établissaient à 11 581 millions de dollars au 31 octobre 2019. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie de la Banque sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs de placement, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables.

Nous avons déterminé que l'appréciation des passifs liés à l'assurance constitue une question critique de l'audit, car il existe un degré élevé d'incertitude relative aux hypothèses clés visant notamment la mortalité, les déchéances de polices et les rendements futurs de placement, qui a nécessité beaucoup d'attention de la part des auditeurs et l'exercice d'un jugement complexe de leur part, ainsi que des connaissances et une expérience du secteur.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit comprennent les éléments ci-après. Nous avons testé certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation des passifs liés à l'assurance de la Banque, notamment les contrôles relatifs : 1) à l'évaluation des hypothèses clés susmentionnées et 2) aux données des contrats utilisées pour calculer des passifs liés à l'assurance. Des actuaires possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente ont participé aux tests des contrôles relatifs aux hypothèses clés. Nous avons fait appel à des actuaires possédant des compétences spécialisées, une connaissance du secteur et une expérience pertinente pour tester les hypothèses clés susmentionnées, lesquels examinent les études internes et externes menées par la Banque à l'appui de ces estimations. Nous avons testé un échantillon des données sous-jacentes sur les titulaires de polices utilisées dans l'évaluation du passif par rapport à la documentation source.

*KPMG s.r.l./SENCRL*

### **Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés**

Nous sommes les auditeurs de la Banque depuis 2004 et avons été ses co-auditeurs pour les 11 années précédentes.

Toronto, Canada

Le 3 décembre 2019

# Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

## Aux actionnaires de la Banque de Montréal

### Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque de Montréal au 31 octobre 2019, en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

À notre avis, la Banque de Montréal (la Banque) a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2019 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) des États-Unis, des bilans consolidés de la Banque au 31 octobre 2019 et 2018, des états consolidés connexes des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2019, ainsi que des notes y afférentes, (collectivement, les « états financiers consolidés ») et notre rapport daté du 3 décembre 2019 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

### Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse dans le Rapport annuel de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint, à la page 113 du Rapport de gestion (le Rapport de gestion), de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque sur la base de notre audit.

Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Banque conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Notre audit a été réalisé conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

### Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

*KPMG s.r.l./SENCRL*

**Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés**

Toronto, Canada

Le 3 décembre 2019

# État consolidé des résultats

| Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2019            | 2018            | 2017            |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions</b>                                       |                 |                 |                 |
| Prêts  | 19 824 \$       | 16 275 \$       | 13 564 \$       |
| Valeurs mobilières (note 3) 1)   | 5 541           | 4 119           | 3 525           |
| Dépôts à d'autres banques  | 787             | 641             | 324             |
|  | <b>26 152</b>   | <b>21 035</b>   | <b>17 413</b>   |
| <b>Charges d'intérêts</b>  |                 |                 |                 |
| Dépôts   | 8 616           | 6 080           | 3 894           |
| Dette subordonnée  | 279             | 226             | 155             |
| Autres passifs   | 4 369           | 3 291           | 2 089           |
|  | <b>13 264</b>   | <b>9 597</b>    | <b>6 138</b>    |
| <b>Revenus nets d'intérêts</b>   | <b>12 888</b>   | <b>11 438</b>   | <b>11 275</b>   |
| <b>Revenus autres que d'intérêts</b>   |                 |                 |                 |
| Commissions et droits sur titres   | 1 023           | 1 025           | 964             |
| Frais de service - Dépôts et ordres de paiement  | 1 204           | 1 134           | 1 109           |
| Revenus de négociation   | 298             | 705             | 84              |
| Commissions sur prêts  | 1 181           | 997             | 917             |
| Frais de services de cartes  | 437             | 428             | 329             |
| Frais de gestion de placements et de garde de titres   | 1 747           | 1 749           | 1 627           |
| Revenus tirés de fonds d'investissement  | 1 419           | 1 473           | 1 411           |
| Commissions de prise ferme et de consultation  | 986             | 943             | 1 044           |
| Profits sur titres, autres que de négociation (note 3)   | 249             | 239             | 171             |
| Profits de change, autres que de négociation   | 166             | 182             | 191             |
| Revenus d'assurance  | 3 183           | 1 879           | 2 070           |
| Participations dans des entreprises associées et des coentreprises                               | 151             | 167             | 386             |
| Autres   | 551             | 546             | 529             |
|  | <b>12 595</b>   | <b>11 467</b>   | <b>10 832</b>   |
| <b>Total des revenus</b>   | <b>25 483</b>   | <b>22 905</b>   | <b>22 107</b>   |
| <b>Dotations à la provision pour pertes sur créances</b> (notes 1 et 4)                          | <b>872</b>      | <b>662</b>      | <b>746</b>      |
| <b>Sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités</b> (note 14)        | <b>2 709</b>    | <b>1 352</b>    | <b>1 538</b>    |
| <b>Charges autres que d'intérêts</b>   |                 |                 |                 |
| Rémunération du personnel (notes 20 et 21)   | 8 423           | 7 461           | 7 468           |
| Bureaux et matériel (note 9)   | 2 988           | 2 753           | 2 491           |
| Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)  | 554             | 503             | 485             |
| Déplacements et expansion des affaires   | 545             | 519             | 540             |
| Communications   | 296             | 282             | 286             |
| Honoraires   | 568             | 572             | 569             |
| Autres   | 1 256           | 1 387           | 1 353           |
|  | <b>14 630</b>   | <b>13 477</b>   | <b>13 192</b>   |
| <b>Bénéfice avant charge d'impôts sur le résultat</b>  | <b>7 272</b>    | <b>7 414</b>    | <b>6 631</b>    |
| Charge d'impôts sur le résultat (note 22)  | 1 514           | 1 961           | 1 292           |
| <b>Bénéfice net</b>  | <b>5 758 \$</b> | <b>5 453 \$</b> | <b>5 339 \$</b> |
| Attribuable :  |                 |                 |                 |
| Aux détenteurs de capitaux propres de la Banque  | 5 758           | 5 453           | 5 337           |
| À la participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales                                  | -               | -               | 2               |
| <b>Bénéfice net</b>  | <b>5 758 \$</b> | <b>5 453 \$</b> | <b>5 339 \$</b> |
| <b>Bénéfice par action ordinaire</b> (en dollars canadiens) (note 23)                            |                 |                 |                 |
| De base  | 8,68 \$         | 8,19 \$         | 7,93 \$         |
| Dilué  | 8,66            | 8,17            | 7,90            |
| Dividendes par action ordinaire  | 4,06            | 3,78            | 3,56            |

1) Comprend les revenus d'intérêts sur les titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti, calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de 1 853 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (1 290 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et des changements de méthodes comptables (note 1).

Le chef de la direction,



Darryl White

La présidente, Comité d'audit et de révision,



Jan Babiak



## État consolidé du résultat global

| Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)   | 2019            | 2018         | 2017           |
|---|-----------------|--------------|----------------|
| <b>Bénéfice net</b>   | <b>5 758 \$</b> | 5 453 \$     | 5 339 \$       |
| <b>Autres éléments du résultat global (de la perte globale), après impôts</b> (note 22)   |                 |              |                |
| Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net   |                 |              |                |
| Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                |                 |              |                |
| Profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice 1) | 412             | (251)        | s. o.          |
| Profits latents sur les titres disponibles à la vente survenus au cours de l'exercice 2)  | s. o.           | s. o.        | 95             |
| Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice 3)  | (72)            | (65)         | (87)           |
|   | <b>340</b>      | <b>(316)</b> | <b>8</b>       |
| Variation nette des profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie  |                 |              |                |
| Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice 4)                            | 1 444           | (1 228)      | (839)          |
| Reclassement, dans le résultat, de pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie 5)                                   | 143             | 336          | 61             |
|   | <b>1 587</b>    | <b>(892)</b> | <b>(778)</b>   |
| Profits nets (pertes) à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger   |                 |              |                |
| Profits (pertes) latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger  | (11)            | 417          | (885)          |
| Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger 6)   | (13)            | (155)        | 23             |
|   | <b>(24)</b>     | <b>262</b>   | <b>(862)</b>   |
| Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net  |                 |              |                |
| Profits (pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel 7)   | (552)           | 261          | 420            |
| Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur 8)                                    | 75              | (24)         | (148)          |
| Profits latents sur les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice 9)    | 1               | -            | s. o.          |
|   | <b>(476)</b>    | <b>237</b>   | <b>272</b>     |
| <b>Autres éléments du résultat global (de la perte globale), après impôts</b> (note 22)   | <b>1 427</b>    | <b>(709)</b> | <b>(1 360)</b> |
| <b>Total du résultat global</b>   | <b>7 185 \$</b> | 4 744 \$     | 3 979 \$       |
| Attribuable :   |                 |              |                |
| Aux détenteurs de capitaux propres de la Banque   | 7 185           | 4 744        | 3 977          |
| À la participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales   | -               | -            | 2              |
| <b>Total du résultat global</b>   | <b>7 185 \$</b> | 4 744 \$     | 3 979 \$       |

1) Après (la charge) le recouvrement d'impôts sur le résultat de (140) millions de dollars, de 69 millions et de s. o., respectivement, pour les exercices indiqués.

2) Après (la charge) d'impôts sur le résultat de s. o., de s. o. et de (21) millions de dollars, respectivement, pour les exercices indiqués.

3) Après la charge d'impôts sur le résultat de 26 millions de dollars, de 23 millions et de 36 millions, respectivement, pour les exercices indiqués.

4) Après (la charge) le recouvrement d'impôts sur le résultat de (521) millions de dollars, de 432 millions et de 322 millions, respectivement, pour les exercices indiqués.

5) Après (le recouvrement) d'impôts sur le résultat de (51) millions de dollars, de (121) millions et de (21) millions, respectivement, pour les exercices indiqués.

6) Après (la charge) le recouvrement d'impôts sur le résultat de 4 millions de dollars, de 56 millions et de (8) millions, respectivement, pour les exercices indiqués.

7) Après (la charge) le recouvrement d'impôts sur le résultat de 196 millions de dollars, de (111) millions et de (157) millions, respectivement, pour les exercices indiqués.

8) Après (la charge) le recouvrement d'impôts sur le résultat de (27) millions de dollars, de 6 millions et de 53 millions, respectivement, pour les exercices indiqués.

9) Après (la charge) d'impôts sur le résultat de (1) million de dollars, de néant, et de s. o., respectivement, pour les exercices indiqués.

s. o. - sans objet en raison de l'adoption de l'IFRS 9.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et des changements de méthodes comptables (note 1).

# Bilan consolidé

| Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)                             | 2019              | 2018       |
|--|-------------------|------------|
| <b>Actifs</b>  |                   |            |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b> (note 2)                      | <b>48 803 \$</b>  | 42 142 \$  |
| <b>Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques</b> (note 2)              | <b>7 987</b>      | 8 305      |
| <b>Valeurs mobilières</b> (note 3)   |                   |            |
| Titres de négociation  | 85 903            | 99 697     |
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net                        | 13 704            | 11 611     |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 64 515            | 62 440     |
| Titres de créance au coût amorti   | 24 472            | 6 485      |
| Titres divers  | 844               | 702        |
|  | <b>189 438</b>    | 180 935    |
| <b>Titres pris en pension ou empruntés</b> (note 4)                          | <b>104 004</b>    | 85 051     |
| <b>Prêts</b> (notes 4 et 6)  |                   |            |
| Prêts hypothécaires à l'habitation   | 123 740           | 119 620    |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers                         | 67 736            | 63 225     |
| Prêts sur cartes de crédit   | 8 859             | 8 329      |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques                       | 227 609           | 194 456    |
|  | <b>427 944</b>    | 385 630    |
| Provision pour pertes sur créances (notes 1 et 4)                            | (1 850)           | (1 639)    |
|  | <b>426 094</b>    | 383 991    |
| <b>Autres actifs</b>   |                   |            |
| Instruments dérivés (note 8)   | 22 144            | 25 422     |
| Engagements de clients aux termes d'acceptations (note 12)                   | 23 593            | 18 585     |
| Bureaux et matériel (note 9)   | 2 055             | 1 986      |
| Écart d'acquisition (note 11)  | 6 340             | 6 373      |
| Immobilisations incorporelles (note 11)                                      | 2 424             | 2 272      |
| Actifs d'impôt exigible  | 1 165             | 1 515      |
| Actifs d'impôt différé (note 22)   | 1 568             | 2 039      |
| Actifs divers (note 12)  | 16 580            | 14 677     |
|  | <b>75 869</b>     | 72 869     |
| <b>Total des actifs</b>  | <b>852 195 \$</b> | 773 293 \$ |
| <b>Passifs et capitaux propres</b>   |                   |            |
| <b>Dépôts</b> (note 13)  | <b>568 143 \$</b> | 520 928 \$ |
| <b>Autres passifs</b>  |                   |            |
| Instruments dérivés (note 8)   | 23 598            | 23 629     |
| Acceptations (note 14)   | 23 593            | 18 585     |
| Titres vendus à découvert (note 14)  | 26 253            | 28 804     |
| Titres mis en pension ou prêtés (note 6)                                     | 86 656            | 66 684     |
| Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées (notes 6 et 7)      | 27 159            | 25 051     |
| Passifs d'impôt exigible   | 55                | 50         |
| Passifs d'impôt différé (note 22)  | 60                | 74         |
| Passifs divers (note 14)   | 38 607            | 36 985     |
|  | <b>225 981</b>    | 199 862    |
| <b>Dettes subordonnées</b> (note 15)   | <b>6 995</b>      | 6 782      |
| <b>Capitaux propres</b>  |                   |            |
| Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 16)     | 5 348             | 4 340      |
| Actions ordinaires (note 16)   | 12 971            | 12 929     |
| Surplus d'apport   | 303               | 300        |
| Résultats non distribués   | 28 725            | 25 850     |
| Cumul des autres éléments du résultat global                                 | 3 729             | 2 302      |
|  | <b>51 076</b>     | 45 721     |
| <b>Total des passifs et des capitaux propres</b>                             | <b>852 195 \$</b> | 773 293 \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et des changements de méthodes comptables (note 1).

## État consolidé des variations des capitaux propres

| Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)   | 2019             | 2018             | 2017             |
|---|------------------|------------------|------------------|
| <b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres</b> (note 16)   |                  |                  |                  |
| Solde à l'ouverture de l'exercice   | 4 340 \$         | 4 240 \$         | 3 840 \$         |
| Émis au cours de l'exercice   | 1 008            | 400              | 900              |
| Rachetés au cours de l'exercice   | -                | (300)            | (500)            |
| Solde à la clôture de l'exercice  | 5 348            | 4 340            | 4 240            |
| <b>Actions ordinaires</b> (note 16)   |                  |                  |                  |
| Solde à l'ouverture de l'exercice   | 12 929           | 13 032           | 12 539           |
| Émises en vertu du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires   | -                | -                | 448              |
| Émises en vertu du régime d'options sur actions   | 62               | 99               | 146              |
| Rachetées aux fins d'annulation   | (20)             | (202)            | (101)            |
| Solde à la clôture de l'exercice  | 12 971           | 12 929           | 13 032           |
| <b>Surplus d'apport</b>   |                  |                  |                  |
| Solde à l'ouverture de l'exercice   | 300              | 307              | 294              |
| Charges liées aux options sur actions, déduction faite des options exercées (note 20)   | -                | (12)             | 6                |
| Autres  | 3                | 5                | 7                |
| Solde à la clôture de l'exercice  | 303              | 300              | 307              |
| <b>Résultats non distribués</b>   |                  |                  |                  |
| Solde à l'ouverture de l'exercice   | 25 850           | 23 700           | 21 207           |
| Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 (note 28)   | -                | 99               | s. o.            |
| Bénéfice net attribuable aux détenteurs de capitaux propres de la Banque  | 5 758            | 5 453            | 5 337            |
| Dividendes - Actions privilégiées (note 16)   | (211)            | (184)            | (184)            |
| - Actions ordinaires (note 16)  | (2 594)          | (2 424)          | (2 312)          |
| Frais d'émission de capitaux propres  | (8)              | (5)              | (9)              |
| Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 16)  | (70)             | (789)            | (339)            |
| Solde à la clôture de l'exercice  | 28 725           | 25 850           | 23 700           |
| <b>Cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) attribuable aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts</b> 1) |                  |                  |                  |
| Solde à l'ouverture de l'exercice   | (315)            | 56               | 48               |
| Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 (note 28)   | -                | (55)             | s. o.            |
| Profits (pertes) latents sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice                                | 412              | (251)            | s. o.            |
| Profits latents sur les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global survenus au cours de l'exercice                                   | 1                | -                | s. o.            |
| Profits latents sur les titres disponibles à la vente survenus au cours de l'exercice   | s. o.            | s. o.            | 95               |
| Reclassement, dans le résultat, de (profits) au cours de l'exercice   | (72)             | (65)             | (87)             |
| Solde à la clôture de l'exercice  | 26               | (315)            | 56               |
| <b>Cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) attribuable aux couvertures de flux de trésorerie, après impôts</b>   |                  |                  |                  |
| Solde à l'ouverture de l'exercice   | (1 074)          | (182)            | 596              |
| Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie survenus au cours de l'exercice (note 8)  | 1 444            | (1 228)          | (839)            |
| Reclassement, dans le résultat, de pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de l'exercice   | 143              | 336              | 61               |
| Solde à la clôture de l'exercice  | 513              | (1 074)          | (182)            |
| <b>Cumul des autres éléments du résultat global attribuable à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, après impôts</b>                               |                  |                  |                  |
| Solde à l'ouverture de l'exercice   | 3 727            | 3 465            | 4 327            |
| Profits (pertes) latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger  | (11)             | 417              | (885)            |
| Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger  | (13)             | (155)            | 23               |
| Solde à la clôture de l'exercice  | 3 703            | 3 727            | 3 465            |
| <b>Cumul des autres éléments du résultat global (de la perte globale) attribuable aux régimes de retraite et à d'autres avantages futurs du personnel, après impôts</b>                 |                  |                  |                  |
| Solde à l'ouverture de l'exercice   | 169              | (92)             | (512)            |
| Profits (pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel (note 21)  | (552)            | 261              | 420              |
| Solde à la clôture de l'exercice  | (383)            | 169              | (92)             |
| <b>Cumul des autres éléments de la perte globale attribuable au risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur, après impôts</b>                         |                  |                  |                  |
| Solde à l'ouverture de l'exercice   | (205)            | (181)            | (33)             |
| Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur   | 75               | (24)             | (148)            |
| Solde à la clôture de l'exercice  | (130)            | (205)            | (181)            |
| <b>Total du cumul des autres éléments du résultat global</b>  | <b>3 729</b>     | <b>2 302</b>     | <b>3 066</b>     |
| <b>Total des capitaux propres</b>   | <b>51 076 \$</b> | <b>45 721 \$</b> | <b>44 345 \$</b> |
| <b>Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>   |                  |                  |                  |
| Solde à l'ouverture de l'exercice   | -                | -                | 24               |
| Bénéfice net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle  | -                | -                | 2                |
| Rachat/Achat de la participation ne donnant pas le contrôle   | -                | -                | (25)             |
| Autres  | -                | -                | (1)              |
| Solde à la clôture de l'exercice  | -                | -                | -                |
| <b>Total des capitaux propres</b>   | <b>51 076 \$</b> | <b>45 721 \$</b> | <b>44 345 \$</b> |

1) Les données de l'exercice 2017 représentent les titres disponibles à la vente (note 1).  
s. o. - sans objet en raison de l'adoption de l'IFRS 9.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et des changements de méthodes comptables (note 1).

# État consolidé des flux de trésorerie

| Pour l'exercice clos le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)  | 2019             | 2018             | 2017             |
|--|------------------|------------------|------------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>  |                  |                  |                  |
| Bénéfice net   | 5 758 \$         | 5 453 \$         | 5 339 \$         |
| Ajustements en vue de déterminer les entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation |                  |                  |                  |
| Dotation à la provision relative aux titres, autres que de négociation (note 3)                                | 1                | 1                | 7                |
| (Profit) net sur les titres, autres que de négociation (note 3)  | (250)            | (240)            | (178)            |
| (Augmentation) diminution nette des titres de négociation  | 13 816           | (2 650)          | (16 237)         |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 4)  | 872              | 662              | 746              |
| Variation des instruments dérivés – diminution des actifs dérivés  | 6 902            | 6 069            | 15 544           |
| – (diminution) des passifs dérivés   | (3 774)          | (7 481)          | (14 923)         |
| Amortissement des bureaux et du matériel (note 9)  | 435              | 400              | 391              |
| Amortissement des autres actifs  | 216              | 224              | 227              |
| Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)  | 554              | 503              | 485              |
| Diminution nette de l'actif d'impôt différé  | 483              | 832              | 156              |
| Augmentation (diminution) nette du passif d'impôt différé  | (15)             | 2                | (12)             |
| (Augmentation) diminution nette de l'actif d'impôt exigible  | 354              | (232)            | (497)            |
| Augmentation (diminution) nette du passif d'impôt exigible   | 6                | (87)             | 52               |
| Variation des intérêts courus – (augmentation) des intérêts à recevoir   | (299)            | (366)            | (130)            |
| – augmentation des intérêts à payer  | 313              | 337              | 15               |
| Variation nette des autres éléments et charges à payer   | (1 255)          | 2 078            | (3 405)          |
| Augmentation nette des dépôts  | 48 009           | 34 138           | 15 409           |
| (Augmentation) nette des prêts   | (43 381)         | (23 089)         | (6 823)          |
| Augmentation (diminution) nette des titres vendus à découvert  | (2 524)          | 2 004            | 336              |
| Augmentation nette des titres mis en pension ou prêtés   | 20 358           | 452              | 16 535           |
| (Augmentation) nette des titres pris en pension ou empruntés   | (19 396)         | (2 958)          | (10 891)         |
| Augmentation nette des passifs liés à la titrisation et aux entités structurées                                | 2 120            | 1 860            | 762              |
| <b>Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>   | <b>29 303</b>    | <b>17 912</b>    | <b>2 908</b>     |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>  |                  |                  |                  |
| Augmentation (diminution) nette des passifs des filiales   | (1 227)          | 2 203            | (87)             |
| Produit de l'émission d'obligations sécurisées (note 13)   | 4 168            | 2 706            | 5 845            |
| Remboursement d'obligations sécurisées (note 13)   | (3 765)          | (567)            | (2 602)          |
| Produit de l'émission de la dette subordonnée (note 15)  | 1 000            | 2 685            | 850              |
| Remboursement sur la dette subordonnée (note 15)   | (1 000)          | (900)            | (100)            |
| Produit de l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres (note 16)             | 1 008            | 400              | 900              |
| Rachat d'actions privilégiées (note 16)  | –                | (300)            | (500)            |
| Frais d'émission de capitaux propres   | (8)              | (5)              | (9)              |
| Produit de l'émission d'actions ordinaires (note 16)   | 54               | 88               | 149              |
| Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation (note 16)  | (90)             | (991)            | (440)            |
| Dividendes et distributions versés en trésorerie   | (2 752)          | (2 582)          | (2 010)          |
| <b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement</b>                               | <b>(2 612)</b>   | <b>2 737</b>     | <b>1 996</b>     |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>  |                  |                  |                  |
| (Augmentation) diminution nette des dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques                            | 329              | (1 648)          | (2 245)          |
| Achat de titres, autres que de négociation   | (63 496)         | (46 749)         | (30 424)         |
| Échéances de titres, autres que de négociation   | 13 154           | 14 754           | 5 930            |
| Produit de la vente de titres, autres que de négociation   | 31 561           | 23 561           | 24 400           |
| Achat d'une participation ne donnant pas le contrôle   | –                | –                | (25)             |
| Bureaux et matériel – (achats) nets (note 9)   | (478)            | (330)            | (301)            |
| Logiciels achetés et développés – (achats) nets (note 11)  | (650)            | (556)            | (490)            |
| Acquisitions (note 10)   | –                | (365)            | –                |
| <b>(Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>                                     | <b>(19 580)</b>  | <b>(11 333)</b>  | <b>(3 155)</b>   |
| Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie                    | (450)            | 227              | (803)            |
| Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie   | 6 661            | 9 543            | 946              |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice  | 42 142           | 32 599           | 31 653           |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (note 2)</b>                             | <b>48 803 \$</b> | <b>42 142 \$</b> | <b>32 599 \$</b> |
| <b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie</b>  |                  |                  |                  |
| Inclusions dans les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation :                          |                  |                  |                  |
| Intérêts versés au cours de l'exercice   | 12 956 \$        | 8 790 \$         | 5 826 \$         |
| Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice  | 1 209 \$         | 1 261 \$         | 1 338 \$         |
| Intérêts reçus au cours de l'exercice  | 23 966 \$        | 18 867 \$        | 15 553 \$        |
| Dividendes reçus au cours de l'exercice  | 1 740 \$         | 1 736 \$         | 2 063 \$         |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et des changements de méthodes comptables (note 1).

## Note 1 : Mode de présentation

La Banque de Montréal (la Banque) est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et une société ouverte constituée au Canada. Nous sommes une société de services financiers hautement diversifiés qui offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de la gestion de patrimoine, et des produits et services de banque d'affaires. Le siège social de la Banque est situé au 129, rue Saint-Jacques, à Montréal, au Québec, et ses bureaux administratifs se trouvent au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, à Toronto, en Ontario. Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) et de la Bourse de New York.

Nous avons établi les présents états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous nous conformons également aux interprétations des IFRS que fait notre organisme de réglementation, à savoir le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF).

Nos états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf dans le cas des éléments suivants, lesquels ont été réévalués : actifs et passifs détenus à des fins de négociation; actifs et passifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; actifs financiers évalués ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; actifs et passifs financiers désignés comme des éléments couverts dans des relations de couverture de juste valeur admissibles; passifs au titre des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie; obligations au titre des prestations de retraite définies et d'autres avantages futurs du personnel; et passifs liés aux activités d'assurance.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par notre Conseil d'administration le 3 décembre 2019.

### Méthode de consolidation

Les présents états financiers consolidés de la Banque comprennent les états financiers de nos filiales au 31 octobre 2019. Nous exerçons nos activités au moyen de diverses structures de sociétés, dont des filiales, des entités structurées, des entreprises associées et des coentreprises. Les filiales sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle par la détention de la majorité de leurs actions avec droit de vote. Nous détenons aussi des participations dans des entités structurées que nous consolidons lorsque nous les contrôlons. Ces entités sont décrites plus longuement à la note 7. La totalité des actifs, des passifs, des revenus et des charges de nos filiales et des entités structurées consolidées est prise en compte dans nos états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Nous détenons des participations dans des entreprises associées sur lesquelles nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement (soit généralement des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote). Ces investissements sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La méthode de la mise en équivalence est également utilisée à l'égard de nos participations dans des coentreprises, qui sont des entités sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint en vertu d'une entente avec d'autres actionnaires. Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part dans le résultat net de l'entité émettrice, y compris les autres éléments du résultat global. Nos investissements comptabilisés selon cette méthode sont pris en compte dans les titres divers alors que notre quote-part du résultat net est comptabilisée dans les participations dans des entreprises associées et des coentreprises dans notre état consolidé des résultats. Tout autre montant au titre des autres éléments du résultat global est reflété dans la section pertinente de notre état consolidé du résultat global. On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos titres divers à la note 3.

### Méthodes comptables particulières

Pour faciliter la compréhension de nos états financiers consolidés, nous avons fait état de nos principales méthodes comptables tout au long des notes qui suivent ainsi que des renseignements financiers connexes, le tout étant présenté par section.

| Note | Sujet   | Page | Note | Sujet   | Page |
|------|---|------|------|---|------|
| 1    | Mode de présentation  | 142  | 16   | Capitaux propres  | 177  |
| 2    | Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques | 147  | 17   | Juste valeur des instruments financiers et revenus de négociation                           | 179  |
| 3    | Valeurs mobilières  | 147  | 18   | Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers                                   | 187  |
| 4    | Prêts et provision pour pertes sur créances                   | 151  | 19   | Gestion du capital  | 187  |
| 5    | Gestion des risques   | 158  | 20   | Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions                             | 188  |
| 6    | Transfert d'actifs  | 159  | 21   | Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel | 190  |
| 7    | Entités structurées   | 160  | 22   | Impôts sur le résultat  | 194  |
| 8    | Instruments dérivés   | 162  | 23   | Bénéfice par action   | 197  |
| 9    | Bureaux et matériel   | 171  | 24   | Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels           | 197  |
| 10   | Acquisitions  | 172  | 25   | Segmentation opérationnelle et géographique   | 199  |
| 11   | Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles          | 172  | 26   | Principales filiales  | 203  |
| 12   | Autres actifs   | 173  | 27   | Transactions avec des parties liées   | 204  |
| 13   | Dépôts  | 174  | 28   | Transition à l'IFRS 9   | 205  |
| 14   | Autres passifs  | 175  |      |   |      |
| 15   | Dettes subordonnées   | 176  |      |   |      |

### Conversion de monnaies étrangères

Nous exerçons nos activités dans plusieurs monnaies étrangères, et nous présentons nos états financiers consolidés en dollars canadiens, ce dollar étant notre monnaie fonctionnelle. Les actifs et passifs monétaires ainsi que les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux cours d'origine. Les revenus et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

Les profits et pertes latents résultant de la conversion en dollars canadiens de notre investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant, sont inclus dans le poste profits nets (pertes) à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger, de l'état consolidé du résultat global. Lorsque nous cédon un établissement à l'étranger et qu'ainsi, nous en perdons le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint, le montant cumulé des profits ou pertes de conversion, des activités de couverture connexes et des impôts sur le résultat s'y rapportant est reclassé dans notre état consolidé des résultats par voie du profit ou de la perte sur cession.

Les profits et pertes de change sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont libellés en monnaies étrangères sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôts, dans notre état consolidé des variations des capitaux propres. Tous les autres profits et pertes de conversion de monnaies étrangères sont inscrits au poste profits de change, autres que de négociation, à notre état consolidé des résultats au fur et à mesure qu'ils surviennent.

Nous concluons de temps à autre des contrats de couverture du change afin de réduire notre risque lié aux fluctuations de valeur des monnaies étrangères. Les profits et pertes réalisés et latents qui surviennent lorsque sont évalués à la valeur de marché des contrats de change liés à des couvertures économiques sont inclus dans les revenus autres que d'intérêts inscrits à notre état consolidé des résultats. Les variations de la juste valeur des contrats dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture sont inscrites dans le poste variation nette des profits (pertes) latents sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie de notre état consolidé du résultat global, et l'écart au comptant ou à terme (soit l'écart entre le cours de change à l'entrée en vigueur du contrat et celui prévalant à son expiration) est inscrit dans les revenus (charges) d'intérêts sur la durée de la couverture.

## Revenus

### *Revenus de dividendes*

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit d'en percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire, dans le cas de titres de participation cotés, à la date ex-dividende.

### *Revenus d'honoraires*

**Les commissions et droits sur titres** ont trait aux groupes d'exploitation Gestion de patrimoine et Marchés des capitaux dans le cadre de transactions de courtage effectuées pour les clients. Ces commissions par action négociée sont normalement fixes et celles-ci, ainsi que les charges de compensation connexes, sont comptabilisées à la date de transaction. Il existe également des commissions, selon un pourcentage des avoirs en portefeuille du client, qui donnent droit à ce dernier à des conseils en placement et à un certain nombre de transactions, qui sont comptabilisées au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

**Les frais de service liés aux dépôts et aux ordres de paiement** ont essentiellement trait au groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et comprennent les frais mensuels liés à la tenue de compte et d'autres frais liés aux activités facturés pour les dépôts et les services de gestion des liquidités. Les frais sont comptabilisés progressivement ou à un moment précis, soit au cours de la période où les services de tenue de compte ou de gestion des liquidités sont fournis ou lorsqu'une activité génératrice de produits est effectuée.

**Les frais de services de cartes** ont trait au groupe d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et comprennent essentiellement les frais d'interchange, les frais de retard et les frais annuels. Les frais de services de cartes sont comptabilisés lorsque les services connexes sont fournis, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés uniformément tout au long de l'exercice. Les frais d'interchange sont calculés selon un pourcentage du montant de la transaction ou peuvent être fixes pour chaque transaction, tel qu'il est établi par le réseau de paiement, et sont comptabilisés lorsque la transaction par carte est réglée. Les coûts liés aux primes ayant trait à certaines de nos cartes sont portés en diminution des frais de services de cartes.

**Les frais de gestion de placements et de garde de titres** ont trait au groupe d'exploitation Gestion de patrimoine et sont essentiellement fondés sur le solde des actifs sous gestion et de ceux sous administration, à la clôture de la période, et se rapportent aux services de gestion de placements, de garde de titres, de gestion du patrimoine et aux services fiduciaires fournis. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

**Les revenus tirés de fonds d'investissement** ont trait au groupe d'exploitation Gestion de patrimoine et sont obtenus pour les services de gestion de fonds, lesquels sont calculés et comptabilisés principalement selon un pourcentage de la valeur liquidative du fonds. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

**Les commissions de prise ferme et de consultation** ont trait au groupe d'exploitation Marchés des capitaux et surviennent lorsque nous agissons à titre de preneur ferme ou de placeur pour compte dans le cadre de placements de titres, où nous structurons et gérons les syndications de prêts et où nous fournissons des services en matière de fusions et acquisitions et des conseils en matière de montage. Les commissions de prise ferme et de consultation sont généralement comptabilisées lorsque les services sont fournis ou des étapes importantes sont franchies.

## Contrats de location

Nous sommes bailleurs aux termes de contrats de location-financement et de contrats de location simple. Les contrats de location sont classés comme contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif concerné. Sinon, ils sont classés comme contrats de location simple puisque nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

En tant que bailleur aux termes d'un contrat de location-financement, nous constatons un prêt d'un montant équivalant à l'investissement dans le contrat de location, ce qui représente la valeur actuelle des paiements minimaux à recevoir du preneur, paiements actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location, plus toute valeur résiduelle non garantie que nous prévoyons recouvrer à la fin de ce contrat. Les revenus locatifs qui en sont tirés sont pris en compte dans les prêts, sous revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, dans notre état consolidé des résultats.

Les actifs visés par des contrats de location simple sont pris en compte dans les autres actifs au bilan consolidé. Les revenus locatifs sont constatés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats. L'amortissement de ces actifs est constaté selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location dans le poste autres, sous charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

## Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs financiers non courants qui sont classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente, et sont inscrits dans autres actifs figurant dans notre bilan consolidé. Après son classement initial, un actif non courant n'est plus amorti et toute réduction ultérieure à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente est prise en compte dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

## Modifications de méthodes comptables

### *Produits des activités ordinaires*

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, nous avons adopté l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15). Nous avons décidé de présenter les chiffres des périodes antérieures comme si l'IFRS 15 avait toujours été appliquée. L'incidence principale de la nouvelle norme est le reclassement des montants dans l'état consolidé des résultats. Par conséquent, les primes de fidélisation et les coûts au comptant liés à la promotion de cartes qui étaient auparavant comptabilisés dans les charges autres que d'intérêts ont été portés en diminution des revenus autres que d'intérêts. Par ailleurs, certains débours remboursés à BMO par des clients sont dorénavant reclassés dans les revenus autres que d'intérêts, alors qu'ils étaient auparavant portés en diminution des charges connexes. En outre, l'incidence sur le bénéfice net est négligeable étant donné qu'aux termes de l'IFRS 15 nous ne sommes plus tenus d'actualiser les obligations de prestation liées aux primes de fidélisation et nous amortissons maintenant les coûts liés à l'obtention de clients qui deviendront titulaires de cartes de crédit, alors qu'auparavant, ces coûts étaient passés en charges à mesure qu'ils étaient engagés.

Le tableau qui suit résume l'incidence de l'application de l'IFRS 15 sur nos états consolidés des résultats des périodes antérieures :

| (en millions de dollars canadiens)                       | 2018  | 2017  |
|--|-------|-------|
| <b>Augmentation (diminution) des éléments suivants :</b> |       |       |
| Revenus autres que d'intérêts                            |       |       |
| Commissions et droits sur titres                         | (4)   | (5)   |
| Frais de service – Dépôts et ordres de paiement          | (10)  | (14)  |
| Frais de services de cartes                              | (136) | (150) |
| Frais de gestion de placements et de garde de titres     | 7     | 5     |
| Commissions de prise ferme et de consultation            | 7     | 8     |
| Autres   | 4     | 3     |
|  | (132) | (153) |
| Charges autres que d'intérêts                            |       |       |
| Rémunération du personnel                                | 2     | 1     |
| Déplacements et expansion des affaires                   | (154) | (153) |
| Honoraires   | 8     | 6     |
| Autres   | 8     | 8     |
|  | (136) | (138) |
| Charge d'impôts sur le résultat                          | 1     | (4)   |
| Bénéfice net   | 3     | (11)  |

#### Paiement fondé sur des actions

Le 1<sup>er</sup> novembre 2018, nous avons adopté les modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, relatives au classement et à l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Il n'y a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés.

#### Instruments financiers

Le 1<sup>er</sup> novembre 2017, nous avons adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui a remplacé l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). L'IFRS 9 traite de dépréciation, de classement et d'évaluation, ainsi que de comptabilité de couverture. Les montants de 2017 figurant dans l'état consolidé des résultats et l'état consolidé du résultat global n'ont pas été retraités. L'incidence sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> novembre 2017 s'est traduite par une augmentation de 70 millions de dollars (44 millions après impôts) relativement aux exigences de la norme en matière de dépréciation. Il y a lieu de se reporter à la note 28, Transition à l'IFRS 9, pour connaître l'incidence sur le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> novembre 2017 et les méthodes comptables aux termes de l'IAS 39 qui s'appliquaient à l'exercice clos le 31 octobre 2017.

### Utilisation d'estimations et recours à des jugements

L'établissement des états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de certains actifs et passifs ainsi que sur certains montants inclus dans le bénéfice net et d'autres informations connexes.

Les actifs et passifs les plus importants à l'égard desquels nous devons faire des estimations comprennent : la provision pour pertes sur créances; les instruments financiers évalués à la juste valeur; les prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel; la dépréciation de titres; les impôts sur le résultat et les actifs d'impôt différé; l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles; les passifs liés à l'assurance; et les provisions. Nous posons des jugements pour évaluer le modèle économique utilisé pour les actifs financiers de même que la question de savoir si la quasi-totalité des risques et des avantages a été transférée lorsque nous procédons à des transferts d'actifs financiers et pour établir si nous contrôlons les entités structurées, comme il en est question aux notes 6 et 7, respectivement. Si les résultats réels différaient des estimations, l'incidence serait constatée dans des périodes ultérieures.

Nous avons établi des politiques et des procédures de contrôle détaillées qui visent à assurer que les décisions fondées sur ces jugements sont bien contrôlées, vérifiées de façon indépendante et appliquées uniformément d'une période à l'autre. Nous sommes d'avis que nos estimations de la valeur de nos actifs et de nos passifs sont appropriées.

#### Provision pour pertes sur créances

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction des pertes attendues en général sur une période de 12 mois pour les prêts productifs et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis qu'ils ont été accordés.

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. Les principaux facteurs à prendre en compte pour effectuer cette détermination sont les variations relatives de la probabilité de défaut depuis l'octroi et certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il soit inscrit dans une liste de comptes à surveiller. Un jugement éclairé concernant la qualité du crédit devra être exercé afin d'évaluer si le risque de crédit a augmenté de manière importante.

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté fortement et pour calculer le montant des pertes sur créances attendues, nous devons nous fonder sur des estimations et exercer notre jugement à l'égard de questions dont l'issue est incertaine. Par exemple, l'évolution de la situation peut faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent dans une mesure importante des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution de la provision pour pertes sur créances.

Lors du calcul des pertes sur créances attendues, les prévisions de la conjoncture économique future sont prises en considération de façon explicite. Nous avons conçu des modèles qui incorporent des variables macroéconomiques spécifiques propres à chaque portefeuille. Les principales variables économiques propres aux portefeuilles de prêts aux particuliers comprennent le taux de chômage, l'indice des prix des habitations et les taux d'intérêt et celles propres aux portefeuilles de prêts aux entreprises, aux grandes entreprises et aux États souverains comprennent le PIB, les taux d'intérêt et l'indice de volatilité, et ce, pour ce qui est des principaux marchés où nous exerçons nos activités, soit le Canada, les États-Unis et les marchés régionaux qui sont considérés comme importants. Les prévisions de la Banque sont élaborées en interne par notre groupe Études économiques, qui tient compte de données externes et de notre appréciation de la conjoncture économique future. Nous exerçons un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'intégrer diverses prévisions économiques qui sont pondérées en fonction de la probabilité pour déterminer les pertes sur créances attendues définitives. La provision est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision.

On trouvera d'autres renseignements sur la provision pour pertes sur créances à la note 4.

### *Instruments financiers évalués à la juste valeur*

Des techniques d'évaluation de la juste valeur sont utilisées pour évaluer divers actifs financiers et passifs financiers et aussi pour effectuer des tests de dépréciation à l'égard de certains actifs non financiers.

On trouvera d'autres renseignements sur nos techniques d'évaluation de la juste valeur à note 17.

### *Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel*

Nos actuaire indépendants calculent notre charge liée aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel en se fondant sur des hypothèses élaborées par la direction. Si les chiffres réels différaient des hypothèses posées, l'écart serait comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

La charge au titre des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel, les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies sont aussi sensibles aux fluctuations des taux d'actualisation. Eu égard à tous nos régimes, nous établissons les taux d'actualisation en fonction du taux des obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les échéances correspondent aux flux de trésorerie propres aux régimes.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel à la note 21.

### *Dépréciation de titres*

Nous soumettons les titres divers à des tests à la fin de chaque trimestre afin de repérer et d'évaluer les placements qui montrent des signes d'une possible dépréciation. En ce qui concerne ces titres de participation, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un titre en deçà du coût constitue une indication objective de dépréciation.

Les titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues. En ce qui concerne les titres dont le risque de crédit est réputé faible, la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation de nos titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et titres divers ainsi que sur la provision pour pertes sur créances et la détermination de la juste valeur aux notes 3 et 17.

### *Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé*

Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à notre état consolidé des résultats ou à notre état consolidé des variations des capitaux propres. Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, nous interprétons les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives de nombreux territoires et comptabilisons, en nous fondant sur notre jugement, le montant requis pour régler les obligations fiscales calculé selon notre estimation. Nous posons également des hypothèses concernant le moment prévu de la résorption des actifs et passifs d'impôt différé. Si notre interprétation et nos hypothèses diffèrent de celles des autorités fiscales ou si le moment de la résorption ne correspond pas à nos prévisions, notre charge d'impôts sur le résultat pourrait augmenter ou diminuer dans des périodes à venir. Le montant d'une telle augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement estimé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable que le bénéfice imposable des futures périodes sera suffisamment élevé pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles ou les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés. Nous sommes tenus d'évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé se réalisent. Les facteurs pris en compte pour évaluer la probabilité de réalisation sont les suivants : le bénéfice et les gains en capital passés, nos prévisions en matière de futur bénéfice net avant impôts et la période à courir avant l'expiration des reports de pertes en avant et des crédits d'impôt. Toute modification de nos évaluations de ces facteurs pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôts sur le résultat des périodes futures.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des impôts sur le résultat à la note 22.

### *Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles*

Aux fins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est attribué à nos groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT), qui correspondent au plus bas niveau auquel l'écart d'acquisition est surveillé à des fins de gestion interne. Les tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par année et mettent en jeu la comparaison des valeurs comptables et des valeurs recouvrables des UGT auxquelles l'écart d'acquisition est attribué afin de déterminer si la valeur recouvrable de chaque groupe demeure supérieure à sa valeur comptable. Si la valeur comptable du groupe se révèle supérieure à sa valeur recouvrable, un calcul de la dépréciation est effectué. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, nous utilisons un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, qui est conforme à ceux que nous employons lorsque nous procédons à l'acquisition d'une entreprise. Ce modèle dépend d'hypothèses relatives à la croissance des revenus, aux taux d'actualisation et aux synergies découlant des acquisitions ainsi que de la disponibilité des données sur des acquisitions comparables. Tout changement à ces hypothèses influencerait, de manière différente, sur la détermination de la juste valeur de chaque unité d'affaires. La direction doit faire preuve de jugement et poser des hypothèses afin d'établir la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Des hypothèses et des choix différents pourraient influencer sur l'évaluation de la juste valeur ainsi que sur toute réduction de valeur pour dépréciation pouvant en résulter.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties par imputation au résultat sur une période ne dépassant jamais 15 ans, au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire ou dégressif, selon la nature de l'actif. Nous soumettons les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée à des tests de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont soumises à des tests de dépréciation annuellement. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

On trouvera d'autres renseignements sur l'écart d'acquisition et les immobilisations incorporelles à la note 11.

### *Passifs liés à l'assurance*

Les passifs au titre des sinistres et des indemnités représentent les demandes de règlement existantes et les estimations des passifs au titre des indemnités futures aux termes des polices. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs des placements, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché. La principale incidence sur l'évaluation des passifs découlerait d'un changement de l'hypothèse concernant le rendement futur des placements.

On trouvera d'autres renseignements sur les passifs liés à l'assurance à la note 14.

### *Provisions*

Une provision, y compris pour la restructuration, est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle dont elle peut estimer le montant de façon fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour acquitter cette obligation. Des provisions sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants qui seraient nécessaires pour régler toute obligation à la date du bilan, compte tenu des



risques et incertitudes connexes. La direction ainsi que des experts externes participent à l'estimation des provisions, le cas échéant. Les coûts réels de la résolution de certaines obligations pourraient être considérablement plus élevés ou moins élevés que les montants des provisions.

On trouvera d'autres renseignements sur les provisions à la note 24.

#### *Transferts d'actifs financiers et consolidation d'entités structurées*

Nous concluons des transactions visant le transfert d'actifs, essentiellement des prêts hypothécaires et des prêts sur cartes de crédit, avec une entité structurée ou un tiers afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés, ce qui sert à établir s'ils peuvent être décomptabilisés. Puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit associés aux prêts titrisés, les transferts ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation. Nous continuons d'inscrire les prêts et comptabilisons le produit en trésorerie connexe en tant que financement garanti à notre bilan consolidé.

Pour ce qui est des entités de titrisation soutenues par la Banque, leur pouvoir décisionnel est normalement limité. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener, les types d'actifs qu'elles peuvent détenir et la façon dont les activités sont financées. Nous contrôlons et consolidons ces entités, puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Pour ce qui est de certaines participations dans des sociétés en commandite, nous posons des jugements afin de déterminer si nous les contrôlons ou non. Par suite d'une évaluation de nos participations et de nos droits, nous avons établi que nous ne contrôlons pas certaines entités, même si notre participation pouvait être supérieure à 50 %. Cela peut survenir lorsque nous ne sommes pas le commandité d'une telle société et que les droits du commandité influent le plus sur les rendements de celle-ci. En outre, nous avons établi que nous contrôlons certaines entités même si notre participation était de moins de 50 %, par exemple lorsque nous en sommes le commandité et que nos droits influent le plus sur leurs rendements.

Les actifs transférés sont analysés plus longuement à la note 6 et les entités structurées le sont aux notes 7 et 20.

## Changements futurs des IFRS

### *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui fournit des directives selon lesquelles, pour la plupart des contrats de location, les preneurs comptabiliseront un passif au titre de la valeur actualisée des paiements futurs liés aux contrats de location, et enregistreront un actif correspondant au bilan pour la plupart des contrats de location. Les changements touchant la comptabilisation par le bailleur sont minimes. L'IFRS 16 entrera en vigueur pour notre exercice ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

L'incidence principale pour la Banque sera la constatation des contrats de location de biens immobiliers au bilan. À l'heure actuelle, la majorité de nos contrats de location de biens immobiliers sont classés en tant que contrats de location simple selon lesquels nous comptabilisons les charges liées aux contrats de location sur la durée du bail et aucun actif ni passif n'est comptabilisé au bilan, exception faite des améliorations locatives connexes. Aux termes de l'IFRS 16, nous comptabiliserons les actifs au titre de droits d'utilisation, qui seront amortis, et les obligations locatives, qui accumuleront des intérêts, sur la durée des contrats de location.

À la transition, nous recalculerons l'actif au titre du droit d'utilisation pour une sélection de contrats de location, comme si l'IFRS 16 avait toujours été appliquée, et pour les contrats de location restants, nous établirons l'actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative. Nous continuerons de comptabiliser les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur à titre de contrats à exécuter, les charges locatives étant comptabilisées sur la durée du contrat de location, sans actif au titre du droit d'utilisation ni obligation locative correspondants pour certains types de contrats de location. En outre, nous avons choisi d'exclure les immobilisations incorporelles de la comptabilisation des contrats de location, et nous combinerons les composantes locatives et non locatives (les coûts liés à l'entretien et aux services publics dont les paiements sont fixes, par exemple) dans le calcul des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives.

À l'adoption de l'IFRS 16, nous comptabiliserons l'effet cumulatif de toute variation des résultats non distribués d'ouverture, sans retraiter les chiffres des exercices antérieurs. L'IFRS 16 entraînera une hausse de nos actifs d'environ 2,0 milliards de dollars, et de nos passifs d'environ 2,1 milliards, et une baisse des capitaux propres d'environ 100 millions (75 millions après impôts), ainsi qu'une diminution du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'au plus environ 10 points de base.

### *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour la Banque. L'interprétation apporte des éclaircissements sur la façon d'appliquer les dispositions de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Nous ne nous attendons pas à ce que l'interprétation ait une incidence importante sur nos résultats financiers.

### *Réforme des taux interbancaires offerts (TIO)*

L'IASB a publié la phase 1 de ses modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers* et à l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, de même qu'à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, en septembre 2019, afin de fournir une mesure d'allègement à l'égard des éventuelles répercussions des incertitudes entourant la réforme des taux interbancaires offerts (TIO), portant plus particulièrement sur la période précédant le remplacement des TIO. Ces modifications touchent des exigences liées à la comptabilité de couverture nous permettant de supposer que le taux d'intérêt de référence sur lequel reposent les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture ne sont pas modifiées par la réforme des TIO, ce qui permet de maintenir la comptabilité de couverture. L'application obligatoire de ces modifications cesse à la date la plus hâtive entre le moment où l'incertitude à l'égard de l'échéancier et du montant des flux de trésorerie fondés sur le taux d'intérêt de référence n'existe plus et le moment où la relation de couverture prend fin. L'IASB a amorcé la phase 2 de son projet sur les TIO qui traite de la transition aux TIO.

Les modifications de la phase 1 s'appliquent à notre exercice ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 2020, leur adoption anticipée étant permise. Nous examinons actuellement notre inventaire d'instruments fondés sur les TIO ainsi que les relations de comptabilité de couverture correspondantes afin d'évaluer l'incidence qu'auront ces modifications sur nos résultats financiers. Les informations à fournir à l'égard de nos relations de couverture sont présentées à la note 8.

### *Contrats d'assurance*

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui propose un référentiel comptable global pour tous les types de contrats d'assurance et qui remplacera la version actuelle de l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage dans lequel il est proposé de reporter la date d'entrée en vigueur d'un an, ce qui aurait pour effet de repousser la date d'application prévue par la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2022. Nous continuerons de suivre de près l'évolution de cette norme. Afin de nous conformer aux exigences de l'IFRS 17, nous avons mis sur pied un projet et nous évaluons actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme sur nos résultats financiers futurs.

### *Cadre conceptuel*

En mars 2018, l'IASB a publié le cadre conceptuel révisé (cadre), qui définit les concepts fondamentaux aux fins de la présentation de l'information financière pour assurer que les décisions futures relativement à la normalisation soient prises de façon uniforme et que des transactions similaires soient traitées de manière similaire et ainsi fournir des renseignements utiles aux utilisateurs des états financiers. Le cadre révisé, qui entre en vigueur pour notre exercice qui sera ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 2020, servira à prendre des décisions futures relativement à la normalisation, mais n'a aucune incidence sur les normes IFRS actuelles. Nous ne prévoyons pas que le cadre aura une incidence importante sur nos méthodes comptables.

## Note 2 : Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

| (en millions de dollars canadiens)                             | 2019          | 2018          |
|--|---------------|---------------|
| Trésorerie et dépôts à d'autres banques 1)                     | 47 598        | 40 738        |
| Chèques et autres effets en transit, montant net               | 1 205         | 1 404         |
| <b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b> | <b>48 803</b> | <b>42 142</b> |

1) Comprend les dépôts à la Banque du Canada, à la Réserve fédérale des États-Unis et à d'autres banques centrales.

### Chèques et autres effets en transit, montant net

Les chèques et les autres effets en transit, qui représentent le montant net des chèques en cours de compensation et les autres effets en transit entre nous et d'autres banques, sont inscrits au coût.

### Restrictions visant la trésorerie

Certains de nos établissements à l'étranger sont tenus de maintenir des réserves ou des soldes minimaux à la banque centrale du pays où ils font affaire, et ces montants totalisaient 1 896 millions de dollars au 31 octobre 2019 (1 655 millions en 2018).

### Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques

Les dépôts à d'autres banques, qui comprennent les acceptations qui ont été émises par d'autres banques et que nous avons achetées, sont inscrits au coût amorti. Les revenus d'intérêts provenant de ceux-ci sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

## Note 3 : Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont divisées en six catégories, chacune visant un objectif distinct et étant soumise à un traitement comptable qui lui est propre. Les catégories de valeurs mobilières que nous détenons sont les suivantes :

**Les titres de négociation** sont ceux achetés aux fins de revente à court terme. Les titres de négociation sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction et les variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les revenus de négociation à notre état consolidé des résultats.

**Les titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net** sont comptabilisés à la juste valeur, tandis que les variations de la juste valeur et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats au poste profits sur titres, autres que de négociation, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après. Cette catégorie comprend :

#### *Titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net*

Pour être admissibles à cette désignation, les titres doivent avoir une juste valeur pouvant être calculée de manière fiable, et leur désignation doit éliminer ou réduire sensiblement la disparité de traitement qui, autrement, résulterait de l'évaluation des profits et des pertes sur une base différente. Les titres doivent être désignés au moment de leur constatation initiale et cette désignation est irrévocable. Si ces titres n'étaient pas désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ils seraient comptabilisés soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit au coût amorti.

Nous désignons certains titres détenus par nos filiales du secteur de l'assurance qui soutiennent nos passifs d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net puisque le calcul actuariel de ces passifs se fonde sur la juste valeur des placements qui les soutiennent. Cette désignation permet d'harmoniser les résultats comptables avec le mode de gestion du portefeuille, soit à la juste valeur. Les variations de la juste valeur des titres sont constatées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance, et les variations de la juste valeur des passifs le sont dans les sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités. La juste valeur de ces placements, soit 10 805 millions de dollars au 31 octobre 2019 (8 783 millions au 31 octobre 2018), est comptabilisée dans les titres figurant à notre bilan consolidé. L'incidence de la comptabilisation de ces placements à la juste valeur par le biais du résultat net a été une augmentation de 1 006 millions des revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance, pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (diminution de 372 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2018).

#### *Titres devant obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les titres gérés sur la base de la juste valeur, mais qui ne sont pas détenus à des fins de négociation, ou des titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts, et des titres de participation qui ne sont pas détenus à des fins de négociation ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les titres à la juste valeur par le biais du résultat net de la Banque, qui se chiffraient à 13 704 millions de dollars au 31 octobre 2019 (11 611 millions au 31 octobre 2018), se composent de titres obligatoirement évalués à la juste valeur de 2 899 millions au 31 octobre 2019 (2 828 millions au 31 octobre 2018).

**Les titres de créance au coût amorti** sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels, qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont, par la suite, évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les pertes de valeur (recouvrements) sont inscrites à notre état consolidé des résultats, dans les profits sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts gagnés et l'amortissement de la prime, de l'escompte et des coûts de transaction sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières.

**Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de créance achetés dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les titres. Les flux de trésorerie liés à ces titres correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Ces titres peuvent être vendus en raison ou en prévision de variations des taux d'intérêt et de tout risque de remboursement anticipé qui en résulte, de variations du risque de crédit, de variations du risque de change ou encore de changements quant aux sources ou aux modalités de financement, ou pour combler des besoins de liquidités.

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur, les profits et pertes latents étant inscrits dans notre état consolidé du résultat global jusqu'à ce que ces titres soient vendus ou dépréciés. Les profits et pertes sur cession et les pertes (recouvrements) de valeur sont inscrits à notre état consolidé des résultats dans les revenus autres que d'intérêts au poste profits sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** sont des titres de participation à l'égard desquels nous avons choisi de comptabiliser les variations de la juste valeur de l'instrument dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou pertes constatés à l'égard de ces instruments ne seront jamais comptabilisés en résultat net. Les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas assujettis à une évaluation de la dépréciation.

**Les titres divers** représentent des participations dans des entreprises associées et des coentreprises. En ce qui concerne les participations dans des entreprises associées, nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation et de financement (de façon générale, sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote). Ces titres sont comptabilisés au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode est également appliquée à nos investissements dans des coentreprises sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint. Notre quote-part du résultat net est comptabilisée dans les participations dans des entreprises associées et des coentreprises dans notre état consolidé des résultats. Tout autre montant au titre des autres éléments du résultat global est reflété dans les sections pertinentes de notre état du résultat global.

Nous inscrivons à notre bilan consolidé toutes nos transactions sur titres selon le mode de comptabilisation à la date de règlement. Les variations de la juste valeur entre la date de transaction et celle de règlement sont portées en résultat net, sauf celles liées aux titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, auquel cas elles sont inscrites dans les autres éléments du résultat global.

### Test de dépréciation

Les titres de créance au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont soumis à des tests de dépréciation au moyen du modèle de pertes sur créances attendues, à l'exception des titres dont le risque de crédit est réputé faible et dont la provision pour pertes sur créances est évaluée en fonction des pertes sur créances attendues sur 12 mois. Un actif financier est considéré comme ayant un risque de crédit faible si l'emprunteur comporte un risque de défaillance faible et si l'emprunteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme et que cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Les titres de créance au coût amorti, qui totalisent 24 472 millions de dollars au 31 octobre 2019 (6 485 millions au 31 octobre 2018), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 1 million au 31 octobre 2019 (1 million au 31 octobre 2018).

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui totalisent 64 434 millions de dollars au 31 octobre 2019 (62 378 millions au 31 octobre 2018), sont présentés déduction faite de la provision pour pertes sur créances de 2 millions au 31 octobre 2019 (2 millions au 31 octobre 2018).

Les titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui totalisent 81 millions de dollars au 31 octobre 2019 (62 millions au 31 octobre 2018), ne sont pas assujettis à une évaluation de la dépréciation.

### Évaluation de la juste valeur

Pour ce qui est des titres négociés en bourse, nous considérons la valeur à la cote comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Dans le cas où le cours n'est pas disponible, nous utilisons des méthodes d'estimation afin d'en déterminer la juste valeur. On trouvera d'autres renseignements sur les techniques d'évaluation de la juste valeur à la note 17.

## Terme à court de titres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|   | Terme à court    |                    |                     |                      |                   | Sans<br>échéance | 2019           | 2018           |
|---|------------------|--------------------|---------------------|----------------------|-------------------|------------------|----------------|----------------|
|   | Moins de<br>1 an | De 1 an<br>à 3 ans | De 3 ans<br>à 5 ans | De 5 ans<br>à 10 ans | Plus de<br>10 ans |                  | Total          | Total          |
| <b>Titres de négociation</b>  |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Titres émis ou garantis par :   |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| l'administration fédérale canadienne  | 1 860            | 3 302              | 1 414               | 829                  | 925               | -                | 8 330          | 10 320         |
| des provinces et municipalités canadiennes  | 921              | 1 122              | 735                 | 1 170                | 3 579             | -                | 7 527          | 8 702          |
| l'administration fédérale américaine  | 859              | 3 677              | 2 432               | 1 620                | 175               | -                | 8 763          | 9 517          |
| des municipalités, agences et États américains  | 232              | 124                | 52                  | 195                  | 71                | -                | 674            | 1 216          |
| d'autres administrations publiques  | 437              | 719                | 296                 | 133                  | -                 | -                | 1 585          | 1 412          |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1) |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
|   | 226              | 171                | 208                 | 203                  | 10 238            | -                | 11 046         | 9 184          |
| Titres de créance d'entreprises   | 1 293            | 1 613              | 1 408               | 1 297                | 2 107             | -                | 7 718          | 9 198          |
| Prêts détenus à des fins de transaction   | 7                | 31                 | 41                  | 24                   | -                 | -                | 103            | 199            |
| Titres de participation d'entreprises   | -                | -                  | -                   | -                    | -                 | 40 157           | 40 157         | 49 949         |
| <b>Total des titres de négociation</b>  | <b>5 835</b>     | <b>10 759</b>      | <b>6 586</b>        | <b>5 471</b>         | <b>17 095</b>     | <b>40 157</b>    | <b>85 903</b>  | <b>99 697</b>  |
| <b>Titres à la juste valeur par le biais du résultat net</b>  |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Titres émis ou garantis par :   |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| l'administration fédérale canadienne  | 392              | 4                  | 2                   | 3                    | 116               | -                | 517            | 431            |
| des provinces et municipalités canadiennes  | 12               | 10                 | 5                   | 53                   | 1 199             | -                | 1 279          | 946            |
| l'administration fédérale américaine  | 48               | -                  | -                   | -                    | -                 | -                | 48             | 69             |
| d'autres administrations publiques  | -                | -                  | 49                  | -                    | -                 | -                | 49             | -              |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1) |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
|   | -                | 5                  | -                   | -                    | -                 | -                | 5              | 7              |
| Titres de créance d'entreprises   | 578              | 71                 | 128                 | 1 083                | 6 357             | -                | 8 217          | 6 820          |
| Titres de participation d'entreprises   | -                | -                  | -                   | -                    | -                 | 3 589            | 3 589          | 3 338          |
| <b>Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net</b>  | <b>1 030</b>     | <b>90</b>          | <b>184</b>          | <b>1 139</b>         | <b>7 672</b>      | <b>3 589</b>     | <b>13 704</b>  | <b>11 611</b>  |
| <b>Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>   |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Titres émis ou garantis par :   |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| l'administration fédérale canadienne  |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Coût amorti   | 5 618            | 2 090              | 3 059               | 1 109                | -                 | -                | 11 876         | 12 884         |
| Juste valeur  | 5 617            | 2 098              | 3 106               | 1 123                | -                 | -                | 11 944         | 12 805         |
| Rendement (%)   | 1,60             | 1,48               | 2,01                | 1,97                 | -                 | -                | 1,72           | 1,64           |
| des provinces et municipalités canadiennes  |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Coût amorti   | 1 406            | 1 720              | 2 428               | 353                  | -                 | -                | 5 907          | 6 896          |
| Juste valeur  | 1 406            | 1 740              | 2 503               | 363                  | -                 | -                | 6 012          | 6 862          |
| Rendement (%)   | 1,67             | 2,32               | 2,63                | 3,05                 | -                 | -                | 2,34           | 1,90           |
| l'administration fédérale américaine  |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Coût amorti   | 5                | 3 770              | 5 095               | 6 493                | -                 | -                | 15 363         | 17 403         |
| Juste valeur  | 8                | 3 820              | 5 222               | 6 925                | -                 | -                | 15 975         | 16 823         |
| Rendement (%)   | 1,90             | 2,23               | 2,15                | 2,74                 | -                 | -                | 2,42           | 2,22           |
| des municipalités, agences et États américains  |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Coût amorti   | 389              | 703                | 961                 | 1 036                | 1 002             | -                | 4 091          | 3 694          |
| Juste valeur  | 389              | 709                | 991                 | 1 065                | 1 007             | -                | 4 161          | 3 655          |
| Rendement (%)   | 1,93             | 2,21               | 2,57                | 2,67                 | 3,00              | -                | 2,58           | 2,42           |
| d'autres administrations publiques  |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Coût amorti   | 947              | 2 691              | 3 466               | 75                   | -                 | -                | 7 179          | 4 818          |
| Juste valeur  | 951              | 2 727              | 3 582               | 75                   | -                 | -                | 7 335          | 4 790          |
| Rendement (%)   | 1,27             | 2,53               | 2,56                | 3,17                 | -                 | -                | 2,38           | 2,39           |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH 1)   |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Coût amorti   | 29               | 409                | 1 515               | -                    | -                 | -                | 1 953          | 2 382          |
| Juste valeur  | 30               | 411                | 1 529               | -                    | -                 | -                | 1 970          | 2 370          |
| Rendement (%)   | 2,13             | 1,71               | 2,31                | -                    | -                 | -                | 2,18           | 1,98           |
| Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1)   |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Coût amorti   | 12               | 58                 | 146                 | 2 361                | 9 389             | -                | 11 966         | 11 811         |
| Juste valeur  | 13               | 58                 | 150                 | 2 416                | 9 393             | -                | 12 030         | 11 317         |
| Rendement (%)   | 2,16             | 2,28               | 2,95                | 2,81                 | 1,96              | -                | 2,14           | 2,33           |
| Titres de créance d'entreprises   |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Coût amorti   | 1 196            | 2 336              | 1 312               | 35                   | 20                | -                | 4 899          | 3 783          |
| Juste valeur  | 1 197            | 2 378              | 1 374               | 37                   | 21                | -                | 5 007          | 3 756          |
| Rendement (%)   | 1,28             | 2,76               | 3,06                | 3,09                 | 3,32              | -                | 2,48           | 2,67           |
| Titres de participation d'entreprises   |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Coût  | -                | -                  | -                   | -                    | -                 | 79               | 79             | 62             |
| Juste valeur  | -                | -                  | -                   | -                    | -                 | 81               | 81             | 62             |
| <b>Total du coût ou du coût amorti</b>  | <b>9 602</b>     | <b>13 777</b>      | <b>17 982</b>       | <b>11 462</b>        | <b>10 411</b>     | <b>79</b>        | <b>63 313</b>  | <b>63 732</b>  |
| <b>Total de la juste valeur</b>   | <b>9 611</b>     | <b>13 941</b>      | <b>18 457</b>       | <b>12 004</b>        | <b>10 421</b>     | <b>81</b>        | <b>64 515</b>  | <b>62 440</b>  |
| Rendement (%)   | 1,55             | 2,26               | 2,38                | 2,69                 | 2,06              | -                | 2,23           | 2,13           |
| <b>Titres au coût amorti</b>  |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Titres émis ou garantis par :   |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| l'administration fédérale canadienne  |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Coût amorti   | -                | 701                | 3 018               | 813                  | -                 | -                | 4 532          | -              |
| Juste valeur  | -                | 701                | 3 021               | 812                  | -                 | -                | 4 534          | -              |
| des provinces et municipalités canadiennes  |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Coût amorti   | 290              | 399                | 1 460               | 1 404                | -                 | -                | 3 553          | 832            |
| Juste valeur  | 291              | 399                | 1 481               | 1 405                | -                 | -                | 3 576          | 841            |
| l'administration fédérale américaine  |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Coût amorti   | -                | 2 236              | 1 339               | 2 638                | -                 | -                | 6 213          | -              |
| Juste valeur  | -                | 2 245              | 1 339               | 2 630                | -                 | -                | 6 214          | -              |
| d'autres administrations publiques  |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Coût amorti   | 3                | 667                | 334                 | 45                   | -                 | -                | 1 049          | 10             |
| Juste valeur  | 3                | 667                | 334                 | 45                   | -                 | -                | 1 049          | 10             |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines 1) |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Coût amorti   | 131              | 366                | 642                 | 2 073                | 5 062             | -                | 8 274          | 5 552          |
| Juste valeur  | 131              | 368                | 654                 | 2 116                | 5 129             | -                | 8 398          | 5 346          |
| Titres de créance d'entreprises   |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Coût amorti   | 175              | 306                | 201                 | 110                  | 59                | -                | 851            | 91             |
| Juste valeur  | 175              | 305                | 202                 | 110                  | 59                | -                | 851            | 91             |
| <b>Total du coût ou du coût amorti</b>  | <b>599</b>       | <b>4 675</b>       | <b>6 994</b>        | <b>7 083</b>         | <b>5 121</b>      | <b>-</b>         | <b>24 472</b>  | <b>6 485</b>   |
| <b>Total de la juste valeur</b>   | <b>600</b>       | <b>4 685</b>       | <b>7 031</b>        | <b>7 118</b>         | <b>5 188</b>      | <b>-</b>         | <b>24 622</b>  | <b>6 288</b>   |
| <b>Titres divers</b>  |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Valeur comptable  | -                | -                  | -                   | -                    | -                 | 844              | 844            | 702            |
| Total de la valeur comptable ou du coût amorti des valeurs mobilières   | 17 066           | 29 301             | 31 746              | 25 155               | 40 299            | 44 669           | 188 236        | 182 228        |
| Total de la valeur des valeurs mobilières   | 17 075           | 29 465             | 32 221              | 25 697               | 40 309            | 44 671           | 189 438        | 180 935        |
| <b>Total par monnaie (équivalent en dollars canadiens)</b>  |                  |                    |                     |                      |                   |                  |                |                |
| Dollar canadien   | 13 507           | 10 843             | 13 417              | 7 314                | 14 102            | 26 722           | 85 905         | 82 767         |
| Dollar américain  | 2 691            | 18 392             | 18 656              | 18 373               | 26 204            | 16 257           | 100 573        | 96 266         |
| Autres monnaies   | 877              | 230                | 148                 | 10                   | 3                 | 1 692            | 2 960          | 1 902          |
| <b>Total des valeurs mobilières</b>   | <b>17 075</b>    | <b>29 465</b>      | <b>32 221</b>       | <b>25 697</b>        | <b>40 309</b>     | <b>44 671</b>    | <b>189 438</b> | <b>180 935</b> |

1) Ces montants sont étayés par des prêts hypothécaires assurés ou représentent des titres émis par des agences américaines et des entreprises parrainées par un gouvernement. LNH signifie *Loi nationale sur l'habitation*.

Les taux de rendement indiqués dans le tableau ci-dessus sont calculés en fonction du coût des titres et du taux d'intérêt contractuel associé à chaque titre, que nous ajustons pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Il n'est pas tenu compte des effets fiscaux. Les termes à court indiqués ci-dessus sont établis d'après la date d'échéance contractuelle des titres. Les échéances réelles peuvent différer, car les émetteurs peuvent avoir le droit de rembourser leurs obligations avant l'échéance.

## Profits et pertes latents sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le tableau qui suit présente un sommaire des profits et pertes latents.

| (en millions de dollars canadiens)   | 2019          |                       |                        |               | 2018          |                       |                        |               |
|--|---------------|-----------------------|------------------------|---------------|---------------|-----------------------|------------------------|---------------|
|  | Coût amorti   | Profits bruts latents | Pertes brutes latentes | Juste valeur  | Coût amorti   | Profits bruts latents | Pertes brutes latentes | Juste valeur  |
| Titres émis ou garantis par :  |               |                       |                        |               |               |                       |                        |               |
| l'administration fédérale canadienne   | 11 876        | 72                    | 4                      | 11 944        | 12 884        | 1                     | 80                     | 12 805        |
| des administrations provinciales et municipales canadiennes  | 5 907         | 106                   | 1                      | 6 012         | 6 896         | 8                     | 42                     | 6 862         |
| l'administration fédérale américaine   | 15 363        | 617                   | 5                      | 15 975        | 17 403        | 4                     | 584                    | 16 823        |
| des municipalités, agences et États américains   | 4 091         | 74                    | 4                      | 4 161         | 3 694         | 16                    | 55                     | 3 655         |
| d'autres administrations publiques   | 7 179         | 158                   | 2                      | 7 335         | 4 818         | 2                     | 30                     | 4 790         |
| Titres adossés à des créances en vertu de la LNH   | 1 953         | 18                    | 1                      | 1 970         | 2 382         | 6                     | 18                     | 2 370         |
| Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines | 11 966        | 106                   | 42                     | 12 030        | 11 811        | 2                     | 496                    | 11 317        |
| Titres de créance d'entreprises  | 4 899         | 110                   | 2                      | 5 007         | 3 783         | 6                     | 33                     | 3 756         |
| Titres de participation d'entreprises  | 79            | 2                     | -                      | 81            | 62            | -                     | -                      | 62            |
| <b>Total</b>   | <b>63 313</b> | <b>1 263</b>          | <b>61</b>              | <b>64 515</b> | <b>63 733</b> | <b>45</b>             | <b>1 338</b>           | <b>62 440</b> |

Les profits (pertes) latents peuvent être compensés par les (pertes) profits connexes sur les contrats de couverture.

## Revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions

Les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions ont été inclus dans notre état consolidé des résultats comme suit, compte non tenu des autres titres et des titres de négociation. Les revenus liés aux titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17 :

| (en millions de dollars canadiens)                               | 2019         | 2018         | 2017       |
|--|--------------|--------------|------------|
| Juste valeur par le biais du résultat net                        | 34           | 16           | s. o.      |
| Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 1 585        | 1 118        | s. o.      |
| Coût amorti  | 268          | 172          | s. o.      |
| Titres disponibles à la vente                                    | s. o.        | s. o.        | 662        |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance                                | s. o.        | s. o.        | 150        |
| <b>Total</b>   | <b>1 887</b> | <b>1 306</b> | <b>812</b> |

s. o. - sans objet en raison de l'adoption de l'IFRS 9.

## Revenus autres que d'intérêts

Les profits et pertes nets provenant des titres, compte non tenu des profits nets réalisés et latents sur les titres de négociation, ont été constatés dans notre état consolidé des résultats comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)  | 2019       | 2018       | 2017       |
|---|------------|------------|------------|
| <b>Revenus autres que d'intérêts</b>  |            |            |            |
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net                           | 164        | 93         | s. o.      |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global 1) |            |            |            |
| Profits bruts réalisés  | 209        | 363        | 228        |
| (Pertes) brutes réalisées   | (123)      | (216)      | (99)       |
| Profits nets réalisés et latents sur les titres divers                          | -          | -          | 49         |
| Pertes de valeur  | (1)        | (1)        | (7)        |
| <b>Profits sur titres, autres que de négociation 2)</b>                         | <b>249</b> | <b>239</b> | <b>171</b> |

1) Les profits (pertes) réalisés sont présentés déduction faite des profits (pertes) latents sur les contrats de couverture connexes. Les données de l'exercice 2017 représentent des titres disponibles à la vente.

2) Les montants des revenus suivants, qui sont liés à nos activités d'assurance, ont été pris en compte dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance de notre état consolidé des résultats : des revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions de 407 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (354 millions en 2018), et des profits sur titres, autres que de négociation de 11 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (1 million en 2018).

Les profits et les pertes latents sur les titres de négociation sont inclus dans les revenus de négociation, à la note 17.

s. o. - sans objet en raison de l'adoption de l'IFRS 9.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

## Note 4 : Prêts et provision pour pertes sur créances

Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans le cas où les flux de trésorerie liés à ces prêts correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Autrement, ces prêts sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Aux termes de cette méthode, les revenus d'intérêts sont répartis sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du prêt. Le taux d'intérêt effectif est défini comme le taux qui actualise avec précision les entrées de trésorerie futures estimées sur la durée prévue du prêt à la valeur comptable nette de celui-ci. En vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif, le montant imputé aux revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste prêts, varie tout au long de la durée du prêt en fonction du capital en cours. Le traitement des revenus d'intérêts des prêts douteux est décrit ci-après.

### Titres pris en pension ou empruntés

Les titres pris en pension ou empruntés représentent les montants que nous recevons du fait de notre engagement à remettre ou à revendre au prêteur ou au vendeur d'origine les titres que nous lui avons empruntés ou achetés, à une date et à un prix prédéterminés. Nous comptabilisons ces instruments comme s'ils étaient des prêts.

### Commissions sur prêts

Les commissions sur prêts ont trait aux groupes d'exploitation Services bancaires Particuliers et entreprises et Marchés des capitaux. Le traitement comptable des commissions sur prêts varie selon la transaction. Certaines commissions relatives au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont portées aux revenus d'intérêts tout au long de la durée des prêts, tandis que d'autres commissions sur prêts sont portées en résultat au moment du montage des prêts. Les commissions d'engagement correspondent à un pourcentage du solde de la facilité à la clôture de la période. Les commissions sont inscrites dans les revenus d'intérêts tout au long de la durée du prêt, sauf si nous jugeons que notre engagement ne sera pas utilisé. Dans ce cas, les commissions d'engagement sont inscrites en tant que commissions sur prêts gagnées sur la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont payables et portées aux commissions sur prêts au moment où la syndication est terminée, sauf si le rendement d'un prêt dont nous avons conservé la gestion est inférieur au rendement obtenu par d'autres prêteurs comparables participant au financement. Dans ce cas, une portion appropriée des commissions de syndication est comptabilisée comme revenus d'intérêts sur la durée du prêt.

### Prêts douteux

Nous classons un prêt dans les prêts douteux (étape 3) lorsqu'il s'est produit un ou plusieurs événements générateurs de perte, tels qu'une faillite, une défaillance ou une situation de défaut. En règle générale, les prêts aux particuliers au Canada et aux États-Unis sont classés comme douteux lorsque les versements prévus par contrat sont en souffrance depuis 90 jours, ou depuis un an pour les prêts hypothécaires à l'habitation si le prêt est garanti par l'administration fédérale canadienne. Les prêts sur cartes de crédit sont immédiatement sortis du bilan lorsque les versements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours et ne sont pas présentés comme douteux. Au Canada, les prêts à tempérament aux particuliers, les autres prêts aux particuliers et certains prêts aux petites entreprises sont normalement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis un an. Aux États-Unis, tous les prêts aux particuliers sont habituellement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 180 jours, à l'exception des prêts à terme ne visant pas des biens immobiliers, qui sont habituellement sortis du bilan lorsqu'ils sont en souffrance depuis 120 jours. Aux fins de l'évaluation du montant qu'il convient de sortir du bilan, l'établissement de la valeur recouvrable tient compte d'une estimation des recouvrements futurs sur ces prêts.

Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont classés comme douteux lorsque nous déterminons que nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer le plein montant du capital ou des intérêts dans les délais prévus. En règle générale, nous considérons les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises comme étant douteux lorsque les versements sont en souffrance depuis 90 jours. Les prêts aux entreprises et aux grandes entreprises sont sortis du bilan si un examen confirme que toutes les tentatives de recouvrement ont échoué.

Un prêt est reclassé dans la catégorie des prêts productifs lorsque nous sommes raisonnablement assurés de recouvrer en temps opportun la totalité du capital et des intérêts conformément aux modalités du prêt, et que celui-ci ne présente plus aucun des critères exigeant son classement dans les prêts douteux.

Les prêts sont en défaut s'il est improbable que l'emprunteur soit en mesure de payer ses obligations de crédit en totalité sans recourir à la Banque, pour la réalisation d'une sûreté par exemple, ou si les versements de l'emprunteur sont en souffrance depuis plus de 90 jours (180 jours pour les prêts sur carte de crédit). Les découverts sont considérés comme des créances échues dès que le client a dépassé une limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel ou, dans le cas de prêts aux particuliers à découvert, lorsque le client n'a pas ramené le montant à découvert à zéro dans un délai donné.

Le solde brut moyen des prêts douteux a été de 2 285 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (2 115 millions en 2018). Déduction faite de la provision spécifique, le solde moyen des prêts douteux a été de 1 864 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (1 706 millions en 2018).

Lorsqu'un prêt est jugé douteux, nous continuons à comptabiliser les revenus d'intérêts selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt, déduction faite de sa provision connexe. Dans les périodes suivant la constatation d'une dépréciation, nous constatons des ajustements à la provision pour ces prêts qui reflètent la valeur temps de l'argent en tant que revenus d'intérêts. Des revenus d'intérêts de 80 millions de dollars sur les prêts douteux ont été constatés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019 (67 millions en 2018 et 75 millions en 2017).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous avons constaté un profit net de 11 millions de dollars avant impôts (4 millions en 2018 et 28 millions en 2017) sur la vente de prêts douteux et sortis du bilan.

### Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances figurant à notre bilan consolidé est maintenue à un montant que nous considérons comme adéquat pour éponger les pertes sur créances liées à nos prêts et à d'autres instruments de crédit. La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 2 094 millions de dollars au 31 octobre 2019 (1 870 millions en 2018), dont une tranche de 1 850 millions (1 639 millions en 2018) a été comptabilisée dans les prêts et 244 millions (231 millions en 2018), dans les passifs divers à notre bilan consolidé.

Les importantes variations des soldes bruts, notamment en ce qui a trait aux montages, aux échéances et aux remboursements dans le cours normal des activités, ont une incidence sur la provision pour pertes sur créances.

#### *Provision liée aux prêts productifs*

Nous maintenons une provision afin de couvrir la perte de valeur des prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision constituée liée aux prêts productifs est fondée sur les exigences des IFRS, compte tenu des lignes directrices du BSIF.

Dans le cadre de la méthodologie des pertes sur créances attendues de l'IFRS 9, une provision est comptabilisée pour les pertes sur créances attendues liées aux actifs financiers, qu'il y ait eu dépréciation ou non. Nous comptabilisons une provision pour pertes d'un montant équivalant généralement aux pertes sur créances attendues pour les douze mois à venir si le risque de crédit à la date de présentation de l'information financière n'a pas augmenté de manière importante

depuis la comptabilisation initiale (étape 1). Nous comptabiliserons des pertes sur créances attendues sur la durée restante des actifs financiers productifs qui sont considérés comme ayant subi une hausse importante du risque de crédit (étape 2).

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. Les principaux facteurs à prendre en compte pour effectuer cette détermination sont les variations relatives de la probabilité de défaut (PD) fondée sur des pondérations probabilistes depuis l'octroi et certains autres critères, dont le fait qu'un compte soit en souffrance depuis 30 jours ou qu'il figure sur une liste de comptes à surveiller.

Pour chaque exposition, la perte sur créances attendue dépend de la PD, de l'exposition en cas de défaut (ECD) et de la perte en cas de défaut (PCD), le moment de la perte étant aussi pris en compte, et est estimée en intégrant des renseignements économiques prospectifs et au moyen de l'exercice d'un jugement fondé sur l'expérience en matière de crédit pour refléter les facteurs qui ne sont pas pris en compte par les modèles de perte sur créances attendues.

La PD représente la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé et tombe en situation de défaut sur un horizon de douze mois pour l'étape 1 ou sur la durée de vie pour l'étape 2. La PD de chaque instrument individuel est modelée en fonction des données historiques et est estimée d'après les conditions actuelles du marché et les informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures.

L'ECD est modelée en fonction des données historiques et représente une estimation du montant de l'encours exposé au risque de crédit au moment du défaut. Pour les sommes hors bilan et les sommes inutilisées, l'ECD inclut une estimation de tout montant supplémentaire qui pourrait avoir été prélevé au moment du défaut.

La PCD représente la somme qui pourrait ne pas être recouvrée en cas de défaut et est modelée en fonction des données historiques et des informations raisonnables et justifiables à propos des conditions économiques futures, lorsqu'approprié. La PCD prend en compte le montant et la qualité de toute garantie.

Nous prenons en compte les événements passés, les conditions actuelles des marchés et les informations prospectives raisonnables et justifiables à propos de la conjoncture économique future pour calculer le montant de pertes attendues. Lors de l'évaluation des informations relatives à la conjoncture économique future possible, nous faisons appel à divers scénarios économiques, notamment à notre scénario de référence, lequel représente, selon nous, le résultat le plus probable, ainsi qu'à des prévisions favorables et défavorables, qui sont tous élaborés par notre groupe Études économiques. Les principales variables économiques utilisées pour déterminer la provision pour pertes sur créances reflètent la diversité géographique de nos portefeuilles, selon le cas.

Afin de déterminer la durée de vie d'un prêt, la période contractuelle du prêt, y compris les paiements anticipés, les prorogations et les autres options sont généralement prises en compte. Pour ce qui est des instruments renouvelables, comme les cartes de crédit, qui pourraient ne pas être assortis d'une période contractuelle prédéterminée, la durée de vie est fondée sur le comportement historique.

La méthodologie que nous employons à l'égard des pertes sur créances attendues exige également l'exercice d'un jugement éclairé concernant la qualité du crédit afin d'inclure l'incidence estimée des facteurs qui échappent aux résultats obtenus au moyen du modèle de pertes sur créances attendues.

#### *Provision liée aux prêts douteux*

Nous avons maintenu une provision de 463 millions de dollars au 31 octobre 2019 (370 millions au 31 octobre 2018) pour les prêts individuellement désignés comme douteux (étape 3) et de 2 629 millions au 31 octobre 2019 (1 936 millions au 31 octobre 2018) pour nos prêts douteux bruts afin de ramener leur valeur comptable au montant recouvrable attendu, qui se chiffre à 2 166 millions au 31 octobre 2019 (1 566 millions au 31 octobre 2018).

Nous réexaminons régulièrement nos prêts afin de déterminer si certains prêts devraient être classés comme douteux et, le cas échéant, faire l'objet d'une provision ou d'une sortie du bilan (exclusion faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont classés comme douteux et sortis du bilan lorsque les paiements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours). L'examen des prêts-problèmes qui sont considérés comme importants pris individuellement est effectué au moins une fois par trimestre par les gestionnaires de comptes, chacun d'eux évaluant les possibilités de recouvrement ultime et les montants estimés de recouvrement d'un prêt en tenant compte de tous les événements et conditions qui sont pertinents à la situation du prêt. Cette évaluation est ensuite examinée et approuvée par un agent de crédit indépendant.

#### **Prêts douteux considérés comme importants pris individuellement**

Pour déterminer le montant que nous nous attendons à recouvrer sur un prêt douteux considéré comme important, nous utilisons la valeur des flux de trésorerie futurs estimés que nous actualisons au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti douteux reflète la réalisation attendue de la sûreté sous-jacente, après déduction des coûts attendus et de tout montant dont la loi exige le versement à l'emprunteur. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts et comprendre de la trésorerie, des titres, des biens immobiliers, des créances, des garanties, des stocks ou d'autres immobilisations.

#### **Prêts douteux considérés comme négligeables pris individuellement**

Des prêts hypothécaires à l'habitation, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers ont été individuellement désignés comme négligeables et peuvent être individuellement ou collectivement soumis à des tests de dépréciation à la lumière des résultats passés en matière de perte et des attentes à l'égard de la conjoncture économique future. Les prêts soumis collectivement à des tests de dépréciation sont regroupés en fonction des caractéristiques de risque qu'ils présentent, telles le type d'instrument, la situation géographique, le secteur d'activité, le type de garantie et la durée à courir.

### Exposition des prêts au risque de crédit

Les tableaux qui suivent présentent notre exposition au risque de crédit pour tous les prêts comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018. L'étape 1 représente les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur une période maximale de 12 mois, l'étape 2 représente les prêts productifs comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie et l'étape 3 représente les prêts douteux comptabilisés en fonction des pertes sur créances attendues sur la durée de vie.

(en millions de dollars canadiens)

31 octobre 2019

|  | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 | Total   |
|--|---------|---------|---------|---------|
| <b>Prêts hypothécaires à l'habitation</b>                        |         |         |         |         |
| Exceptionnellement faible  | -       | -       | -       | -       |
| Très faible  | 79 011  | 242     | -       | 79 253  |
| Bas  | 20 853  | 2 821   | -       | 23 674  |
| Moyen  | 13 651  | 4 578   | -       | 18 229  |
| Haut   | 124     | 397     | -       | 521     |
| Non coté   | 1 531   | 118     | -       | 1 649   |
| Douteux  | -       | -       | 414     | 414     |
| Provision pour pertes sur créances                               | 15      | 32      | 17      | 64      |
| Valeur comptable   | 115 155 | 8 124   | 397     | 123 676 |
| <b>Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers</b>      |         |         |         |         |
| Exceptionnellement faible  | 21 023  | 25      | -       | 21 048  |
| Très faible  | 16 491  | 194     | -       | 16 685  |
| Bas  | 9 894   | 346     | -       | 10 240  |
| Moyen  | 10 510  | 4 264   | -       | 14 774  |
| Haut   | 397     | 1 423   | -       | 1 820   |
| Non coté   | 2 594   | 107     | -       | 2 701   |
| Douteux  | -       | -       | 468     | 468     |
| Provision pour pertes sur créances                               | 82      | 318     | 136     | 536     |
| Valeur comptable   | 60 827  | 6 041   | 332     | 67 200  |
| <b>Prêts sur cartes de crédit</b>                                |         |         |         |         |
| Exceptionnellement faible  | 2 418   | -       | -       | 2 418   |
| Très faible  | 1 214   | 16      | -       | 1 230   |
| Bas  | 970     | 158     | -       | 1 128   |
| Moyen  | 2 020   | 876     | -       | 2 896   |
| Haut   | 140     | 440     | -       | 580     |
| Non coté   | 606     | 1       | -       | 607     |
| Douteux  | -       | -       | -       | -       |
| Provision pour pertes sur créances                               | 43      | 193     | -       | 236     |
| Valeur comptable   | 7 325   | 1 298   | -       | 8 623   |
| <b>Prêts aux entreprises et aux administrations publiques 1)</b> |         |         |         |         |
| Risque acceptable  |         |         |         |         |
| Catégorie investissement   | 134 587 | 1 028   | -       | 135 615 |
| Catégorie spéculative  | 96 731  | 11 553  | -       | 108 284 |
| Liste de surveillance  | -       | 5 556   | -       | 5 556   |
| Douteux  | -       | -       | 1 747   | 1 747   |
| Provision pour pertes sur créances                               | 263     | 441     | 310     | 1 014   |
| Valeur comptable   | 231 055 | 17 696  | 1 437   | 250 188 |
| <b>Engagements de prêt et contrats de garantie financière</b>    |         |         |         |         |
| Risque acceptable  |         |         |         |         |
| Catégorie investissement   | 134 920 | 884     | -       | 135 804 |
| Catégorie spéculative  | 45 178  | 6 435   | -       | 51 613  |
| Liste de surveillance  | -       | 2 133   | -       | 2 133   |
| Douteux  | -       | -       | 324     | 324     |
| Provision pour pertes sur créances                               | 119     | 103     | 22      | 244     |
| Valeur comptable 2)  | 179 979 | 9 349   | 302     | 189 630 |

1) Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

2) Représente le total des montants contractuels des facilités de crédit inutilisées et autres expositions au risque au titre d'éléments hors bilan, compte non tenu des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.



(en millions de dollars canadiens)

31 octobre 2018

|  | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 | Total   |
|--|---------|---------|---------|---------|
| <b>Prêts hypothécaires à l'habitation</b>                        |         |         |         |         |
| Exceptionnellement faible  | -       | -       | -       | -       |
| Très faible  | 76 314  | 125     | -       | 76 439  |
| Bas  | 18 975  | 2 479   | -       | 21 454  |
| Moyen  | 12 621  | 3 765   | -       | 16 386  |
| Haut   | 90      | 445     | -       | 535     |
| Non coté   | 4 250   | 181     | -       | 4 431   |
| Douteux  | -       | -       | 375     | 375     |
| Provision pour pertes sur créances                               | 20      | 37      | 19      | 76      |
| Valeur comptable   | 112 230 | 6 958   | 356     | 119 544 |
| <b>Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers</b>      |         |         |         |         |
| Exceptionnellement faible  | 20 236  | 20      | -       | 20 256  |
| Très faible  | 13 364  | 222     | -       | 13 586  |
| Bas  | 12 581  | 364     | -       | 12 945  |
| Moyen  | 7 707   | 4 153   | -       | 11 860  |
| Haut   | 357     | 1 427   | -       | 1 784   |
| Non coté   | 2 105   | 168     | -       | 2 273   |
| Douteux  | -       | -       | 521     | 521     |
| Provision pour pertes sur créances                               | 83      | 312     | 143     | 538     |
| Valeur comptable   | 56 267  | 6 042   | 378     | 62 687  |
| <b>Prêts sur cartes de crédit</b>                                |         |         |         |         |
| Exceptionnellement faible  | 2 403   | 4       | -       | 2 407   |
| Très faible  | 1 140   | 11      | -       | 1 151   |
| Bas  | 943     | 107     | -       | 1 050   |
| Moyen  | 1 742   | 874     | -       | 2 616   |
| Haut   | 108     | 428     | -       | 536     |
| Non coté   | 568     | 1       | -       | 569     |
| Douteux  | -       | -       | -       | -       |
| Provision pour pertes sur créances                               | 39      | 191     | -       | 230     |
| Valeur comptable   | 6 865   | 1 234   | -       | 8 099   |
| <b>Prêts aux entreprises et aux administrations publiques 1)</b> |         |         |         |         |
| Risque acceptable  |         |         |         |         |
| Catégorie investissement   | 109 774 | 2 148   | -       | 111 922 |
| Catégorie spéculative  | 88 348  | 7 308   | -       | 95 656  |
| Liste de surveillance  | -       | 4 423   | -       | 4 423   |
| Douteux  | -       | -       | 1 040   | 1 040   |
| Provision pour pertes sur créances                               | 232     | 355     | 208     | 795     |
| Valeur comptable   | 197 890 | 13 524  | 832     | 212 246 |
| <b>Engagements de prêt et contrats de garantie financière</b>    |         |         |         |         |
| Risque acceptable  |         |         |         |         |
| Catégorie investissement   | 116 108 | 1 722   | -       | 117 830 |
| Catégorie spéculative  | 44 895  | 3 426   | -       | 48 321  |
| Liste de surveillance  | -       | 1 650   | -       | 1 650   |
| Douteux  | -       | -       | 242     | 242     |
| Provision pour pertes sur créances                               | 108     | 96      | 27      | 231     |
| Valeur comptable 2)  | 160 895 | 6 702   | 215     | 167 812 |

1) Comprend les engagements de clients aux termes d'acceptations.

2) Représente le total des montants contractuels des facilités de crédit inutilisées et autres expositions au risque au titre d'éléments hors bilan, compte non tenu des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour pertes en fonction de chaque catégorie de produit pour l'exercice clos le 31 octobre 2019.

(en millions de dollars canadiens)

| Pour l'exercice clos  | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 | Total |
|---|---------|---------|---------|-------|
| <b>Prêts hypothécaires à l'habitation</b>                       |         |         |         |       |
| Solde au 31 octobre 2018  | 20      | 38      | 44      | 102   |
| Transfert à l'étape 1 1)  | 27      | (25)    | (2)     | -     |
| Transfert à l'étape 2 1)  | (2)     | 7       | (5)     | -     |
| Transfert à l'étape 3 1)  | -       | (8)     | 8       | -     |
| Réévaluation nette de la provision pour pertes 2)               | (35)    | 26      | 15      | 6     |
| Montages des prêts  | 7       | -       | -       | 7     |
| Décomptabilisations et échéances                                | (2)     | (4)     | -       | (6)   |
| Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 3) | (5)     | (4)     | 16      | 7     |
| Montants sortis du bilan 4)                                     | -       | -       | (19)    | (19)  |
| Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement        | -       | -       | 13      | 13    |
| Change et autres  | -       | (1)     | (16)    | (17)  |
| Solde au 31 octobre 2019  | 15      | 33      | 38      | 86    |
| <b>Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers</b>     |         |         |         |       |
| Solde au 31 octobre 2018  | 90      | 326     | 144     | 560   |
| Transfert à l'étape 1 1)  | 174     | (161)   | (13)    | -     |
| Transfert à l'étape 2 1)  | (18)    | 85      | (67)    | -     |
| Transfert à l'étape 3 1)  | (5)     | (109)   | 114     | -     |
| Réévaluation nette de la provision pour pertes 2)               | (183)   | 232     | 167     | 216   |
| Montages des prêts  | 48      | -       | -       | 48    |
| Décomptabilisations et échéances                                | (16)    | (40)    | -       | (56)  |
| Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 3) | -       | 7       | 201     | 208   |
| Montants sortis du bilan 4)                                     | -       | -       | (306)   | (306) |
| Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement        | -       | -       | 118     | 118   |
| Change et autres  | (1)     | -       | (21)    | (22)  |
| Solde au 31 octobre 2019  | 89      | 333     | 136     | 558   |
| <b>Prêts sur cartes de crédit</b>                               |         |         |         |       |
| Solde au 31 octobre 2018  | 74      | 219     | -       | 293   |
| Transfert à l'étape 1 1)  | 107     | (107)   | -       | -     |
| Transfert à l'étape 2 1)  | (21)    | 21      | -       | -     |
| Transfert à l'étape 3 1)  | (1)     | (173)   | 174     | -     |
| Réévaluation nette de la provision pour pertes 2)               | (96)    | 288     | 72      | 264   |
| Montages des prêts  | 20      | -       | -       | 20    |
| Décomptabilisations et échéances                                | (4)     | (24)    | -       | (28)  |
| Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 3) | 5       | 5       | 246     | 256   |
| Montants sortis du bilan 4)                                     | -       | -       | (339)   | (339) |
| Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement        | -       | -       | 93      | 93    |
| Change et autres  | 1       | 1       | -       | 2     |
| Solde au 31 octobre 2019  | 80      | 225     | -       | 305   |
| <b>Prêts aux entreprises et aux administrations publiques</b>   |         |         |         |       |
| Solde au 31 octobre 2018  | 298     | 408     | 209     | 915   |
| Transfert à l'étape 1 1)  | 201     | (187)   | (14)    | -     |
| Transfert à l'étape 2 1)  | (50)    | 65      | (15)    | -     |
| Transfert à l'étape 3 1)  | (1)     | (66)    | 67      | -     |
| Réévaluation nette de la provision pour pertes 2)               | (214)   | 353     | 250     | 389   |
| Montages des prêts  | 199     | -       | -       | 199   |
| Décomptabilisations et échéances                                | (102)   | (82)    | -       | (184) |
| Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 3) | 33      | 83      | 288     | 404   |
| Montants sortis du bilan 4)                                     | -       | -       | (203)   | (203) |
| Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement        | -       | -       | 66      | 66    |
| Change et autres  | 7       | 5       | (49)    | (37)  |
| Solde au 31 octobre 2019  | 338     | 496     | 311     | 1 145 |
| Total des soldes au 31 octobre 2019                             | 522     | 1 087   | 485     | 2 094 |
| Composition : Prêts   |         |         |         |       |
| Autres instruments de crédit 5)                                 | 403     | 984     | 463     | 1 850 |
|   | 119     | 103     | 22      | 244   |

1) Les transferts représentent les pertes sur créances attendues qui sont passées d'une étape à l'autre au cours de la période, par exemple des pertes sur créances attendues sur un horizon de 12 mois (étape 1) à des pertes sur la durée de vie (étape 2).

2) Les réévaluations nettes correspondent à l'incidence des pertes sur créances attendues afférente au transfert d'étape, aux changements des prévisions économiques et à la qualité du crédit.

3) Exclut la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux autres actifs de (3) millions de dollars.

4) En règle générale, nous nous efforçons de recouvrer les montants qui ont été sortis du bilan au cours de l'exercice, à moins que le prêt n'ait été vendu, que nous n'ayons plus le droit de recouvrer le montant ou que nous ayons épuisé toutes les voies de recours raisonnables pour recouvrer le montant.

5) Comptabilisés dans les autres passifs du bilan consolidé.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour pertes en fonction de chaque catégorie de produit pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

(en millions de dollars canadiens)

| Pour l'exercice clos  | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 | Total |
|---|---------|---------|---------|-------|
| <b>Prêts hypothécaires à l'habitation</b>                       |         |         |         |       |
| Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2017                          | 16      | 34      | 49      | 99    |
| Transfert à l'étape 1 1)  | 34      | (31)    | (3)     | -     |
| Transfert à l'étape 2 1)  | (1)     | 7       | (6)     | -     |
| Transfert à l'étape 3 1)  | -       | (9)     | 9       | -     |
| Réévaluation nette de la provision pour pertes 2)               | (37)    | 42      | 19      | 24    |
| Montages des prêts  | 10      | -       | -       | 10    |
| Décomptabilisations et échéances                                | (2)     | (6)     | -       | (8)   |
| Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 3) | 4       | 3       | 19      | 26    |
| Montants sortis du bilan 4)                                     | -       | -       | (20)    | (20)  |
| Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement        | -       | -       | 7       | 7     |
| Change et autres  | -       | 1       | (11)    | (10)  |
| Solde au 31 octobre 2018  | 20      | 38      | 44      | 102   |
| <b>Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers</b>     |         |         |         |       |
| Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2017                          | 76      | 357     | 137     | 570   |
| Transfert à l'étape 1 1)  | 214     | (200)   | (14)    | -     |
| Transfert à l'étape 2 1)  | (22)    | 105     | (83)    | -     |
| Transfert à l'étape 3 1)  | (4)     | (162)   | 166     | -     |
| Réévaluation nette de la provision pour pertes 2)               | (196)   | 272     | 162     | 238   |
| Montages des prêts  | 39      | -       | -       | 39    |
| Décomptabilisations et échéances                                | (18)    | (50)    | -       | (68)  |
| Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 3) | 13      | (35)    | 231     | 209   |
| Montants sortis du bilan 4)                                     | -       | -       | (301)   | (301) |
| Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement        | -       | -       | 92      | 92    |
| Change et autres  | 1       | 4       | (15)    | (10)  |
| Solde au 31 octobre 2018  | 90      | 326     | 144     | 560   |
| <b>Prêts sur cartes de crédit</b>                               |         |         |         |       |
| Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2017                          | 83      | 254     | -       | 337   |
| Transfert à l'étape 1 1)  | 177     | (177)   | -       | -     |
| Transfert à l'étape 2 1)  | (37)    | 37      | -       | -     |
| Transfert à l'étape 3 1)  | (1)     | (195)   | 196     | -     |
| Réévaluation nette de la provision pour pertes 2)               | (164)   | 342     | 20      | 198   |
| Montages des prêts  | 19      | -       | -       | 19    |
| Décomptabilisations et échéances                                | (3)     | (42)    | -       | (45)  |
| Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 3) | (9)     | (35)    | 216     | 172   |
| Montants sortis du bilan 4)                                     | -       | -       | (319)   | (319) |
| Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement        | -       | -       | 103     | 103   |
| Solde au 31 octobre 2018  | 74      | 219     | -       | 293   |
| <b>Prêts aux entreprises et aux administrations publiques</b>   |         |         |         |       |
| Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2017                          | 268     | 410     | 234     | 912   |
| Transfert à l'étape 1 1)  | 136     | (128)   | (8)     | -     |
| Transfert à l'étape 2 1)  | (31)    | 66      | (35)    | -     |
| Transfert à l'étape 3 1)  | (1)     | (61)    | 62      | -     |
| Réévaluation nette de la provision pour pertes 2)               | (155)   | 203     | 215     | 263   |
| Montages des prêts  | 163     | -       | -       | 163   |
| Décomptabilisations et échéances                                | (80)    | (86)    | -       | (166) |
| Changements apportés à un modèle 5)                             | (7)     | (3)     | -       | (10)  |
| Total de la dotation à la provision pour pertes sur créances 3) | 25      | (9)     | 234     | 250   |
| Montants sortis du bilan 4)                                     | -       | -       | (297)   | (297) |
| Recouvrements de montants sortis du bilan antérieurement        | -       | -       | 59      | 59    |
| Change et autres  | 5       | 7       | (21)    | (9)   |
| Solde au 31 octobre 2018  | 298     | 408     | 209     | 915   |
| Total des soldes au 31 octobre 2018                             | 482     | 991     | 397     | 1 870 |
| Composition : Prêts   | 374     | 895     | 370     | 1 639 |
| Autres instruments de crédit 6)                                 | 108     | 96      | 27      | 231   |

1) Les transferts représentent les pertes sur créances attendues qui sont passées d'une étape à l'autre au cours de la période, par exemple des pertes sur créances attendues sur un horizon de 12 mois (étape 1) à des pertes sur la durée de vie (étape 2).

2) Les réévaluations nettes correspondent à l'incidence des pertes sur créances attendues afférente au transfert d'étape, aux changements des prévisions économiques et à la qualité du crédit.

3) Exclut la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux autres actifs de 5 millions de dollars.

4) En règle générale, nous nous efforçons de recouvrer les montants qui ont été sortis du bilan au cours de l'exercice, à moins que le prêt n'ait été vendu, que nous n'ayons plus le droit de recouvrer le montant ou que nous ayons épuisé toutes les voies de recours raisonnables pour recouvrer le montant.

5) Les changements apportés à un modèle correspondent à l'étalonnage des modèles pour tenir compte des informations prospectives et des changements suivant la réforme réglementaire.

6) Comptabilisés dans les autres passifs du bilan consolidé.

Le tableau ci-dessous fait état des prêts et de la provision pour pertes sur créances par région géographique au 31 octobre 2019 et 2018 :

| (en millions de dollars canadiens) | 2019           |                                     |  |                |                |                                     |  | 2018           |
|------------------------------------|----------------|-------------------------------------|--|----------------|----------------|-------------------------------------|--|----------------|
|                                    | Solde brut     | Provision liée aux prêts douteux 2) | Provision liée aux prêts productifs 3) | Solde net      | Solde brut     | Provision liée aux prêts douteux 2) | Provision liée aux prêts productifs 3) | Solde net      |
| Répartition géographique : 1)      |                |                                     |  |                |                |                                     |  |                |
| Canada                             | 258 842        | 207                                 | 740                                    | 257 895        | 243 261        | 189                                 | 689                                    | 242 383        |
| États-Unis                         | 158 454        | 256                                 | 630                                    | 157 568        | 132 789        | 181                                 | 574                                    | 132 034        |
| Autres pays                        | 10 648         | -                                   | 17                                     | 10 631         | 9 580          | -                                   | 6                                      | 9 574          |
| <b>Total</b>                       | <b>427 944</b> | <b>463</b>                          | <b>1 387</b>                           | <b>426 094</b> | <b>385 630</b> | <b>370</b>                          | <b>1 269</b>                           | <b>383 991</b> |

1) La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

2) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au titre des autres instruments de crédit de 22 millions de dollars, laquelle est comprise dans les autres passifs (27 millions en 2018).

3) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs au titre des autres instruments de crédit de 222 millions de dollars, laquelle est comprise dans les autres passifs (204 millions en 2018).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau ci-dessous fait état des prêts douteux (étape 3) ainsi que des provisions correspondantes au 31 octobre 2019 et 2018 :

| (en millions de dollars canadiens)                     | Solde brut des prêts douteux |              | Provision liée aux prêts douteux 2) |            | Solde net des prêts douteux |              |
|--|------------------------------|--------------|-------------------------------------|------------|-----------------------------|--------------|
|  | 2019                         | 2018         | 2019                                | 2018       | 2019                        | 2018         |
| Prêts hypothécaires à l'habitation                     | 414                          | 375          | 17                                  | 19         | 397                         | 356          |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers   | 468                          | 521          | 136                                 | 143        | 332                         | 378          |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | 1 747                        | 1 040        | 310                                 | 208        | 1 437                       | 832          |
| <b>Total</b>   | <b>2 629</b>                 | <b>1 936</b> | <b>463</b>                          | <b>370</b> | <b>2 166</b>                | <b>1 566</b> |
| Répartition géographique : 1)                          |                              |              |                                     |            |                             |              |
| Canada   | 914                          | 735          | 207                                 | 189        | 707                         | 546          |
| États-Unis   | 1 715                        | 1 201        | 256                                 | 181        | 1 459                       | 1 020        |
| Autres pays  | -                            | -            | -                                   | -          | -                           | -            |
| <b>Total</b>   | <b>2 629</b>                 | <b>1 936</b> | <b>463</b>                          | <b>370</b> | <b>2 166</b>                | <b>1 566</b> |

1) La répartition géographique est établie en fonction du pays où le risque ultime est assumé.

2) Exclut la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux au titre des autres instruments de crédit de 22 millions de dollars, laquelle est comprise dans les autres passifs (27 millions en 2018).

Le solde des prêts entièrement garantis en souffrance depuis une période allant de 90 à 180 jours, mais qui n'avaient pas encore été classés comme douteux, s'établissait à 54 millions de dollars et à 49 millions au 31 octobre 2019 et 2018, respectivement.

## Prêts en souffrance non classés douteux

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui n'ont pas été classés comme douteux, sont des prêts dont les titulaires n'ont pas fait les paiements dans les délais stipulés dans le contrat, mais pour lesquels nous nous attendons à recouvrer la totalité du capital et des intérêts ou des prêts qui sont détenus à la juste valeur. Le tableau suivant fait état des prêts en souffrance, mais non classés comme douteux au 31 octobre 2019 et 2018.

| (en millions de dollars canadiens)   | De 1 jour à 29 jours |              | De 30 à 89 jours |              | 90 jours ou plus |            | Total        |              |
|--|----------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|------------|--------------|--------------|
|  | 2019                 | 2018         | 2019             | 2018         | 2019             | 2018       | 2019         | 2018         |
| Prêts hypothécaires à l'habitation   | 806                  | 660          | 465              | 513          | 16               | 21         | 1 287        | 1 194        |
| Prêts sur cartes de crédit, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers | 1 590                | 1 431        | 426              | 415          | 87               | 88         | 2 103        | 1 934        |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques                           | 351                  | 611          | 207              | 268          | 59               | 55         | 617          | 934          |
| <b>Total</b>   | <b>2 747</b>         | <b>2 702</b> | <b>1 098</b>     | <b>1 196</b> | <b>162</b>       | <b>164</b> | <b>4 007</b> | <b>4 062</b> |

## Sensibilité des pertes sur créances attendues et principales variables économiques

La provision liée aux prêts productifs est sensible aux changements des prévisions économiques et de la pondération selon la probabilité de chaque scénario de prévision. Parmi les facteurs, nombreux sont ceux qui ont un niveau élevé d'interdépendance, mais les provisions pour dépréciation de prêts prises dans leur ensemble ne sont pas sensibles à un facteur unique en particulier.

En présumant d'un scénario de référence à l'égard des prévisions économiques d'une pondération de 100 % et en tenant compte de l'incidence de la migration des prêts d'une étape à l'autre, les autres hypothèses demeurant constantes par ailleurs, y compris le recours à un jugement éclairé concernant la qualité du crédit, la provision liée aux prêts productifs s'établirait à environ 1 325 millions de dollars au 31 octobre 2019 (1 250 millions en 2018), comparativement à la provision liée aux prêts productifs comptable de 1 609 millions (1 473 millions en 2018).

En présumant d'un scénario défavorable d'une pondération de 100 % et en tenant compte de l'incidence de la migration des prêts d'une étape à l'autre, les autres hypothèses demeurant constantes par ailleurs, y compris le recours à un jugement éclairé concernant la qualité du crédit, la provision liée aux prêts productifs serait d'environ 2 800 millions de dollars au 31 octobre 2019 (2 650 millions en 2018), comparativement à la provision liée aux prêts productifs comptable de 1 609 millions (1 473 millions en 2018).

En cas de récession, les résultats réels différeront puisque la composition de notre portefeuille changera en raison des migrations, de la croissance, des mesures visant à atténuer les risques et d'autres facteurs. En outre, notre provision reflétera les trois scénarios économiques employés pour évaluer la provision, les pondérations liées aux scénarios défavorables et favorables étant souvent inégales, et les pondérations varieront au fil du temps.

Le tableau qui suit présente les principales variables économiques que nous avons utilisées pour évaluer notre provision liée aux prêts productifs au cours de la période de prévision. Les valeurs présentées correspondent aux valeurs moyennes nationales de clôture pour les 12 premiers mois et pour la période résiduelle. Les valeurs présentées ci-dessous sont des variables nationales, mais nous utilisons des variables régionales dans nos modèles sous-jacents, le cas échéant.

| Au 31 octobre                     | Scénario favorable |       |                       |       | Scénario de référence |       |                       |       | Scénario défavorable |         |                       |        |
|-----------------------------------|--------------------|-------|-----------------------|-------|-----------------------|-------|-----------------------|-------|----------------------|---------|-----------------------|--------|
|                                   | 12 premiers mois   |       | Période résiduelle 1) |       | 12 premiers mois      |       | Période résiduelle 1) |       | 12 premiers mois     |         | Période résiduelle 1) |        |
|                                   | 2019               | 2018  | 2019                  | 2018  | 2019                  | 2018  | 2019                  | 2018  | 2019                 | 2018    | 2019                  | 2018   |
| Produit intérieur brut réel 2)    |                    |       |                       |       |                       |       |                       |       |                      |         |                       |        |
| Canada                            | 2,9 %              | 3,1 % | 2,3 %                 | 2,4 % | 1,6 %                 | 1,8 % | 1,6 %                 | 1,6 % | (3,2)%               | (3,2)%  | 0,8 %                 | 0,8 %  |
| États-Unis                        | 2,4 %              | 2,9 % | 2,3 %                 | 1,9 % | 1,8 %                 | 2,4 % | 1,9 %                 | 1,6 % | (2,9)%               | (2,9)%  | 0,9 %                 | 0,9 %  |
| Écart de sociétés BBB sur dix ans |                    |       |                       |       |                       |       |                       |       |                      |         |                       |        |
| Canada                            | 2,0 %              | 2,0 % | 2,1 %                 | 2,1 % | 2,3 %                 | 2,3 % | 2,3 %                 | 2,3 % | 4,7 %                | 4,7 %   | 3,9 %                 | 3,9 %  |
| États-Unis                        | 1,8 %              | 1,8 % | 2,0 %                 | 2,0 % | 2,4 %                 | 2,2 % | 2,4 %                 | 2,3 % | 4,3 %                | 4,3 %   | 3,4 %                 | 3,5 %  |
| Taux de chômage                   |                    |       |                       |       |                       |       |                       |       |                      |         |                       |        |
| Canada                            | 5,1 %              | 5,4 % | 4,9 %                 | 5,2 % | 5,7 %                 | 5,6 % | 5,9 %                 | 5,6 % | 8,9 %                | 9,3 %   | 8,9 %                 | 9,3 %  |
| États-Unis                        | 3,3 %              | 3,2 % | 3,2 %                 | 3,1 % | 3,7 %                 | 3,6 % | 3,8 %                 | 3,7 % | 6,5 %                | 6,7 %   | 6,6 %                 | 6,8 %  |
| Indice des prix des habitations   |                    |       |                       |       |                       |       |                       |       |                      |         |                       |        |
| Canada 3)                         | 3,7 %              | 2,4 % | 3,6 %                 | 2,6 % | 1,8 %                 | 1,4 % | 2,5 %                 | 1,8 % | (12,8)%              | (12,8)% | (3,2)%                | (3,2)% |
| États-Unis 4)                     | 4,5 %              | 5,1 % | 4,1 %                 | 4,3 % | 3,0 %                 | 3,6 % | 2,7 %                 | 3,0 % | (7,3)%               | (7,3)%  | (1,2)%                | (1,2)% |

1) La période de prévision résiduelle est de deux ans.

2) Le produit intérieur brut réel est basé sur la croissance d'un exercice à l'autre.

3) Pour le Canada, nous avons recours à l'indice composé de référence IPP.

4) Pour les États-Unis, nous avons recours à l'indice du prix des maisons Case-Shiller national.

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction généralement des pertes attendues sur 12 mois pour les prêts productifs (étape 1) et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis qu'ils ont été accordés (étape 2). Aux termes de nos scénarios actuels pondérés en fonction de la probabilité, en présumant que l'ensemble de nos prêts productifs relèvent de l'étape 1, nos modèles généreraient une provision liée aux prêts productifs d'environ 1 050 millions de dollars, comparativement à la provision liée aux prêts productifs comptable de 1 609 millions au 31 octobre 2019 (1 000 millions, comparativement à la provision liée aux prêts productifs comptable de 1 473 millions au 31 octobre 2018).

## Prêts renégociés

Il nous arrive à l'occasion de modifier les modalités contractuelles d'un prêt en raison de la mauvaise situation financière de l'emprunteur. Nous évaluons si les prêts renégociés se sont dépréciés conformément à nos politiques en vigueur en matière de dépréciation. Lorsque la renégociation se solde par des concessions importantes et que celles-ci sont faites pour des motifs économiques ou juridiques associés aux problèmes financiers de l'emprunteur et dont nous n'aurions pas tenu compte autrement, le prêt est classé dans les prêts douteux. Nous jugeons qu'une ou plusieurs des concessions suivantes sont importantes : 1) une réduction du taux d'intérêt déjà établi; 2) le report de la date ou des dates d'échéance du prêt et l'imputation d'un taux d'intérêt plus faible que le taux du marché en vigueur qui serait exigé pour un nouveau prêt d'une durée similaire; et 3) la radiation du capital ou des intérêts courus.

Les prêts renégociés peuvent demeurer dans la catégorie des prêts productifs si les modifications ne sont pas considérées comme étant importantes, ou sont reclassés dans cette catégorie lorsqu'ils ne présentent plus aucune des caractéristiques exigeant leur classement dans les prêts douteux.

La valeur comptable de nos prêts renégociés qui ont été modifiés au cours de l'exercice était de 229 millions de dollars au 31 octobre 2019 (253 millions au 31 octobre 2018). Les prêts renégociés de 36 millions (53 millions en 2018 et 36 millions en 2017) ont été sortis du bilan au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019. Au 31 octobre 2019, 66 millions (93 millions au 31 octobre 2018) de prêts ayant fait antérieurement l'objet de renégociations sont passés d'un modèle de pertes sur créances attendues sur la durée de vie à un modèle sur 12 mois au cours de l'exercice.

## Biens saisis

Les biens ou autres actifs que nous obtenons d'emprunteurs en règlement de leurs prêts sont classés comme détenus en vue de l'utilisation ou en vue de la vente, selon les intentions de la direction, et sont comptabilisés initialement selon leur valeur comptable.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, des prêts douteux ont donné lieu à des saisies dans le cadre desquelles nous avons reçu 125 millions de dollars de biens immobiliers que nous avons classés comme détenus en vue de la vente (117 millions en 2018).

Au 31 octobre 2019, les biens immobiliers détenus en vue de la vente totalisaient 62 millions de dollars (58 millions en 2018). Nous cédon de tels biens lorsque nous le jugeons approprié.

## Sûretés

Nous avons recours à des sûretés pour gérer le risque de crédit lié aux titres pris en pension ou empruntés, aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers, et aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques. D'autres renseignements sur nos exigences en matière de sûreté sont présentés aux notes 14 et 24 et en caractères de couleur bleue dans le texte de la section *Gestion globale des risques* de notre Rapport de gestion aux pages 78 à 80 du présent rapport.

## Note 5 : Gestion des risques

Nous avons recours à une méthode globale pour repérer, mesurer, surveiller et contrôler les risques auxquels nous devons faire face à l'échelle de l'organisation. Les principaux risques liés à nos instruments financiers sont le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché et le risque de liquidité et de financement.

### Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie. Le risque de crédit est lié principalement aux prêts, aux instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote et compensés de manière centralisée et aux autres instruments de crédit. Il s'agit du plus important risque mesurable auquel nous devons faire face.

Nos pratiques de gestion et principales mesures des risques sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section *Gestion globale des risques* du Rapport de gestion, aux pages 78 à 82 du présent Rapport annuel. D'autres renseignements sur le risque de crédit inhérent aux prêts et aux instruments dérivés sont présentés dans les notes 4 et 8, respectivement.

## Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de fluctuations défavorables de la valeur de nos actifs et de nos passifs à la suite d'une variation de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite, et les écarts de taux, et comprend le risque de migration du crédit et de défaut dans notre portefeuille de négociation. Nous sommes exposés au risque de marché en raison de nos activités de négociation et de prise ferme, ainsi que de la gestion du risque structurel de marché lié à nos activités bancaires et d'assurance.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de marché sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section *Gestion globale des risques* du Rapport de gestion, aux pages 86 à 90 du présent Rapport annuel.

## Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si nous ne sommes pas en mesure de respecter nos engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Notre politique consiste à nous assurer de toujours disposer d'actifs liquides et d'une capacité de financement suffisants pour faire face à nos engagements financiers, y compris les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts, d'investissements et de nantissements, même en période difficile. La gestion du risque de liquidité et de financement est essentielle pour assurer le maintien de la sécurité et de la solidité de l'organisation et de la confiance des déposants, et la stabilité du bénéfice.

Nos méthodes de gestion et principales mesures à l'égard du risque de liquidité et de financement sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section *Gestion globale des risques* du Rapport de gestion, aux pages 91 à 99 du présent Rapport annuel.

## Note 6 : Transfert d'actifs

### Titrisation de prêts

Nous vendons des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens à des programmes de titrisation canadiens mis sur pied par des tiers, dont le Programme des Obligations hypothécaires du Canada, et directement à des tiers investisseurs en vertu du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH et de notre propre programme. Nous déterminons si la quasi-totalité de leurs risques et avantages ou le contrôle ont été transférés, ce qui sert à établir s'ils peuvent être décomptabilisés.

Aux termes de ces programmes, nous avons droit au paiement, au fil du temps, de l'excédent du total des intérêts et des frais perçus auprès des clients relativement aux prêts hypothécaires vendus, sur le rendement versé aux investisseurs, moins les pertes sur créances et les autres coûts. Par ailleurs, nous agissons à titre de contrepartie eu égard aux swaps de taux d'intérêt en vertu desquels nous acquittons les intérêts payables aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous recevons des intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents qui sont convertis en titres adossés à des créances hypothécaires conformément au Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la LNH puis vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation. Comme nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt et de crédit associés aux prêts hypothécaires titrisés, nous ne pouvons les décomptabiliser. Nous continuons d'inscrire les prêts hypothécaires et le produit en trésorerie en découlant comme un financement garanti au bilan consolidé. Les intérêts et les frais perçus, déduction faite du rendement versé aux investisseurs, sont pris en compte dans les revenus nets d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, sur la durée de la titrisation. Les pertes sur créances associées aux prêts hypothécaires sont constatées dans la dotation à la provision pour pertes sur créances. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous avons vendu pour 6 692 millions de dollars de prêts hypothécaires à ces programmes (8 062 millions en 2018).

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui n'étaient pas admissibles à une décomptabilisation ainsi que les passifs connexes :

| (en millions de dollars canadiens) | 2019                |               | 2018                |              |
|------------------------------------|---------------------|---------------|---------------------|--------------|
|                                    | Valeur comptable 1) | Juste valeur  | Valeur comptable 1) | Juste valeur |
| <b>Actifs</b>                      |                     |               |                     |              |
| Prêts hypothécaires à l'habitation | 6 357               |               | 5 569               |              |
| Autres actifs connexes 2)          | 10 872              |               | 11 640              |              |
| <b>Total</b>                       | <b>17 229</b>       | <b>17 253</b> | 17 209              | 17 105       |
| <b>Passifs connexes 3)</b>         | <b>16 993</b>       | <b>17 202</b> | 16 925              | 16 763       |

1) La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision.

2) Les autres actifs connexes représentent des paiements reçus sur des prêts hypothécaires cédés en garantie dans le cadre de programmes de titrisation et qui n'ont pas encore été portés en réduction des passifs connexes. Les paiements reçus sont détenus sous forme d'instruments admissibles au nom des investisseurs des entités de titrisation jusqu'au moment où les paiements en capital sur les passifs connexes deviennent exigibles. Aux fins de la comparaison de tous les actifs étayant ces passifs connexes, le montant en cause a, dans le tableau ci-dessus, été ajouté à la valeur comptable des actifs titrisés.

3) Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

### Actifs financiers transférés admissibles à la décomptabilisation

Nous conservons les droits de gestion de prêts hypothécaires à l'égard de certains prêts hypothécaires acquis ou montés aux États-Unis, lesquels sont vendus et décomptabilisés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous avons vendu et décomptabilisé pour 460 millions de dollars de ces prêts (936 millions en 2018) et avons comptabilisé un profit de 15 millions (21 millions en 2018) lié aux revenus autres que d'intérêts. Nous conservons les droits de gestion à l'égard de ces prêts, ce qui représente le maintien de notre engagement. Au 31 octobre 2019, la valeur comptable des droits de gestion de prêts hypothécaires se chiffrait à 43 millions (52 millions au 31 octobre 2018).

### Titres mis en pension ou prêtés

Les titres mis en pension ou prêtés représentent des opérations de financement à court terme dans le cadre desquelles nous vendons des titres que nous possédons et prenons simultanément l'engagement de les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux titres, et c'est pourquoi nous continuons à les comptabiliser dans notre bilan consolidé. L'obligation de racheter ces titres est comptabilisée en tant que transactions d'emprunt garanti au montant exigible. La valeur comptable de ces titres correspond approximativement à la valeur comptable des passifs connexes qui totalise 86 656 millions de dollars au 31 octobre 2019 (66 684 millions au 31 octobre 2018) du fait que ces titres sont à court terme. Les charges d'intérêts relatives à un tel engagement sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

## Note 7 : Entités structurées

Dans le cadre normal des activités, nous concluons certaines transactions qui mettent en jeu l'établissement d'entités structurées dans le but de faciliter ou de réaliser des transactions pour le compte de clients et afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. Nous sommes tenus de consolider une entité structurée si nous la contrôlons, ce qui signifie que nous détenons le pouvoir sur celle-ci, que nous sommes exposés à des rendements variables en raison de nos liens avec elle et que nous avons la capacité d'exercer notre pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements que nous en tirons.

Pour établir si nous contrôlons ou non une entité structurée, nous examinons l'accord en entier afin de définir l'objet et la conception de cette entité structurée, la nature des droits détenus par voie d'ententes contractuelles et le fait que nous agissions pour notre propre compte ou en tant que mandataire.

Nous procédons à une réévaluation de la consolidation si des faits et circonstances indiquent que des changements sont survenus dans l'un ou plusieurs des éléments de contrôle de l'entité structurée. On trouvera à la note 1 des renseignements concernant notre mode de consolidation.

### Entités structurées consolidées

#### Entités de titrisation de la Banque

Nous utilisons des entités de titrisation pour titriser nos prêts sur cartes de crédit canadiens, nos marges de crédit immobilières canadiennes, nos prêts automobiles et nos prêts visant du matériel canadiens afin d'avoir accès à d'autres sources de financement. La structure de ces entités restreint les activités qu'elles peuvent mener et les types d'actifs qu'elles peuvent détenir, et leur pouvoir décisionnel est limité. Ces entités émettent des titres à terme adossés à des actifs pour financer leurs activités. Nous contrôlons et consolidons ces entités puisque nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour obtenir la majorité des avantages de leurs activités.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs transférés qui n'étaient pas admissibles à une décomptabilisation ainsi que les passifs connexes émanant des entités de titrisation de la Banque :

| (en millions de dollars canadiens)                      | 2019                |               | 2018                |              |
|---|---------------------|---------------|---------------------|--------------|
|   | Valeur comptable 1) | Juste valeur  | Valeur comptable 1) | Juste valeur |
| <b>Actifs</b>   |                     |               |                     |              |
| Créances de cartes de crédit                            | <b>7 747</b>        | <b>7 747</b>  | 7 246               | 7 246        |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers 2) | <b>5 872</b>        | <b>5 876</b>  | 6 827               | 6 799        |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques  | <b>716</b>          | <b>721</b>    | -                   | -            |
| <b>Total</b>  | <b>14 335</b>       | <b>14 344</b> | 14 073              | 14 045       |
| <b>Passifs connexes 3)</b>                              | <b>10 166</b>       | <b>10 209</b> | 8 179               | 8 134        |

1) La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision.

2) Comprennent les marges de crédit immobilières canadiennes et les prêts automobiles au Canada.

3) Les passifs connexes sont comptabilisés dans les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées dans notre bilan consolidé.

#### Entité de titrisation américaine des clients

Nous soutenons une entité de titrisation des clients (aussi appelée conduit multicédants soutenu par des banques) qui fournit à nos clients d'autres sources de financement par l'entremise de la titrisation de leurs actifs. Cette entité donne à nos clients l'accès à du financement sur les marchés du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) en leur permettant de vendre directement leurs actifs à l'entité ou de vendre, indirectement, à l'entité une participation dans les actifs titrisés, l'entité émet alors du PCAA à l'intention des investisseurs afin de financer les achats. Nous ne vendons pas d'actifs à cette entité de titrisation des clients.

Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu des entités de titrisation. Nous avons établi que nous la contrôlions et, en notre qualité de fournisseur de trésorerie et de mandataire chargé de sa gestion, nous la consolidons puisque nous sommes exposés à ses rendements variables et que nous détenons les principaux pouvoirs de décision nécessaires pour influencer sur ces rendements.

Nous offrons à cette entité des facilités de soutien de trésorerie engagées, ce qui peut exiger que nous lui fournissions du financement supplémentaire advenant certains événements. Le montant total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités était de 6 733 millions de dollars au 31 octobre 2019 (7 100 millions au 31 octobre 2018).

#### Entités de capital et de financement

Nous détenons une entité de financement, formée en vertu du Programme d'obligations sécurisées, qui a été créée pour garantir les paiements dus aux détenteurs d'obligations que nous avons émises. Nous vendons des actifs à cette entité de financement en échange d'un prêt intersociétés.

Nous pouvons également avoir recours à des entités de capital afin de transférer le risque de crédit que posent certains actifs sous forme de prêts. Nous achetons auprès de ces entités une protection de crédit contre des événements de crédit admissibles. À leur tour, les entités garantissent leur obligation en émettant des billets liés à une garantie. Les actifs sous forme de prêts ne sont pas vendus ni attribués à ces entités et demeurent inscrits à notre bilan consolidé. Au 31 octobre 2019, 325 millions de dollars de billets liés à une garantie et émis par ces entités étaient pris en compte dans le montant des dépôts figurant à notre bilan consolidé (325 millions au 31 octobre 2018).

Dans le cas des entités qui nous achètent des actifs ou qui sont mises sur pied en vue de transférer notre risque de crédit, nous avons établi que, d'après les droits stipulés dans les accords ou du fait de notre participation, nous sommes grandement exposés aux rendements variables de ces entités et que nous les contrôlons. C'est pourquoi nous les consolidons. La note 13 et la note 24 renferment plus de renseignements sur les billets émis par ces entités et les actifs qui leur sont vendus.

## Entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente les montants liés à nos participations dans des entités structurées non consolidées :

| (en millions de dollars canadiens)   | 2019               |   | 2018               |   |
|--|--------------------|---|--------------------|---|
|  | Entités de capital | Entités de titrisation canadiennes des clients 1) | Entités de capital | Entités de titrisation canadiennes des clients 1) |
| <b>Participations inscrites au bilan</b>                                     |                    |   |                    |   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                      | 547                | 66  | 118                | 53  |
| Titres de négociation  | -                  | 8   | -                  | 12  |
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net                        | -                  | 567   | -                  | 582   |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | -                  | 616   | 2                  | 242   |
| Prêts détenus à des fins de transaction                                      | -                  | -   | 7                  | -   |
| Titres divers  | 15                 | -   | 3                  | 13  |
|  | <b>562</b>         | <b>1 257</b>                                      | 130                | 902   |
| Dépôts   | 547                | 66  | 570                | 53  |
| Divers   | 9                  | -   | 17                 | -   |
|  | <b>556</b>         | <b>66</b>   | 587                | 53  |
| <b>Risque de perte 2)</b>  | -                  | <b>7 453</b>                                      | 28                 | 7 135   |
| <b>Total des actifs des entités</b>  | <b>556</b>         | <b>4 854</b>                                      | 587                | 5 033   |

1) Les titres détenus qui sont émis par nos entités de titrisation canadiennes des clients sont constitués de papier commercial adossé à des actifs et sont classés dans les titres de négociation, les titres à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Tous les actifs détenus par ces entités sont situés au Canada.

2) Le risque de perte représente les titres détenus, les facilités de trésorerie inutilisées, le total des montants engagés de l'entité financée par BMO, les actifs dérivés et les prêts.

### Entités de capital

Nous pouvons également avoir recours à des entités de capital afin de transférer notre risque de crédit aux porteurs de titres des entités. Nous ne sommes alors pas exposés à des risques de défaut ou de crédit significatifs. Le reste de notre exposition à leurs rendements variables est moindre que celle des porteurs de billets de ces entités qui, eux, sont exposés à nos risques de défaut et de crédit. Nous ne sommes pas tenus de consolider ces entités. En 2019, l'une de nos entités de capital a remboursé un billet que nous avons émis. On trouvera d'autres renseignements à ce sujet à la note 16.

### Entités de titrisation canadiennes des clients

Nous soutenons des entités de titrisation des clients (aussi appelées conduits multicédants soutenus par des banques) qui fournissent à nos clients d'autres sources de financement par la titrisation de leurs actifs. Ces entités donnent à nos clients accès à du financement que ce soit auprès de BMO ou sur les marchés du PCAA en leur permettant de vendre directement leurs actifs à l'entité ou de vendre, indirectement, à l'entité une participation dans les actifs titrisés; l'entité émet alors du PCAA à l'intention des investisseurs ou de BMO afin de financer les achats. Nous ne vendons pas d'actifs à ces entités de titrisation des clients. Nous percevons des commissions pour les services que nous fournissons relativement aux opérations de titrisation, y compris des commissions de liquidité, de distribution et d'accord financier pour le soutien que nous apportons au fonctionnement continu des entités de titrisation. Nous avons déterminé que nous ne les contrôlons pas, puisque nous n'avons aucun pouvoir sur leurs principales activités, soit la gestion de leurs actifs.

Nous fournissons des facilités de trésorerie aux entités financées sur le marché, ce qui peut exiger que nous leur fournissions du financement supplémentaire si certains événements surviennent. Le total des engagements non prélevés aux termes de ces facilités et de tout montant non utilisé de l'entité financée par BMO était de 6 262 millions de dollars au 31 octobre 2019 (6 286 millions au 31 octobre 2018).

### Fonds gérés par BMO

Nous constituons divers fonds que nous gérons également. Nous évaluons si nous contrôlons ou non un fonds donné en nous appuyant sur les intérêts économiques que nous y détenons, ce qui inclut nos placements dans celui-ci et nos frais de gestion gagnés sur les fonds, et aussi en fonction de tout droit qu'auraient les investisseurs de nous démettre de nos fonctions de gestionnaire de placements. Par suite de notre évaluation, nous avons conclu que nous ne contrôlons pas ces fonds. Nos intérêts économiques dans les fonds que nous gérons, mais ne consolidons pas, totalisaient 1 728 millions de dollars au 31 octobre 2019 (1 612 millions en 2018), lesquels sont pris en compte dans les valeurs mobilières figurant à notre bilan consolidé.

## Autres entités structurées

Nous achetons et détenons des participations dans une variété d'entités structurées tierces, notamment des fonds négociés en bourse, des fonds d'investissement, des sociétés en commandite et des fiducies d'investissement, qui sont comptabilisées dans les valeurs mobilières dans notre bilan consolidé. Il est jugé que nous avons une participation dans ces investissements en raison de nos avoirs et du fait que nous pouvons agir à titre de contrepartie eu égard à certains contrats dérivés. Nous n'agissons ni comme le gestionnaire de placements ni comme le promoteur de ces investissements. De façon générale, nous sommes un investisseur passif, nous ne détenons pas les principaux pouvoirs de décision à l'égard de ces investissements. Notre exposition maximale aux pertes liées à nos investissements se limite à la valeur comptable de nos investissements et à tout engagement non utilisé que nous avons fourni.

## Entités structurées dont nous sommes le promoteur

Il peut être présumé que nous sommes le promoteur d'une entité structurée si nous participons à sa conception, à sa constitution juridique ou à sa commercialisation et si, de manière raisonnable, des intervenants du marché nous associaient à cette entité. Nous ne détenons pas de participation dans des entités structurées dont nous sommes le promoteur.

On trouvera d'autres renseignements sur nos fiducies de rémunération à la note 20.



## Note 8 : Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des cours de change ou d'autres prix ou indices du marché des capitaux ou des produits de base.

Les instruments dérivés sont des contrats qui se négocient sur les marchés réglementés ou sur les marchés hors cote. Nous utilisons ces instruments à des fins de négociation ainsi que pour gérer nos risques, principalement ceux liés aux fluctuations des cours de change et d'intérêt, dans le cadre de notre programme de gestion des actifs et des passifs.

### Types d'instruments dérivés

#### Swaps

Le swap est un contrat entre deux parties visant l'échange d'une série de flux de trésorerie. Les divers contrats de swaps que nous concluons sont les suivants :

Swap de taux d'intérêt – les contreparties s'échangent habituellement des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise.

Swap de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes.

Swap de taux d'intérêt et de devises – les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable et des montants en capital dans des devises différentes.

Swap de produits de base – les contreparties s'échangent généralement des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit de base.

Swap d'actions – les contreparties s'échangent le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'une autre action ou d'un autre groupe d'actions.

Swap sur défaillance – une contrepartie verse des frais à l'autre contrepartie pour que cette dernière accepte de faire un paiement si un incident de crédit survient, comme une faillite ou un défaut de paiement.

Swap sur rendement total – une contrepartie accepte de payer à l'autre contrepartie ou de recevoir d'elle des sommes en trésorerie dont le montant est fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris les rendements comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de sommes dont le montant est fonction des taux de financement en vigueur sur le marché.

#### Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat à terme standardisé sont des ententes contractuelles portant sur la vente ou l'achat d'un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à un prix et à une date prédéterminés.

Le contrat à terme de gré à gré est un contrat sur mesure négocié sur les marchés hors cote. Le contrat à terme standardisé se négocie selon des montants préétablis sur des marchés boursiers réglementés et fait l'objet d'une marge de sécurité calculée quotidiennement.

#### Options

L'option est un contrat donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un montant déterminé d'une devise, d'un produit de base, d'un instrument financier sensible aux taux d'intérêt ou d'un titre à une date prédéterminée ou à n'importe quel moment dans une période préétablie.

Dans le cas d'une option que nous vendons, l'acheteur nous verse une prime parce que nous acceptons un risque de marché.

Dans le cas d'une option que nous achetons, nous versons une prime pour le droit de l'exercer. Comme nous ne sommes pas tenus d'exercer l'option, le principal risque auquel nous sommes exposés est le risque de crédit dans l'éventualité où le vendeur, aux termes d'un contrat négocié sur les marchés hors cote, ne s'acquitterait pas de ses obligations contractuelles.

Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes de taux et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur. Il s'agit de contrats en vertu desquels le vendeur s'engage à verser à l'acheteur, selon un montant nominal de référence donné, la différence entre le taux du marché et le taux stipulé au contrat. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Une swaption est une option qui accorde à son détenteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap sous-jacent.

Une option à terme est un contrat d'option dont l'instrument sous-jacent est un contrat à terme standardisé unique.

Les principaux risques liés à ces instruments dérivés proviennent de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, de la qualité du crédit et de la valeur des instruments financiers ou des prix des produits de base sous-jacents, selon le cas, ainsi que de l'incapacité éventuelle des contreparties à respecter les modalités des contrats.

### Instruments dérivés incorporés

À l'occasion, nous achetons ou émettons des instruments financiers qui contiennent des instruments dérivés incorporés. L'instrument dérivé incorporé dans un passif financier est séparé du contrat hôte et comptabilisé à la juste valeur si ses caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte, si ses modalités sont les mêmes que celles d'un instrument dérivé autonome et si le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur. Si nous ne pouvons pas déterminer et évaluer de manière fiable l'instrument dérivé incorporé, le contrat est comptabilisé dans sa totalité à la juste valeur, les variations de celle-ci étant portées en résultat. Les instruments dérivés incorporés dans certains de nos billets liés à des titres de participation sont comptabilisés séparément de l'instrument hôte.

### Dispositions conditionnelles

Certains instruments dérivés négociés sur les marchés hors cote renferment des dispositions qui établissent un lien entre le montant de la garantie que nous sommes tenus de fournir ou de payer relativement à nos cotes de crédit (déterminées par les grandes agences de notation). Si nos cotes de crédit devaient être abaissées, certaines contreparties à ces instruments dérivés pourraient exiger la constitution immédiate et continue d'une garantie sur les instruments dérivés en position de passif ou un paiement immédiat. Le montant total de la juste valeur de tous les instruments dérivés qui devaient faire l'objet d'une garantie et qui étaient en position de passif au 31 octobre 2019 était de 5 736 millions de dollars (2 860 millions en 2018), montant à l'égard duquel nous avons fourni des garanties de 5 660 millions (2 963 millions en 2018).

### Risques couverts

#### Risque de taux d'intérêt

Nous gérons le risque de taux d'intérêt au moyen de contrats à terme sur taux d'intérêt, de swaps de taux d'intérêt et d'options, qui sont liés, tout en l'ajustant, à la sensibilité aux taux d'intérêt d'un actif ou d'un passif spécifique, d'une transaction spécifique prévue, d'un engagement ferme spécifique, ou d'un groupe spécifique de transactions ayant les mêmes caractéristiques de risque.

#### Risque de change

Nous gérons le risque de change au moyen de contrats à terme sur devises, d'options sur devises, de swaps de devises, de transactions de change au comptant, de contrats à terme de gré à gré et de dépôts libellés en devises.

#### Risque lié aux cours des actions

Nous gérons le risque lié aux cours des actions au moyen de swaps sur rendement total.

## Instruments dérivés de négociation

Les instruments dérivés de négociation incluent des instruments conclus avec des clients afin d'aider ces derniers à gérer leur risque, des activités de tenue de marché pour appuyer la demande de dérivés provenant de clients, des instruments contractés de façon limitée afin de nous permettre de générer des revenus de négociation à partir de nos principales positions et certains instruments dérivés que nous avons conclus dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture (couvertures économiques).

Nous procédons au montage et à la commercialisation de produits dérivés pour permettre aux clients de transférer, de modifier ou de réduire l'exposition aux risques existante ou prévue.

Les principales activités de négociation comprennent la tenue de marché et le positionnement. La tenue de marché consiste à offrir des cours acheteur et vendeur à d'autres participants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et des volumes. Le positionnement consiste à gérer des positions exposées au risque du marché, dans l'intention de profiter des mouvements favorables des cours, des taux ou des indices.

Les instruments dérivés de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et pertes, réalisés ou latents, sont généralement portés aux revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les profits et les pertes latents sur instruments dérivés utilisés pour couvrir certaines expositions, d'un point de vue économique, peuvent être comptabilisés dans l'état des résultats au même poste que les profits et les pertes latents dérivés de ces expositions. Les profits latents sur instruments dérivés de négociation sont inscrits à notre bilan consolidé au poste instruments dérivés des actifs, et les pertes latentes le sont au poste instruments dérivés des passifs.

Nous pouvons aussi utiliser des contrats de change à terme ou des options pour couvrir, d'un point de vue économique, une partie de notre résultat en dollars américains, afin de réduire au minimum les fluctuations de notre bénéfice net consolidé causées par la conversion de notre résultat réalisé en dollars américains. Ces contrats sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont portées aux revenus autres que d'intérêts, au poste revenus de négociation à notre état consolidé des résultats.

## Juste valeur des instruments dérivés de négociation et de couverture

La juste valeur représente des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer au cours de périodes ultérieures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. Des détails sur l'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés figurent à la note 17.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de nos instruments dérivés :

|   | 2019         |               |             | 2018         |               |             |
|---|--------------|---------------|-------------|--------------|---------------|-------------|
|   | Actifs bruts | Passifs bruts | Montant net | Actifs bruts | Passifs bruts | Montant net |
| (en millions de dollars canadiens)  |              |               |             |              |               |             |
| <b>Négociation</b>  |              |               |             |              |               |             |
| <b>Contrats de taux d'intérêt</b>   |              |               |             |              |               |             |
| Swaps   | 7 588        | (5 834)       | 1 754       | 7 013        | (5 637)       | 1 376       |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt                                    | 44           | (157)         | (113)       | 36           | (10)          | 26          |
| Contrats à terme standardisés   | 1            | (4)           | (3)         | 2            | (3)           | (1)         |
| Options achetées  | 632          | -             | 632         | 425          | -             | 425         |
| Options vendues   | -            | (403)         | (403)       | -            | (273)         | (273)       |
| <b>Contrats de change</b>   |              |               |             |              |               |             |
| Swaps de devises  | 2 394        | (1 383)       | 1 011       | 2 362        | (1 678)       | 684         |
| Swaps de taux d'intérêt et de devises                                     | 3 471        | (4 950)       | (1 479)     | 4 977        | (6 057)       | (1 080)     |
| Contrats de change à terme  | 2 796        | (2 379)       | 417         | 4 335        | (2 817)       | 1 518       |
| Options achetées  | 188          | -             | 188         | 241          | -             | 241         |
| Options vendues   | -            | (203)         | (203)       | -            | (228)         | (228)       |
| <b>Contrats sur produits de base</b>                                      |              |               |             |              |               |             |
| Swaps   | 754          | (1 273)       | (519)       | 1 559        | (1 084)       | 475         |
| Contrats à terme standardisés   | 122          | (40)          | 82          | 17           | -             | 17          |
| Options achetées  | 270          | -             | 270         | 484          | -             | 484         |
| Options vendues   | -            | (367)         | (367)       | -            | (372)         | (372)       |
| <b>Contrats sur titres de participation</b>                               | 1 199        | (2 999)       | (1 800)     | 2 158        | (2 402)       | (244)       |
| <b>Contrats de crédit</b>   |              |               |             |              |               |             |
| Achetés   | 2            | (98)          | (96)        | 1            | (36)          | (35)        |
| Vendus  | 47           | (4)           | 43          | 9            | (1)           | 8           |
| Juste valeur totale - instruments dérivés de négociation                  | 19 508       | (20 094)      | (586)       | 23 619       | (20 598)      | 3 021       |
| <b>Couverture</b>   |              |               |             |              |               |             |
| <b>Contrats de taux d'intérêt</b>   |              |               |             |              |               |             |
| Couvertures de flux de trésorerie - swaps                                 | 1 393        | (121)         | 1 272       | 18           | (1 261)       | (1 243)     |
| Couvertures de juste valeur - swaps                                       | 799          | (1 435)       | (636)       | 701          | (668)         | 33          |
| Total des swaps   | 2 192        | (1 556)       | 636         | 719          | (1 929)       | (1 210)     |
| <b>Contrats de change</b>   |              |               |             |              |               |             |
| Couvertures de flux de trésorerie   | 420          | (1 948)       | (1 528)     | 1 084        | (1 074)       | 10          |
| Total des contrats de change  | 420          | (1 948)       | (1 528)     | 1 084        | (1 074)       | 10          |
| <b>Contrats sur titres de participation</b>                               |              |               |             |              |               |             |
| Couvertures de flux de trésorerie   | 24           | -             | 24          | -            | (28)          | (28)        |
| Total des contrats sur titres de participation                            | 24           | -             | 24          | -            | (28)          | (28)        |
| Juste valeur totale - instruments dérivés de couverture 1)                | 2 636        | (3 504)       | (868)       | 1 803        | (3 031)       | (1 228)     |
| Juste valeur totale - instruments dérivés de négociation et de couverture | 22 144       | (23 598)      | (1 454)     | 25 422       | (23 629)      | 1 793       |
| Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation                  | (13 538)     | 13 538        | -           | (15 575)     | 15 575        | -           |
| Total   | 8 606        | (10 060)      | (1 454)     | 9 847        | (8 054)       | 1 793       |

1) La juste valeur des instruments dérivés de couverture compense totalement ou partiellement les variations de la juste valeur des instruments financiers connexes inscrits au bilan. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les actifs sont présentés après déduction des passifs envers les clients lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants et que nous avons l'intention de régler les contrats à leur solde net.

## Montants nominaux de référence des instruments dérivés de négociation

Les montants nominaux de référence de nos instruments dérivés représentent le montant auquel un taux ou un prix s'applique pour calculer la somme en trésorerie qui doit être échangée en vertu du contrat. Les montants nominaux de référence ne constituent pas des actifs ni des passifs et ne sont donc pas inscrits à notre bilan consolidé.

| (en millions de dollars canadiens)             | 2019              |                  |                  | 2018              |                  |                  |
|--|-------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|
|  | Négoiés en bourse | Hors cote        | Total            | Négoiés en bourse | Hors cote        | Total            |
| <b>Contrats de taux d'intérêt</b>              |                   |                  |                  |                   |                  |                  |
| Swaps  | -                 | 4 209 193        | 4 209 193        | -                 | 3 684 763        | 3 684 763        |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt         | -                 | 491 437          | 491 437          | -                 | 411 573          | 411 573          |
| Options achetées                               | 13 737            | 42 084           | 55 821           | 26 629            | 35 023           | 61 652           |
| Options vendues                                | 16 446            | 49 487           | 65 933           | 16 511            | 48 721           | 65 232           |
| Contrats à terme standardisés                  | 225 747           | -                | 225 747          | 192 482           | -                | 192 482          |
| <b>Total des contrats de taux d'intérêt</b>    | <b>255 930</b>    | <b>4 792 201</b> | <b>5 048 131</b> | <b>235 622</b>    | <b>4 180 080</b> | <b>4 415 702</b> |
| <b>Contrats de change</b>                      |                   |                  |                  |                   |                  |                  |
| Swaps de devises                               | -                 | 47 977           | 47 977           | -                 | 57 226           | 57 226           |
| Swaps de taux d'intérêt et de devises          | -                 | 499 571          | 499 571          | -                 | 449 187          | 449 187          |
| Contrats de change à terme                     | -                 | 453 711          | 453 711          | -                 | 463 743          | 463 743          |
| Options achetées                               | 3 295             | 37 397           | 40 692           | 2 625             | 21 468           | 24 093           |
| Options vendues                                | 2 502             | 42 075           | 44 577           | 1 420             | 24 018           | 25 438           |
| Contrats à terme standardisés                  | 882               | -                | 882              | 739               | -                | 739              |
| <b>Total des contrats de change</b>            | <b>6 679</b>      | <b>1 080 731</b> | <b>1 087 410</b> | <b>4 784</b>      | <b>1 015 642</b> | <b>1 020 426</b> |
| <b>Contrats sur produits de base</b>           |                   |                  |                  |                   |                  |                  |
| Swaps  | -                 | 24 722           | 24 722           | -                 | 24 366           | 24 366           |
| Options achetées                               | 3 615             | 6 608            | 10 223           | 3 303             | 6 182            | 9 485            |
| Options vendues                                | 5 230             | 4 371            | 9 601            | 4 909             | 4 233            | 9 142            |
| Contrats à terme standardisés                  | 32 422            | -                | 32 422           | 33 104            | -                | 33 104           |
| <b>Total des contrats sur produits de base</b> | <b>41 267</b>     | <b>35 701</b>    | <b>76 968</b>    | <b>41 316</b>     | <b>34 781</b>    | <b>76 097</b>    |
| <b>Contrats sur titres de participation</b>    | <b>39 952</b>     | <b>50 910</b>    | <b>90 862</b>    | <b>33 687</b>     | <b>52 725</b>    | <b>86 412</b>    |
| <b>Contrats de crédit</b>                      |                   |                  |                  |                   |                  |                  |
| Achetés  | -                 | 5 361            | 5 361            | -                 | 3 047            | 3 047            |
| Vendus   | -                 | 2 068            | 2 068            | -                 | 443              | 443              |
| <b>Total</b>                                   | <b>343 828</b>    | <b>5 966 972</b> | <b>6 310 800</b> | <b>315 409</b>    | <b>5 286 718</b> | <b>5 602 127</b> |

## Instruments dérivés utilisés dans la comptabilité de couverture

Conformément à notre stratégie de gestion des risques, nous concluons divers contrats sur instruments dérivés pour couvrir notre exposition aux risques de taux d'intérêt et de change et au risque lié aux cours des actions. En outre, nous avons recours à des dépôts pour couvrir notre exposition au risque de change lié à notre investissement net dans des établissements à l'étranger. Dans la mesure où ces instruments dérivés comblent les exigences concernant la comptabilité de couverture, nous les désignons comme relations de couverture. Nos stratégies de gestion du risque structurel de marché, y compris notre façon de gérer les risques de taux d'intérêt et de change, sont présentées en caractères de couleur bleue dans la section *Risque structurel de marché (lié aux activités autres que de négociation)* du Rapport de gestion à la page 89 du présent Rapport annuel. De plus, notre exposition au risque de change est présentée dans la section *Risque de change* du Rapport de gestion à la page 90. Notre exposition au risque lié aux cours des actions et la façon dont nous gérons ce risque sont présentées à la section *Autres régimes de rémunération fondée sur des actions, régimes d'intéressement à moyen terme*, de la note 20.

L'emploi d'instruments dérivés pour couvrir les expositions aux risques de taux d'intérêt et de change et au risque lié aux cours des actions nous expose en plus au risque de crédit de la contrepartie au dérivé. Nous atténuons le risque de crédit en concluant des transactions avec des contreparties de premier ordre, qui sont tenues de donner une garantie, en concluant des conventions-cadres de compensation ou en effectuant des règlements par l'entremise de contreparties compensées de manière centralisée.

Pour être considérée comme un instrument de couverture aux fins de la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée comme telle et dûment documentée lors de sa mise en place. Les documents doivent faire état de l'objectif et de la stratégie de gestion du risque propre à la couverture, en précisant l'actif, le passif ou les flux de trésorerie ainsi couverts, ainsi que la manière dont l'efficacité doit être évaluée. Les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé doivent être très efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou celles du montant des flux de trésorerie futurs de l'élément couvert. Nous évaluons l'efficacité de ces instruments de couverture à la mise en place de la relation de couverture et régulièrement par la suite, de manière rétrospective et prospective, en utilisant principalement une analyse quantitative de régression statistique. Nous estimons qu'une relation de couverture est très efficace lorsque tous les critères suivants sont respectés : la corrélation entre les variables faisant l'objet de l'analyse de régression est d'au moins 0,8; la pente de la droite de régression se situe dans une fourchette de 0,8 à 1,25; et le niveau de confiance de la pente est d'au moins 95 %. La méthode diffère dans le cas de notre couverture d'investissement net, laquelle est présentée dans la section *Couvertures d'investissement net* ci-après.

Toute inefficacité de la relation de couverture est constatée lorsqu'elle se produit dans les revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Le tableau qui suit présente le montant nominal de référence et les taux moyens des instruments dérivés et la valeur comptable des dépôts désignés comme instruments de couverture, en fonction du terme à courir, du type de couverture et du type de risque, selon le cas.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)                            | Terme à courir |                 |              |               |                | 2019   | 2018   |
|--|----------------|-----------------|--------------|---------------|----------------|--------|--------|
|  | Moins de 1 an  | De 1 an à 3 ans | De 3 à 5 ans | De 5 à 10 ans | Plus de 10 ans | Total  | Total  |
| <b>Couvertures de flux de trésorerie</b>   |                |                 |              |               |                |        |        |
| <b>Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt</b>                                |                |                 |              |               |                |        |        |
| Montant nominal de référence   | 18 151         | 27 369          | 32 852       | 15 239        | –              | 93 611 | 73 769 |
| Taux d'intérêt fixe moyen  | 1,78 %         | 2,06 %          | 2,19 %       | 1,83 %        | –              | 2,01 % | 2,21 % |
| <b>Risque de change – Swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré 1)</b> |                |                 |              |               |                |        |        |
| Paire dollar canadien-dollar américain   |                |                 |              |               |                |        |        |
| Montant nominal de référence   | 5 666          | 13 671          | 15 039       | 5 527         | 251            | 40 154 | 29 119 |
| Taux d'intérêt fixe moyen  | 1,01 %         | 1,86 %          | 2,48 %       | 1,59 %        | 3,02 %         | 1,95 % | 1,57 % |
| Cours de change moyen : dollar canadien-dollar américain                                 |                |                 |              |               |                |        |        |
|  | 1,2938         | 1,3127          | 1,3121       | 1,2659        | 1,3122         | 1,3034 | 1,2930 |
| Paire dollar canadien-euro   |                |                 |              |               |                |        |        |
| Montant nominal de référence   | 4 993          | 8 464           | 6 699        | –             | 201            | 20 357 | 21 349 |
| Taux d'intérêt fixe moyen  | 1,98 %         | 2,42 %          | 2,11 %       | –             | 2,97 %         | 2,21 % | 2,11 % |
| Cours de change moyen : dollar canadien-euro   |                |                 |              |               |                |        |        |
|  | 1,4719         | 1,4994          | 1,4894       | –             | 1,4870         | 1,4892 | 1,4908 |
| Autres paires de devises 2)  |                |                 |              |               |                |        |        |
| Montant nominal de référence   | 1 453          | 2 272           | 3 202        | 922           | –              | 7 849  | 6 353  |
| Taux d'intérêt fixe moyen  | 1,86 %         | 2,56 %          | 2,92 %       | 2,54 %        | –              | 2,57 % | 2,59 % |
| Cours de change moyen : dollar canadien-devise autre que le dollar américain et l'euro   |                |                 |              |               |                |        |        |
|  | 1,6026         | 1,3199          | 1,1895       | 1,4539        | –              | 1,3348 | 1,3430 |
| <b>Risque lié aux cours des actions – swap sur rendement total</b>                       |                |                 |              |               |                |        |        |
| Montant nominal de référence   | 316            | –               | –            | –             | –              | 316    | 381    |
| <b>Couvertures de juste valeur</b>   |                |                 |              |               |                |        |        |
| <b>Risque de taux d'intérêt – swaps de taux d'intérêt</b>                                |                |                 |              |               |                |        |        |
| Montant nominal de référence   | 13 300         | 32 633          | 30 708       | 16 809        | 17             | 93 467 | 73 464 |
| Taux d'intérêt fixe moyen  | 2,26 %         | 2,18 %          | 2,22 %       | 2,30 %        | 2,36 %         | 2,23 % | 2,17 % |
| <b>Couvertures d'investissement net</b>  |                |                 |              |               |                |        |        |
| <b>Risque de change</b>  |                |                 |              |               |                |        |        |
| Dépôt libellé en dollars américains – valeur comptable                                   | 6 495          | –               | –            | –             | –              | 6 495  | 6 596  |
| Dépôt libellé en livres sterling – valeur comptable                                      | 685            | –               | –            | –             | –              | 685    | 473    |

1) Dans le cadre de certaines stratégies de couverture qui reposent sur les swaps de devises, une branche libellée en dollars canadiens est insérée dans ces derniers afin de créer deux swaps désignés comme couvertures distinctes (par exemple, un swap de devises euro-dollar américain divisé en swaps de devises euro-dollar canadien et dollar canadien-dollar américain). Dans le tableau ci-dessus, les montants nominaux de référence sont majorés, car les swaps de devises sont présentés selon la paire de monnaies dollar canadien-devise.

2) Comprennent les swaps de devises visant les paires de monnaies suivantes : dollar canadien-dollar australien, dollar canadien-franc suisse, dollar canadien-renminbi, dollar canadien-livre sterling ou dollar canadien-dollar de Hong Kong, le cas échéant.

#### Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient le risque lié à la variabilité des flux de trésorerie pour les instruments productifs d'intérêts à taux variable et les actifs et passifs libellés en devises, ainsi que certaines attributions de droits à des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie sujettes au risque lié aux cours des actions. Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt avec ou sans options incorporées, des swaps de devises et des swaps sur rendement total afin de couvrir cette variabilité. Le risque de change est couvert pour son montant total, tandis que le risque d'intérêt est couvert jusqu'à concurrence des taux d'intérêt de référence. Le taux d'intérêt de référence est une composante observable sur les marchés financiers pertinents, comme le taux interbancaire offert à Londres (TIOL) ou le taux des acceptations bancaires.

Nous déterminons le montant de l'exposition au risque faisant l'objet de la comptabilité de couverture en évaluant l'incidence éventuelle d'une variation des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des actions sur les flux de trésorerie futurs liés aux prêts et dépôts à taux variable, aux actifs et passifs libellés en devises et à certains paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie. Cette évaluation est effectuée au moyen de techniques d'analyse comme la simulation, l'analyse de la sensibilité, la simulation de crise et l'analyse d'écart.

Nous comptabilisons les intérêts que nous payons ou que nous recevons sur ces instruments dérivés liés aux couvertures de flux de trésorerie comme un ajustement des revenus nets d'intérêts inscrits à notre état consolidé des résultats, sur la durée de la couverture.

Dans la mesure où les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé compensent les variations de la juste valeur de l'instrument couvert au titre du risque couvert désigné, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. L'inefficacité de la couverture, soit la portion de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui ne compense pas la variation de la juste valeur de l'instrument couvert, est portée directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans notre état consolidé des résultats, à mesure qu'elle survient.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie qui cessent d'exister avant la fin de leur durée initiale, le montant cumulatif des profits ou pertes latents comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est amorti, dans notre état consolidé des résultats, par imputation aux revenus nets d'intérêts pour ce qui est des swaps de taux d'intérêt et à la rémunération du personnel pour ce qui est des swaps sur rendement total sur la période durant laquelle l'élément couvert est constaté en résultat. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, la totalité des profits ou pertes latents est immédiatement constatée dans les revenus nets d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. En général, nous ne résilions pas nos contrats de couverture de change avant l'échéance.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, nous avons recours à un instrument dérivé hypothétique pour évaluer le risque couvert au titre des prêts et dépôts à taux variable, des actifs et passifs libellés en devises ou des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions. L'instrument dérivé hypothétique a les mêmes conditions essentielles que l'élément couvert et compense parfaitement les flux de trésorerie couverts.

Dans le cas de nos relations de couverture de flux de trésorerie, les principales sources d'inefficacité à l'égard de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont l'écart entre les indices de taux d'intérêt, l'écart entre leur durée et l'écart entre la fréquence de révision et la fréquence de règlement.

#### Couvertures d'investissement net

Les couvertures d'investissement net atténuent notre exposition aux fluctuations du cours de change ayant trait à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les dépôts libellés en devises sont désignés comme instrument de couverture pour une partie de l'investissement net dans des établissements à l'étranger. La conversion des devises de notre investissement net dans des établissements à l'étranger et la partie efficace de l'instrument de couverture correspondant sont comptabilisés dans le poste profit (perte) latent provenant de la conversion de l'investissement net dans des établissements à l'étranger, des autres éléments du résultat global.

L'efficacité de notre couverture d'investissement net est déterminée au moyen de la méthode de compensation selon le cours de change au comptant. Puisque le montant nominal de référence des dépôts et celui de l'investissement net couvert dans des établissements à l'étranger sont les mêmes, aucune source d'inefficacité n'existe au sein de ces relations de couverture.

Les tableaux suivants présentent de l'information ayant trait aux éléments désignés comme instruments de couverture, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture dans le cadre des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018 :

| (en millions de dollars canadiens)                               | Valeur comptable des instruments de couverture 1) |                | Inefficacité de la couverture   |   |  |
|--|---|----------------|---|---|--|
|  | Actif   | Passif         | Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture | Profits (pertes) sur les instruments dérivés hypothétiques utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture | Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres |
|  |   |                |   |   |  |
| <b>Couvertures de flux de trésorerie</b>                         |   |                |   |   |  |
| Risque de taux d'intérêt - swaps de taux d'intérêt               | 1 393   | (121)          | 3 142   | (3 118)   | 15   |
| Risque de change - swaps de change et contrats de change à terme | 420   | (1 948)        | (1 195)   | 1 195   | -  |
| Risque lié au cours des actions - swaps sur rendement total      | 24  | -              | 15  | (15)  | -  |
|  | <b>1 837</b>                                      | <b>(2 069)</b> | <b>1 962</b>  | <b>(1 938)</b>  | <b>15</b>  |
| <b>Couvertures d'investissement net</b>                          |   |                |   |   |  |
| Risque de change - passif-dépôts                                 | -   | (7 180)        | (17)  | 17  | -  |
| <b>Total</b>   | <b>1 837</b>                                      | <b>(9 249)</b> | <b>1 945</b>  | <b>(1 921)</b>  | <b>15</b>  |

1) Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments financiers dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans le bilan consolidé.

2018

| (en millions de dollars canadiens)                               | Valeur comptable des instruments de couverture 1) |                | Inefficacité de la couverture   |   |  |
|--|---|----------------|---|---|--|
|  | Actif   | Passif         | Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture | Profits (pertes) sur les instruments dérivés hypothétiques utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture | Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres |
|  |   |                |   |   |  |
| <b>Couvertures de flux de trésorerie</b>                         |   |                |   |   |  |
| Risque de taux d'intérêt - swaps de taux d'intérêt               | 18  | (1 261)        | (1 685)   | 1 687   | (4)  |
| Risque de change - swaps de change et contrats de change à terme | 1 084   | (1 074)        | (459)   | 459   | -  |
| Risque lié au cours des actions - swaps sur rendement total      | -   | (28)           | 24  | (24)  | -  |
|  | <b>1 102</b>                                      | <b>(2 363)</b> | <b>(2 120)</b>  | <b>2 122</b>  | <b>(4)</b>   |
| <b>Couvertures d'investissement net</b>                          |   |                |   |   |  |
| Risque de change - passif-dépôts                                 | -   | (7 069)        | (211)   | 211   | -  |
| <b>Total</b>   | <b>1 102</b>                                      | <b>(9 432)</b> | <b>(2 331)</b>  | <b>2 333</b>  | <b>(4)</b>   |

1) Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments financiers dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans le bilan consolidé.

Les tableaux suivants présentent de l'information ayant trait aux répercussions, avant impôts, sur l'état consolidé du résultat global, des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018 :

| (en millions de dollars canadiens)       | Solde au 31 octobre 2018 | Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | Montants reclassés en résultat net, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net | Solde au 31 octobre 2019 1) | Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger |                         |
|--|--------------------------|--|---|-----------------------------|---|-------------------------|
|  |                          |  |   |                             | Couvertures en cours  | Couvertures abandonnées |
|  |                          |  |   |                             |   |                         |
| <b>Couvertures de flux de trésorerie</b> |                          |  |   |                             |   |                         |
| Risque de taux d'intérêt                 | (2 211)                  | 3 127  | 240   | 1 156                       | 1 150   | 6                       |
| Risque de change                         | 751                      | (1 177)  | (18)  | (444)                       | (444)   | -                       |
| Risque lié au cours des actions          | 30                       | 15   | (28)  | 17                          | 17  | -                       |
|  | (1 430)                  | 1 965  | 194   | 729                         | 723   | 6                       |
| <b>Couvertures d'investissement net</b>  |                          |  |   |                             |   |                         |
| Risque de change                         | (1 791)                  | (17)   | -   | (1 808)                     | (1 808)   | -                       |
| <b>Total</b>                             | <b>(3 221)</b>           | <b>1 948</b>   | <b>194</b>  | <b>(1 079)</b>              | <b>(1 085)</b>  | <b>6</b>                |

1) Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie se chiffre à (216) millions de dollars.

Solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie / solde inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger

| (en millions de dollars canadiens)       | Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2017 | Profits (pertes) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | Montants reclassés en résultat net, l'élément couvert ayant une incidence sur le résultat net | Solde au 31 octobre 2018 1) | Couvertures en cours | Couvertures abandonnées |
|--|--|--|---|-----------------------------|----------------------|-------------------------|
| <b>Couvertures de flux de trésorerie</b> |  |  |   |                             |                      |                         |
| Risque de taux d'intérêt                 | (597)                                  | (1 681)  | 67  | (2 211)                     | (1 348)              | (863)                   |
| Risque de change                         | 298                                    | (3)  | 456   | 751                         | 751                  | -                       |
| Risque lié au cours des actions          | 72                                     | 24   | (66)  | 30                          | 30                   | -                       |
|  | (227)                                  | (1 660)  | 457   | (1 430)                     | (567)                | (863)                   |
| <b>Couvertures d'investissement net</b>  |  |  |   |                             |                      |                         |
| Risque de change                         | (1 580)                                | (211)  | -   | (1 791)                     | (1 791)              | -                       |
| <b>Total</b>                             | <b>(1 807)</b>                         | <b>(1 871)</b>   | <b>457</b>  | <b>(3 221)</b>              | <b>(2 358)</b>       | <b>(863)</b>            |

1) Le solde d'impôts relatif au cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie se chiffre à 356 millions de dollars.

#### Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe que causent les fluctuations de taux d'intérêt. D'un point de vue économique, ces couvertures transforment des actifs et passifs à taux fixe en actifs et passifs à taux variable. Nous avons recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt, y compris les taux d'intérêt de référence, qui sont inhérents aux titres à taux fixe, et pour couvrir un portefeuille de prêts hypothécaires, des dépôts et la dette subordonnée.

Tout actif ou passif à taux fixe qui fait partie de la relation de couverture est ajusté en fonction de la variation de la valeur du risque qui est couvert. Dans la mesure où les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé ne neutralisent pas les variations de la juste valeur de l'élément couvert contre le risque couvert, le montant net (l'inefficacité de la couverture) est porté directement aux revenus autres que d'intérêts, au poste autres, dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cas des couvertures de juste valeur qui cessent d'exister, nous n'ajustons plus l'élément couvert. L'ajustement cumulatif à la juste valeur de l'élément couvert est alors amorti par imputations aux revenus nets d'intérêts sur le reste de sa durée. Si l'élément couvert est vendu ou réglé, l'ajustement cumulatif à la juste valeur est inclus dans le profit ou la perte découlant de la vente ou du règlement.

Dans le cas des couvertures de juste valeur, les principales sources d'inefficacité sont l'incidence de la contrepartie et notre risque de crédit propre sur la juste valeur du swap, et l'écart entre l'intérêt à taux fixe ou rajusté et la fréquence de règlement pour le swap et l'élément couvert.

Les montants liés aux instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur, aux éléments couverts et à l'inefficacité de couverture pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et 31 octobre 2018 sont les suivants :

|                                   | Valeur comptable des instruments dérivés de couverture 1) |                | Inefficacité de la couverture   |  |  | Montant cumulé des profits (pertes) liés aux couvertures de juste valeur sur les éléments couverts |                      |                         |
|-----------------------------------|---|----------------|---|--|--|--|----------------------|-------------------------|
|                                   | Actif   | Passif         | Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture | Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture | Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres | Valeur comptable de l'élément couvert 2)   | Couvertures en cours | Couvertures abandonnées |
|                                   |   |                |   |  |  |  |                      |                         |
| <b>Couverture de juste valeur</b> |   |                |   |  |  |  |                      |                         |
| Swaps de taux d'intérêt           | 799   | (1 435)        |   |  |  |  |                      |                         |
| Valeurs mobilières et prêts       | -   | -              | (2 072)   | 2 058  | (14)   | 53 672   | 1 249                | 8                       |
| Dépôts et dette subordonnée       | -   | -              | 1 269   | (1 255)  | 14   | (41 277)   | (609)                | 308                     |
| <b>Total</b>                      | <b>799</b>  | <b>(1 435)</b> | <b>(803)</b>  | <b>803</b>   | <b>-</b>   | <b>12 395</b>  | <b>640</b>           | <b>316</b>              |

1) Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments financiers dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans le bilan consolidé.

2) Correspond à la valeur comptable présentée au bilan consolidé et comprend le coût amorti, avant la provision pour pertes sur créances, majoré des ajustements de la couverture de juste valeur, sauf en ce qui a trait aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont comptabilisés à la juste valeur.

|                                   | Valeur comptable des instruments dérivés de couverture 1) |              | Inefficacité de la couverture   |  |  | Montant cumulé des profits (pertes) liés aux couvertures de juste valeur sur les éléments couverts |                      |                         |
|-----------------------------------|---|--------------|---|--|--|--|----------------------|-------------------------|
|                                   | Actif   | Passif       | Profits (pertes) sur les instruments dérivés de couverture utilisés pour calculer l'inefficacité de la couverture | Profits (pertes) sur l'élément couvert utilisé pour calculer l'inefficacité de la couverture | Inefficacité comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêts - autres | Valeur comptable de l'élément couvert 2)   | Couvertures en cours | Couvertures abandonnées |
|                                   |   |              |   |  |  |  |                      |                         |
| <b>Couverture de juste valeur</b> |   |              |   |  |  |  |                      |                         |
| Swaps de taux d'intérêt           | 701   | (668)        |   |  |  |  |                      |                         |
| Valeurs mobilières et prêts       | -   | -            | 850   | (843)  | 7  | 36 722   | (1 160)              | -                       |
| Dépôts et dette subordonnée       | -   | -            | (764)   | 761  | (3)  | (34 375)   | 719                  | 436                     |
| <b>Total</b>                      | <b>701</b>  | <b>(668)</b> | <b>86</b>   | <b>(82)</b>  | <b>4</b>   | <b>2 347</b>   | <b>(441)</b>         | <b>436</b>              |

1) Correspond aux profits (pertes) latents liés aux instruments financiers dérivés compris dans les actifs et les passifs, respectivement, présentés dans le bilan consolidé.

2) Correspond à la valeur comptable présentée au bilan consolidé et comprend le coût amorti, avant la provision pour pertes sur créances, majoré des ajustements de la couverture de juste valeur, sauf en ce qui a trait aux titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global qui sont comptabilisés à la juste valeur.

*Informations comparatives*

Au cours de 2017, les pertes nettes liées à la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie de 1 161 millions de dollars étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Un profit de 188 millions lié aux couvertures de flux de trésorerie a été transféré des capitaux propres aux revenus d'intérêt ou aux charges d'intérêts. L'inefficacité nette comptabilisée au titre des couvertures de flux de trésorerie au cours de 2017 s'était traduite par une perte de 7 millions.

Sont pris en compte dans le poste autres, sous revenus autres que d'intérêts, une perte liée à la juste valeur de 200 millions de dollars au titre d'instruments dérivés détenus dans des relations de couverture de juste valeur admissibles et un profit de 193 millions correspondant aux augmentations nettes de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert.

**Risque de marché lié aux instruments dérivés**

Les instruments dérivés posent un risque de marché. Le risque de marché découle de la possibilité d'une incidence négative, sur le bilan ou l'état des résultats, de fluctuations défavorables de la valeur d'instruments dérivés par suite de variations de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, le cours des titres de participation et le prix des produits de base, ainsi que leur volatilité implicite, et les écarts de taux, la migration du crédit et les défaillances. Nous nous efforçons de limiter le risque de marché en appliquant des processus globaux de gouvernance et de gestion pour toutes les activités comportant un risque de marché.

**Risque de crédit lié aux instruments dérivés**

Les instruments dérivés représentent un risque de crédit en raison de la possibilité que les contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations. Le risque de crédit lié à un instrument dérivé représente habituellement une petite fraction du montant nominal de référence de l'instrument en question. De façon générale, les contrats sur instruments dérivés peuvent nous exposer à des pertes si l'évolution des taux du marché influe défavorablement sur la position de la contrepartie et que cette contrepartie manque à ses obligations de paiement. Le risque de crédit est représenté par la juste valeur positive de l'instrument dérivé. Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en traitant avec des contreparties que nous considérons comme solvables, et nous gérons notre risque de crédit lié aux instruments dérivés selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Nous cherchons également d'autres moyens de réduire notre risque de pertes sur créances lié aux instruments dérivés, notamment en exigeant des garanties et en concluant des conventions-cadres de compensation avec des contreparties. Ces conventions-cadres juridiquement exécutoires permettent d'atténuer le risque de crédit lié aux contrats favorables dans la mesure où les contrats défavorables conclus avec la même contrepartie doivent être réglés en même temps que les contrats favorables.

Les instruments dérivés négociés sur les marchés réglementés comportent un risque de crédit limité, car ils sont réglés sur une base nette quotidiennement avec chaque bourse.

Les expressions suivantes relatives au risque de crédit sont utilisées dans les tableaux sur le risque de crédit qui suivent :

**Valeur de remplacement :** tient compte de la perte qui se produirait en cas de défaut d'une contrepartie dans la période courante ou à une période ultérieure, en supposant que la liquidation et le remplacement des transactions interviennent instantanément, dans l'hypothèse d'une absence totale de recouvrement en cas de faillite.

**Équivalent-risque de crédit :** Le total de la valeur de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit potentiel ajusté en fonction du multiplicateur de 1,4, conformément aux normes d'adéquation des fonds propres édictées par le BSIF.

**Actifs pondérés en fonction des risques :** L'équivalent-risque de crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie et compte tenu des garanties, des dispositions de compensation et d'autres facteurs d'atténuation du risque de crédit, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

|  | Valeur de remplacement 1) | Équivalent-<br>risque<br>de crédit 1) | Actifs pondérés<br>en fonction<br>des risques |
|--|---------------------------|---------------------------------------|---|
| <b>Contrats de taux d'intérêt</b>              |                           |                                       |   |
| <b>Hors cote</b>                               |                           |                                       |   |
| Swaps  | 3 233                     | 8 114                                 | 2 300   |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt         | 102                       | 1 162                                 | 236   |
| Options achetées                               | 11                        | 62                                    | 39  |
| Options vendues                                | 38                        | 154                                   | 98  |
|  | <b>3 384</b>              | <b>9 492</b>                          | <b>2 673</b>                                  |
| <b>Négociés en bourse</b>                      |                           |                                       |   |
| Contrats à terme standardisés                  | 90                        | 161                                   | 3   |
| Options achetées                               | 28                        | 40                                    | 1   |
| Options vendues                                | 3                         | 6                                     | -   |
|  | <b>121</b>                | <b>207</b>                            | <b>4</b>                                      |
| Total des contrats de taux d'intérêt           | <b>3 505</b>              | <b>9 699</b>                          | <b>2 677</b>                                  |
| <b>Contrats de change</b>                      |                           |                                       |   |
| <b>Hors cote</b>                               |                           |                                       |   |
| Swaps  | 1 184                     | 6 248                                 | 989   |
| Contrats de change à terme                     | 1 753                     | 7 225                                 | 1 260   |
| Options achetées                               | 40                        | 167                                   | 46  |
| Options vendues                                | 10                        | 119                                   | 29  |
|  | <b>2 987</b>              | <b>13 759</b>                         | <b>2 324</b>                                  |
| <b>Négociés en bourse</b>                      |                           |                                       |   |
| Contrats à terme standardisés                  | 13                        | 20                                    | -   |
| Options achetées                               | 13                        | 24                                    | -   |
| Options vendues                                | -                         | 2                                     | -   |
|  | <b>26</b>                 | <b>46</b>                             | <b>-</b>                                      |
| Total des contrats de change                   | <b>3 013</b>              | <b>13 805</b>                         | <b>2 324</b>                                  |
| <b>Contrats sur produits de base</b>           |                           |                                       |   |
| <b>Hors cote</b>                               |                           |                                       |   |
| Swaps  | 213                       | 2 154                                 | 629   |
| Options achetées                               | 98                        | 472                                   | 125   |
| Options vendues                                | 116                       | 370                                   | 204   |
|  | <b>427</b>                | <b>2 996</b>                          | <b>958</b>                                    |
| <b>Négociés en bourse</b>                      |                           |                                       |   |
| Contrats à terme standardisés                  | 393                       | 1 079                                 | 22  |
| Options achetées                               | 378                       | 567                                   | 11  |
| Options vendues                                | 1                         | 52                                    | 1   |
|  | <b>772</b>                | <b>1 698</b>                          | <b>34</b>                                     |
| Total des contrats sur produits de base        | <b>1 199</b>              | <b>4 694</b>                          | <b>992</b>                                    |
| <b>Contrats sur titres de participation</b>    |                           |                                       |   |
| Hors cote                                      | 197                       | 4 572                                 | 1 246   |
| Négociés en bourse                             | 1 083                     | 2 580                                 | 52  |
| Total des contrats sur titres de participation | <b>1 280</b>              | <b>7 152</b>                          | <b>1 298</b>                                  |
| <b>Contrats de crédit</b>                      |                           |                                       |   |
|  | <b>277</b>                | <b>496</b>                            | <b>34</b>                                     |
| Total  | <b>9 274</b>              | <b>35 846</b>                         | <b>7 325</b>                                  |

1) En 2019, la valeur de remplacement et l'équivalent-risque de crédit sont présentés après l'incidence des conventions-cadres de compensation et calculés au moyen de l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) conformément à la ligne directrice sur les normes de fonds propres (NFP) établie par le BSIF le 30 octobre 2018 et en vigueur pour l'exercice 2019. Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été retraités étant donné qu'ils sont conformes aux exigences du BSIF publiées antérieurement.



(en millions de dollars canadiens)

2018

|  | Valeur de<br>remplacement 1) | Équivalent-<br>risque<br>de crédit 1) | Actifs pondérés<br>en fonction<br>des risques |
|--|------------------------------|---------------------------------------|---|
| <b>Contrats de taux d'intérêt</b>                        |                              |                                       |   |
| <b>Hors cote</b>   |                              |                                       |   |
| Swaps  | 7 732                        | 9 917                                 | -   |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt                   | 36                           | 34                                    | -   |
| Options achetées   | 409                          | 393                                   | -   |
|  | 8 177                        | 10 344                                | 704   |
| <b>Négoiés en bourse</b>                                 |                              |                                       |   |
| Contrats à terme standardisés                            | 2                            | 29                                    | -   |
| Options achetées   | 16                           | 250                                   | -   |
| Options vendues  | -                            | -                                     | -   |
|  | 18                           | 279                                   |   |
| Total des contrats de taux d'intérêt                     | 8 195                        | 10 623                                | 704   |
| <b>Contrats de change</b>                                |                              |                                       |   |
| <b>Hors cote</b>   |                              |                                       |   |
| Swaps  | 8 305                        | 22 741                                | -   |
| Contrats de change à terme                               | 4 453                        | 8 373                                 | -   |
| Options achetées   | 225                          | 424                                   | -   |
|  | 12 983                       | 31 538                                | 2 544   |
| <b>Négoiés en bourse</b>                                 |                              |                                       |   |
| Contrats à terme standardisés                            | -                            | 8                                     | -   |
| Options achetées   | 16                           | 36                                    | -   |
| Options vendues  | -                            | -                                     | -   |
|  | 16                           | 44                                    |   |
| Total des contrats de change                             | 12 999                       | 31 582                                | 2 544   |
| <b>Contrats sur produits de base</b>                     |                              |                                       |   |
| <b>Hors cote</b>   |                              |                                       |   |
| Swaps  | 1 559                        | 4 450                                 | -   |
| Options achetées   | 335                          | 1 108                                 | -   |
|  | 1 894                        | 5 558                                 | 1 188   |
| <b>Négoiés en bourse</b>                                 |                              |                                       |   |
| Contrats à terme standardisés                            | 17                           | 770                                   | -   |
| Options achetées   | 149                          | 305                                   | -   |
| Options vendues  | -                            | -                                     | -   |
|  | 166                          | 1 075                                 |   |
| Total des contrats sur produits de base                  | 2 060                        | 6 633                                 | 1 188   |
| <b>Contrats sur titres de participation</b>              |                              |                                       |   |
| <b>Hors cote</b>   |                              |                                       |   |
| Négoiés en bourse  | 573                          | 1 646                                 |   |
| Total des contrats sur titres de participation           | 2 158                        | 5 978                                 | 431   |
| <b>Contrats de crédit</b>                                |                              |                                       |   |
| Total des instruments dérivés                            | 10                           | 55                                    | 83  |
| Total des instruments dérivés                            | 25 422                       | 54 871                                | 4 950   |
| Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation | (15 575)                     | (29 589)                              | -   |
| Total 2)   | 9 847                        | 25 282                                | 4 950   |

1) En 2019, la valeur de remplacement et l'équivalent-risque de crédit sont présentés après l'incidence des conventions-cadres de compensation et calculés au moyen de l'AS-RCC conformément à la ligne directrice sur les NFP établie par le BSIF le 30 octobre 2018 et en vigueur pour l'exercice 2019. Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été retraités étant donné qu'ils sont conformes aux exigences du BSIF publiées antérieurement.

2) Le total des instruments dérivés et l'incidence des conventions-cadres de compensation relatifs à la valeur de remplacement et l'équivalent-risque de crédit ne comprennent pas les instruments dérivés négociés sur les marchés compensés dont la juste valeur était de 846 millions de dollars au 31 octobre 2018.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

## Terme à courir

Les dates d'échéance de nos contrats sur instruments dérivés varient. Le tableau suivant présente les termes contractuels à courir relativement aux montants nominaux de référence de nos contrats sur instruments dérivés :

|  | Terme à courir |                 |              |               |                | 2019                                     | 2018                                     |
|--|----------------|-----------------|--------------|---------------|----------------|--|--|
|  | Moins de 1 an  | De 1 an à 3 ans | De 3 à 5 ans | De 5 à 10 ans | Plus de 10 ans | Total des montants nominaux de référence | Total des montants nominaux de référence |
| <b>Contrats de taux d'intérêt</b>  |                |                 |              |               |                |  |  |
| Swaps  | 1 652 793      | 1 321 286       | 771 362      | 510 596       | 140 235        | 4 396 272                                | 3 831 997                                |
| Contrats de garantie de taux d'intérêt, contrats à terme standardisés et options | 723 117        | 89 440          | 15 942       | 9 446         | 993            | 838 938                                  | 730 939                                  |
| Total des contrats de taux d'intérêt   | 2 375 910      | 1 410 726       | 787 304      | 520 042       | 141 228        | 5 235 210                                | 4 562 936                                |
| <b>Contrats de change</b>  |                |                 |              |               |                |  |  |
| Swaps  | 169 935        | 187 893         | 126 074      | 97 154        | 23 672         | 604 728                                  | 548 148                                  |
| Contrats de change à termes  | 442 750        | 9 590           | 1 226        | 119           | 26             | 453 711                                  | 472 323                                  |
| Contrats à terme standardisés  | 862            | 18              | 2            | -             | -              | 882                                      | 739                                      |
| Options  | 79 719         | 4 445           | 636          | 469           | -              | 85 269                                   | 49 531                                   |
| Total des contrats de change   | 693 266        | 201 946         | 127 938      | 97 742        | 23 698         | 1 144 590                                | 1 070 741                                |
| <b>Contrats sur produits de base</b>   |                |                 |              |               |                |  |  |
| Swaps  | 6 374          | 15 899          | 2 132        | 317           | -              | 24 722                                   | 24 366                                   |
| Contrats à terme standardisés  | 12 120         | 16 782          | 3 096        | 424           | -              | 32 422                                   | 33 104                                   |
| Options  | 8 646          | 10 497          | 613          | 68            | -              | 19 824                                   | 18 627                                   |
| Total des contrats sur produits de base  | 27 140         | 43 178          | 5 841        | 809           | -              | 76 968                                   | 76 097                                   |
| <b>Contrats sur titres de participation</b>                                      |                |                 |              |               |                |  |  |
|  | 69 854         | 13 875          | 5 494        | 1 636         | 319            | 91 178                                   | 86 794                                   |
| <b>Contrats de crédit</b>  |                |                 |              |               |                |  |  |
|  | 204            | 444             | 4 152        | 2 451         | 178            | 7 429                                    | 3 490                                    |
| Total du montant nominal de référence  | 3 166 374      | 1 670 169       | 930 729      | 622 680       | 165 423        | 6 555 375                                | 5 800 058                                |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

## Note 9 : Bureaux et matériel

Nous comptabilisons l'ensemble des bureaux et du matériel au coût moins l'amortissement cumulé et toute dépréciation cumulée, sauf dans le cas des terrains qui, eux, sont inscrits au coût. Les immeubles, le matériel informatique et les logiciels d'exploitation, l'autre matériel ainsi que les améliorations locatives sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Lorsque les composantes importantes d'un immeuble ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées séparément et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée respective. Les durées d'utilité estimées maximales que nous utilisons pour l'amortissement de nos actifs sont les suivantes :

|   |   |
|---|---|
| Immeubles   | De 10 à 40 ans                              |
| Matériel informatique et logiciels d'exploitation | De 5 à 7 ans                                |
| Autre matériel                                    | 10 ans                                      |
| Améliorations locatives                           | Durée du bail, jusqu'à un maximum de 10 ans |

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et la valeur résiduelle des bureaux et du matériel font l'objet d'examen annuel à la lumière de tout changement de situation et sont ajustées au besoin. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous étudions la présence d'indications montrant que les bureaux et le matériel doivent subir un test de dépréciation. S'il existe des indications de dépréciation d'un actif, nous le soumettons à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus qui devraient être tirés de l'actif. Une charge de dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Il n'y a eu aucune réduction de valeur importante pour dépréciation des bureaux et du matériel au cours des exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017. Les profits et pertes sur cession sont inclus dans les charges autres que d'intérêts sous bureaux et matériel dans notre état consolidé des résultats.

Le loyer net des bureaux et du matériel constaté dans le poste bureaux et matériel, sous les charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats, s'est établi, pour les exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017, à 600 millions de dollars, à 530 millions et à 501 millions, respectivement.

|  | 2019     |           |                       |                |                         |       |          |           |                       |                |                         | 2018  |
|--|----------|-----------|-----------------------|----------------|-------------------------|-------|----------|-----------|-----------------------|----------------|-------------------------|-------|
|  | Terrains | Immeubles | Matériel informatique | Autre matériel | Améliorations locatives | Total | Terrains | Immeubles | Matériel informatique | Autre matériel | Améliorations locatives | Total |
| <b>Coût</b>                                  |          |           |                       |                |                         |       |          |           |                       |                |                         |       |
| Solde à l'ouverture de l'exercice            | 145      | 1 627     | 2 229                 | 933            | 1 514                   | 6 448 | 174      | 1 726     | 1 994                 | 913            | 1 429                   | 6 236 |
| Entrées                                      | 10       | 86        | 343                   | 57             | 124                     | 620   | 4        | 66        | 236                   | 40             | 87                      | 433   |
| Sorties 1)                                   | (45)     | (179)     | (102)                 | (15)           | (24)                    | (365) | (32)     | (163)     | (11)                  | (27)           | (20)                    | (253) |
| Change et autres                             | (1)      | -         | -                     | (2)            | 1                       | (2)   | (1)      | (2)       | 10                    | 7              | 18                      | 32    |
| Solde à la clôture de l'exercice             | 109      | 1 534     | 2 470                 | 973            | 1 615                   | 6 701 | 145      | 1 627     | 2 229                 | 933            | 1 514                   | 6 448 |
| <b>Amortissement et dépréciation cumulés</b> |          |           |                       |                |                         |       |          |           |                       |                |                         |       |
| Solde à l'ouverture de l'exercice            | -        | 1 016     | 1 662                 | 704            | 1 080                   | 4 462 | -        | 1 063     | 1 465                 | 674            | 1 001                   | 4 203 |
| Sorties 1)                                   | -        | (114)     | (101)                 | (12)           | (20)                    | (247) | -        | (116)     | (9)                   | (24)           | (15)                    | (164) |
| Amortissement                                | -        | 59        | 227                   | 51             | 98                      | 435   | -        | 60        | 201                   | 48             | 91                      | 400   |
| Change et autres                             | -        | -         | (2)                   | (1)            | (1)                     | (4)   | -        | 9         | 5                     | 6              | 3                       | 23    |
| Solde à la clôture de l'exercice             | -        | 961       | 1 786                 | 742            | 1 157                   | 4 646 | -        | 1 016     | 1 662                 | 704            | 1 080                   | 4 462 |
| Valeur comptable nette                       | 109      | 573       | 684                   | 231            | 458                     | 2 055 | 145      | 611       | 567                   | 229            | 434                     | 1 986 |

1) Inclut les actifs entièrement amortis qui ont été sortis du bilan.

## Note 10 : Acquisitions

Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, ce qui englobe toute contrepartie conditionnelle. Les frais connexes à l'acquisition sont passés en charges au cours de la période où ils sont engagés. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables repris et la contrepartie conditionnelle sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est évalué comme étant l'excédent du total de la contrepartie transférée sur le montant net de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris. Les résultats d'exploitation des entreprises acquises sont pris en compte dans nos états financiers consolidés à partir de la date d'acquisition.

### KGS-Alpha Capital Markets (KGS)

Le 1<sup>er</sup> septembre 2018, nous avons réalisé l'acquisition des activités de KGS, maison de courtage de titres à revenu fixe, dont le siège social est aux États-Unis, qui se spécialise dans les titres adossés à des créances hypothécaires et à des actifs américains et qui s'adresse à des investisseurs institutionnels, pour une contrepartie en trésorerie de 304 millions de dollars américains (397 millions de dollars canadiens). L'acquisition a été comptabilisée en tant que regroupement d'entreprises, et l'entreprise acquise de même que l'écart d'acquisition connexe sont pris en compte dans notre groupe d'exploitation Marchés des capitaux. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, le prix d'achat a baissé pour s'établir à 303 millions de dollars américains (396 millions de dollars canadiens) en raison d'un ajustement postérieur à la clôture fondé sur le fonds de roulement. Nous avons également terminé notre ventilation du prix d'achat et modifié l'évaluation des immobilisations incorporelles acquises, faisant en sorte que la valeur des immobilisations incorporelles se situe à 102 millions à l'acquisition avec un solde de l'écart d'acquisition de 6 millions.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une période de trois à quatorze ans selon la méthode d'amortissement accéléré. L'écart d'acquisition de 4 millions de dollars lié à cette acquisition est déductible à des fins fiscales.

Le tableau ci-dessous résume la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition :

(en millions de dollars canadiens)

|  | KGS           |
|--|---------------|
| Titres – négociation                                 | 5 193         |
| Titres pris en pension ou empruntés                  | 5 669         |
| Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles | 108           |
| Autres actifs  | 583           |
| <b>Total des actifs</b>                              | <b>11 553</b> |
| Titres mis en pension ou prêtés                      | 9 563         |
| Titres vendus à découvert                            | 1 431         |
| Autres passifs                                       | 163           |
| <b>Prix d'achat</b>                                  | <b>396</b>    |

La ventilation du prix d'achat de KGS est finale.

## Note 11 : Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles

### Écart d'acquisition

Lorsque nous procédons à une acquisition, nous attribuons le prix d'achat payé aux actifs acquis, y compris les immobilisations incorporelles identifiables, et aux passifs repris. Toute partie de la contrepartie transférée qui excède la juste valeur des actifs nets acquis est considérée comme un écart d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Pour effectuer les tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, nous utilisons la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque groupe d'UGT en nous appuyant sur des projections actualisées des flux de trésorerie. Ces projections ont été établies pour les 10 premières années d'après les résultats d'exploitation réels, la performance future prévue des activités et les résultats passés. Pour la période postérieure à ces 10 années, il a été présumé que les flux de trésorerie augmenteraient à des taux annuels permanents d'au plus 2,5 % (3,0 % en 2018). Les taux d'actualisation que nous avons employés aux fins du calcul des valeurs recouvrables en 2019 se situaient dans une fourchette de 8,0 % à 11,0 % (8,6 % à 11,4 % en 2018), et étaient fondés sur notre estimation du coût du capital de chaque UGT. Le coût du capital de chaque UGT a été estimé au moyen du modèle d'évaluation des actifs financiers, d'après les coefficients bêta historiques de sociétés ouvertes comparables à l'UGT.

Aucune réduction de valeur pour dépréciation de l'écart d'acquisition n'a été constatée au cours des exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017.

Les hypothèses clés décrites ci-dessus pourraient changer au fil de l'évolution des conditions de marché et de la conjoncture. Cependant, nous estimons que les changements qui, selon des attentes raisonnables, pourraient être apportés à ces hypothèses, ne devraient pas faire en sorte que les valeurs recouvrables des UGT deviennent inférieures à leurs valeurs comptables.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'écart d'acquisition, par groupe d'UGT, pour les exercices clos le 31 octobre 2019 et 2018 :

(en millions de dollars canadiens)

|  | Services bancaires<br>Particuliers et<br>entreprises |                  |              | Activités<br>traditionnelles<br>de gestion de<br>patrimoine | Assurance   | Gestion de<br>patrimoine | BMO<br>Marchés des<br>capitaux | Total        |
|--|--|------------------|--------------|---|-------------|--------------------------|--------------------------------|--------------|
|  | PE<br>Canada   | PE<br>États-Unis | Total        |   |             |                          |                                |              |
| Solde au 31 octobre 2017                 | 97   | 3 719            | 3 816        | 2 137   | 2           | 2 139                    | 289                            | 6 244        |
| Acquisitions (sorties) durant l'exercice | -  | -                | -            | -   | -           | -                        | 54                             | 54           |
| Change et autres 1)                      | -  | 78               | 78           | (8)   | -           | (8)                      | 5                              | 75           |
| <b>Solde au 31 octobre 2018</b>          | <b>97</b>  | <b>3 797</b>     | <b>3 894</b> | <b>2 129</b>  | <b>2</b>    | <b>2 131</b>             | <b>348</b>                     | <b>6 373</b> |
| Acquisitions (sorties) durant l'exercice | -  | -                | -            | -   | -           | -                        | -                              | -            |
| Change et autres 1)                      | -  | (1)              | (1)          | 16  | -           | 16                       | (48)                           | (33)         |
| <b>Solde au 31 octobre 2019</b>          | <b>97 2)</b>   | <b>3 796 3)</b>  | <b>3 893</b> | <b>2 145 4)</b>   | <b>2 5)</b> | <b>2 147</b>             | <b>300 6)</b>                  | <b>6 340</b> |

1) Les autres variations de l'écart d'acquisition comprennent l'incidence de la conversion en dollars canadiens de l'écart d'acquisition libellé en monnaies étrangères et les ajustements relatifs à la méthode de l'acquisition en ce qui concerne les acquisitions des exercices précédents.

2) Concerne essentiellement bcpbank Canada, Diners Club, Aver Media LP et GE Transportation Finance.

3) Concerne essentiellement First National Bank & Trust, Ozaukee Bank, Merchants and Manufacturers Bancorporation, Inc., Diners Club, AMCORE, M&I et GE Transportation Finance.

4) Concerne BMO Nesbitt Burns Inc., Groupe de fonds Guardian Ltée, Pylford International Limited, LGM Investments Limited, M&I, myCFO, Inc., Stoker Ostler Wealth Advisors, Inc., CTC Consulting LLC, AWMB et F&C Asset Management plc.

5) Concerne AIG.

6) Concerne Gerard Klauer Mattison, BMO Nesbitt Burns Inc., Paloma Securities L.L.C., M&I, Greene Holcomb Fisher et KGS.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles liées à nos acquisitions sont comptabilisées initialement à la juste valeur à la date d'acquisition et ensuite au coût, moins l'amortissement cumulé. Les logiciels sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. La charge d'amortissement est constatée au poste amortissement des immobilisations incorporelles à l'état consolidé des résultats. Le tableau ci-dessous présente les variations du solde de ces immobilisations incorporelles :

| (en millions de dollars canadiens) | Relations clients | Dépôts de base | Réseaux de distribution - succursales | Logiciels en cours d'amortissement 1) | Logiciels en cours de développement | Autres     | Total        |
|------------------------------------|-------------------|----------------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|------------|--------------|
| Coût au 31 octobre 2017            | 654               | 931            | 187                                   | 3 696                                 | 398                                 | 376        | 6 242        |
| Entrées (sorties)                  | 35                | -              | -                                     | 422                                   | 94                                  | 12         | 563          |
| Change et autres                   | (1)               | 20             | 4                                     | 9                                     | 4                                   | (4)        | 32           |
| Coût au 31 octobre 2018            | 688               | 951            | 191                                   | 4 127                                 | 496                                 | 384        | 6 837        |
| Entrées (sorties)                  | -                 | -              | -                                     | <b>718</b>                            | <b>(91)</b>                         | <b>30</b>  | <b>657</b>   |
| Change et autres                   | <b>72</b>         | -              | -                                     | <b>(9)</b>                            | <b>(3)</b>                          | <b>33</b>  | <b>93</b>    |
| Coût au 31 octobre 2019            | <b>760</b>        | <b>951</b>     | <b>191</b>                            | <b>4 836</b>                          | <b>402</b>                          | <b>447</b> | <b>7 587</b> |

1) Ce poste comprend 679 millions de dollars en logiciels générés en interne (416 millions au 31 octobre 2018).

Le tableau ci-dessous présente l'amortissement cumulé de nos immobilisations incorporelles :

| (en millions de dollars canadiens)      | Relations clients | Dépôts de base | Réseaux de distribution - succursales | Logiciels en cours d'amortissement | Logiciels en cours de développement | Autres     | Total        |
|---|-------------------|----------------|---------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|------------|--------------|
| Amortissement cumulé au 31 octobre 2017 | 431               | 762            | 187                                   | 2 618                              | -                                   | 85         | 4 083        |
| Amortissement                           | 46                | 51             | -                                     | 387                                | -                                   | 19         | 503          |
| Sorties                                 | -                 | -              | -                                     | (20)                               | -                                   | -          | (20)         |
| Change et autres                        | (2)               | 17             | 4                                     | (15)                               | -                                   | (5)        | (1)          |
| Amortissement cumulé au 31 octobre 2018 | 475               | 830            | 191                                   | 2 970                              | -                                   | 99         | 4 565        |
| Amortissement                           | <b>60</b>         | <b>48</b>      | -                                     | <b>395</b>                         | -                                   | <b>51</b>  | <b>554</b>   |
| Sorties                                 | -                 | -              | -                                     | <b>(11)</b>                        | -                                   | -          | <b>(11)</b>  |
| Change et autres                        | <b>16</b>         | -              | -                                     | <b>7</b>                           | -                                   | <b>32</b>  | <b>55</b>    |
| Amortissement cumulé au 31 octobre 2019 | <b>551</b>        | <b>878</b>     | <b>191</b>                            | <b>3 361</b>                       | -                                   | <b>182</b> | <b>5 163</b> |
| Valeur comptable au 31 octobre 2019     | <b>209</b>        | <b>73</b>      | -                                     | <b>1 475</b>                       | <b>402</b>                          | <b>265</b> | <b>2 424</b> |
| Valeur comptable au 31 octobre 2018     | 213               | 121            | -                                     | 1 157                              | 496                                 | 285        | 2 272        |

Les immobilisations incorporelles sont amorties par imputations au résultat selon le mode linéaire ou accéléré sur la période, d'au plus 15 ans, au cours de laquelle nous estimons que ces actifs nous seront bénéfiques. Nos immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée totalisaient 168 millions de dollars au 31 octobre 2019 (165 millions au 31 octobre 2018) et ont essentiellement trait à des contrats de gestion de fonds.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est examinée annuellement, à la lumière de tout changement de situation. Nous soumettons les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. S'il est déterminé que des immobilisations incorporelles ont subi une perte de valeur, nous les ramenons à leur valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les réductions de valeur des immobilisations incorporelles liées aux logiciels au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019 se sont chiffrées à 10 millions de dollars (13 millions en 2018 et 5 millions en 2017).

## Note 12 : Autres actifs

### Engagements de clients aux termes d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement exigible aux termes d'une acceptation est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé.

### Actifs divers

Le tableau qui suit présente les composantes du solde du poste actifs divers sous les autres actifs :

| (en millions de dollars canadiens)                                 | 2019          | 2018   |
|--|---------------|--------|
| Débiteurs, charges payées d'avance et autres éléments              | <b>2 905</b>  | 2 781  |
| Intérêts courus à recevoir   | <b>1 755</b>  | 1 461  |
| Contrats d'assurance-vie détenus par des banques                   | <b>4 242</b>  | 4 154  |
| Véhicules loués  | <b>870</b>    | 937    |
| Garanties en trésorerie  | <b>3 517</b>  | 2 019  |
| Créances de clients, de négociants et de courtiers                 | <b>177</b>    | 236    |
| Actifs liés à l'assurance  | <b>1 163</b>  | 822    |
| Actifs au titre des autres avantages futurs du personnel (note 21) | <b>46</b>     | -      |
| Actifs au titre des régimes de retraite (note 21)                  | <b>186</b>    | 664    |
| Métaux précieux 1)   | <b>1 719</b>  | 1 603  |
| Total  | <b>16 580</b> | 14 677 |

1) Les métaux précieux sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte de modifications de méthodes comptables (note 1).

## Note 13 : Dépôts

| (en millions de dollars canadiens)       | Dépôts à vue          |        |                           |        |                  |         |                        |         |         |         |
|--|-----------------------|--------|---------------------------|--------|------------------|---------|------------------------|---------|---------|---------|
|  | Productifs d'intérêts |        | Non productifs d'intérêts |        | Dépôts à préavis |         | Dépôts à terme fixe 3) |         | Total   |         |
|  | 2019                  | 2018   | 2019                      | 2018   | 2019             | 2018    | 2019                   | 2018    | 2019    | 2018    |
| Catégories de déposants :                |                       |        |                           |        |                  |         |                        |         |         |         |
| Banques 1)                               | 1 996                 | 1 450  | 1 530                     | 1 400  | 1 017            | 526     | 19 273                 | 24 531  | 23 816  | 27 907  |
| Entreprises et administrations publiques | 29 083                | 25 266 | 33 853                    | 33 984 | 85 022           | 67 026  | 195 199                | 185 901 | 343 157 | 312 177 |
| Particuliers                             | 3 361                 | 3 476  | 23 084                    | 21 345 | 94 304           | 90 233  | 80 421                 | 65 790  | 201 170 | 180 844 |
| Total 2) 4)                              | 34 440                | 30 192 | 58 467                    | 56 729 | 180 343          | 157 785 | 294 893                | 276 222 | 568 143 | 520 928 |
| Domiciliation :                          |                       |        |                           |        |                  |         |                        |         |         |         |
| Canada                                   | 27 338                | 21 735 | 49 911                    | 47 231 | 90 630           | 82 091  | 181 835                | 160 069 | 349 714 | 311 126 |
| États-Unis                               | 6 043                 | 7 395  | 8 531                     | 9 477  | 88 604           | 74 476  | 86 368                 | 86 805  | 189 546 | 178 153 |
| Autres pays                              | 1 059                 | 1 062  | 25                        | 21     | 1 109            | 1 218   | 26 690                 | 29 348  | 28 883  | 31 649  |
| Total                                    | 34 440                | 30 192 | 58 467                    | 56 729 | 180 343          | 157 785 | 294 893                | 276 222 | 568 143 | 520 928 |

1) Inclut des banques réglementées et des banques centrales.

2) Inclut des billets structurés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

3) Comprend 16 248 millions de dollars au titre de la dette de premier rang non garantie au 31 octobre 2019, sous réserve du régime de recapitalisation interne des banques (recapitalisation interne) (37 millions au 31 octobre 2018). Aux termes de la recapitalisation interne, certains pouvoirs sont conférés par la loi à la Société d'assurance-dépôts du Canada, notamment la capacité de convertir certains types d'actions et de passifs admissibles en actions ordinaires si la Banque n'est plus viable.

4) Au 31 octobre 2019 et 2018, le total des dépôts à terme fixe comprenait respectivement 25 438 millions de dollars et 29 673 millions de fonds fédéraux achetés, de papier commercial émis et d'autres éléments du passif-dépôts. Au 31 octobre 2019 et 2018, les dépôts comprenaient respectivement 279 860 millions et 259 747 millions de dépôts libellés en dollars américains ainsi que 36 680 millions et 37 427 millions de dépôts libellés en d'autres devises.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les dépôts à vue sont constitués essentiellement des comptes de chèques de nos clients, comptes dont certains sont productifs d'intérêts. Nos clients n'ont pas l'obligation de nous donner un préavis avant de retirer des fonds de leurs comptes de chèques.

Les dépôts à préavis sont constitués principalement des comptes d'épargne de nos clients; ces comptes sont productifs d'intérêts. Les dépôts à terme fixe sont constitués des dépôts suivants :

- Les divers instruments de placement qui sont achetés par nos clients afin de gagner des intérêts sur une période fixe, notamment les dépôts à terme et les certificats de placement garanti. Les termes de ces dépôts peuvent varier de un jour à 10 ans.
- Les fonds fédéraux achetés, qui représentent des emprunts à un jour de fonds de réserve excédentaires d'autres banques auprès de la Federal Reserve Bank des États-Unis. Au 31 octobre 2019, le solde des fonds fédéraux empruntés se chiffrait à 59 millions de dollars (55 millions en 2018).
- Le papier commercial, dont le total atteignait 9 495 millions de dollars au 31 octobre 2019 (9 121 millions en 2018).
- Les obligations sécurisées, qui totalisaient 25 465 millions de dollars au 31 octobre 2019 (25 045 millions en 2018).

Le tableau qui suit présente les échéances de nos dépôts à terme fixe :

| (en millions de dollars canadiens) | 2019    | 2018    |
|------------------------------------|---------|---------|
| Moins de 1 an                      | 183 952 | 162 666 |
| De 1 an à 2 ans                    | 34 401  | 34 154  |
| De 2 à 3 ans                       | 23 855  | 26 107  |
| De 3 à 4 ans                       | 21 735  | 16 708  |
| De 4 à 5 ans                       | 16 959  | 22 196  |
| Plus de 5 ans                      | 13 991  | 14 391  |
| Total 1)                           | 294 893 | 276 222 |

1) Comprend des dépôts de 273 657 millions de dollars, qui étaient tous supérieurs à cent mille dollars et dont 167 294 millions étaient domiciliés au Canada, 79 682 millions, aux États-Unis et 26 681 millions, dans d'autres pays (246 685 millions, 145 574 millions, 71 770 millions et 29 341 millions, respectivement, en 2018). Des dépôts de 167 294 millions de dollars domiciliés au Canada, 73 027 millions arrivent à échéance dans moins de trois mois, 4 312 millions, dans trois à six mois, 22 814 millions, dans six à douze mois et 67 141 millions, dans plus de douze mois (145 574 millions, 55 190 millions, 3 836 millions, 12 909 millions et 73 639 millions, respectivement, en 2018). Nous détenons des actifs liquides non grevés de 249 650 millions de dollars pour soutenir ces dépôts et d'autres éléments du passif-dépôts (242 612 millions en 2018).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

La majorité de nos passifs au titre des billets structurés inclus dans les dépôts ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui permet d'harmoniser les résultats comptables avec la façon dont le portefeuille est géré. Au 31 octobre 2019, la juste valeur et le montant nominal de référence dû à l'échéance contractuelle de ces billets étaient respectivement de 15 829 millions de dollars et de 15 431 millions (14 186 millions et 15 088 millions, respectivement, en 2018). Les variations de la juste valeur de ces billets structurés ont été comptabilisées comme une baisse de 1 414 millions des revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, et comme une augmentation avant impôts de 114 millions qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, ce qui est attribuable aux fluctuations de notre propre écart de taux pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (hausse de 1 038 millions enregistrée dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, et diminution de 28 millions attribuable aux variations de notre propre écart de taux en 2018). L'incidence des variations de notre propre écart de taux est évaluée en fonction des variations de notre propre écart de taux d'un exercice à l'autre.

Les variations cumulées de la juste valeur, qui sont attribuables aux fluctuations de nos propres écarts de taux et qui ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global entre le moment où ces billets ont été désignés comme étant à la juste valeur et le 31 octobre 2019, correspondent à une perte latente d'environ 141 millions de dollars (perte latente de 255 millions en 2018).

## Note 14 : Autres passifs

### Acceptations

Les acceptations représentent une forme de créance à court terme négociable que nos clients émettent et que nous garantissons en contrepartie d'une commission. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les commissions sur prêts dans notre état consolidé des résultats sur la durée de l'acceptation. Le montant éventuellement dû aux termes des acceptations est comptabilisé dans les passifs divers dans notre bilan consolidé. Nous comptabilisons la créance équivalente de la Banque auprès de nos clients en cas d'appels au remboursement visant ces engagements dans les actifs divers dans notre bilan consolidé.

### Prêt et emprunt de titres

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont habituellement garanties par des titres ou de la trésorerie. La trésorerie donnée ou reçue en garantie est comptabilisée dans les autres actifs ou autres passifs, respectivement. Les intérêts gagnés sur les garanties en trésorerie sont inscrits dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions de notre état consolidé des résultats, et les charges d'intérêts sur ces garanties le sont dans les autres passifs, sous charges d'intérêts de ce même état. Le transfert de titres à des contreparties n'est inscrit à notre bilan consolidé que si les risques et avantages inhérents à la propriété ont également été transférés. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans notre bilan consolidé, à moins qu'ils ne soient vendus à des tiers, auquel cas l'obligation liée à la remise des titres est comptabilisée à sa juste valeur dans les titres vendus à découvert et tout profit ou perte est constaté dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts.

### Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert représentent nos obligations de livrer des titres que nous ne possédions pas au moment de leur vente. Ces obligations sont comptabilisées à leur juste valeur. Les ajustements à la juste valeur à la date du bilan et les profits et pertes au règlement de ces obligations sont comptabilisés dans les revenus de négociation figurant à notre état consolidé des résultats.

### Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

Les passifs liés à la titrisation et aux entités structurées comprennent les billets émis par les entités de titrisation de la Banque qui sont consolidées ainsi que les passifs liés à la titrisation de nos emprunts hypothécaires canadiens dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada, du Programme des titres hypothécaires LNH et de nos propres programmes. Les notes 6 et 7 donnent plus de détails sur nos programmes de titrisation et les passifs qui y sont associés. Ces passifs sont initialement évalués à la juste valeur majorée de tout coût qui leur est directement attribuable et sont constatés par la suite au coût amorti. Les charges d'intérêts afférentes à ces passifs sont constatées dans les autres passifs, sous charges d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

### Passifs divers

Ce qui suit indique les composantes des passifs divers figurant dans les autres passifs :

| (en millions de dollars canadiens)                                 | 2019          | 2018          |
|--|---------------|---------------|
| Comptes créditeurs, charges à payer et autres éléments             | 8 613         | 8 152         |
| Intérêts courus à payer  | 1 693         | 1 385         |
| Garanties en trésorerie  | 5 128         | 5 466         |
| Passifs liés à l'assurance   | 11 581        | 9 585         |
| Passifs de filiales, autres que des dépôts                         | 7 934         | 9 283         |
| Passif au titre des autres avantages futurs du personnel (note 21) | 1 125         | 960           |
| Montants à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients | 2 204         | 1 898         |
| Passif au titre des régimes de retraite (note 21)                  | 329           | 256           |
| <b>Total</b>   | <b>38 607</b> | <b>36 985</b> |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

### Passifs liés à l'assurance

Nous exerçons des activités d'assurance liées à l'assurance vie, à l'assurance maladie et aux rentes, ainsi que des activités de réassurance.

Nous désignons l'obligation liée à certains contrats de placement de nos activités d'assurance à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui élimine toute disparité d'évaluation qui découlerait du fait d'évaluer les passifs au titre des contrats de placement et de compenser les variations de la juste valeur des placements qui les soutiennent sur des bases différentes. La juste valeur des passifs au titre des contrats de placement, soit 1 043 millions de dollars au 31 octobre 2019 (800 millions au 31 octobre 2018), est inscrite dans les passifs divers à notre bilan consolidé. Les variations de la juste valeur de ces passifs au titre des contrats de placement ont donné lieu à une hausse de 119 millions des sinistres, commissions et variations des passifs au titre des indemnités pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 (baisse de 28 millions en 2018). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, une perte de 12 millions a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global relativement aux variations de notre propre écart de taux (perte de 2 millions en 2018). L'incidence des variations de notre propre écart de taux est évaluée en fonction des variations de cet écart de taux d'un exercice à l'autre. Les variations de la juste valeur des placements garantissant les passifs au titre des contrats de placement sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance. Les variations cumulées de la juste valeur, qui sont attribuables aux fluctuations de notre propre écart de taux et qui ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global entre le moment où ces contrats de placement ont été désignés comme étant à la juste valeur et le 31 octobre 2019, correspondent à une perte latente d'environ 33 millions (21 millions en 2018).

Les passifs au titre des sinistres et des indemnités représentent les demandes de règlement existantes et les estimations des indemnités futures aux termes des polices. Les passifs au titre des contrats d'assurance vie sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle intègre des hypothèses constituant les meilleures estimations relatives à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances de polices, aux rachats, aux rendements futurs des placements, aux participations aux excédents, aux frais d'administration et aux marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont passées en revue au moins une fois l'an et sont actualisées suivant les résultats réels et la conjoncture du marché.

Le tableau suivant présente un rapprochement des passifs liés aux activités d'assurance :

| (en millions de dollars canadiens)  | 2019          | 2018  |
|---|---------------|-------|
| Passifs liés aux activités d'assurance à l'ouverture de l'exercice  | <b>9 585</b>  | 8 959 |
| Augmentation (diminution) des passifs au titre des indemnités aux termes des polices d'assurance vie découlant de ce qui suit : |               |       |
| Nouveaux contrats   | <b>706</b>    | 742   |
| Polices existantes  | <b>906</b>    | (400) |
| Variations des hypothèses et méthodes actuarielles  | <b>23</b>     | 3     |
| Augmentation nette des passifs au titre des indemnités aux termes des polices d'assurance vie                                   | <b>1 635</b>  | 345   |
| Variation des autres passifs liés aux activités d'assurance   | <b>361</b>    | 281   |
| Passifs liés aux activités d'assurance à la clôture de l'exercice   | <b>11 581</b> | 9 585 |

## Réassurance

Dans le cours normal de leurs activités, nos filiales du secteur de l'assurance procèdent à la réassurance de certains risques auprès d'autres sociétés d'assurance et de réassurance afin d'obtenir une meilleure diversification, de limiter les pertes éventuelles auxquelles les risques importants les exposent et d'augmenter leur capacité en vue de leur croissance à venir. Ces ententes de réassurance ne libèrent pas nos filiales du secteur de l'assurance de leurs obligations directes envers les parties assurées. Nous évaluons la situation financière des réassureurs et surveillons leurs cotes de crédit pour réduire au minimum le risque de perte découlant de l'insolvabilité des réassureurs.

Le tableau qui suit présente les primes cédées au titre de la réassurance qui sont portées en diminution du revenu des primes directes et qui sont incluses dans les revenus autres que d'intérêts, au poste revenus d'assurance de l'état consolidé des résultats pour les exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017 :

| (en millions de dollars canadiens) | 2019         | 2018  | 2017  |
|------------------------------------|--------------|-------|-------|
| Revenu des primes directes         | <b>1 944</b> | 1 976 | 1 750 |
| Primes cédées                      | <b>(158)</b> | (148) | (157) |
|                                    | <b>1 786</b> | 1 828 | 1 593 |

## Note 15 : Dette subordonnée

La dette subordonnée représente nos obligations directes non garanties envers les porteurs de nos titres d'emprunt, sous forme de billets et de débetures, et elle fait partie de nos fonds propres réglementaires. La dette subordonnée est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque cela convient, nous concluons des opérations de couverture de juste valeur afin de couvrir les risques inhérents aux fluctuations des taux d'intérêt (voir la note 8). Les droits des porteurs de nos billets et débetures sont subordonnés à ceux des déposants et de certains autres créanciers. Le remboursement de notre dette subordonnée, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le tableau ci-dessous fait état des valeurs nominales, des termes à courir et des valeurs comptables de notre dette subordonnée :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Valeur nominale | Échéance                | Taux d'intérêt (%) | Remboursables à notre gré | Total 2019   | Total 2018 |
|---|-----------------|-------------------------|--------------------|---------------------------|--------------|------------|
| Débetures série 20  | 150             | De décembre 2025 à 2040 | 8,25               | Non remboursables         | <b>145</b>   | 143        |
| Billets à moyen terme – série H                               |                 |                         |                    |                           |              |            |
| Tranche 1 8)  | 1 000           | Septembre 2024          | 3,12               | Septembre 2019 1)         | -            | 1 003      |
| Billets à moyen terme – série H                               |                 |                         |                    |                           |              |            |
| Tranche 2 8)  | 1 000           | Décembre 2025           | 3,34               | Décembre 2020 2)          | <b>983</b>   | 916        |
| Billets à moyen terme – série I                               |                 |                         |                    |                           |              |            |
| Tranche 1 8)  | 1 250           | Juin 2026               | 3,32               | Juin 2021 3)              | <b>1 230</b> | 1 222      |
| Billets à moyen terme – série I                               |                 |                         |                    |                           |              |            |
| Tranche 2 8)  | 850             | Juin 2027               | 2,57               | Juin 2022 4)              | <b>820</b>   | 813        |
| Billets subordonnés à 3,803 % échéant en 2032 8)              | 1 250 US        | Décembre 2032           | 3,80               | Décembre 2027 5)          | <b>1 646</b> | 1 573      |
| Billets subordonnés à 4,338 % échéant en 2028 8)              | 850 US          | Octobre 2028            | 4,34               | Octobre 2023 6)           | <b>1 180</b> | 1 112      |
| Billets à moyen terme – série J                               | 1 000           | Septembre 2029          | 2,88               | Septembre 2024 7)         | <b>991</b>   | -          |
| Tranche 1 8) 9)   |                 |                         |                    |                           |              |            |
| Total 10)   |                 |                         |                    |                           | <b>6 995</b> | 6 782      |

1) La totalité des 1 000 millions de dollars de billets à moyen terme – série H, Tranche 1 a été remboursée le 19 septembre 2019 à leur plein montant en capital majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.

2) Remboursables au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le rendement des obligations du Canada avant le 8 décembre 2020, et remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci, à compter du 8 décembre 2020.

3) Remboursables au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le rendement des obligations du Canada avant le 1<sup>er</sup> juin 2021, et remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

4) Remboursables au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le rendement des obligations du Canada avant le 1<sup>er</sup> juin 2022, et remboursables à la valeur nominale en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à leur date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

5) Remboursables à la valeur nominale le 15 décembre 2027 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.

6) Remboursables à la valeur nominale le 5 octobre 2023 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.

7) Remboursables à la valeur nominale le 17 septembre 2024 en tenant compte des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement, mais exclusion faite de celle-ci.

8) Ces billets sont assortis d'une clause concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité émis, ce qui est nécessaire pour les billets émis après une certaine date pour qu'ils puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces billets peuvent être convertis en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque billet est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (y compris les intérêts courus et impayés du billet) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

9) Le 16 septembre 2019, nous avons émis 1 000 millions de dollars de billets à moyen terme – série J, Tranche 1.

10) Certains titres de la dette subordonnée ont été émis à un prix reflétant une prime ou un escompte et leurs montants tiennent compte d'ajustements au titre des couvertures de juste valeur qui, ensemble, ont eu pour effet de diminuer leur valeur comptable au 31 octobre 2019 de 20 millions de dollars (baisse de 233 millions en 2018); voir la note 8 pour obtenir des détails au sujet des ajustements au titre des couvertures. La valeur comptable est également ajustée en fonction de nos avoirs au titre de la dette subordonnée détenus aux fins des activités de tenue de marché.

L'information sur l'ensemble des durées à courir jusqu'à l'échéance de notre dette subordonnée, selon les dates d'échéance énoncées dans les conditions des émissions, est présentée en caractères de couleur bleue dans la section *Échéances contractuelles des actifs et des passifs et engagements hors bilan* aux pages 98 et 99 du Rapport de gestion du présent Rapport annuel.

## Note 16 : Capitaux propres

### Actions privilégiées et ordinaires en circulation et autres instruments de capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

|  | 2019               |               |                                |                    |               |                                | 2018 |      |
|--|--------------------|---------------|--------------------------------|--------------------|---------------|--------------------------------|------|------|
|  | Nombre d'actions   | Montant       | Dividendes déclarés par action | Nombre d'actions   | Montant       | Dividendes déclarés par action |      |      |
| <b>Actions privilégiées classées dans les capitaux propres</b>   |                    |               |                                |                    |               |                                |      |      |
| Catégorie B – série 16 1)  | -                  | -             | -                              | -                  | -             | -                              | -    | 0,64 |
| Catégorie B – série 17 2)  | -                  | -             | -                              | -                  | -             | -                              | -    | 0,52 |
| Catégorie B – série 25   | 9 425 607          | 236           | 0,45                           | 9 425 607          | 236           | 0,45                           |      |      |
| Catégorie B – série 26   | 2 174 393          | 54            | 0,70                           | 2 174 393          | 54            | 0,59                           |      |      |
| Catégorie B – série 27   | 20 000 000         | 500           | 0,98                           | 20 000 000         | 500           | 1,00                           |      |      |
| Catégorie B – série 29   | 16 000 000         | 400           | 0,96                           | 16 000 000         | 400           | 0,98                           |      |      |
| Catégorie B – série 31   | 12 000 000         | 300           | 0,95                           | 12 000 000         | 300           | 0,95                           |      |      |
| Catégorie B – série 33   | 8 000 000          | 200           | 0,95                           | 8 000 000          | 200           | 0,95                           |      |      |
| Catégorie B – série 35   | 6 000 000          | 150           | 1,25                           | 6 000 000          | 150           | 1,25                           |      |      |
| Catégorie B – série 36   | 600 000            | 600           | 58,50                          | 600 000            | 600           | 58,50                          |      |      |
| Catégorie B – série 38   | 24 000 000         | 600           | 1,21                           | 24 000 000         | 600           | 1,21                           |      |      |
| Catégorie B – série 40   | 20 000 000         | 500           | 1,13                           | 20 000 000         | 500           | 1,13                           |      |      |
| Catégorie B – série 42   | 16 000 000         | 400           | 1,10                           | 16 000 000         | 400           | 1,10                           |      |      |
| Catégorie B – série 44 3)  | 16 000 000         | 400           | 1,44                           | 16 000 000         | 400           | -                              |      |      |
| Catégorie B – série 46 4)  | 14 000 000         | 350           | 0,77                           | -                  | -             | -                              |      |      |
|  |                    | <b>4 690</b>  |                                |                    | <b>4 340</b>  |                                |      |      |
| <b>Actions privilégiées classées dans les capitaux propres</b>   |                    |               |                                |                    |               |                                |      |      |
|  |                    | <b>658</b>    |                                |                    | <b>-</b>      |                                |      |      |
| <b>Autres instruments de capitaux propres 5)</b>   |                    |               |                                |                    |               |                                |      |      |
|  |                    | <b>5 348</b>  |                                |                    | <b>4 340</b>  |                                |      |      |
| <b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres</b>  |                    |               |                                |                    |               |                                |      |      |
| <b>Actions ordinaires</b>  |                    |               |                                |                    |               |                                |      |      |
| Solde à l'ouverture de l'exercice  | 639 329 625        | 12 929        |                                | 647 816 318        | 13 032        |                                |      |      |
| Émises aux termes du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires                        | -                  | -             |                                | -                  | -             |                                |      |      |
| Émises ou annulées aux termes du régime d'options sur actions et d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions (note 20) | 902 651            | 62            |                                | 1 513 307          | 99            |                                |      |      |
| Rachetées à des fins d'annulation  | (1 000 000)        | (20)          |                                | (10 000 000)       | (202)         |                                |      |      |
| <b>Solde à la clôture de l'exercice</b>  | <b>639 232 276</b> | <b>12 971</b> | <b>4,06</b>                    | <b>639 329 625</b> | <b>12 929</b> | <b>3,78</b>                    |      |      |

- Le 25 août 2018, nous avons racheté la totalité de nos 6 267 391 actions privilégiées perpétuelles de catégorie B à dividende non cumulatif – série 16 au prix de 25,00 \$ l'action, plus tous les dividendes déclarés et non versés. Les dividendes déclarés pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été de 0,64 \$ par action, et 6 267 391 actions étaient en circulation au moment de la déclaration des dividendes.
- Le 25 août 2018, nous avons racheté la totalité de nos 5 732 609 actions privilégiées perpétuelles de catégorie B à dividende non cumulatif – série 17 au prix de 25,00 \$ l'action, plus tous les dividendes déclarés et non versés. Les dividendes déclarés pour l'exercice clos le 31 octobre 2018 ont été de 0,52 \$ par action, et 5 732 609 actions étaient en circulation au moment de la déclaration des dividendes.
- Le 17 septembre 2018, nous avons émis 16 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 44 au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 millions de dollars.
- Le 17 avril 2019, nous avons émis 14 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 46 au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 350 millions de dollars.
- Le 30 juillet 2019, nous avons émis des billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 % d'un montant de 500 millions de dollars américains.

### Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

|                        | Prix de rachat | Dividende trimestriel non cumulatif 1) | Prime au rajustement du taux | Date de rachat ou de conversion | Convertibles en              |
|------------------------|----------------|--|------------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| Catégorie B – série 25 | 25,00          | 0,112813 \$ 2)                         | 1,15 %                       | 25 août 2021 3) 4)              | Catégorie B – série 26 8)    |
| Catégorie B – série 26 | 25,00          | Variable 7)                            | 1,15 %                       | 25 août 2021 3) 5)              | Catégorie B – série 25 8)    |
| Catégorie B – série 27 | 25,00          | 0,24075 \$ 2)                          | 2,33 %                       | 25 mai 2024 3) 4)               | Catégorie B – série 28 8) 9) |
| Catégorie B – série 29 | 25,00          | 0,22265 \$ 2)                          | 2,24 %                       | 25 août 2024 3) 4)              | Catégorie B – série 30 8) 9) |
| Catégorie B – série 31 | 25,00          | 0,2375 \$ 2)                           | 2,22 %                       | 25 novembre 2019 3) 4)          | Catégorie B – série 32 8) 9) |
| Catégorie B – série 33 | 25,00          | 0,2375 \$ 2)                           | 2,71 %                       | 25 août 2020 3) 4)              | Catégorie B – série 34 8) 9) |
| Catégorie B – série 35 | 25,00          | 0,3125 \$                              | Sans rajustement             | 25 août 2020 6)                 | Non convertibles 9)          |
| Catégorie B – série 36 | 1 000,00       | 14,6250 \$ 2)                          | 4,97 %                       | 25 novembre 2020 3) 4)          | Catégorie B – série 37 8) 9) |
| Catégorie B – série 38 | 25,00          | 0,303125 \$ 2)                         | 4,06 %                       | 25 février 2022 3) 4)           | Catégorie B – série 39 8) 9) |
| Catégorie B – série 40 | 25,00          | 0,28125 \$ 2)                          | 3,33 %                       | 25 mai 2022 3) 4)               | Catégorie B – série 41 8) 9) |
| Catégorie B – série 42 | 25,00          | 0,2750 \$ 2)                           | 3,17 %                       | 25 août 2022 3) 4)              | Catégorie B – série 43 8) 9) |
| Catégorie B – série 44 | 25,00          | 0,303125 \$ 2)                         | 2,68 %                       | 25 novembre 2023 3) 4)          | Catégorie B – série 45 8) 9) |
| Catégorie B – série 46 | 25,00          | 0,31875 \$ 2)                          | 3,51 %                       | 25 mai 2024 3) 4)               | Catégorie B – série 47 8) 9) |

- Les dividendes non cumulatifs doivent être versés une fois par trimestre si le Conseil d'administration en déclare.
- Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, et il correspondra alors au taux des obligations sur cinq ans du gouvernement du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée. S'il est converti en taux variable, le taux équivalra alors au taux sur trois mois des bons du Trésor du Canada majoré de la prime au rajustement indiquée.
- Rachetables à cette date et tous les cinq ans par la suite.
- Convertibles à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite si elles ne sont pas rachetées. Si elles sont converties, les actions deviennent des actions privilégiées donnant droit à un dividende à taux variable.
- Convertibles à la date indiquée et tous les cinq ans par la suite si elles ne sont pas rachetées. Si elles sont converties, les actions deviennent des actions privilégiées donnant droit à un dividende à taux fixe.
- Les actions privilégiées – série 35 font l'objet d'une prime au rachat si elles sont rachetées avant le 25 août 2024.
- Le taux variable équivalra au taux sur trois mois des bons du Trésor du Canada majoré d'une prime de rajustement.
- Si ces actions sont converties, leurs porteurs pourront les reconverter en actions privilégiées initiales à des dates de rachat subséquentes.
- Les actions émises sont assorties d'une clause concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ce qui est nécessaire pour que les actions puissent être considérées comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.



Le 27 septembre 2019, nous avons annoncé que nous n'avions pas l'intention d'exercer notre droit de rachat, le 25 novembre 2019, des actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 31 (actions privilégiées de série 31) actuellement en circulation. Par conséquent et sous réserve de certaines conditions, les porteurs de ces actions privilégiées avaient le droit, à leur gré, de convertir, au plus tard le 12 novembre 2019, à raison de une contre une, la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées de série 31 en actions privilégiées de catégorie B à dividende non cumulatif et à taux variable – série 32 (actions privilégiées de série 32). Au cours de la période de conversion, qui se déroulait du 28 octobre 2019 au 12 novembre 2019, 69 570 actions privilégiées de série 31 ont été offertes pour être converties en actions privilégiées de série 32, soit moins que le nombre minimum de 1 000 000 requis pour donner effet à la conversion, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus des actions privilégiées de série 31 daté du 23 juillet 2014. Par conséquent, aucune action privilégiée de série 32 n'a été émise et les porteurs des actions privilégiées de série 31 ont conservé leurs actions. Le taux de dividende pour les actions privilégiées de série 31 pour la période de cinq ans qui sera ouverte le 25 novembre 2019 et close le 24 novembre 2024 sera de 3,851 %.

Le 27 juin 2019, nous avons annoncé que nous n'avions pas l'intention d'exercer notre droit de rachat, le 25 août 2019, des actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 29 (actions privilégiées de série 29) actuellement en circulation. Par conséquent et sous réserve de certaines conditions, les porteurs de ces actions privilégiées avaient le droit, à leur gré, de convertir, au plus tard le 12 août 2019, à raison de une contre une, la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées de série 29 en actions privilégiées de catégorie B à dividende non cumulatif et à taux variable – série 30 (actions privilégiées de série 30). Au cours de la période de conversion, qui se déroulait du 26 juillet 2019 au 12 août 2019, 223 098 actions privilégiées de série 29 ont été offertes pour être converties en actions privilégiées de série 30, soit moins que le nombre minimum de 1 000 000 requis pour donner effet à la conversion, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus des actions privilégiées de série 29 daté du 30 mai 2014. Par conséquent, aucune action privilégiée de série 30 n'a été émise et les porteurs des actions privilégiées de série 29 ont conservé leurs actions. Le taux de dividende pour les actions privilégiées de série 29 pour la période de cinq ans qui sera ouverte le 25 août 2019 et close le 24 août 2024 sera de 3,624 %.

Le 17 avril 2019, nous avons émis 14 millions d'actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 46 [fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)] au prix de 25 \$ l'action, pour un produit brut de 350 millions de dollars. Pendant la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 25 mai 2024, les actions donnent droit à des dividendes en trésorerie trimestriels, si de tels dividendes sont déclarés, à un taux annuel de 5,1 %. Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, à un taux équivalant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré d'une prime de 3,51 %. Les porteurs ont la possibilité de convertir les actions qu'ils détiennent en un nombre équivalent d'actions privilégiées de catégorie B à taux variable et à dividende non cumulatif – série 47 (actions privilégiées de série 47), sous certaines conditions, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions privilégiées de série 47 auront le droit de recevoir des dividendes privilégiés trimestriels à taux variable non cumulatifs dans la mesure où de tels dividendes seront déclarés, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 3,51 %.

Le 29 mars 2019, nous avons annoncé que nous n'avions pas l'intention d'exercer notre droit de rachat, le 25 mai 2019, des actions privilégiées de catégorie B à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif – série 27 (actions privilégiées de série 27) actuellement en circulation. Par conséquent et sous réserve de certaines conditions, les porteurs de ces actions privilégiées avaient le droit, à leur gré, de convertir, au plus tard le 10 mai 2019, à raison de une contre une, la totalité ou une partie de leurs actions privilégiées de série 27 en actions privilégiées de catégorie B à dividende non cumulatif et à taux variable – série 28 (actions privilégiées de série 28). Au cours de la période de conversion, qui se déroulait du 25 avril 2019 au 10 mai 2019, 412 564 actions privilégiées de série 27 ont été offertes pour être converties en actions privilégiées de série 28, soit moins que le nombre minimum de 1 000 000 requis pour donner effet à la conversion, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus des actions privilégiées de série 27 daté du 16 avril 2014. Par conséquent, aucune action privilégiée de série 28 n'a été émise et les porteurs des actions privilégiées de série 27 ont conservé leurs actions. Le taux de dividende pour les actions privilégiées de série 27 pour la période de cinq ans ouverte le 25 mai 2019 et close le 24 mai 2024 sera de 3,852 %.

## Autres instruments de capitaux propres

Le 30 juillet 2019, nous avons émis des billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 %, d'un montant de 500 millions de dollars américains [fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)] (billets) qui sont classés comme capitaux propres et qui font partie de nos fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de catégorie 1 supplémentaires. Les billets sont des instruments financiers comportant à la fois une composante passif et une composante capitaux propres. À la date d'émission, nous avons attribué une valeur négligeable à la composante passif des billets et, par conséquent, le montant intégral du produit a été classé comme capitaux propres. Les distributions semestrielles sur les billets seront comptabilisées lorsqu'elles seront à payer. Les droits des porteurs de nos billets sont subordonnés à ceux des déposants et de certains autres créanciers, et ont un classement supérieur à nos actions ordinaires et privilégiées.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)     |                 |                    |                           |   | 2019       | 2018     |
|---|-----------------|--------------------|---------------------------|---|------------|----------|
|   | Valeur nominale | Taux d'intérêt (%) | Remboursables à notre gré | Convertibles en                         | Total      | Total    |
| Billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires à 4,800 % | 500 \$US        | 4,800 1)           | Août 2024 2)              | Nombre variable d'actions ordinaires 3) | 658        | -        |
| <b>Total</b>  |                 |                    |                           |   | <b>658</b> | <b>-</b> |

1) Les intérêts non cumulatifs doivent être versés semestriellement à terme échu, au gré de la Banque.

2) Les billets sont remboursables, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du capital, plus les intérêts courus et impayés, en totalité ou en partie à notre gré à n'importe quelle date de paiement d'intérêts à compter de la première date de révision du taux d'intérêt en 2024 ou après certains événements réglementaires ou fiscaux. La Banque peut, en tout temps, acheter les billets peu importe le prix sur le marché libre.

3) Les billets émis sont assortis d'une clause concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ce qui est nécessaire pour que les billets puissent être considérés comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Il y a lieu de se reporter au paragraphe sur les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité plus loin pour d'autres détails.

## Capital social autorisé

Nous classons les instruments financiers que nous émettons en tant que passifs financiers, instruments de capitaux propres ou instruments composés. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable d'actions ordinaires au moment de leur conversion par leurs porteurs sont classés comme des passifs dans notre bilan consolidé. Les dividendes et les paiements d'intérêts sur les passifs financiers sont classés en tant que charges d'intérêts dans notre état consolidé des résultats. Les instruments financiers sont classés comme instruments de capitaux propres lorsqu'il n'existe aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. En outre, les instruments émis dont le rachat n'est pas obligatoire, ou qui ne peuvent être convertis en un nombre variable de nos actions ordinaires au gré du porteur, sont classés en tant que capitaux propres et sont présentés dans le capital social. Les paiements de dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés en tant que réduction des capitaux propres.

### Actions ordinaires

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Nos actions ordinaires ne sont pas rachetables ni convertibles. La déclaration de dividendes se fait à l'entière discrétion du Conseil d'administration. Traditionnellement, il déclare chaque trimestre un dividende dont le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

### Actions privilégiées

Nous sommes autorisés par nos actionnaires à émettre en série un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A et B sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions privilégiées de catégorie B peuvent être émises dans une monnaie étrangère.

### Actions propres

Lorsque nous rachetons nos actions ordinaires dans le cadre de nos activités de négociation, nous en comptabilisons le coût comme une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Si ces actions sont revendues à un prix supérieur à leur coût, l'écart est comptabilisé comme une augmentation du surplus d'apport. Si ces actions sont revendues à un prix inférieur à leur coût, l'écart est d'abord comptabilisé comme une réduction du surplus d'apport et ensuite comme une réduction des résultats non distribués eu égard à tout montant en excédent du surplus d'apport total lié aux actions propres.

### Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité

Les actions privilégiées de catégorie B – série 27, 29, 31, 33, 35, 36, 38, 40, 42, 44 et 46 et les autres instruments de capitaux propres sont assorties d'une disposition concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ce qui est nécessaire pour qu'elles puissent être considérées comme des fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III. Ainsi, ces actions peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou est sur le point de ne plus l'être, ou si une administration publique fédérale ou provinciale canadienne annonce publiquement que la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capital ou un soutien équivalent afin d'éviter de devenir non viable. Dans un tel cas, chaque action privilégiée ou autre instrument de capitaux propres est convertible en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$ et ii) le cours du marché de nos actions ordinaires basé sur le cours moyen de nos actions ordinaires pondéré en fonction du volume sur la TSX. Le nombre d'actions ordinaires émises est déterminé en divisant la valeur de l'action privilégiée ou de l'autre instrument de capitaux propres émis (y compris les dividendes déclarés et impayés sur l'émission d'actions privilégiées ou d'autres instruments de capitaux propres) par le prix de conversion et ensuite multiplié par le multiplicateur.

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 3 juin 2019, nous avons renouvelé notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités, offre d'une durée de un an. Aux termes de celle-ci, nous pouvons acheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 15 millions de nos actions ordinaires. Les dates et les montants des achats effectués en vertu de cette offre sont déterminés par la direction en fonction de facteurs comme les conditions du marché et le niveau des fonds propres. Nous consulterons le BSIF avant d'effectuer des rachats en vertu de l'offre publique de rachat.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous avons acheté, à des fins d'annulation, 1 million de nos actions ordinaires (10 millions en 2018).

### Restrictions concernant le rachat d'actions et les dividendes

Le BSIF doit approuver tout plan de rachat en trésorerie portant sur n'importe laquelle de nos catégories d'actions privilégiées en circulation et autres instruments de capitaux propres.

Il nous est interdit de déclarer un dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires s'il est déterminé que le versement d'un tel dividende nous placerait en situation d'infraction à l'égard des règles sur la suffisance du capital et sur la liquidité ou de toute autre directive réglementaire publiée en application de la *Loi sur les banques* (Canada). En outre, nous ne pouvons verser de dividendes sur nos actions ordinaires à moins d'avoir versé, ou mis des fonds en réserve en vue de les verser, tous les dividendes déclarés et payables sur nos actions privilégiées.

De plus, si la Banque ne paie pas en totalité les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires, la Banque ne déclarera pas de dividende sur ses actions ordinaires ou privilégiées, ni ne rachètera, n'achètera ou n'annulera autrement ces actions jusqu'au mois commençant après que la Banque ait payé intégralement les intérêts sur les billets de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou privilégiées.

### Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires

Nous offrons un Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions à nos actionnaires. La participation à ce régime est facultative. Selon ses modalités, les dividendes en trésorerie sur les actions ordinaires sont réaffectés à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires. Les actionnaires ont aussi la possibilité de faire des paiements en trésorerie pour acquérir des actions ordinaires supplémentaires.

Quant aux dividendes versés au cours des exercices 2019 et 2018, les actions ordinaires visant à approvisionner le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions ont été achetées sur le marché libre.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous n'avons émis aucune nouvelle action ordinaire (néant en 2018) et avons acheté 2 198 109 actions ordinaires (1 995 353 en 2018) sur le marché libre destinées aux actionnaires dans le cadre de ce régime.

### Émissions éventuelles d'actions

Au 31 octobre 2019, nous avons réservé 39 947 147 actions ordinaires (39 947 147 en 2018) en vue de leur émission éventuelle dans le cadre du Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions destiné aux actionnaires. Nous avons également réservé 6 108 307 actions ordinaires (6 095 201 en 2018) en vue de l'exercice éventuel des options sur actions, tel que nous l'expliquons à la note 20.

### Titres de fiducie de capital

Le 31 décembre 2018, Fiducie de capital BMO II a remboursé la totalité de ses billets de première catégorie de BMO – Série A émis et en circulation, à un prix de remboursement correspondant à 1 000 \$, pour un montant global de 450 millions de dollars, majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement, exclusion faite de celle-ci.

## Note 17 : Juste valeur des instruments financiers et revenus de négociation

Nous comptabilisons à la juste valeur les actifs et passifs de négociation, les instruments dérivés, certains titres de participation et de créance et les titres vendus à découvert, et nous constatons les autres actifs et passifs autres que de négociation au coût amorti, déduction faite des provisions ou des réductions de valeur pour dépréciation. Les justes valeurs énoncées dans la présente note sont fondées sur des estimations d'actifs et de passifs individuels, et ne comprennent pas d'estimation de la juste valeur de l'une ou l'autre des entités juridiques ou des opérations sous-jacentes s'inscrivant dans nos activités. Dans le cas de certains portefeuilles d'instruments financiers pour lesquels nous gérons les expositions à des risques similaires et compensatoires, la juste valeur est déterminée en fonction de notre exposition nette à ce risque.

La juste valeur représente le montant qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché consentants à la date d'évaluation. Les montants de juste valeur indiqués représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer dans des périodes ultérieures en raison de l'évolution des conditions du marché ou d'autres facteurs. Certains instruments financiers ne sont pas échangeables ni échangés, si bien qu'il est difficile d'en déterminer la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas de cours de marché, nous déterminons la juste valeur au moyen des meilleures estimations que la direction puisse faire en se basant sur un certain nombre de techniques d'évaluation et d'hypothèses. Cependant, comme elles comportent des incertitudes, les justes valeurs peuvent ne pas se matérialiser dans la vente réelle ou le règlement immédiat des actifs ou des passifs.

## Gouvernance à l'égard de l'établissement de la juste valeur

Divers comités d'évaluation et de gestion des risques assurent la supervision des procédés d'évaluation au nom de la haute direction. Afin de garantir que l'évaluation de tous les instruments financiers constatés à la juste valeur est raisonnable tant à des fins de gestion des risques qu'à celles de présentation de l'information financière, nous avons élaboré divers contrôles et procédés de gouvernance, telles la validation et l'approbation de modèles, la vérification indépendante des prix (VIP) et l'analyse de la répartition des profits ou pertes (ARPP), ce qui est conforme aux pratiques pertinentes en usage dans le secteur. Ces contrôles sont appliqués de manière indépendante par les groupes d'exploitation concernés.

Nous définissons les méthodes d'évaluation de chacun de nos instruments financiers devant être inscrits à la juste valeur. L'application de modèles d'évaluation à des produits ou à des portefeuilles est assujettie à une approbation indépendante afin d'assurer que seuls des modèles ayant été validés sont employés. L'incidence des limites connues des modèles et des données d'entrée est également surveillée de manière continue. La VIP est un processus dans le cadre duquel est effectuée une vérification régulière et indépendante des prix du marché ou des données d'entrée des modèles servant à évaluer les instruments financiers afin d'assurer leur précision et leur pertinence. Ce processus permet d'évaluer la juste valeur au moyen de différentes méthodes de sorte à vérifier et à valider les évaluations réalisées. L'ARPP est un processus quotidien qu'emploie la direction pour repérer et comprendre les variations des positions à la juste valeur de tous les secteurs d'activité de BMO Marchés des capitaux, processus qui, conjointement avec d'autres, permet d'assurer le caractère raisonnable et approprié des justes valeurs qui sont présentées.

## Valeurs mobilières

Pour les titres négociés en bourse, la valeur à la cote est considérée comme étant la juste valeur. La valeur à la cote est fondée sur les cours acheteur ou vendeur, selon ce qui permet le mieux d'évaluer la juste valeur. Les titres pour lesquels aucun marché actif n'existe sont évalués au moyen de toutes les données de marché raisonnablement disponibles. Nos méthodes relatives à la juste valeur sont décrites ci-après.

### *Titres d'administrations publiques*

La juste valeur des titres de créance émis ou garantis par des administrations publiques sur des marchés actifs est déterminée en fonction des prix des transactions récentes, des cotes provenant de courtiers ou des prix de tiers vendeurs. La juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif est établie selon un modèle faisant intervenir des rendements provenant des prix de titres semblables d'administrations publiques activement négociés et des écarts observables. Les données du marché utilisées dans le modèle incluent le taux d'intérêt, l'échéance et la durée.

### *Titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires*

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des créances hypothécaires est établie au moyen de l'obtention de prix provenant de tiers vendeurs indépendants, de cotes provenant de courtiers et d'indices de marché pertinents, le cas échéant. S'il est impossible d'obtenir de tels prix, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie faisant intervenir le maximum de données de marché observables ou en comparant les prix d'instruments semblables. Les hypothèses portant sur l'évaluation relatives aux titres adossés à des créances hypothécaires et aux titres garantis par des créances hypothécaires comprennent les taux d'actualisation, les remboursements anticipés attendus, les écarts de taux et les recouvrements.

### *Titres de créance d'entreprises*

La juste valeur des titres de créance d'entreprises est établie au moyen des prix des transactions les plus récentes. Lorsqu'il est impossible d'obtenir des prix observables, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des courbes d'actualisation et des écarts obtenus de courtiers indépendants et de prix multisources.

### *Prêts détenus à des fins de transaction*

La juste valeur de nos prêts détenus à des fins de transaction est établie d'après les cours du marché actuels pour des instruments identiques ou semblables.

### *Titres de participation d'entreprises*

La juste valeur des titres de participation d'entreprises est établie en fonction des cours sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, la juste valeur est déterminée au moyen des cours de titres semblables ou de techniques d'évaluation, ce qui inclut l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de multiples du résultat.

### *Titres émis par des sociétés fermées*

Les titres de créance et de participation émis par des sociétés fermées sont évalués en fonction de transactions récentes sur le marché, lorsqu'il y en a eu. Autrement, la juste valeur est déterminée en fonction de modèles d'évaluation s'appuyant sur une approche fondée sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles tiennent compte de divers facteurs, notamment les prévisions au chapitre des flux de trésorerie, des résultats et des revenus de même que d'autres informations de tiers disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est fondée sur les valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds externes.

Les prix provenant de courtiers et de données multisources sont corroborés dans le cadre de notre processus d'analyse indépendante, lequel peut comprendre l'utilisation de techniques d'évaluation ou l'obtention de prix de consensus ou de prix composés auprès d'autres services d'évaluation. Nous validons les estimations de la juste valeur en obtenant de façon indépendante plusieurs cours de marché et valeurs de données externes. Nous passons en revue l'approche choisie par les tiers vendeurs afin de nous assurer qu'ils utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables comme les courbes de rendement de référence, les écarts cours acheteur-cours vendeur, les garanties sous-jacentes, les durées moyennes pondérées à courir jusqu'à l'échéance et les hypothèses relatives au taux de remboursement anticipé. Les estimations de la juste valeur provenant de techniques d'évaluation internes sont comparées, lorsque cela est possible, aux prix obtenus auprès de tiers vendeurs.

## Prêts

Pour déterminer la juste valeur de nos prêts productifs à taux fixe, autres que nos prêts sur cartes de crédit, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels, ajusté pour tenir compte des remboursements anticipés estimés, aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché pour des prêts assortis de modalités et de risques semblables. Pour ce qui est de nos prêts productifs sur cartes de crédit, la juste valeur est considérée comme égale à la valeur comptable, étant donné qu'ils sont à court terme.

Quant à nos prêts productifs à taux variable, les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur leur juste valeur puisque leurs taux d'intérêt sont révisés ou rajustés fréquemment. Ainsi, il est présumé que leur juste valeur correspond à leur valeur comptable.

La juste valeur de nos prêts n'est pas ajustée pour tenir compte de la valeur d'une protection de crédit achetée pour atténuer le risque de crédit.

## Instruments dérivés

Diverses techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur, notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, le modèle de Black et Scholes, la simulation Monte-Carlo et d'autres modèles reconnus sur le marché. Ces modèles, lesquels sont validés de manière indépendante, font intervenir des données du marché actuelles et relatives aux taux d'intérêt, aux cours de change, aux prix et aux indices liés aux titres de participation et aux produits de base, aux écarts de taux, aux taux de recouvrement, aux niveaux de volatilité connexes du marché, aux prix au comptant, aux niveaux de corrélation et à d'autres facteurs de prix fondés sur le marché. La volatilité implicite des options, qui est utilisée dans de nombreux modèles d'évaluation, est obtenue directement auprès de sources des marchés ou calculée d'après les cours du marché. Dans la mesure du possible, des données multisources sont utilisées.

Pour déterminer la juste valeur de dérivés complexes et sur mesure, nous tenons compte de toute l'information raisonnablement disponible, notamment les cotes provenant de courtiers, les prix multisources et toutes les données de marché observables pertinentes. Notre modèle établit la juste valeur en fonction de données propres au type de contrat, ce qui peut inclure les cours des actions, la corrélation dans le cas d'actifs multiples, les taux d'intérêt, les cours de change, les courbes de rendement et la volatilité.

Nous déterminons un ajustement d'évaluation lié au crédit pour constater le risque bilatéral que l'une ou l'autre des contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations. L'ajustement d'évaluation lié au crédit est établi à partir d'écarts de taux observés sur le marché ou d'écarts de taux de substitution et de notre évaluation de l'exposition nette au risque de contrepartie, compte tenu des facteurs atténuants comme les garanties, les accords de compensation nette et les novations avec des contreparties centrales. Nous calculons également un ajustement d'évaluation lié au financement pour constater les coûts de financement implicites liés aux positions sur dérivés négociées sur les marchés hors cote. L'ajustement d'évaluation lié au financement est déterminé en fonction des écarts de financement du marché.

## Dépôts

Nous établissons la juste valeur de nos dépôts en nous fondant sur les hypothèses suivantes :

- Dans le cas des dépôts à taux et à échéance fixes, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels afférent à ces dépôts, ajusté pour tenir compte des remboursements prévus, aux taux du marché actuels qui s'appliquent à des dépôts assortis de modalités et de caractéristiques de risque semblables. La juste valeur des passifs liés à nos billets de premier rang et de nos obligations sécurisées est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés, qui font intervenir des courbes de taux d'intérêt du marché et des écarts de financement du marché.
- Dans le cas des dépôts à taux fixe sans échéance définie, nous considérons que la juste valeur est égale à la valeur comptable, puisque la valeur comptable est équivalente au montant payable à la date de clôture.
- Dans le cas des dépôts à taux variable, les changements de taux d'intérêt n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces dépôts s'ajustent fréquemment aux taux du marché. C'est pourquoi leur juste valeur est considérée comme étant égale à leur valeur comptable.

Une partie du passif lié à nos billets structurés qui sont assortis d'intérêts ou de modalités de remboursement liés à des contrats de taux d'intérêt ou de devises et à des contrats sur produits de base ou titres de participation a été désignée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces billets structurés est estimée au moyen de modèles d'évaluation validés à l'interne qui intègrent des cours observables sur le marché pour des titres identiques ou comparables et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité des options et les cours de change, si cela convient. Si les cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit exercer son jugement pour déterminer la juste valeur, ce qu'elle fait en ayant recours à d'autres sources d'information pertinente, telles que les données historiques et des informations de substitution relatives à des transactions semblables.

## Titres vendus à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, soit des titres de participation ou de créance. Comme ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour établir la juste valeur est la même que celle utilisée pour des titres de participation ou de créance sous-jacents.

## Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées

L'établissement de la juste valeur de nos passifs liés à la titrisation et aux entités structurées, lesquels sont constatés dans les passifs divers, est fondé sur leurs cours du marché ou les cours du marché d'instruments financiers similaires, s'il en est. Si des cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui optimisent l'utilisation de données observables, comme les modèles de flux de trésorerie actualisés.

## Dettes subordonnées

La juste valeur de notre dette subordonnée est déterminée d'après les cours du marché actuels d'instruments identiques ou semblables.

## Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur

*Instruments financiers à court terme et autres instruments financiers*

La valeur comptable de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur.

Dans le cas de certains actifs et passifs financiers, leur valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur étant donné qu'ils sont à court terme ou parce qu'ils font fréquemment l'objet d'un rajustement aux taux du marché en vigueur, ce qui est notamment le cas des dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques, des titres pris en pension ou empruntés, des engagements de clients aux termes d'acceptations, des autres actifs, des acceptations, des titres mis en pension ou prêtés et des autres passifs.

Certains actifs, dont les bureaux et le matériel, l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles et les capitaux propres attribuables aux actionnaires, ne constituent pas des instruments financiers, et c'est pourquoi leur juste valeur n'est pas établie.

## Hiérarchie de la juste valeur

Nous utilisons une hiérarchie de la juste valeur pour classer les instruments financiers par catégorie et en fonction des données que nous utilisons dans le cadre des techniques d'évaluation de la juste valeur.

**Juste valeur des instruments financiers non inscrits à la juste valeur au bilan**

Les tableaux ci-dessous font état de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur à notre bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)

2019

|   | Valeur comptable | Juste valeur | Évalués au moyen de cours du marché | Évalués au moyen de modèles (avec données de marché observables) | Évalués au moyen de modèles (sans données de marché observables) |
|---|------------------|--------------|-------------------------------------|--|--|
| <b>Valeurs mobilières</b>                                       |                  |              |                                     |  |  |
| Coût amorti   | 24 472           | 24 622       | 13 612                              | 11 010   | -  |
| <b>Prêts 1)</b>   |                  |              |                                     |  |  |
| Prêts hypothécaires à l'habitation                              | 123 676          | 124 093      | -                                   | 124 093  | -  |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers            | 67 200           | 67 516       | -                                   | 67 516   | -  |
| Prêts sur cartes de crédit                                      | 8 623            | 8 623        | -                                   | 8 623  | -  |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques 2)       | 224 442          | 225 145      | -                                   | 225 145  | -  |
|   | 423 941          | 425 377      | -                                   | 425 377  | -  |
| <b>Dépôts 3)</b>  | 552 314          | 553 444      | -                                   | 553 444  | -  |
| <b>Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées</b> | 27 159           | 27 342       | -                                   | 27 342   | -  |
| <b>Dettes subordonnées</b>                                      | 6 995            | 7 223        | -                                   | 7 223  | -  |

1) La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision.

2) Ne tient pas compte des 2 156 millions de dollars de prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des 22 millions de prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

3) Ne tient pas compte des 15 829 millions de dollars de passifs liés aux billets structurés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et comptabilisés à leur juste valeur.

Ce tableau ne tient pas compte de certains instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts portant intérêt à d'autres banques, les titres pris en pension ou empruntés, les engagements de clients aux termes d'acceptations, les autres actifs, les acceptations, les titres mis en pension ou prêtés, et les autres passifs.

(en millions de dollars canadiens)

2018

|   | Valeur comptable | Juste valeur | Évalués au moyen de cours du marché | Évalués au moyen de modèles (avec données de marché observables) | Évalués au moyen de modèles (sans données de marché observables) |
|---|------------------|--------------|-------------------------------------|--|--|
| <b>Valeurs mobilières</b>                                       |                  |              |                                     |  |  |
| Coût amorti   | 6 485            | 6 288        | 429                                 | 5 795  | 64   |
| <b>Prêts 1)</b>   |                  |              |                                     |  |  |
| Prêts hypothécaires à l'habitation                              | 119 544          | 118 609      | -                                   | 118 609  | -  |
| Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers            | 62 687           | 62 618       | -                                   | 62 618   | -  |
| Prêts sur cartes de crédit                                      | 8 099            | 8 099        | -                                   | 8 099  | -  |
| Prêts aux entreprises et aux administrations publiques 2)       | 192 225          | 191 989      | -                                   | 191 989  | -  |
|   | 382 555          | 381 315      | -                                   | 381 315  | -  |
| <b>Dépôts 3)</b>  | 506 742          | 506 581      | -                                   | 506 581  | -  |
| <b>Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées</b> | 25 051           | 24 838       | -                                   | 24 838   | -  |
| <b>Dettes subordonnées</b>                                      | 6 782            | 6 834        | -                                   | 6 834  | -  |

1) La valeur comptable des prêts est présentée déduction faite de la provision.

2) Ne tient pas compte des 1 450 millions de dollars de prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

3) Ne tient pas compte des 14 186 millions de dollars de passifs liés aux billets structurés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et comptabilisés à la juste valeur.

Ce tableau ne tient pas compte de certains instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts portant intérêt à d'autres banques, les titres pris en pension ou empruntés, les engagements de clients aux termes d'acceptations, les autres actifs, les acceptations, les titres mis en pension ou prêtés, et les autres passifs.

**Techniques d'évaluation et données importantes**

Pour déterminer la juste valeur des titres d'emprunt à échéance fixe et des titres de participation négociés en bourse, nous utilisons les cours sur des marchés actifs (niveau 1) lorsqu'ils sont disponibles. S'ils ne le sont pas, nous déterminons la juste valeur des instruments financiers selon des modèles tels que les flux de trésorerie actualisés au moyen de données de marché observables, comme les taux de rendement ou de remboursement anticipé ou les cotes provenant de courtiers ou d'autres cotes de tiers (niveau 2). La juste valeur peut également être déterminée à l'aide de modèles faisant intervenir des données de marché qui ne sont pas observables en raison de marchés inactifs ou présentant un niveau d'activité négligeable (niveau 3). Nous utilisons, dans la mesure du possible, des données de marché observables.

Nos titres de négociation de niveau 2 sont essentiellement évalués en fonction de modèles de flux de trésorerie actualisés faisant intervenir des écarts observables ou se fondant sur des cotes provenant de courtiers. La juste valeur des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de niveau 2 est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés mettant en jeu des écarts observables ou des cotes de tiers. Les passifs liés aux billets structurés de niveau 2 sont évalués au moyen de modèles faisant intervenir des données de marché observables. Les actifs et passifs dérivés de niveau 2 sont évalués à l'aide de modèles normalisés du secteur et de données de marché observables.

Le tableau suivant fait état de la mesure dans laquelle nous avons utilisé les cours sur des marchés actifs (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données de marché observables (niveau 2) et des modèles ne comportant pas de données de marché observables (niveau 3) pour évaluer les titres, les prêts aux entreprises et aux administrations publiques classés à la juste valeur par le biais du résultat net, les passifs inscrits à la juste valeur, les actifs dérivés et les passifs dérivés.

|  | 2019                                |  |  |        | 2018                                |  |  |        |
|--|-------------------------------------|--|--|--------|-------------------------------------|--|--|--------|
|  | Évalués au moyen de cours du marché | Évalués au moyen de modèles (avec données de marché observables) | Évalués au moyen de modèles (sans données de marché observables) | Total  | Évalués au moyen de cours du marché | Évalués au moyen de modèles (avec données de marché observables) | Évalués au moyen de modèles (sans données de marché observables) | Total  |
| <b>Titres de négociation</b>   |                                     |  |  |        |                                     |  |  |        |
| Titres émis ou garantis par :  |                                     |  |  |        |                                     |  |  |        |
| l'administration fédérale canadienne des provinces et municipalités canadiennes  | 6 959                               | 1 371  | -  | 8 330  | 9 107                               | 1 213  | -  | 10 320 |
| l'administration fédérale américaine des municipalités, agences et États américains  | 3 871                               | 3 656  | -  | 7 527  | 4 013                               | 4 689  | -  | 8 702  |
| d'autres administrations publiques   | 8 001                               | 762  | -  | 8 763  | 9 465                               | 52   | -  | 9 517  |
| d'autres administrations publiques   | 48                                  | 626  | -  | 674    | 78                                  | 1 138  | -  | 1 216  |
| d'autres administrations publiques   | 888                                 | 697  | -  | 1 585  | 1 210                               | 201  | -  | 1 411  |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines | 14                                  | 10 494   | 538  | 11 046 | 60                                  | 8 869  | 255  | 9 184  |
| Titres de créance d'entreprises  | 2 620                               | 5 091  | 7  | 7 718  | 2 973                               | 6 218  | 7  | 9 198  |
| Prêts détenus à des fins de transaction  | -                                   | 103  | -  | 103    | -                                   | 199  | -  | 199    |
| Titres de participation d'entreprises  | 40 155                              | 2  | -  | 40 157 | 49 946                              | 4  | -  | 49 950 |
|  | 62 556                              | 22 802   | 545  | 85 903 | 76 852                              | 22 583   | 262  | 99 697 |
| <b>Titres à la juste valeur par le biais du résultat net</b>   |                                     |  |  |        |                                     |  |  |        |
| Titres émis ou garantis par :  |                                     |  |  |        |                                     |  |  |        |
| l'administration fédérale canadienne des provinces et municipalités canadiennes  | 410                                 | 107  | -  | 517    | 328                                 | 103  | -  | 431    |
| l'administration fédérale américaine d'autres administrations publiques  | 364                                 | 915  | -  | 1 279  | 219                                 | 727  | -  | 946    |
| d'autres administrations publiques   | -                                   | 48   | -  | 48     | 69                                  | -  | -  | 69     |
| d'autres administrations publiques   | -                                   | 49   | -  | 49     | -                                   | -  | -  | -      |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines | -                                   | 5  | -  | 5      | -                                   | 7  | -  | 7      |
| Titres de créance d'entreprises  | 146                                 | 8 071  | -  | 8 217  | 178                                 | 6 643  | -  | 6 821  |
| Titres de participation d'entreprises  | 1 536                               | 69   | 1 984  | 3 589  | 1 378                               | 134  | 1 825  | 3 337  |
|  | 2 456                               | 9 264  | 1 984  | 13 704 | 2 172                               | 7 614  | 1 825  | 11 611 |
| <b>Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>  |                                     |  |  |        |                                     |  |  |        |
| Titres émis ou garantis par :  |                                     |  |  |        |                                     |  |  |        |
| l'administration fédérale canadienne des provinces et municipalités canadiennes  | 11 168                              | 776  | -  | 11 944 | 11 978                              | 827  | -  | 12 805 |
| l'administration fédérale américaine des municipalités, agences et États américains  | 3 798                               | 2 214  | -  | 6 012  | 3 315                               | 3 547  | -  | 6 862  |
| d'autres administrations publiques   | 15 068                              | 907  | -  | 15 975 | 16 823                              | -  | -  | 16 823 |
| d'autres administrations publiques   | 1                                   | 4 159  | 1  | 4 161  | 14                                  | 3 640  | 1  | 3 655  |
| d'autres administrations publiques   | 4 396                               | 2 939  | -  | 7 335  | 3 143                               | 1 647  | -  | 4 790  |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines | -                                   | 14 000   | -  | 14 000 | -                                   | 13 687   | -  | 13 687 |
| Titres de créance d'entreprises  | 2 205                               | 2 802  | -  | 5 007  | 1 959                               | 1 797  | -  | 3 756  |
| Titres de participation d'entreprises  | -                                   | -  | 81   | 81     | -                                   | -  | 62   | 62     |
|  | 36 636                              | 27 797   | 82   | 64 515 | 37 232                              | 25 145   | 63   | 62 440 |
| <b>Prêts aux entreprises et aux administrations publiques</b>  |                                     |  |  |        |                                     |  |  |        |
|  | -                                   | 442  | 1 736  | 2 178  | -                                   | -  | 1 450  | 1 450  |
| <b>Passifs à la juste valeur</b>   |                                     |  |  |        |                                     |  |  |        |
| Titres vendus à découvert  | 22 393                              | 3 860  | -  | 26 253 | 26 336                              | 2 468  | -  | 28 804 |
| Passifs liés aux billets structurés et autres passifs liés aux billets   | -                                   | 15 829   | -  | 15 829 | -                                   | 14 186   | -  | 14 186 |
| Passifs au titre des rentes  | -                                   | 1 043  | -  | 1 043  | -                                   | 800  | -  | 800    |
|  | 22 393                              | 20 732   | -  | 43 125 | 26 336                              | 17 454   | -  | 43 790 |
| <b>Actifs dérivés</b>  |                                     |  |  |        |                                     |  |  |        |
| Contrats de taux d'intérêt   | 14                                  | 10 443   | -  | 10 457 | 18                                  | 8 177  | -  | 8 195  |
| Contrats de change   | 7                                   | 9 262  | -  | 9 269  | 16                                  | 12 983   | -  | 12 999 |
| Contrats sur produits de base  | 329                                 | 817  | -  | 1 146  | 166                                 | 1 894  | -  | 2 060  |
| Contrats sur titres de participation   | 226                                 | 997  | -  | 1 223  | 286                                 | 1 872  | -  | 2 158  |
| Swaps sur défaillance  | -                                   | 49   | -  | 49     | -                                   | 10   | -  | 10     |
|  | 576                                 | 21 568   | -  | 22 144 | 486                                 | 24 936   | -  | 25 422 |
| <b>Passifs dérivés</b>   |                                     |  |  |        |                                     |  |  |        |
| Contrats de taux d'intérêt   | 11                                  | 7 943  | -  | 7 954  | 14                                  | 7 838  | -  | 7 852  |
| Contrats de change   | 20                                  | 10 843   | -  | 10 863 | 2                                   | 11 852   | -  | 11 854 |
| Contrats sur produits de base  | 218                                 | 1 462  | -  | 1 680  | 295                                 | 1 161  | -  | 1 456  |
| Contrats sur titres de participation   | 103                                 | 2 896  | -  | 2 999  | 246                                 | 2 183  | 1  | 2 430  |
| Swaps sur défaillance  | -                                   | 101  | 1  | 102    | -                                   | 36   | 1  | 37     |
|  | 352                                 | 23 245   | 1  | 23 598 | 557                                 | 23 070   | 2  | 23 629 |

### Informations quantitatives concernant les évaluations de la juste valeur de niveau 3

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos principaux instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation qui ont servi à déterminer leur juste valeur et la fourchette des valeurs des données d'entrée non observables importantes qui ont été utilisées aux fins des évaluations. Nous n'avons pas posé d'autres hypothèses raisonnables eu égard aux principales catégories de placements dans des titres de participation de sociétés fermées de niveau 3, puisque les valeurs liquidatives nous ont été fournies par des gestionnaires de fonds ou de placements.

| Au 31 octobre 2019<br>(en millions de dollars canadiens,<br>sauf indication contraire)   | Élément de présentation<br>du tableau de la hiérarchie<br>de la juste valeur   | Juste<br>valeur<br>des actifs | Techniques<br>d'évaluation                                   | Données d'entrée non<br>observables importantes                                | Fourchette des valeurs des<br>données d'entrée 1) |                               |
|--|--|-------------------------------|--|--|---|-------------------------------|
|  |  |                               |  |  | Minimum   | Maximum                       |
| Titres de participation de sociétés fermées 2)   | Titres de participation<br>d'entreprises   | <b>1 984</b>                  | Valeur liquidative<br>VE/BAIIA                               | Valeur liquidative<br>Coefficient  | <b>s. o.</b><br><b>5x</b>                         | <b>s. o.</b><br><b>16x</b>    |
| Prêts 3)   | Prêts aux entreprises et aux<br>administrations publiques  | <b>1 736</b>                  | Flux de trésorerie<br>actualisés                             | Marge d'escompte   | <b>70 points<br/>de base</b>                      | <b>115 points<br/>de base</b> |
| Titres adossés à des créances hypothécaires<br>en vertu de la LNH et titres adossés à des<br>créances hypothécaires et titres garantis<br>par des créances hypothécaires émis<br>par des agences américaines | Titres adossés à des créances<br>hypothécaires en vertu de la<br>LNH et titres adossés à des<br>créances hypothécaires et<br>titres garantis par des<br>créances hypothécaires émis<br>par des agences américaines | <b>538</b>                    | Flux de trésorerie<br>actualisés<br>Comparaison au<br>marché | Taux de remboursement<br>par anticipation<br>Ajustement de<br>comparabilité 4) | <b>2 %</b><br><b>(5,91)</b>                       | <b>30 %</b><br><b>8,57</b>    |

- 1) Les valeurs d'entrée minimales et maximales représentent les données réelles des niveaux les plus faibles et les plus élevés qui sont utilisées pour évaluer un groupe d'instruments financiers d'une catégorie spécifique. Ces fourchettes ne reflètent pas le degré d'incertitude des données d'entrée, mais sont touchées par les instruments sous-jacents qui font précisément partie de chacune des catégories. Ces fourchettes varient donc d'une période à l'autre en fonction des caractéristiques des instruments sous-jacents détenus à chaque date de clôture.
  - 2) Les titres de participation de sociétés fermées comprennent 829 millions de dollars d'actions de la Federal Reserve Bank et de la Federal Home Loan Bank des États-Unis que nous comptabilisons au coût, qui se rapproche de la juste valeur, et détenons afin de respecter des exigences réglementaires.
  - 3) L'incidence d'une hausse ou d'une baisse hypothétique de 10 points de base de la marge d'escompte pour les prêts aux entreprises et aux administrations publiques est de 3 millions de dollars.
  - 4) La fourchette des valeurs d'entrée représente le prix par titre après l'ajustement.
- s. o. - sans objet

### Données d'entrée non observables servant aux évaluations des instruments de niveau 3

#### Valeur liquidative

La valeur liquidative représente la valeur estimée d'un titre détenu, d'après des évaluations obtenues auprès d'un gestionnaire de fonds ou de placements. L'évaluation de certains titres de participation de sociétés fermées repose sur l'avantage économique que nous tirons du placement.

#### Coefficient VE/BAIIA

La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées et des placements dans des titres de banque d'affaires est déterminée au moyen du calcul de la valeur d'entreprise (VE) selon un coefficient VE/BAIIA puis de l'application d'une méthodologie en cascade à la structure du capital d'une entité afin d'établir la valeur des actifs et des titres que nous détenons. L'établissement du coefficient VE/BAIIA requiert l'exercice d'un jugement et la prise en compte de facteurs comme les coefficients de sociétés cotées en bourse comparables, les transactions récentes, les éléments propres à l'entité et les déductions pour absence de liquidité, qui visent à refléter le manque d'opérations de négociation touchant ces actifs ou ces titres.

#### Marge d'escompte

Le rendement des prêts et des titres de créance d'entreprises correspond au taux d'intérêt qui sert à actualiser les flux de trésorerie futurs attendus dans un modèle d'évaluation. La marge d'escompte représente l'écart entre le rendement d'un instrument et celui d'un instrument de référence. Les instruments de référence, comme les obligations d'État, jouissent de cotes de crédit élevées et sont assortis d'échéances semblables. La marge d'escompte représente donc le rendement du marché qui tient compte de l'incertitude des flux de trésorerie futurs. En règle générale, une augmentation ou une diminution de la marge d'escompte se traduira par une diminution ou une augmentation de la juste valeur.

#### Flux de trésorerie actualisés

Des modèles d'actualisation des flux de trésorerie sont utilisés pour calculer la juste valeur de nos titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, de nos titres adossés à des créances hypothécaires et de nos titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines. Le modèle de flux de trésorerie inclut des hypothèses liées à des taux de remboursement anticipé conditionnels, à des taux de défaut constants et au pourcentage de perte sur défaut.

#### Prix comparables de marché

Les prix comparables de marché sont utilisés pour évaluer la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines. Cette technique implique l'obtention de prix auprès de tiers pour des instruments semblables et l'application d'ajustements pour refléter les prix de transactions récentes, et les caractéristiques spécifiques à des instruments.

#### Principaux transferts

Nous avons pour politique de constater les transferts d'actifs et de passifs d'un niveau de la hiérarchie de la juste valeur à un autre à la fin de chaque période de présentation, ce qui correspond à la date d'établissement de la juste valeur. Les éléments transférés d'un niveau à un autre reflètent les changements dans la disponibilité des cours du marché ou des données de marché observables par suite de l'évolution des conditions de marché. Ce qui suit indique les principaux éléments qui ont été transférés d'un niveau à un autre au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, nous avons exercé un jugement plus poussé pour savoir si les cours du marché des titres à revenu fixe avaient été obtenus sur des marchés actifs ou non et pour déterminer si ces titres devaient être classés dans le niveau 1 ou le niveau 2; par conséquent, certains titres ont été transférés dans le niveau 2 au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, 5 831 millions de dollars de titres de négociation, 715 millions en titres à la juste valeur par le biais du résultat net, 11 014 millions en titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et 9 973 millions en titres vendus à découvert (2 578 millions en titres de négociation, 714 millions en titres à la juste valeur par le biais du résultat net, 2 266 millions en titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et 3 971 millions en titres vendus à découvert, respectivement, en 2018) ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 par suite de l'exercice d'un jugement plus poussé et en raison d'une moins grande observabilité des données servant à l'évaluation de ces titres. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, 7 985 millions en titres de négociation, 808 millions en titres à la juste valeur par le biais du résultat net, 7 309 millions en titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et 7 898 millions en titres vendus à découvert (4 122 millions en titres de négociation, 742 millions en titres à la juste valeur par le biais du résultat net, 4 044 millions en titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global,

et 4 210 millions en titres vendus à découvert, respectivement, en 2018) ont été transférés du niveau 2 au niveau 1 en raison de la disponibilité accrue du cours du marché sur des marchés actifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019, 159 millions de dollars (néant en 2018) de titres de négociation ont été transférés du niveau 2 au niveau 3 en raison des changements touchant le caractère observable des données d'entrées sur le marché qui ont servi à établir le prix de ces titres, et des titres de négociation de 87 millions (néant en 2018) ont été transférés du niveau 3 au niveau 2 en raison de la disponibilité des prix observables servant à l'évaluation de ces titres.

## Variations des instruments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent un rapprochement de toutes les variations des instruments financiers qui étaient classés dans le niveau 3 au cours des exercices clos le 31 octobre 2019 et 2018, y compris les profits (pertes) réalisés et latents inclus dans le résultat et les autres éléments du résultat global.

| Exercice clos le 31 octobre 2019<br>(en millions de dollars canadiens)   | Variations de la juste valeur |                         |   |              |              |                         |                             | Juste valeur au 31 octobre 2019 | Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus 3) |                               |
|--|-------------------------------|-------------------------|---|--------------|--------------|-------------------------|-----------------------------|---------------------------------|---|-------------------------------|
|  | Solde au 31 octobre 2018      | Inclus dans le résultat | Inclus dans les autres éléments du résultat global 1) | Achats       | Ventes 2)    | Échéances ou règlements | Transferts vers le niveau 3 |                                 |   | Transferts depuis le niveau 3 |
| <b>Titres de négociation</b>   |                               |                         |   |              |              |                         |                             |                                 |   |                               |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines | 255                           | (46)                    | 1   | 654          | (399)        | -                       | 159                         | (86)                            | 538   | (16)                          |
| Titres de créance d'entreprises  | 7                             | -                       | -   | 44           | (43)         | -                       | -                           | (1)                             | 7   | -                             |
| <b>Total des titres de négociation</b>   | <b>262</b>                    | <b>(46)</b>             | <b>1</b>  | <b>698</b>   | <b>(442)</b> | <b>-</b>                | <b>159</b>                  | <b>(87)</b>                     | <b>545</b>  | <b>(16)</b>                   |
| <b>Titres à la juste valeur par le biais du résultat net</b>   |                               |                         |   |              |              |                         |                             |                                 |   |                               |
| Titres de créance d'entreprises  | -                             | -                       | -   | -            | -            | -                       | -                           | -                               | -   | -                             |
| Titres de participation d'entreprises  | 1 825                         | 21                      | (2)   | 421          | (280)        | (1)                     | -                           | -                               | 1 984   | 58                            |
| <b>Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net</b>   | <b>1 825</b>                  | <b>21</b>               | <b>(2)</b>  | <b>421</b>   | <b>(280)</b> | <b>(1)</b>              | <b>-</b>                    | <b>-</b>                        | <b>1 984</b>  | <b>58</b>                     |
| <b>Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>  |                               |                         |   |              |              |                         |                             |                                 |   |                               |
| Titres émis ou garantis par :<br>des municipalités, agences et États américains  | 1                             | -                       | -   | -            | -            | -                       | -                           | -                               | 1   | s. o.                         |
| Titres de créance d'entreprises  | -                             | -                       | -   | -            | -            | -                       | -                           | -                               | -   | s. o.                         |
| Titres de participation d'entreprises  | 62                            | -                       | 2   | 17           | -            | -                       | -                           | -                               | 81  | s. o.                         |
| <b>Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>  | <b>63</b>                     | <b>-</b>                | <b>2</b>  | <b>17</b>    | <b>-</b>     | <b>-</b>                | <b>-</b>                    | <b>-</b>                        | <b>82</b>   | <b>s. o.</b>                  |
| <b>Prêts aux entreprises et aux administrations publiques</b>  | <b>1 450</b>                  | <b>7</b>                | <b>8</b>  | <b>1 410</b> | <b>-</b>     | <b>(1 139)</b>          | <b>-</b>                    | <b>-</b>                        | <b>1 736</b>  | <b>-</b>                      |
| <b>Passifs à la juste valeur</b>   |                               |                         |   |              |              |                         |                             |                                 |   |                               |
| Titres vendus à découvert  | -                             | -                       | -   | (7)          | 7            | -                       | -                           | -                               | -   | -                             |
| <b>Total des passifs à la juste valeur</b>   | <b>-</b>                      | <b>-</b>                | <b>-</b>  | <b>(7)</b>   | <b>7</b>     | <b>-</b>                | <b>-</b>                    | <b>-</b>                        | <b>-</b>  | <b>-</b>                      |
| <b>Passifs dérivés</b>   |                               |                         |   |              |              |                         |                             |                                 |   |                               |
| Contrats sur titres de participation   | 1                             | -                       | -   | -            | -            | -                       | -                           | (1)                             | -   | -                             |
| Swaps sur défaillance  | 1                             | -                       | -   | -            | -            | -                       | 1                           | (1)                             | 1   | -                             |
| <b>Total des passifs dérivés</b>   | <b>2</b>                      | <b>-</b>                | <b>-</b>  | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>-</b>                | <b>1</b>                    | <b>(2)</b>                      | <b>1</b>  | <b>-</b>                      |

1) Les écarts de conversion associés aux titres de négociation détenus par nos filiales à l'étranger ont été pris en compte dans les investissements nets dans des établissements à l'étranger, sous autres éléments du résultat global.

2) Comprend le produit recouvré des titres vendus à découvert.

3) Les variations des profits (pertes) latents sur les titres à la juste valeur par le biais du résultat net toujours détenus au 31 octobre 2019 ont été inscrites dans le résultat de l'exercice.

s. o. - sans objet



| Exercice clos le 31 octobre 2018<br>(en millions de dollars canadiens)   | Variations de la juste valeur          |                         |   |            |              |                         |                             | Juste valeur au 31 octobre 2018 | Variations des profits (pertes) latents portées en résultat dans le cas d'instruments toujours détenus 2) |                               |
|--|--|-------------------------|---|------------|--------------|-------------------------|-----------------------------|---------------------------------|---|-------------------------------|
|  | Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2017 | Inclus dans le résultat | Inclus dans les autres éléments du résultat global 1) | Achats     | Ventes       | Échéances ou règlements | Transferts vers le niveau 3 |                                 |   | Transferts depuis le niveau 3 |
| <b>Titres de négociation</b>   |  |                         |   |            |              |                         |                             |                                 |   |                               |
| Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la LNH et titres adossés à des créances hypothécaires et titres garantis par des créances hypothécaires émis par des agences américaines | -                                      | (1)                     | 4   | 306        | (54)         | -                       | -                           | -                               | 255   | (5)                           |
| Titres de créance d'entreprises  | -                                      | -                       | -   | 7          | -            | -                       | -                           | -                               | 7   | -                             |
| <b>Total des titres de négociation</b>   | <b>-</b>                               | <b>(1)</b>              | <b>4</b>  | <b>313</b> | <b>(54)</b>  | <b>-</b>                | <b>-</b>                    | <b>-</b>                        | <b>262</b>  | <b>(5)</b>                    |
| <b>Titres à la juste valeur par le biais du résultat net</b>   |  |                         |   |            |              |                         |                             |                                 |   |                               |
| Titres de créance d'entreprises  | 73                                     | -                       | (4)   | 5          | -            | -                       | -                           | (74)                            | -   | -                             |
| Titres de participation d'entreprises  | 1 701                                  | 12                      | 31  | 307        | (161)        | (2)                     | -                           | (63)                            | 1 825   | 5                             |
| <b>Total des titres à la juste valeur par le biais du résultat net</b>   | <b>1 774</b>                           | <b>12</b>               | <b>27</b>   | <b>312</b> | <b>(161)</b> | <b>(2)</b>              | <b>-</b>                    | <b>(137)</b>                    | <b>1 825</b>  | <b>5</b>                      |
| <b>Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>  |  |                         |   |            |              |                         |                             |                                 |   |                               |
| Titres émis ou garantis par :<br>des municipalités, agences et États américains  | 1                                      | -                       | -   | -          | -            | -                       | -                           | -                               | 1   | s. o.                         |
| Titres de créance d'entreprises  | 2                                      | -                       | -   | -          | -            | (2)                     | -                           | -                               | -   | s. o.                         |
| Titres de participation d'entreprises  | -                                      | -                       | -   | 62         | -            | -                       | -                           | -                               | 62  | s. o.                         |
| <b>Total des titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>  | <b>3</b>                               | <b>-</b>                | <b>-</b>  | <b>62</b>  | <b>-</b>     | <b>(2)</b>              | <b>-</b>                    | <b>-</b>                        | <b>63</b>   | <b>s. o.</b>                  |
| <b>Prêts aux entreprises et aux administrations publiques</b>  | <b>2 372</b>                           | <b>(2)</b>              | <b>24</b>   | <b>604</b> | <b>-</b>     | <b>(1 548)</b>          | <b>-</b>                    | <b>-</b>                        | <b>1 450</b>  | <b>-</b>                      |
| <b>Passifs dérivés</b>   |  |                         |   |            |              |                         |                             |                                 |   |                               |
| Contrats sur titres de participation   | -                                      | -                       | -   | -          | -            | -                       | 1                           | -                               | 1   | -                             |
| Swaps sur défaillance  | -                                      | -                       | -   | -          | -            | -                       | 1                           | -                               | 1   | -                             |
| <b>Total des passifs dérivés</b>   | <b>-</b>                               | <b>-</b>                | <b>-</b>  | <b>-</b>   | <b>-</b>     | <b>-</b>                | <b>2</b>                    | <b>-</b>                        | <b>2</b>  | <b>-</b>                      |

1) Les écarts de conversion associés aux titres de négociation détenus par nos filiales à l'étranger ont été pris en compte dans les investissements nets dans des établissements à l'étranger, sous autres éléments du résultat global.

2) Les variations des profits (pertes) latents sur les titres de négociation, les actifs dérivés et les passifs dérivés toujours détenus au 31 octobre 2018 ont été inscrites dans le résultat de l'exercice.  
s. o. - sans objet

## Revenus de négociation

Les actifs et passifs de négociation, y compris les dérivés, les titres et les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés dans les revenus de négociation, sous revenus autres que d'intérêts, dans l'état consolidé des résultats. Les revenus de négociation comprennent les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts et ne tiennent pas compte des commissions de prise ferme et des commissions liées aux transactions sur titres, qui sont présentées séparément dans l'état consolidé des résultats. Les revenus nets d'intérêts proviennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et passifs de négociation et sont présentés dans le tableau suivant déduction faite des charges d'intérêts associées au financement de ces actifs et passifs.

| (en millions de dollars canadiens)                     | 2019         | 2018         | 2017         |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Taux d'intérêt   | 700          | 437          | 480          |
| Change   | 401          | 377          | 369          |
| Titres de participation                                | 269          | 449          | 239          |
| Produits de base                                       | 145          | 63           | 84           |
| Autres   | 6            | 95           | 39           |
| <b>Total des revenus de négociation</b>                | <b>1 521</b> | <b>1 421</b> | <b>1 211</b> |
| Présentés en tant que :                                |              |              |              |
| Revenus nets d'intérêts                                | 1 223        | 716          | 1 127        |
| Revenus autres que d'intérêts - revenus de négociation | 298          | 705          | 84           |
| <b>Total des revenus de négociation</b>                | <b>1 521</b> | <b>1 421</b> | <b>1 211</b> |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

## Note 18 : Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et leur montant net est inscrit dans notre bilan consolidé lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants constatés et que nous avons l'intention de procéder à un règlement sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Les tableaux qui suivent présentent les montants qui ont fait l'objet d'une compensation à notre bilan consolidé, notamment des titres pris en pension, des titres mis en pension et des instruments dérivés. En général, leur compensation a été faite par voie d'un mécanisme de règlement sur le marché (comme par l'entremise d'une bourse ou d'une chambre de compensation) aux termes duquel un règlement net simultané peut avoir lieu de sorte à éliminer le risque de crédit et celui de liquidité entre les contreparties. Ces tableaux comportent également les montants non compensés au bilan consolidé et ayant trait à des transactions visées par une convention-cadre de compensation ou un accord similaire ou dont le droit de compensation des montants ne peut être exercé qu'en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite ou qui, autrement, ne remplissent pas les critères de compensation.

(en millions de dollars canadiens)

2019

|                                     | Montants bruts | Montants compensés au bilan | Montants nets figurant au bilan | Montants non compensés au bilan                  |  |                         | Montant net 3) |
|-------------------------------------|----------------|-----------------------------|---------------------------------|--|--|-------------------------|----------------|
|                                     |                |                             |                                 | Incidence des conventions-cadres de compensation | Valeurs mobilières reçues ou données en garantie 1) 2) | Garanties en trésorerie |                |
| <b>Actifs financiers</b>            |                |                             |                                 |  |  |                         |                |
| Titres pris en pension ou empruntés | 104 949        | 945                         | 104 004                         | 9 919  | 93 062   | 82                      | 941            |
| Instruments dérivés                 | 22 423         | 279                         | 22 144                          | 13 538   | 1 740  | 2 750                   | 4 116          |
|                                     | <b>127 372</b> | <b>1 224</b>                | <b>126 148</b>                  | <b>23 457</b>                                    | <b>94 802</b>  | <b>2 832</b>            | <b>5 057</b>   |
| <b>Passifs financiers</b>           |                |                             |                                 |  |  |                         |                |
| Instruments dérivés                 | 23 877         | 279                         | 23 598                          | 13 538   | 1 940  | 2 971                   | 5 149          |
| Titres mis en pension ou prêtés     | 87 601         | 945                         | 86 656                          | 9 919  | 76 501   | 4                       | 232            |
|                                     | <b>111 478</b> | <b>1 224</b>                | <b>110 254</b>                  | <b>23 457</b>                                    | <b>78 441</b>  | <b>2 975</b>            | <b>5 381</b>   |

(en millions de dollars canadiens)

2018

|                                     | Montants bruts | Montants compensés au bilan | Montants nets figurant au bilan | Montants non compensés au bilan                  |  |                         | Montant net 3) |
|-------------------------------------|----------------|-----------------------------|---------------------------------|--|--|-------------------------|----------------|
|                                     |                |                             |                                 | Incidence des conventions-cadres de compensation | Valeurs mobilières reçues ou données en garantie 1) 2) | Garanties en trésorerie |                |
| <b>Actifs financiers</b>            |                |                             |                                 |  |  |                         |                |
| Titres pris en pension ou empruntés | 86 635         | 1 584                       | 85 051                          | 13 516   | 70 479   | -                       | 1 056          |
| Instruments dérivés                 | 25 721         | 299                         | 25 422                          | 15 575   | 505  | 3 576                   | 5 766          |
|                                     | <b>112 356</b> | <b>1 883</b>                | <b>110 473</b>                  | <b>29 091</b>                                    | <b>70 984</b>  | <b>3 576</b>            | <b>6 822</b>   |
| <b>Passifs financiers</b>           |                |                             |                                 |  |  |                         |                |
| Instruments dérivés                 | 23 928         | 299                         | 23 629                          | 15 575   | 600  | 1 492                   | 5 962          |
| Titres mis en pension ou prêtés     | 68 268         | 1 584                       | 66 684                          | 13 516   | 52 910   | -                       | 258            |
|                                     | <b>92 196</b>  | <b>1 883</b>                | <b>90 313</b>                   | <b>29 091</b>                                    | <b>53 510</b>  | <b>1 492</b>            | <b>6 220</b>   |

1) Les actifs financiers reçus ou donnés en garantie sont présentés à la juste valeur et se limitent aux montants nets constatés au bilan (autrement dit, tout suramortissement est ignoré aux fins du tableau).

2) Certains montants de garantie ne peuvent être vendus ou redonnés en garantie sauf s'il survient un défaut ou si d'autres événements prédéterminés se produisent.

3) N'a pas pour but de représenter notre exposition réelle au risque de crédit.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

## Note 19 : Gestion du capital

Notre objectif est de maintenir une assise financière solide grâce à une structure rentable qui est appropriée compte tenu de nos ratios cibles pour les fonds propres réglementaires et de notre évaluation interne du capital économique requis, qui soutient les stratégies de nos groupes d'exploitation, qui maintient la confiance des déposants, des investisseurs et des organismes de réglementation, tout en favorisant l'accroissement de la valeur à long terme pour les actionnaires, et qui est conforme à nos cotes de crédit cibles.

Notre démarche consiste notamment à établir des limites, des objectifs et des mesures des résultats qui servent à gérer le bilan, les niveaux de risque et les exigences en matière de capital, ainsi qu'à émettre et à racheter des titres de façon à obtenir une structure du capital économique.

Les exigences relatives aux fonds propres réglementaires et les actifs pondérés en fonction des risques, sur une base consolidée, sont établis en fonction de la ligne directrice sur les besoins de suffisance du capital du BSIF.

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent la forme de fonds propres la plus permanente. Ils comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, moins des déductions pour l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles et certains autres éléments. Les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, après des déductions réglementaires.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés principalement de débetures subordonnées et peuvent comprendre certaines provisions pour pertes sur prêts, après des déductions réglementaires. Le total des fonds propres inclut ceux de catégorie 1 et de catégorie 2. Des précisions sur les éléments qui composent notre capital sont fournies aux notes 11, 12, 15 et 16.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio de levier sont les principales mesures des fonds propres réglementaires.

- Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires par les actifs pondérés en fonction des risques compris dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.
- Le ratio des fonds propres de catégorie 1 est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par les actifs pondérés en fonction des risques compris dans les fonds propres de catégorie 1.
- Le ratio du total des fonds propres est obtenu en divisant le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques compris dans le total des fonds propres.
- Le ratio de levier est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par le total des éléments inscrits au bilan et d'éléments hors bilan précis, déduction faite d'ajustements prescrits (exposition aux fins du ratio de levier).

Au 31 octobre 2019, nous nous conformions aux exigences du BSIF concernant les ratios de capital cibles, lesquelles prévoient une réserve de fonds propres de 2,5 %, un supplément en fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 1,0 % applicable aux banques d'importance systémique intérieure, une réserve anticyclique et une réserve pour stabilité intérieure de 2,0 %.

## Mesures des fonds propres réglementaires, actifs pondérés en fonction des risques et exposition aux fins du ratio de levier

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)  | 2019           | 2018    |
|--|----------------|---------|
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires   | <b>36 071</b>  | 32 721  |
| Fonds propres de catégorie 1   | <b>41 201</b>  | 37 220  |
| Total des fonds propres  | <b>48 340</b>  | 44 116  |
| Actifs pondérés en fonction des risques – fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | <b>317 029</b> | 289 237 |
| Actifs pondérés en fonction des risques – fonds propres de catégorie 1                                 | <b>317 029</b> | 289 420 |
| Total des actifs pondérés en fonction des risques  | <b>317 029</b> | 289 604 |
| Exposition aux fins du ratio de levier   | <b>956 493</b> | 876 106 |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires                                 | <b>11,4 %</b>  | 11,3 %  |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1   | <b>13,0 %</b>  | 12,9 %  |
| Ratio du total des fonds propres   | <b>15,2 %</b>  | 15,2 %  |
| Ratio de levier  | <b>4,3 %</b>   | 4,2 %   |

## Note 20 : Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions

### Régime d'options sur actions

Nous avons un régime d'options sur actions destiné à des dirigeants et employés désignés. Les options sont attribuées à un prix d'exercice égal au cours de clôture de nos actions ordinaires le jour précédant la date d'attribution. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées depuis décembre 2013 deviennent acquis en tranches égales de 50 % aux troisième et quatrième anniversaires de la date d'attribution, et ceux rattachés aux options attribuées avant décembre 2013 deviennent acquis en tranches sur une période de quatre ans qui a débuté à la date d'attribution. Chaque tranche est traitée comme une attribution distincte qui a sa propre période d'acquisition. En règle générale, les options viennent à échéance 10 ans après leur date d'attribution.

Nous calculons la juste valeur des options sur actions à leur date d'attribution et comptabilisons ce montant dans les charges de rémunération sur la période d'acquisition des droits aux options, et nous augmentons le surplus d'apport d'une somme correspondante. Lorsque ces options sont exercées, nous émettons les actions et comptabilisons dans le capital social le montant du produit ainsi que le montant inscrit dans le surplus d'apport. La juste valeur estimée à la date d'attribution des options sur actions attribuées aux employés qui sont admissibles à la retraite est passée en charges à la date de leur attribution.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur notre régime d'options sur actions :

| (en dollars canadiens, sauf indication contraire)        | 2019                         |                                  | 2018                         |                                  | 2017                         |                                  |
|--|------------------------------|----------------------------------|------------------------------|----------------------------------|------------------------------|----------------------------------|
|  | Nombre d'options sur actions | Prix d'exercice moyen pondéré 1) | Nombre d'options sur actions | Prix d'exercice moyen pondéré 1) | Nombre d'options sur actions | Prix d'exercice moyen pondéré 1) |
| Options en cours à l'ouverture de l'exercice             | <b>6 095 201</b>             | <b>72,19</b>                     | 7 525 296                    | 72,05                            | 9 805 299                    | 77,41                            |
| Options attribuées                                       | <b>931 047</b>               | <b>89,90</b>                     | 705 398                      | 100,63                           | 723 431                      | 96,90                            |
| Options exercées   | <b>902 651</b>               | <b>60,21</b>                     | 1 513 307                    | 58,40                            | 2 233 801                    | 57,80                            |
| Options éteintes ou annulées                             | <b>4 756</b>                 | <b>98,96</b>                     | 152 417                      | 86,85                            | 13 243                       | 66,89                            |
| Options échues   | <b>10 534</b>                | <b>103,79</b>                    | 469 769                      | 153,40                           | 756 390                      | 195,02                           |
| Options en cours à la clôture de l'exercice              | <b>6 108 307</b>             | <b>76,59</b>                     | 6 095 201                    | 72,19                            | 7 525 296                    | 72,05                            |
| Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice | <b>3 507 803</b>             | <b>64,57</b>                     | 3 782 481                    | 61,39                            | 4 584 375                    | 67,42                            |
| Options pouvant être attribuées                          | <b>2 487 645</b>             |                                  | 3 405 239                    |                                  | 3 811 157                    |                                  |

1) Le prix d'exercice moyen pondéré rend compte de la conversion des options libellées en devises aux cours de change en vigueur au 31 octobre 2019, au 31 octobre 2018 et au 31 octobre 2017, respectivement. Le prix d'exercice moyen pondéré des options libellées en devises qui ont été exercées ou qui ont expiré au cours de l'exercice est converti selon le cours de change en vigueur à la date de règlement et à la date d'expiration, respectivement.

La charge de rémunération du personnel relative à ce régime s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017, respectivement à 9 millions de dollars, à 7 millions et à 8 millions avant impôts (respectivement, 8 millions, 7 millions et 7 millions après impôts).

La valeur intrinsèque d'une attribution d'options sur actions correspond à la différence entre le cours de nos actions ordinaires et le prix d'exercice des options. La valeur intrinsèque globale des options sur actions en cours au 31 octobre 2019, 2018 et 2017 était respectivement de 130 millions de dollars, de 162 millions et de 232 millions. La valeur intrinsèque globale des options sur actions pouvant être exercées au 31 octobre 2019, 2018 et 2017 était respectivement de 116 millions, de 140 millions et de 174 millions.

Le tableau ci-dessous présente les options en cours et celles pouvant être exercées au 31 octobre 2019 par fourchette de prix d'exercice :

| Fourchette de prix d'exercice | Options en cours             |  |                                  | Options pouvant être exercées |  |                                  |
|-------------------------------|------------------------------|--|----------------------------------|-------------------------------|--|----------------------------------|
|                               | Nombre d'options sur actions | Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années) | Prix d'exercice moyen pondéré 2) | Nombre d'options sur actions  | Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années) | Prix d'exercice moyen pondéré 2) |
| De 50,01 \$ à 60,00 \$        | 1 229 196                    | 1,7  | 56,42                            | 1 229 196                     | 1,7  | 56,42                            |
| De 60,01 \$ à 70,00 \$        | 1 535 630                    | 3,7  | 64,71                            | 1 535 630                     | 3,7  | 64,71                            |
| De 70,01 \$ à 80,00 \$        | 1 082 146                    | 5,7  | 77,59                            | 741 659                       | 5,5  | 77,75                            |
| De 80,01 \$ à 90,00 \$        | 928 566                      | 9,1  | 89,89                            | 753                           | 0,5  | 81,77                            |
| 90,01 \$ et plus 1)           | 1 332 769                    | 7,6  | 98,81                            | 565                           | 0,5  | 99,02                            |

1) Certaines options ont été émises dans le cadre de l'acquisition de M&I.

2) Le prix d'exercice moyen pondéré rend compte de la conversion des options libellées en devises au cours de change en vigueur au 31 octobre 2019.

Le tableau ci-dessous présente d'autres renseignements sur notre régime d'options sur actions :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)                            | 2019  | 2018   | 2017  |
|--|-------|--------|-------|
| Charge de rémunération non constatée liée aux attributions d'options sur actions         |       |        |       |
| dont les droits ne sont pas acquis   | 6     | 5      | 5     |
| Période moyenne pondérée sur laquelle la charge est constatée (en années)                | 2,6   | 2,6    | 2,7   |
| Valeur intrinsèque totale des options sur actions exercées                               | 36    | 67     | 90    |
| Produit en trésorerie provenant des options sur actions exercées                         | 54    | 88     | 129   |
| Cours moyen pondéré des actions visées par les options sur actions exercées (en dollars) | 99,84 | 102,55 | 98,05 |

La juste valeur des options attribuées a été estimée au moyen d'un modèle binomial d'évaluation d'options. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours des exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017 s'est élevée à 10,23 \$, à 11,30 \$ et à 11,62 \$, respectivement. Les fourchettes suivantes ont été utilisées relativement à chaque hypothèse d'évaluation formulée pour déterminer la juste valeur des tranches d'options sur actions à la date d'attribution :

|   | 2019            | 2018            | 2017            |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| Rendement attendu des actions                 | 5,7 %           | 4,1 %           | 4,3 %           |
| Volatilité prévue du cours des actions        | 20,0 % - 20,1 % | 17,0 % - 17,3 % | 18,4 % - 18,8 % |
| Taux de rendement sans risque                 | 2,5 %           | 2,1 %           | 1,7 % - 1,8 %   |
| Période prévue jusqu'à l'exercice (en années) | 6,5 - 7,0       | 6,5 - 7,0       | 6,5 - 7,0       |

Des changements dans les hypothèses utilisées pourraient produire des justes valeurs estimatives différentes.

Le rendement attendu des actions est fondé sur les attentes du marché quant aux dividendes futurs sur nos actions ordinaires. La volatilité prévue du cours des actions est établie en fonction de la volatilité implicite, estimée en fonction du consensus du marché, des options sur nos actions ordinaires négociées. Le taux sans risque est déterminé d'après les rendements d'une courbe de swaps canadiens ayant des termes comparables à la période prévue jusqu'à l'exercice des options. Le prix d'exercice moyen pondéré à la date d'attribution a été respectivement de 89,90 \$, de 100,63 \$ et de 96,90 \$ pour les exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017.

## Autres régimes de rémunération fondée sur des actions

### Régimes d'achat d'actions

Nous offrons divers régimes d'achat d'actions à nos employés. Parmi ces régimes, le plus important offre aux employés la possibilité d'affecter une partie de leur salaire brut à l'achat de nos actions ordinaires. Nous ajoutons à la cotisation des employés une somme égale à 50 % de cette cotisation, jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut individuel, le maximum étant de 100 000 \$. Au cours des deux premières années, les droits rattachés à nos cotisations deviennent acquis après deux ans de participation au régime, et ceux associés aux cotisations versées par la suite sont immédiatement acquis. Les actions détenues dans le cadre de ce régime sont achetées sur le marché libre et considérées comme étant en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes gagnés sur nos actions ordinaires détenues dans le cadre du régime sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Nous comptabilisons nos cotisations au régime en tant que charge de rémunération du personnel au moment où nous les versons.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes s'est élevée, pour les exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017, à 54 millions de dollars, à 51 millions et à 53 millions, respectivement. Au cours de ces exercices, il y avait respectivement 18,0 millions, 17,8 millions et 18,3 millions d'actions ordinaires détenues dans le cadre de ces régimes.

### Fiducies de rémunération

Nous sommes les promoteurs de diverses ententes d'actionariat, dont certaines sont administrées par l'entremise de fiducies dans lesquelles nous versons notre cotisation de contrepartie.

Nous ne sommes pas tenus de consolider nos fiducies de rémunération. Les actifs détenus par les fiducies ne sont pas inclus dans nos états financiers consolidés. Les actifs détenus dans le cadre des ententes d'actionariat totalisaient 1 752 millions de dollars au 31 octobre 2019 (1 752 millions en 2018).

### Régimes d'intéressement à moyen terme

Nous offrons des régimes d'intéressement à moyen terme aux dirigeants et à certains employés de haut niveau. Les montants des paiements sont ajustés pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires. Selon le régime, le bénéficiaire reçoit un paiement unique en trésorerie à la fin de la période de trois ans du régime, ou des paiements en trésorerie au fil de cette période. Les attributions étant réglées en trésorerie, elles sont inscrites dans le passif. Les montants à payer aux termes de ces attributions sont constatés dans la charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits. Les sommes relatives aux unités d'actions attribuées à des employés qui sont admissibles à la retraite sont passées en charges à la date d'attribution. Toute variation ultérieure de la juste valeur du passif est comptabilisée dans la charge de rémunération dans la période durant laquelle elle survient.

Le nombre total d'unités consenties en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme au cours des exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017 a été de 6,3 millions, de 5,9 millions et de 5,9 millions d'unités, respectivement.

Avant 2015, nous concluons avec des tiers des ententes aux termes desquelles ceux-ci reprenaient nos passifs relatifs à une partie des unités attribuées en contrepartie d'un paiement forfaitaire unique et fixe. Eu égard aux unités visées par de telles ententes, nous n'avons plus l'obligation d'effectuer, dans l'avenir, des paiements en trésorerie, et c'est pourquoi aucun passif n'est constaté relativement à ces unités. Tous les paiements en trésorerie effectués en vertu de ces ententes

sont différés et inscrits au bilan consolidé dans les actifs divers et sont constatés selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits. Les changements ultérieurs de la valeur de marché de nos actions ordinaires n'influent nullement sur le montant de la charge de rémunération associée à ces attributions. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2017, le reliquat de la rémunération différée relative à ces ententes a été entièrement constaté.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes, lorsque nous avons conclu des ententes avec des tiers, s'est élevée respectivement à néant, à néant et à (7) millions de dollars avant impôts pour les exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017 (néant, néant et (5) millions après impôts, respectivement).

Le nombre d'unités consenties en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme et à l'égard desquelles nous n'avons pas conclu d'entente avec des tiers a totalisé 6,3 millions, 5,9 millions et 5,9 millions d'unités, respectivement, pour les exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017. La juste valeur de ces unités à la date de leur attribution était de 616 millions de dollars, de 581 millions et de 515 millions, au 31 octobre 2019, 2018 et 2017, respectivement, à l'égard desquelles nous avons constaté une charge de rémunération du personnel de 610 millions, de 595 millions et de 703 millions avant impôts, respectivement (448 millions, 437 millions et 516 millions après impôts, respectivement). Nous couvrons l'incidence des variations de la valeur de marché de nos actions ordinaires en concluant des swaps sur rendement total. Nous concluons également des swaps de devises pour gérer les écarts de conversion attribuables à nos activités aux États-Unis. Des profits sur les swaps sur rendement total et les swaps de devises de 20 millions de dollars, de 51 millions et de 183 millions, respectivement, ont été constatés pour les exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017, ce qui s'est traduit par une charge de rémunération du personnel nette de 590 millions, de 544 millions et de 520 millions, respectivement.

Au total, 17,2 millions, 17,1 millions et 17,0 millions d'unités octroyées en vertu des régimes d'intéressement à moyen terme étaient en circulation au 31 octobre 2019, 2018 et 2017, et la valeur intrinsèque de ces unités dont les droits sont acquis était de 1 251 millions de dollars, de 1 269 millions et de 1 253 millions, respectivement. Les paiements en trésorerie effectués relativement à ces passifs ont été de 642 millions, de 598 millions et de 343 millions, respectivement.

#### Régimes d'intéressement à droits différés

Nous offrons des régimes d'intéressement à droits différés aux membres de notre Conseil d'administration, aux hauts dirigeants et aux employés clés de BMO Marchés des capitaux et de la Gestion de patrimoine. En vertu de ces régimes, le versement d'honoraires, de primes annuelles ou de commissions peut être différé sous forme d'unités d'actions donnant droit à la valeur de nos actions ordinaires. Les droits rattachés à ces unités d'actions sont entièrement acquis à la date d'attribution ou au bout de trois ans. La valeur de ces unités d'actions est ajustée pour tenir compte des dividendes réinvestis et de l'évolution du cours de nos actions ordinaires.

Les paiements différés sont versés en trésorerie lorsque leurs bénéficiaires quittent la Banque.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes est comptabilisée au cours de l'exercice où les honoraires, les primes ou les commissions sont gagnés. Les changements aux montants des paiements découlant des dividendes et de l'évolution du cours des actions sont constatés comme des augmentations ou des diminutions dans la charge de rémunération du personnel durant la période des changements en question.

Le nombre d'unités d'actions qui ont été attribuées en vertu des régimes d'intéressement à droits différés au cours des exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017 s'est élevé à 0,3 million, à 0,3 million et à 0,3 million d'unités, respectivement, et la juste valeur à la date d'attribution des unités attribuées a été de 32 millions de dollars, de 33 millions et de 32 millions, respectivement.

Les passifs relatifs à ces régimes sont inscrits à notre bilan consolidé dans les passifs divers et s'élevaient à 478 millions de dollars et à 485 millions au 31 octobre 2019 et 2018, respectivement. Au cours des exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017, les paiements effectués en vertu de ces régimes ont totalisé 59 millions, 60 millions et 32 millions, respectivement.

La charge de rémunération du personnel relative à ces régimes pour les exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017 s'est chiffrée respectivement à 17 millions de dollars, à 27 millions et à 91 millions avant impôts (respectivement, 12 millions, 20 millions et 67 millions après impôts). Nous avons conclu des instruments dérivés pour couvrir les risques auxquels nous exposent ces régimes. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont comptabilisées en tant que charge de rémunération du personnel au cours de la période où elles se produisent. Les profits sur ces instruments dérivés comptabilisés au cours des exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017 ont été de 4 millions, de 8 millions et de 78 millions avant impôts, respectivement. Ces profits ont donné lieu à une charge de rémunération du personnel nette de respectivement 13 millions, 19 millions et 13 millions avant impôts pour les exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017 (respectivement, 10 millions, 14 millions et 10 millions après impôts).

Le nombre total d'unités consenties aux termes des régimes d'intéressement à droits différés en circulation au cours des exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017 a été de 4,8 millions, de 4,9 millions et de 5,0 millions d'unités, respectivement.

## Note 21 : Rémunération du personnel – Prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel

### Régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous agissons comme promoteur de divers régimes à l'échelle mondiale, qui offrent des prestations de retraite et d'autres avantages futurs du personnel à nos employés en poste ou retraités. Parmi ces régimes, les plus importants, sur le plan de l'obligation au titre des prestations définies, sont essentiellement ceux à prestations définies destinés au personnel au Canada et aux États-Unis ainsi que les grands régimes d'autres avantages futurs des salariés au Canada.

Les régimes de retraite comprennent des régimes de retraite à prestations définies, ainsi que des régimes complémentaires qui offrent des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. De façon générale, nous offrons, en vertu de ces régimes, des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et sur son salaire annuel moyen pour une certaine période précédant la retraite. Les charges au titre des prestations de retraite et autres avantages futurs du personnel, lesquelles sont prises en compte dans la charge de rémunération du personnel, sont constituées essentiellement du coût des services rendus au cours de l'exercice plus ou moins les intérêts sur les actifs ou les passifs nets au titre des prestations définies. De plus, nous offrons des régimes de retraite à cotisations définies aux employés de certaines de nos filiales. Les coûts de ces régimes, qui sont constatés dans la charge de rémunération du personnel, correspondent aux cotisations que nous y versons.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2018, nous avons annoncé des changements à notre régime d'autres avantages futurs du personnel destiné à nos employés au Canada, lesquels deviendront obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les nouveaux retraités. Les changements apportés au régime comprennent une augmentation du nombre d'années de service exigé pour être admissible et des avantages flexibles aux termes desquels les primes de l'employeur sont plafonnées. En 2018, la réévaluation de l'obligation au titre des prestations a donné lieu à la comptabilisation d'un profit de 277 millions de dollars dans la rémunération du personnel, sous charges autres que d'intérêts, dans notre état consolidé des résultats.

D'autres avantages futurs du personnel, y compris des avantages en matière de soins de santé et de soins dentaires ainsi qu'un régime d'assurance vie, sont également offerts aux employés en poste ou retraités admissibles.

Les avantages du personnel à court terme, tels les salaires, les congés rémunérés, les primes et autres avantages, sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice sur la période durant laquelle les employés rendent les services connexes.

## Politique d'investissement

Les régimes de retraite à prestations définies sont administrés suivant une structure de gouvernance précise; la surveillance incombe au Conseil d'administration.

Les régimes sont administrés aux termes d'un cadre qui tient compte à la fois des actifs et des passifs aux fins de l'élaboration de la politique d'investissement et de la gestion des risques. Au cours des dernières années, nous avons mis en place une stratégie de placement guidée par le passif afin que le principal régime canadien puisse améliorer les rendements ajustés en fonction des risques, tout en limitant la volatilité de l'excédent du régime. Cette stratégie a réduit l'incidence du régime sur nos fonds propres réglementaires.

Les régimes investissent dans des catégories d'actifs qui incluent des titres de participation et des titres à revenu fixe, et adoptent d'autres stratégies qui respectent des lignes directrices déterminées en matière d'investissement. Les actifs sont diversifiés selon plusieurs catégories et diverses régions, et sont gérés par des sociétés de gestion d'actifs qui sont responsables du choix des titres de placement. Les lignes directrices autorisent l'utilisation d'instruments dérivés, lesquels servent généralement à couvrir des positions en devises, à gérer les expositions au risque de taux d'intérêt ou à reproduire le rendement d'un actif.

## Répartition des actifs

Les fourchettes de répartition et les répartitions réelles moyennes pondérées pour les actifs de nos principaux régimes de retraite, selon leurs justes valeurs de marché au 31 octobre, se présentent comme suit :

|                          | Régimes de retraite   |                         |                         |
|--------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
|                          | Fourchette cible 2019 | Répartition réelle 2019 | Répartition réelle 2018 |
| Titres de participation  | 20 % – 50 %           | 32 %                    | 37 %                    |
| Placements à revenu fixe | 25 % – 55 %           | 51 %                    | 46 %                    |
| Autres stratégies        | 15 % – 45 %           | 17 %                    | 17 %                    |

Nos actifs des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel sont évalués à la juste valeur de manière récurrente.

## Gestion des risques

Les régimes à prestations définies sont exposés à divers risques, notamment au risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque lié aux actions et risque de change), au risque de crédit, au risque opérationnel, au risque lié à l'excédent et au risque de longévité. Nous appliquons diverses méthodes pour surveiller et gérer activement ces risques, notamment :

- la surveillance des excédents à risque, méthode qui consiste à apprécier le risque auquel est exposé un régime en ce qui a trait aux actifs et aux passifs;
- la simulation de crise et l'analyse de scénarios afin d'évaluer la volatilité de la situation financière du régime et son incidence sur la Banque;
- la couverture liée aux risques de change et de taux d'intérêt dans les limites prescrites par la politique;
- la tenue de contrôles relativement à la répartition des actifs, à la répartition géographique, à la durée du portefeuille, à la qualité du crédit des titres de créance, aux directives sectorielles, aux limites des émetteurs et des contreparties, et à d'autres facteurs;
- l'observation continue de l'exposition aux risques, du rendement et du niveau des risques.

## Passifs au titre des prestations de retraite et des autres avantages futurs du personnel

Nos actuaire procèdent à des évaluations de nos obligations au titre des prestations de retraite définies et des autres avantages futurs du personnel au 31 octobre de chaque exercice, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations sont fondées sur des hypothèses posées par la direction concernant les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération, l'âge de la retraite, le taux de mortalité et les taux tendanciels des coûts des soins de santé.

Les taux d'actualisation utilisés pour les principaux régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis ont été établis en fonction des rendements d'obligations de sociétés de grande qualité cotées AA dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

La juste valeur des actifs des régimes est déduite de l'obligation au titre des prestations définies afin d'en arriver à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Dans le cas des régimes de retraite à prestations définies qui affichent un actif net au titre des prestations définies, l'actif constaté se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions des cotisations qui y seront versées dans l'avenir (le plafond de l'actif). Les variations du plafond de l'actif sont prises en compte dans les autres éléments du résultat global. Les éléments de la variation de nos actifs nets ou de nos passifs nets au titre des prestations définies et de nos charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel sont les suivants :

**Le coût des services rendus au cours de l'exercice** représente les prestations de retraite accumulées au cours de l'exercice. Le coût est déterminé d'après le nombre d'employés en poste et la valeur des prestations auxquelles ils auront droit lorsqu'ils prendront leur retraite, compte tenu des dispositions de nos régimes.

**Les intérêts sur l'actif ou le passif net au titre des prestations définies** correspondent à la hausse de cet actif ou de ce passif attribuable au passage du temps et sont calculés en appliquant le taux d'actualisation à cet actif ou passif.

**Les gains et pertes actuariels** peuvent survenir dans deux situations. Premièrement, chaque année, nos actuaire recalculent les obligations au titre des prestations définies et les comparent à celles estimées à la clôture de l'exercice précédent. Tous les écarts découlant de changements dans les hypothèses démographiques ou économiques ou de différences entre les résultats associés aux membres et les prévisions faites par la direction à la clôture de l'exercice précédent sont considérés comme étant des gains ou pertes actuariels. Deuxièmement, des gains ou pertes actuariels découlent d'écarts entre le taux d'actualisation et le rendement réel des actifs des régimes. Les gains ou pertes actuariels sont inscrits dans les autres éléments du résultat global dès qu'ils surviennent et ne sont pas reclassés en résultat dans des périodes ultérieures.

**Les modifications des régimes** représentent les modifications de nos obligations au titre des prestations définies qui découlent de changements apportés aux dispositions des régimes. L'incidence des modifications des régimes est portée immédiatement en résultat lorsqu'un régime est modifié.

**Les liquidations** se produisent lorsque nos obligations au titre des prestations définies des participants au régime sont réglées, habituellement par le versement de sommes forfaitaires en trésorerie, et qu'en conséquence nous n'avons plus à leur verser des prestations à l'avenir.

## Capitalisation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel

Nous capitalisons nos régimes de retraite à prestations définies au Canada et aux États-Unis conformément aux exigences réglementaires, et leurs actifs servent au versement des prestations aux retraités et aux autres employés. Certains groupes d'employés ont également le droit de verser des cotisations volontaires afin de toucher des prestations plus élevées. Notre régime de retraite complémentaire au Canada est capitalisé tandis que le régime complémentaire aux États-Unis ne l'est pas.

Nos régimes d'autres avantages futurs du personnel au Canada et aux États-Unis sont soit capitalisés, soit sans capitalisation. Les versements d'avantages du personnel au titre de ces régimes sont effectués soit par les régimes, soit directement par nous.

Nous établissons au 31 octobre la juste valeur des actifs de nos régimes au Canada et aux États-Unis. En plus des évaluations actuarielles effectuées à des fins comptables, nous sommes tenus de préparer des évaluations pour déterminer les exigences minimales en matière de capitalisation de nos régimes de retraite

conformément au cadre réglementaire applicable (nos évaluations relatives à la capitalisation). Une évaluation relative à la capitalisation est effectuée pour nos régimes au Canada et aux États-Unis. La plus récente évaluation relative à la capitalisation de notre principal régime de retraite canadien a été effectuée en date du 31 octobre 2019 et la plus récente évaluation relative à la capitalisation pour notre principal régime de retraite américain a été effectuée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sommaires sur nos régimes pour les trois derniers exercices :

| (en millions de dollars canadiens)   | Régimes de retraite |       |       | Régimes d'autres avantages futurs du personnel |       |         |
|--|---------------------|-------|-------|--|-------|---------|
|  | 2019                | 2018  | 2017  | 2019   | 2018  | 2017    |
| Obligation au titre des prestations définies                               | <b>9 866</b>        | 8 311 | 8 846 | <b>1 254</b>                                   | 1 113 | 1 460   |
| Juste valeur des actifs des régimes  | <b>9 723</b>        | 8 719 | 8 990 | <b>175</b>                                     | 153   | 157     |
| Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies | <b>(143)</b>        | 408   | 144   | <b>(1 079)</b>                                 | (960) | (1 303) |
| L'excédent (le déficit) est constitué comme suit :                         |                     |       |       |  |       |         |
| Régimes capitalisés en tout ou en partie                                   | <b>36</b>           | 573   | 339   | <b>46</b>                                      | 37    | 28      |
| Régimes non capitalisés  | <b>(179)</b>        | (165) | (195) | <b>(1 125)</b>                                 | (997) | (1 331) |
| Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies | <b>(143)</b>        | 408   | 144   | <b>(1 079)</b>                                 | (960) | (1 303) |

## Charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel

Le tableau ci-dessous fait état du calcul des charges liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel :

| (en millions de dollars canadiens)   | Régimes de retraite |      |      | Régimes d'autres avantages futurs du personnel |       |      |
|--|---------------------|------|------|--|-------|------|
|  | 2019                | 2018 | 2017 | 2019   | 2018  | 2017 |
| <b>Charge annuelle liée aux prestations</b>  |                     |      |      |  |       |      |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice  | <b>193</b>          | 210  | 254  | <b>9</b>                                       | 26    | 32   |
| (Revenu) charge nette d'intérêts sur (l'actif) le passif net au titre des prestations définies   | <b>(20)</b>         | (10) | 7    | <b>37</b>                                      | 45    | 47   |
| Coût des services passés (crédit)  | <b>(5)</b>          | 7    | -    | -  | (277) | -    |
| Charges administratives  | <b>5</b>            | 5    | 5    | -  | -     | -    |
| Réévaluation des autres avantages à long terme   | -                   | -    | -    | <b>6</b>                                       | (10)  | (6)  |
| Charge liée aux prestations  | <b>173</b>          | 212  | 266  | <b>52</b>                                      | (216) | 73   |
| Charge liée au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec   | <b>82</b>           | 76   | 75   | -  | -     | -    |
| Charge liée aux régimes à cotisations définies   | <b>170</b>          | 153  | 123  | -  | -     | -    |
| Total des charges annuelles liées aux prestations de retraite et aux autres avantages futurs du personnel constatées dans l'état consolidé des résultats | <b>425</b>          | 441  | 464  | <b>52</b>                                      | (216) | 73   |

## Hypothèses moyennes pondérées

|   | Régimes de retraite |       |       | Régimes d'autres avantages futurs du personnel |          |          |
|---|---------------------|-------|-------|--|----------|----------|
|   | 2019                | 2018  | 2017  | 2019   | 2018     | 2017     |
| <b>Charges au titre des prestations définies</b>          |                     |       |       |  |          |          |
| Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice 3) 4)    | <b>4,0 %</b>        | 3,5 % | 3,4 % | <b>4,1 %</b>                                   | 3,6 %    | 3,6 %    |
| Taux de croissance de la rémunération                     | <b>2,4 %</b>        | 2,4 % | 2,8 % | <b>2,0 %</b>                                   | 2,0 %    | 2,4 %    |
| Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé | <b>s. o.</b>        | s. o. | s. o. | <b>4,9 % 1)</b>                                | 4,9 % 1) | 5,2 % 2) |
| <b>Obligation au titre des prestations définies</b>       |                     |       |       |  |          |          |
| Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice           | <b>3,0 %</b>        | 4,0 % | 3,5 % | <b>3,0 %</b>                                   | 4,1 %    | 3,6 %    |
| Taux de croissance de la rémunération                     | <b>2,1 %</b>        | 2,4 % | 2,4 % | <b>2,0 %</b>                                   | 2,0 %    | 2,0 %    |
| Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé | <b>s. o.</b>        | s. o. | s. o. | <b>4,9 % 1)</b>                                | 4,9 % 1) | 5,2 % 2) |

1) Le taux devrait se stabiliser à 4,1 % en 2040 et dans les années subséquentes.

2) Le taux devrait se stabiliser à 4,5 % en 2031 et dans les années subséquentes.

3) Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations de retraite a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 4,10 %, de 3,70 % et de 3,68 % pour 2019, 2018 et 2017, respectivement.

4) Le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des autres avantages futurs du personnel a été calculé au moyen de taux d'actualisation distincts de 4,20 %, de 3,76 % et de 3,78 % pour 2019, 2018 et 2017, respectivement.

s. o. - sans objet

Les hypothèses concernant la mortalité sont fondées sur des statistiques publiées et des tables de mortalité calibrées pour tenir compte des résultats réels des régimes, le cas échéant. Ce qui suit indique l'espérance de vie actuelle qui sous-tend les montants des obligations au titre des prestations définies de nos principaux régimes :

| (en années)   | Canada      |      | États-Unis  |      |
|---|-------------|------|-------------|------|
|   | 2019        | 2018 | 2019        | 2018 |
| <b>Espérance de vie des membres actuellement âgés de 65 ans</b>           |             |      |             |      |
| Hommes  | <b>23,7</b> | 23,7 | <b>21,7</b> | 21,9 |
| Femmes  | <b>24,1</b> | 24,0 | <b>23,0</b> | 23,4 |
| <b>Espérance de vie des membres de 65 ans actuellement âgés de 45 ans</b> |             |      |             |      |
| Hommes  | <b>24,7</b> | 24,6 | <b>22,8</b> | 23,1 |
| Femmes  | <b>25,0</b> | 25,0 | <b>24,2</b> | 24,5 |

Le tableau suivant fait état des variations de la situation financière estimative de nos régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages futurs du personnel :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)  | Régimes de retraite |       | Régimes d'autres avantages futurs du personnel |       |
|--|---------------------|-------|--|-------|
|  | 2019                | 2018  | 2019   | 2018  |
| <b>Obligation au titre des prestations définies</b>  |                     |       |  |       |
| Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice                                       | 8 311               | 8 846 | 1 113  | 1 460 |
| Fusion avec le régime américain 1)   | 46                  | -     | -  | -     |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice  | 193                 | 210   | 9  | 26    |
| Coût des services passés (crédit)  | (5)                 | 7     | -  | (277) |
| Charges d'intérêts   | 324                 | 299   | 44   | 51    |
| Prestations versées  | (456)               | (492) | (53)   | (43)  |
| Cotisations des employés   | 17                  | 15    | 5  | 5     |
| (Gains) pertes actuariels attribuables aux éléments suivants :   |                     |       |  |       |
| Changements d'hypothèses démographiques  | (9)                 | (50)  | (22)   | (31)  |
| Changements d'hypothèses financières   | 1 345               | (562) | 161  | (77)  |
| Résultats associés aux membres des régimes   | 92                  | 16    | (3)  | (4)   |
| Conversion de devises et autres  | 8                   | 22    | -  | 3     |
| Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice  | 9 866               | 8 311 | 1 254  | 1 113 |
| Obligation au titre des prestations définies - régimes capitalisés en tout ou en partie                        | 9 687               | 8 146 | 129  | 116   |
| Obligation au titre des prestations définies - régimes non capitalisés   | 179                 | 165   | 1 125  | 997   |
| Total de l'obligation au titre des prestations définies  | 9 866               | 8 311 | 1 254  | 1 113 |
| <b>Juste valeur des actifs des régimes</b>   |                     |       |  |       |
| Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice  | 8 719               | 8 990 | 153  | 157   |
| Fusion avec le régime américain 1)   | 43                  | -     | -  | -     |
| Revenus d'intérêts   | 344                 | 309   | 7  | 6     |
| Rendement des actifs des régimes (exclusion faite des revenus d'intérêts)                                      | 795                 | (323) | 23   | (10)  |
| Cotisations versées par l'employeur  | 256                 | 213   | 40   | 35    |
| Cotisations des employés   | 17                  | 15    | 5  | 5     |
| Prestations versées  | (456)               | (492) | (53)   | (43)  |
| Charges administratives  | (5)                 | (5)   | -  | -     |
| Conversion de devises et autres  | 10                  | 12    | -  | 3     |
| Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice   | 9 723               | 8 719 | 175  | 153   |
| Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice          | (143)               | 408   | (1 079)  | (960) |
| <b>Comptabilisation dans :</b>   |                     |       |  |       |
| Actifs divers  | 186                 | 664   | 46   | -     |
| Passifs divers   | (329)               | (256) | (1 125)  | (960) |
| Excédent (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice          | (143)               | 408   | (1 079)  | (960) |
| <b>Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global</b>                         |                     |       |  |       |
| Gains (pertes) actuariels nets sur les actifs des régimes  | 795                 | (323) | 23   | (10)  |
| Gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies en raison des éléments suivants : |                     |       |  |       |
| Changements d'hypothèses démographiques  | 9                   | 50    | 21   | 30    |
| Changements d'hypothèses financières   | (1 345)             | 562   | (153)  | 72    |
| Résultats associés aux membres des régimes   | (92)                | (16)  | 3  | 1     |
| Conversion de devises et autres  | (9)                 | 6     | -  | -     |
| <b>Gains (pertes) actuariels constatés dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice</b>         | (642)               | 279   | (106)  | 93    |

1) En 2019, l'obligation et les actifs au titre des prestations afférents aux employés, qui, auparavant, étaient inclus dans un régime multi-employeurs, et sont comptabilisés en tant que régime à cotisations définies, ont été fusionnés avec le régime de retraite à prestations définies américain. L'incidence de la fusion a été prise en compte comme une réévaluation du régime de retraite à prestations définies américain.

Les actifs de nos régimes de retraite et autres avantages futurs du personnel sont évalués à la juste valeur de manière récurrente. La juste valeur des actifs de nos principaux régimes au 31 octobre se présente comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)                          | 2019  |           |       | 2018  |           |       |
|---|-------|-----------|-------|-------|-----------|-------|
|   | Cotés | Non cotés | Total | Cotés | Non cotés | Total |
| Trésorerie et titres des fonds du marché monétaire          | 156   | 6         | 162   | 114   | -         | 114   |
| Titres émis ou garantis par :                               |       |           |       |       |           |       |
| l'administration fédérale canadienne                        | 1     | 57        | 58    | 108   | 41        | 149   |
| des administrations provinciales et municipales canadiennes | 334   | 368       | 702   | 219   | 309       | 528   |
| l'administration fédérale américaine                        | 345   | -         | 345   | 297   | -         | 297   |
| des municipalités, agences et États américains              | -     | -         | -     | -     | 12        | 12    |
| Fonds communs   | 1 450 | 3 204     | 4 654 | 1 591 | 2 715     | 4 306 |
| Instruments dérivés   | -     | 8         | 8     | 1     | (14)      | (13)  |
| Titres de créance d'entreprises                             | -     | 1 354     | 1 354 | 6     | 1 055     | 1 061 |
| Titres de participation d'entreprises                       | 1 219 | -         | 1 219 | 1 105 | -         | 1 105 |
|   | 3 505 | 4 997     | 8 502 | 3 441 | 4 118     | 7 559 |

Au 31 octobre 2019 et 2018, aucun actif des régimes n'était directement sous forme de titres de la Banque ou de parties liées. Au 31 octobre 2019, notre principal régime canadien détenait indirectement, par voie de fonds communs, une tranche d'environ 10 millions de dollars (15 millions en 2018) de nos actions ordinaires et de nos titres à revenu fixe. Les régimes ne détiennent aucune propriété que nous occupons ni aucun autre actif que nous utilisons.

Les régimes ont payé, à la Banque ainsi qu'à certaines de nos filiales, 3 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2019 (4 millions en 2018) pour des services de gestion de placements, de tenue de livres et de garde de titres ainsi que pour des services administratifs que nous avons fournis.



## Sensibilité des hypothèses

Le tableau ci-dessous présente les moyennes pondérées des hypothèses clés utilisées pour mesurer l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes. L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau ci-après doit être utilisée avec prudence, car ses résultats sont hypothétiques et les variations de chacune des hypothèses clés pourraient ne pas être linéaires. La sensibilité de chaque variable clé a été calculée indépendamment de l'incidence des variations des autres variables clés. Dans les faits, des variations peuvent survenir dans plusieurs hypothèses clés simultanément, ce qui amplifierait ou réduirait certaines sensibilités.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Obligation au titre des prestations définies |  |
|---|--|--|
|   | Régimes de retraite                          | Régimes d'autres avantages futurs du personnel |
| Taux d'actualisation (%)                                      | 3,0  | 3,0  |
| Effet : hausse de 1 % (\$)                                    | (1 041)                                      | (122)  |
| baisse de 1 % (\$)  | 1 324  | 153  |
| Taux de croissance de la rémunération (%)                     | 2,1  | 2,0  |
| Effet : hausse de 0,25 % (\$)                                 | 51   | - 1)   |
| baisse de 0,25 % (\$)   | (49)   | - 1)   |
| Mortalité   |  |  |
| Effet : espérance de vie diminuée de 1 an (\$)                | (185)  | (28)   |
| espérance de vie augmentée de 1 an (\$)                       | 182  | 29   |
| Taux tendanciel présumé du coût global des soins de santé (%) | s. o.  | 4,9 2)   |
| Effet : hausse de 1 % (\$)                                    | s. o.  | 49   |
| baisse de 1 % (\$)  | s. o.  | (51)   |

1) La variation de cette hypothèse est négligeable.

2) Le taux devrait se stabiliser à 4,1 % en 2040 et pour les années subséquentes.

s. o. - sans objet

## Profil des échéances

La durée de l'obligation au titre des prestations définies de nos principaux régimes est comme suit :

| (en années)  | 2019 | 2018 |
|--|------|------|
| Régimes de retraite canadiens                            | 15,2 | 14,0 |
| Régimes de retraite américains                           | 7,9  | 7,2  |
| Régimes d'autres avantages futurs du personnel canadiens | 14,5 | 14,3 |

## Flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous présente les paiements en trésorerie que nous avons faits au cours de l'exercice relativement aux régimes d'avantages futurs du personnel :

| (en millions de dollars canadiens)             | Régimes de retraite |      |      | Régimes d'autres avantages futurs du personnel |      |      |
|--|---------------------|------|------|--|------|------|
|  | 2019                | 2018 | 2017 | 2019   | 2018 | 2017 |
| Cotisations aux régimes à prestations définies | 203                 | 154  | 187  | -  | -    | -    |
| Cotisations aux régimes à cotisations définies | 170                 | 153  | 123  | -  | -    | -    |
| Prestations versées directement aux retraités  | 53                  | 59   | 32   | 40   | 35   | 40   |
|  | 426                 | 366  | 342  | 40   | 35   | 40   |

Nos meilleures estimations des cotisations que nous prévoyons verser et des prestations versées directement aux retraités dans l'exercice se terminant le 31 octobre 2020 sont d'environ 277 millions de dollars pour nos régimes de retraite à prestations définies et de 43 millions pour nos régimes d'autres avantages futurs du personnel. Les versements de prestations sont estimés à 536 millions pour l'exercice 2020.

## Note 22 : Impôts sur le résultat

Nous présentons notre charge d'impôts sur le résultat dans notre état consolidé des résultats en fonction des opérations comptabilisées dans nos états financiers consolidés, quelle que soit la date à laquelle elles sont constatées aux fins des impôts sur le résultat, sauf dans le cas du rapatriement des résultats non distribués de nos filiales, tel que nous le mentionnons ci-dessous.

En outre, nous comptabilisons la charge ou le recouvrement d'impôts dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres lorsque les impôts portent sur des montants constatés dans les autres éléments du résultat global ou dans ces capitaux propres. Par exemple, la charge (le recouvrement) d'impôts découlant des profits (pertes) de couverture relatifs à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger est comptabilisée dans nos profits (pertes) nets dans notre état consolidé du résultat global à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'impôt exigible correspond au montant d'impôts sur le résultat à recouvrer (à payer) à l'égard de la perte (du bénéfice) imposable de l'exercice. Les impôts différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et celle des passifs à des fins comptables et fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer au moment où les différences temporaires s'inverseront. Les variations des actifs et passifs d'impôt différé découlant d'un changement de taux d'impôt sont comptabilisées en résultat durant la période au cours de laquelle le nouveau taux est pratiquement en vigueur, sauf si l'impôt découle d'une transaction ou d'un événement constatés soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres. Les impôts exigibles et différés ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale, proviennent de la même entité ou du même groupe d'entités, et que la Banque a un droit juridique d'opérer compensation.

Les actifs d'impôt différé comprennent un montant de 26 millions de dollars (42 millions en 2018) lié aux reports prospectifs de pertes fiscales canadiennes, qui expirent en 2037, un montant de 289 millions (962 millions en 2018) lié aux reports prospectifs de pertes fiscales américaines et aux crédits d'impôt, qui expirera en diverses tranches au cours des années d'imposition aux États-Unis allant de 2020 à 2039, et un montant de 19 millions (17 millions en 2018) lié aux activités au Royaume-Uni, qui peut être indéfiniment porté en réduction des bénéfices appropriés dégagés au Royaume-Uni. Selon les éléments probants disponibles, dont les projections de la direction au sujet des revenus, nous sommes d'avis qu'il est probable que nos activités commerciales généreront suffisamment de bénéfice imposable pour soutenir ces actifs d'impôt différé. Le montant de l'impôt sur les différences temporaires ainsi que des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été constaté dans notre bilan consolidé est de 127 millions au 31 octobre 2019 (132 millions en 2018), dont une tranche de 3 millions (8 millions en 2018) est censée expirer d'ici cinq ans. Aucun actif d'impôt différé n'a été constaté à l'égard de ces éléments étant donné qu'il est improbable qu'un tel actif se réalise.

Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos filiales à l'étranger sont généralement assujettis aux impôts des pays où ces filiales mènent leurs activités. Les revenus que nous gagnons par l'entremise de nos succursales à l'étranger sont aussi généralement assujettis aux impôts à payer des pays où ces succursales mènent leurs activités. Le Canada perçoit également des impôts sur les revenus que nous gagnons par l'entremise des succursales à l'étranger et un crédit est accordé pour certains impôts étrangers payés sur ces revenus. Si nous devions rapatrier les résultats non distribués de certaines filiales à l'étranger, nous serions tenus de payer de l'impôt sur certains de ces montants. Comme le rapatriement de tels bénéfices n'est pas envisagé dans un avenir prévisible, nous n'avons pas comptabilisé le passif d'impôt différé s'y rapportant. Au 31 octobre 2019, les différences temporaires imposables liées au rapatriement des bénéfices attribuables aux participations dans certaines filiales, succursales et entreprises associées et à certaines participations dans des coentreprises, pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés, totalisaient 15 milliards de dollars (13 milliards en 2018).

## Charge d'impôts sur le résultat

| (en millions de dollars canadiens)  | 2019         | 2018         | 2017         |
|---|--------------|--------------|--------------|
| <b>État consolidé des résultats</b>   |              |              |              |
| Impôts exigibles  |              |              |              |
| Charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice à l'étude   | 1 198        | 1 340        | 1 159        |
| Ajustements à l'égard des impôts exigibles pour les exercices précédents  | (14)         | 20           | 18           |
| Impôts différés   |              |              |              |
| Origine et renversement des différences temporaires   | 327          | 268          | 171          |
| Incidence des changements des taux d'impôt  | 3            | 425          | (2)          |
| Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire d'un exercice antérieur qui n'avait pas été constaté   | -            | (92)         | (54)         |
|   | 1 514        | 1 961        | 1 292        |
| <b>Autres éléments du résultat global et capitaux propres</b>   |              |              |              |
| Charge (recouvrement) d'impôts découlant de :   |              |              |              |
| Profits (pertes) latents sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global 1)                     | 140          | (69)         | 21           |
| Reclassement, dans le résultat, de (profits) sur les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global 1) | (26)         | (23)         | (36)         |
| Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie   | 521          | (432)        | (322)        |
| Reclassement, dans le résultat, de pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie                                  | 51           | 121          | 21           |
| Couverture des (profits) pertes latents à la conversion d'investissements nets dans des établissements à l'étranger                                     | (4)          | (56)         | 8            |
| Profits (pertes) sur la réévaluation des régimes de retraite et d'autres avantages futurs du personnel  | (196)        | 111          | 157          |
| Profits (pertes) sur la réévaluation du risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur                                   | 27           | (6)          | (53)         |
| Profits latents sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                           | 1            | -            | s. o.        |
| Rémunération fondée sur des actions   | -            | 10           | (12)         |
|   | 514          | (344)        | (216)        |
| <b>Total de la charge d'impôts sur le résultat</b>  | <b>2 028</b> | <b>1 617</b> | <b>1 076</b> |

1) Les données de l'exercice 2017 représentent les titres disponibles à la vente (note 3).

s. o. - sans objet en raison de l'adoption de l'IFRS 9.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

### Composantes du total de la charge d'impôts sur le résultat

| (en millions de dollars canadiens)                 | 2019         | 2018         | 2017         |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Au Canada : Impôts exigibles                       |              |              |              |
| Palier fédéral                                     | 791          | 501          | 470          |
| Palier provincial                                  | 465          | 299          | 272          |
|  | 1 256        | 800          | 742          |
| Au Canada : Impôts différés                        |              |              |              |
| Palier fédéral                                     | (113)        | (44)         | (2)          |
| Palier provincial                                  | (66)         | (27)         | -            |
|  | (179)        | (71)         | (2)          |
| <b>Total des impôts au Canada</b>                  | <b>1 077</b> | <b>729</b>   | <b>740</b>   |
| À l'étranger : Impôts exigibles                    | 308          | 233          | 186          |
| Impôts différés                                    | 643          | 655          | 150          |
| <b>Total des impôts à l'étranger</b>               | <b>951</b>   | <b>888</b>   | <b>336</b>   |
| <b>Total de la charge d'impôts sur le résultat</b> | <b>2 028</b> | <b>1 617</b> | <b>1 076</b> |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre, d'une part, nos taux d'impôt prévus par la loi et les impôts sur le résultat qui seraient exigibles à ces taux et, d'autre part, les taux d'impôt effectifs et le montant de la charge d'impôts sur le résultat que nous avons comptabilisé dans notre état consolidé des résultats :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)   | 2019         |               | 2018  |        | 2017  |        |
|---|--------------|---------------|-------|--------|-------|--------|
| Impôts sur le résultat au taux d'impôt prévu par la loi combiné du Canada et des provinces                  | <b>1 934</b> | <b>26,6 %</b> | 1 972 | 26,6 % | 1 764 | 26,6 % |
| Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants :   |              |               |       |        |       |        |
| Revenu tiré de titres exonéré d'impôt   | <b>(220)</b> | <b>(3,0)</b>  | (226) | (3,0)  | (409) | (6,2)  |
| Activités à l'étranger assujetties à des taux d'impôt différents  | <b>(158)</b> | <b>(2,2)</b>  | (110) | (1,5)  | 22    | 0,3    |
| Changement du taux d'impôt pour impôts différés   | <b>3</b>     | <b>-</b>      | 425   | 5,7    | (2)   | -      |
| Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire d'un exercice antérieur qui n'avait pas été constaté | -            | -             | (92)  | (1,2)  | (54)  | (0,8)  |
| Bénéfice attribuable aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises                 | <b>(37)</b>  | <b>(0,5)</b>  | (39)  | (0,5)  | (103) | (1,5)  |
| Ajustements au titre de l'impôt exigible des périodes précédentes   | <b>(14)</b>  | <b>(0,2)</b>  | 20    | 0,3    | 18    | 0,2    |
| Autres  | <b>6</b>     | <b>0,1</b>    | 11    | 0,1    | 56    | 0,9    |
| Charge d'impôts sur le résultat dans l'état consolidé des résultats et taux d'impôt effectif                | <b>1 514</b> | <b>20,8 %</b> | 1 961 | 26,5 % | 1 292 | 19,5 % |

## Composantes des soldes d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

|  | Actif net au<br>31 octobre<br>2018 | Économie<br>(charge) inscrite<br>à l'état des<br>résultats | Économie<br>(charge) inscrite<br>dans les capitaux<br>propres | Change et<br>autres | Actifs nets au<br>31 octobre<br>2019 |
|--|------------------------------------|--|---|---------------------|--------------------------------------|
| <b>Actifs (passifs) d'impôt différé 1)</b>           |                                    |  |   |                     |                                      |
| Provision pour pertes sur créances                   | 484                                | <b>23</b>  | -   | <b>4</b>            | <b>511</b>                           |
| Avantages futurs du personnel                        | 282                                | <b>12</b>  | <b>31</b>   | -                   | <b>325</b>                           |
| Rémunération différée                                | 494                                | <b>(12)</b>  | -   | <b>1</b>            | <b>483</b>                           |
| Autres éléments du résultat global                   | 195                                | -  | <b>(331)</b>  | <b>(7)</b>          | <b>(143)</b>                         |
| Reports prospectifs de pertes fiscales               | 606                                | <b>(462)</b>   | -   | <b>1</b>            | <b>145</b>                           |
| Crédits d'impôt                                      | 415                                | <b>(228)</b>   | -   | <b>2</b>            | <b>189</b>                           |
| Bureaux et matériel                                  | (515)                              | <b>234</b>   | -   | <b>(1)</b>          | <b>(282)</b>                         |
| Prestations de retraite                              | (121)                              | <b>(18)</b>  | <b>166</b>  | -                   | <b>27</b>                            |
| Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles | (201)                              | <b>(14)</b>  | -   | <b>(2)</b>          | <b>(217)</b>                         |
| Valeurs mobilières                                   | 38                                 | <b>12</b>  | -   | -                   | <b>50</b>                            |
| Autres   | 288                                | <b>123</b>   | -   | <b>9</b>            | <b>420</b>                           |
| Total  | 1 965                              | <b>(330)</b>   | <b>(134)</b>  | <b>7</b>            | <b>1 508</b>                         |

(en millions de dollars canadiens)

|  | Actif net au<br>1 <sup>er</sup> novembre<br>2017 2) | Économie<br>(charge) inscrite<br>à l'état des<br>résultats | Économie<br>(charge) inscrite<br>dans les capitaux<br>propres | Change et<br>autres | Actifs nets au<br>31 octobre<br>2018 |
|--|---|--|---|---------------------|--------------------------------------|
| <b>Actifs (passifs) d'impôt différé 1)</b>           |   |  |   |                     |                                      |
| Provision pour pertes sur créances                   | 684   | (150)  | -   | (50)                | 484                                  |
| Avantages futurs du personnel                        | 416   | (111)  | (23)  | -                   | 282                                  |
| Rémunération différée                                | 545   | (50)   | -   | (1)                 | 494                                  |
| Autres éléments du résultat global                   | 50  | -  | 138   | 7                   | 195                                  |
| Reports prospectifs de pertes fiscales               | 1 233   | (628)  | -   | 1                   | 606                                  |
| Crédits d'impôt                                      | 454   | (39)   | -   | -                   | 415                                  |
| Bureaux et matériel                                  | (664)   | 148  | -   | 1                   | (515)                                |
| Prestations de retraite                              | (52)  | 19   | (88)  | -                   | (121)                                |
| Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles | (261)   | 60   | -   | -                   | (201)                                |
| Valeurs mobilières                                   | 21  | 17   | -   | -                   | 38                                   |
| Autres   | 180   | 133  | (10)  | (15)                | 288                                  |
| Total  | 2 606   | (601)  | 17  | (57)                | 1 965                                |

1) Des actifs d'impôt différé de 1 568 millions de dollars et de 2 039 millions et des passifs d'impôt différé de 60 millions et de 74 millions au 31 octobre 2019 et 2018, respectivement, sont inscrits au bilan à leur montant net et selon leur territoire juridique.

2) Tient compte de l'adoption de l'IFRS 9 (voir note 28).

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Au cours de l'exercice 2019, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a produit un avis de nouvelle cotisation visant des impôts et des intérêts additionnels d'un montant d'environ 250 millions de dollars à l'égard de certains dividendes de sociétés canadiennes enregistrées en 2014. Au cours des exercices précédents, nos cotisations ont été réévaluées relativement à des impôts et des intérêts additionnels d'environ 361 millions ayant trait à certains dividendes de sociétés canadiennes enregistrées de 2011 à 2013. Dans le cadre de ses réévaluations, l'ARC avait refusé la déduction pour dividendes du fait que les dividendes avaient été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». Les règles fiscales qu'avait évoquées l'ARC ont été abordées de manière prospective dans les budgets fédéraux de 2015 et de 2018 du Canada. À l'avenir, nous nous attendons à recevoir un nouvel avis de cotisation visant des impôts importants en raison d'activités similaires menées en 2015 et au cours d'exercices subséquents. Nous demeurons convaincus que la position adoptée dans nos déclarations fiscales était adéquate et entendons contester tout avis de nouvelle cotisation.

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une nouvelle législation fiscale, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En vertu de la nouvelle législation, les actifs d'impôt différé nets aux États-Unis ont été réévalués, ce qui a donné lieu à une variation de 483 millions de dollars étant donné la baisse du taux d'impôt. La réévaluation de 483 millions se compose d'une charge d'impôts sur le résultat de 425 millions présentée dans l'état consolidé des résultats et d'une charge d'impôts sur le résultat de 58 millions présentée dans les autres éléments du résultat global et dans les capitaux propres pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

## Note 23 : Bénéfice par action

Nous obtenons le bénéfice de base par action en divisant le bénéfice net attribuable aux détenteurs de capitaux propres de la Banque, déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées et des distributions sur les autres instruments de capitaux propres, par le nombre moyen quotidien d'actions ordinaires entièrement payées et en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice dilué par action est calculé de la même manière si ce n'est des ajustements qui sont apportés afin de rendre compte de l'effet dilutif des instruments pouvant être convertis en nos actions ordinaires.

Le tableau suivant présente notre bénéfice de base et dilué par action :

| <b>Bénéfice de base par action ordinaire</b><br>(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)        | 2019        | 2018        | 2017        |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Bénéfice net attribuable aux détenteurs de capitaux propres de la Banque   | 5 758       | 5 453       | 5 337       |
| Dividendes sur les actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres              | (211)       | (184)       | (184)       |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires   | 5 547       | 5 269       | 5 153       |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)   | 638 881     | 642 930     | 649 650     |
| <b>Bénéfice de base par action ordinaire (en dollars canadiens)</b>  | <b>8,68</b> | <b>8,19</b> | <b>7,93</b> |
| <b>Bénéfice dilué par action ordinaire</b>   |             |             |             |
| Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement au titre de l'incidence d'instruments dilutifs | 5 547       | 5 269       | 5 153       |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)   | 638 881     | 642 930     | 649 650     |
| Effet des instruments dilutifs   |             |             |             |
| Options sur actions pouvant éventuellement être exercées 1)  | 5 326       | 5 876       | 6 859       |
| Actions ordinaires pouvant éventuellement être rachetées   | (3 847)     | (3 893)     | (4 548)     |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en milliers)                               | 640 360     | 644 913     | 651 961     |
| <b>Bénéfice dilué par action ordinaire (en dollars canadiens)</b>  | <b>8,66</b> | <b>8,17</b> | <b>7,90</b> |

1) En calculant le bénéfice dilué par action, nous avons exclu le nombre moyen d'options sur actions en cours, soit 1 177 152, 1 101 938 et 1 330 564, dont le prix d'exercice moyen pondéré a été de 101,83 \$, de 127,45 \$ et de 182,70 \$ pour les exercices clos le 31 octobre 2019, 2018 et 2017, respectivement, étant donné que le prix moyen par action pour la période n'a pas été supérieur au prix d'exercice.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et des changements de méthodes comptables (note 1).

## Note 24 : Engagements, garanties, actifs cédés en garantie, provisions et passifs éventuels

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons divers types de contrats aux termes desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements pour rembourser une perte à une contrepartie si un tiers ne s'acquitte pas de ses obligations conformément aux conditions d'un contrat ou n'effectue pas les paiements au moment prévu par les modalités d'un instrument de crédit, et les contrats en vertu desquels nous fournissons des garanties indirectes à l'égard des obligations d'une autre partie, lesquels contrats sont tous considérés comme des garanties.

Les garanties qui sont admissibles en tant qu'instruments dérivés sont constatées conformément à la méthode suivie pour les instruments dérivés (voir la note 8). Dans le cas de celles qui ne sont pas admissibles en tant qu'instruments dérivés, l'obligation est initialement constatée à sa juste valeur, qui correspond généralement aux honoraires reçus. Ensuite, les garanties sont évaluées au plus élevé de la juste valeur initiale moins l'amortissement visant à constater tout revenu d'honoraires gagné sur la période, et de notre meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation. Toute variation du passif est présentée à notre état consolidé des résultats.

Nous prenons divers types d'engagements, dont ceux découlant d'instruments de crédit hors bilan, tels que des concours de trésorerie, des prêts de titres, des lettres de crédit, des swaps sur défaillance et des crédits fermes, afin de répondre aux besoins financiers de nos clients. De tels engagements comprennent les contrats en vertu desquels nous pourrions devoir effectuer des paiements à une contrepartie, à la suite de changements dans la valeur d'un actif, d'un passif ou d'un titre de participation détenu par la contrepartie, en raison des variations d'un taux d'intérêt ou d'un cours de change sous-jacent ou d'une autre variable. Le montant contractuel de nos engagements représente le montant non actualisé maximal, avant tout montant qui pourrait être recouvré en vertu de dispositions prévoyant un recours ou la constitution d'une sûreté. Les sûretés exigées relativement à ces instruments sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts.

La grande majorité de ces engagements arrivent à échéance avant d'avoir été utilisés. Par conséquent, le montant contractuel total peut ne pas être représentatif du financement qui sera vraisemblablement requis dans le cadre de ces engagements.

Nous nous efforçons de limiter le risque de crédit en ne traitant qu'avec des contreparties que nous considérons comme solvables et nous gérons notre risque de crédit lié à ces instruments selon le même processus de gestion du risque de crédit que nous appliquons aux prêts et aux autres formes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente le montant maximal à payer relativement à nos divers engagements :

| (en millions de dollars canadiens)                      | 2019           | 2018           |
|---|----------------|----------------|
| <b>Garanties financières</b>                            |                |                |
| Lettres de crédit de soutien                            | 21 395         | 18 458         |
| Swaps sur défaillance 1)                                | 2 068          | 443            |
| <b>Autres instruments de crédit</b>                     |                |                |
| Concours de trésorerie                                  | 5 550          | 5 627          |
| Prêts de titres   | 4 102          | 4 939          |
| Crédits documentaires et lettres de crédit commerciales | 1 272          | 1 263          |
| Crédits fermes 2)                                       | 158 533        | 137 995        |
| Autres engagements                                      | 5 181          | 8 935          |
| <b>Total</b>  | <b>198 101</b> | <b>177 660</b> |

1) La juste valeur des dérivés connexes figurant au bilan consolidé était de 43 millions de dollars au 31 octobre 2019 (8 millions en 2018).

2) Les crédits fermes ne tiennent pas compte des marges de crédit personnelles ni des cartes de crédit que nous pouvons annuler sans condition à notre entière discrétion.

## Garanties financières

Les lettres de crédit de soutien représentent notre engagement à effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients, si ces derniers ne sont pas en mesure d'effectuer les paiements requis ou d'exécuter d'autres engagements contractuels. La majorité de ces engagements ont un terme d'au plus un an. Les sûretés exigées relativement aux lettres de crédit de soutien et aux cautionnements sont conformes aux sûretés que nous exigeons pour les prêts. Les lettres de crédit de soutien et les cautionnements bancaires comprennent notre cautionnement direct de la dette d'une filiale envers un tiers.

Les swaps sur défaillance position vendeur exigent que nous indemnisons une contrepartie par suite d'un incident de crédit lié à un engagement de référence, comme une obligation ou un prêt. La durée de ces contrats varie de moins de un an à dix ans. Voir la note 8 pour obtenir des détails à ce sujet.

## Autres instruments de crédit

Les concours de trésorerie sont fournis à des programmes de papier commercial adossé à des actifs (PCAA), qui sont administrés par nous ou par des tiers, et constituent une source de financement de substitution lorsque les marchés du PCAA sont inaccessibles. Les modalités des concours de trésorerie ne nous obligent pas à avancer des sommes aux programmes en question en cas d'insolvabilité de l'emprunteur et, d'ordinaire, elles ne nous obligent pas à avancer des sommes en cas d'actifs non productifs ou de défaillance d'actifs. La durée moyenne de ces concours de trésorerie est d'environ deux ans.

Nous prêtons des titres appartenant à nos clients admissibles à des tiers emprunteurs dont le risque de crédit a été évalué selon le même processus d'évaluation du risque de crédit que celui utilisé à l'égard de prêts et d'autres actifs de crédit. Dans le cadre de ces activités, il se peut que nous procurions aux clients des indemnités contre les pertes découlant de l'incapacité des emprunteurs à remettre les titres prêtés lorsqu'ils arrivent à échéance. Tous les emprunts sont entièrement garantis par des liquidités ou des titres négociables. Lorsque les titres sont prêtés, nous exigeons des emprunteurs qu'ils maintiennent la garantie à au moins 100 % de la juste valeur des titres. La garantie est réévaluée quotidiennement.

Les crédits documentaires et les lettres de crédit commerciales représentent notre consentement à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités.

Les crédits fermes représentent notre engagement à mettre à la disposition d'un client, sous réserve de certaines conditions, des crédits sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit d'un montant et d'un terme déterminés.

Les autres engagements comprennent des engagements aux termes desquels nous finançons des fonds de capital-investissement externes et de titres de participation et de créance à la valeur de marché au moment où les fonds sont prélevés aux termes d'engagements. De plus, nous agissons à titre de preneur ferme pour certaines nouvelles émissions dans le cadre desquelles nous achetons, seuls ou de concert avec un consortium d'institutions financières, la nouvelle émission afin de la revendre aux investisseurs.

## Conventions d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons diverses conventions prévoyant des indemnités générales. Ces indemnités ont habituellement trait à la vente d'actifs, des placements de titres, des contrats de service, des contrats d'adhésion, des accords de compensation, des contrats sur instruments dérivés et des contrats de location. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte est minime.

## Garanties fournies à des bourses et à des chambres de compensation

Nous sommes membre de plusieurs bourses de valeurs mobilières, de marchés à terme et de contreparties centrales. L'adhésion à certaines de ces organisations pourrait nous obliger à nous acquitter d'une quote-part des pertes de celles-ci si un autre membre manque à ses engagements. Il est difficile d'estimer notre risque maximal aux termes de tels contrats puisque cela exigerait d'évaluer les réclamations futures qui pourraient nous être faites par suite d'événements qui ne se sont pas encore produits. Nous estimons que, d'après les résultats passés, le risque de perte est minime.

## Actifs cédés en garantie

Dans le cours normal des activités, nous cédon des actifs en garantie de divers passifs que nous contractons.

Les tableaux suivants font état de nos actifs cédés en garantie et de nos garanties, des parties auxquelles ils ont été cédés et des activités auxquelles ils se rapportent :

| (en millions de dollars canadiens)  | 2019           | 2018    |
|---|----------------|---------|
| <b>Actifs de la Banque</b>  |                |         |
| Trésorerie et valeurs mobilières 1)   |                |         |
| Émises ou garanties par le gouvernement du Canada   | 5 633          | 7 784   |
| Émises ou garanties par des provinces, municipalités ou commissions scolaires canadiennes | 5 465          | 7 143   |
| Titres divers   | 75 076         | 60 812  |
| Prêts hypothécaires, titres pris en pension ou empruntés et autres                        | 125 035        | 115 256 |
|   | <b>211 209</b> | 190 995 |

| (en millions de dollars canadiens)                            | 2019           | 2018    |
|---|----------------|---------|
| <b>Actifs cédés en garantie en lien avec ce qui suit :</b>    |                |         |
| Contreparties centrales, systèmes de paiement et dépositaires | 2 098          | 2 403   |
| Banque du Canada  | 467            | 525     |
| Administrations publiques étrangères et banques centrales     | 3              | 3       |
| Obligations relatives à des titres mis en pension             | 73 696         | 54 606  |
| Emprunt et prêt de titres                                     | 48 892         | 50 388  |
| Transactions sur instruments dérivés                          | 9 614          | 6 120   |
| Titrisation   | 30 120         | 28 710  |
| Obligations sécurisées  | 27 208         | 26 721  |
| Autres  | 19 111         | 21 519  |
| Total des actifs cédés en garantie et des garanties 1)        | <b>211 209</b> | 190 995 |

1) Exclut la trésorerie cédée aux banques centrales et présentée comme faisant l'objet de restrictions à la note 2.

## Garanties

Lorsque nous exerçons des activités de négociation, telles que la prise en pension et l'emprunt ou le prêt de titres, ou des activités de financement pour certaines transactions sur instruments dérivés, nous exigeons de nos contreparties qu'elles nous fournissent une garantie qui nous protégera contre les pertes en cas de défaut de ces contreparties. Les transactions portant sur des garanties (reçues ou données) sont généralement effectuées selon les modalités courantes et d'usage dans le cadre d'activités de négociation standard. S'il n'y a pas de défaut, les garanties ou leurs équivalents doivent être rendus à la contrepartie ou remis par celle-ci à la fin du contrat.

La juste valeur des biens acceptés en garantie de la part des contreparties que nous sommes autorisés à vendre ou à redonner en garantie (en l'absence de défaut de la part des propriétaires de ces biens) était de 163 929 millions de dollars au 31 octobre 2019 (123 782 millions au 31 octobre 2018). La juste valeur des garanties que nous avons vendues ou redonnées en garantie était de 101 665 millions au 31 octobre 2019 (82 392 millions au 31 octobre 2018).

## Engagements sur bail

Nous avons conclu un certain nombre de contrats non résiliables de location de bureaux et de matériel. Les contrats de location conclus à l'égard du matériel informatique et des logiciels se limitent généralement à un terme et ceux couvrant les bureaux comportent divers droits et options de renouvellement.

Au 31 octobre 2019, nos engagements contractuels de location représentaient une somme totale de 3 800 millions de dollars. Les engagements pour chacun des cinq prochains exercices, et par la suite, se répartissent comme suit : 389 millions pour 2020, 361 millions pour 2021, 337 millions pour 2022, 305 millions pour 2023, 289 millions pour 2024 et 2 119 millions par la suite. Au 31 octobre 2019, ces engagements tenaient compte des montants relatifs aux 1 165 succursales situées dans des locaux loués.

## Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, nous avons une obligation juridique ou implicite, telle qu'un engagement contractuel ou une obligation juridique ou autre, si nous pouvons en estimer le montant de façon fiable et s'il est probable que nous devons nous acquitter de cette obligation. Nous constatons une provision comme étant le montant qui reflète notre meilleure estimation de la somme requise pour régler l'obligation à la date de clôture, en tenant compte à cette fin des risques et incertitudes la concernant. Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs au bilan consolidé. Un passif éventuel est une obligation potentielle qui pourrait résulter d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui ne sont pas totalement sous notre contrôle. Le tableau ci-dessous ne tient compte d'aucun passif éventuel.

### Charges de restructuration

Au 31 octobre 2019, les provisions au titre des charges de restructuration s'élevaient à 603 millions de dollars (176 millions au 31 octobre 2018), compte tenu de 484 millions relativement à des indemnités de départ et à un montant négligeable liés à l'immobilier, afin de continuer d'améliorer l'efficacité, notamment accélérer la mise en œuvre à l'échelle de la Banque de mesures clés visant la numérisation, la restructuration organisationnelle et la simplification de notre façon de faire des affaires. Ceci représente le montant qui sera ultimement payé selon notre meilleure estimation.

### Poursuites judiciaires

La Banque et ses filiales sont parties à des poursuites judiciaires, dont des enquêtes réglementaires, dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de telles procédures soit par nature difficile à prévoir, la direction ne s'attend pas à ce que leur issue ait, individuellement ou globalement, un effet défavorable important sur la situation financière ou les résultats d'exploitation consolidés de la Banque.

Ce qui suit indique l'évolution du solde des provisions au cours des exercices indiqués :

| (en millions de dollars canadiens)            | 2019  | 2018  |
|---|-------|-------|
| Solde à l'ouverture de l'exercice             | 284   | 170   |
| Nouvelles provisions ou hausse des provisions | 666   | 375   |
| Provisions affectées                          | (251) | (250) |
| Montants repris                               | (32)  | (11)  |
| Change et autres                              | 13    | -     |
| Solde à la clôture de l'exercice 1)           | 680   | 284   |

1) Le solde inclut les obligations au titre des indemnités de départ, les charges de restructuration et les réserves réglementaires.

## Note 25 : Segmentation opérationnelle et géographique

### Groupes d'exploitation

Nous exerçons nos activités par l'entremise de trois groupes d'exploitation, chacun d'eux ayant un mandat distinct. Nous déterminons nos groupes d'exploitation d'après notre structure de gestion et, par conséquent, il se peut que ces groupes et les résultats qui leur sont attribués ne puissent être comparés à ceux d'autres entreprises de services financiers. Nous évaluons les résultats de nos groupes en utilisant des mesures comptables et ajustées comme le bénéfice net, la croissance des revenus, le rendement des capitaux propres, le ratio des charges autres que d'intérêts au revenu (ou ratio d'efficacité) ainsi que le levier d'exploitation avant amortissement.

Par suite de l'adoption de l'IFRS 9, nous répartissons la dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts productifs et les provisions correspondantes entre les groupes d'exploitation. Au cours de l'exercice 2017 et au cours des exercices antérieurs, la dotation à la provision générale et la provision générale étaient attribuées aux Services d'entreprise.

### Services bancaires Particuliers et entreprises

Les Services bancaires Particuliers et entreprises (Services bancaires PE) sont constitués de deux unités d'exploitation : Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada et Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis.

#### Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada

Les Services bancaires Particuliers et entreprises au Canada (PE Canada) offrent une gamme complète de produits et de services financiers à huit millions de clients. Les Services bancaires aux particuliers offrent des solutions financières en matière de services bancaires courants, de financement, d'investissement, de cartes de crédit et d'assurance crédit. Les Services bancaires aux entreprises offrent à notre clientèle des entreprises, petites ou autres, un large éventail de produits intégrés qui leur sont exclusivement destinés et de produits intégrés des marchés financiers, ainsi que des services-conseils financiers.

*Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis*

Les Services bancaires Particuliers et entreprises aux États-Unis (PE États-Unis) offrent une vaste gamme de produits et services. Nous répondons aux besoins des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire de succursales, de centres de contact clientèle, de plateformes de services bancaires en ligne et par téléphonie mobile, et de guichets automatiques dans huit États. Nous mettons au service des entreprises clientes nos connaissances approfondies de différents secteurs d'activité et des solutions stratégiques liées aux marchés financiers.

**BMO Gestion de patrimoine**

Le groupe de BMO qui offre des services de gestion de patrimoine sert une grande diversité de segments de clientèle, qui vont du marché grand public aux clients à valeur nette très élevée et aux clients institutionnels, et propose un large éventail de produits et services de gestion de patrimoine, y compris des produits d'assurance. La Gestion de patrimoine (BMO GP) est une entreprise mondiale qui est présente dans les marchés du Canada, des États-Unis, de l'Europe, du Moyen-Orient, de l'Afrique et de l'Asie.

**BMO Marchés des capitaux**

BMO Marchés des capitaux (BMO MC) est un fournisseur de services financiers nord-américain qui offre une gamme complète de produits et services aux grandes entreprises, aux institutions et aux administrations publiques. Grâce à nos secteurs Banque d'affaires et services bancaires aux sociétés et Marchés mondiaux, nous exerçons nos activités dans 33 emplacements répartis dans le monde, dont 19 bureaux en Amérique du Nord.

**Services d'entreprise**

Les Services d'entreprise comprennent les unités fonctionnelles et l'unité Technologie et opérations (T&O). Les unités fonctionnelles offrent à l'échelle de l'entreprise une expertise et un soutien en matière de gouvernance dans plusieurs domaines, dont la planification stratégique, la gestion des risques, les finances, la conformité aux lois et à la réglementation, les ressources humaines, les communications, la commercialisation, les opérations immobilières, l'approvisionnement, les données et les analyses, et l'innovation. T&O fournit des services de gestion, de soutien et de gouvernance en matière de technologie de l'information, de cybersécurité et de services d'exploitation à la Banque.

Les coûts des services des unités fonctionnelles et de T&O sont en grande partie transférés aux trois groupes d'exploitation (Services bancaires PE, BMO GP et BMO MC), tout montant restant étant conservé dans les résultats des Services d'entreprise. Par conséquent, les résultats des Services d'entreprise reflètent en grande partie l'incidence d'activités touchant la trésorerie résiduelle, l'élimination des ajustements d'imposition comparable, le reste des charges non attribuées et certains coûts d'intégration des acquisitions et coûts de restructuration.

**Base de présentation**

La présentation des résultats de ces groupes d'exploitation est fondée sur nos systèmes internes de communication de l'information financière. Les méthodes comptables utilisées par ces groupes sont généralement les mêmes que celles employées pour la préparation de nos états financiers consolidés, tel que nous l'expliquons à la note 1 et tout au long de ces états. Les impôts sur le résultat présentés ci-après pourraient ne pas refléter les impôts payés dans chaque territoire dans lequel nous exerçons des activités. En règle générale, les impôts des groupes sont basés sur un taux d'impôt prévu par la loi et sont ajustés en fonction des éléments et activités propres à chaque groupe. Comme il est expliqué ci-dessous, les ajustements sur une base d'imposition comparable constituent une différence notable dans les mesures comptables.

De temps à autre, il arrive que certains secteurs d'activité et certaines unités sous-jacentes soient transférés d'un groupe client à un groupe de soutien des Services d'entreprise ou l'inverse afin d'harmoniser plus étroitement notre structure organisationnelle et nos priorités stratégiques. De plus, les ventilations des revenus et des charges sont mises à jour afin de mieux refléter les circonstances. Les résultats des exercices antérieurs sont retraités en fonction de la présentation adoptée pour celui à l'étude.

*Base d'imposition comparable*

Nous analysons les revenus sur une base d'imposition comparable (bic) par groupe d'exploitation. Les revenus et la charge d'impôts sur le résultat liés aux titres exempts d'impôt sont majorés jusqu'à un montant équivalent avant impôts afin de faciliter la comparaison des revenus tirés de sources imposables et non imposables. La compensation des ajustements sur une bic des groupes est reflétée dans les revenus et la charge d'impôts sur le résultat des Services d'entreprise. L'ajustement sur une bic pour l'exercice clos le 31 octobre 2019 a été de 296 millions de dollars (313 millions en 2018 et 567 millions en 2017).

*Répartitions intergroupes*

Diverses méthodes d'estimation et de répartition sont utilisées dans la préparation de l'information financière des groupes d'exploitation. Les frais généraux sont répartis entre les groupes d'exploitation selon des formules de répartition appliquées de manière uniforme. Les revenus nets d'intérêts des groupes d'exploitation reflètent les débits et les crédits liés au financement interne à l'égard des actifs, des passifs et du capital des groupes, aux taux du marché et compte tenu des modalités et des monnaies étrangères appropriées. La compensation de l'incidence nette de ces débits et crédits est reflétée dans les résultats des Services d'entreprise. Ces répartitions intergroupes s'appliquent également à la segmentation géographique.

Les tableaux qui suivent présentent nos résultats et nos actifs moyens par unité d'exploitation :

| (en millions de dollars canadiens)  | PE<br>Canada   | PE<br>États-Unis | Gestion de<br>patrimoine | BMO MC         | Services<br>d'entreprise 1) | Total          |
|---|----------------|------------------|--------------------------|----------------|-----------------------------|----------------|
| <b>2019</b>   |                |                  |                          |                |                             |                |
| Revenus nets d'intérêts 2)  | 5 878          | 4 218            | 935                      | 2 394          | (537)                       | 12 888         |
| Revenus autres que d'intérêts   | 2 128          | 1 162            | 6 727                    | 2 340          | 238                         | 12 595         |
| <b>Total des revenus</b>  | <b>8 006</b>   | <b>5 380</b>     | <b>7 662</b>             | <b>4 734</b>   | <b>(299)</b>                | <b>25 483</b>  |
| Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts douteux     | 544            | 160              | 2                        | 52             | (7)                         | 751            |
| Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liée aux prêts productifs  | 63             | 37               | (2)                      | 28             | (5)                         | 121            |
| <b>Total de la dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances</b>         | <b>607</b>     | <b>197</b>       | <b>-</b>                 | <b>80</b>      | <b>(12)</b>                 | <b>872</b>     |
| Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités                        | -              | -                | 2 709                    | -              | -                           | 2 709          |
| Amortissement   | 338            | 456              | 262                      | 149            | -                           | 1 205          |
| Charges autres que d'intérêts   | 3 516          | 2 683            | 3 260                    | 3 112          | 854                         | 13 425         |
| Bénéfice (perte) avant impôts et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales   | 3 545          | 2 044            | 1 431                    | 1 393          | (1 141)                     | 7 272          |
| Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat  | 919            | 433              | 371                      | 307            | (516)                       | 1 514          |
| <b>Bénéfice net (perte nette) comptable</b>   | <b>2 626</b>   | <b>1 611</b>     | <b>1 060</b>             | <b>1 086</b>   | <b>(625)</b>                | <b>5 758</b>   |
| <b>Actifs moyens</b>  | <b>237 995</b> | <b>126 584</b>   | <b>40 951</b>            | <b>342 347</b> | <b>85 375</b>               | <b>833 252</b> |
| (en millions de dollars canadiens)  | PE<br>Canada   | PE<br>États-Unis | Gestion de<br>patrimoine | BMO MC         | Services<br>d'entreprise 1) | Total          |
| <b>2018</b>   |                |                  |                          |                |                             |                |
| Revenus nets d'intérêts 2)  | 5 541          | 3 843            | 826                      | 1 784          | (556)                       | 11 438         |
| Revenus autres que d'intérêts   | 2 069          | 1 096            | 5 475                    | 2 579          | 248                         | 11 467         |
| <b>Total des revenus</b>  | <b>7 610</b>   | <b>4 939</b>     | <b>6 301</b>             | <b>4 363</b>   | <b>(308)</b>                | <b>22 905</b>  |
| Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liées aux prêts douteux    | 466            | 258              | 6                        | (17)           | (13)                        | 700            |
| Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances liées aux prêts productifs | 3              | (38)             | -                        | (1)            | (2)                         | (38)           |
| <b>Total de la dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances</b>         | <b>469</b>     | <b>220</b>       | <b>6</b>                 | <b>(18)</b>    | <b>(15)</b>                 | <b>662</b>     |
| Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités                        | -              | -                | 1 352                    | -              | -                           | 1 352          |
| Amortissement   | 317            | 454              | 231                      | 125            | -                           | 1 127          |
| Charges autres que d'intérêts   | 3 393          | 2 514            | 3 284                    | 2 734          | 425                         | 12 350         |
| Bénéfice (perte) avant impôts et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales   | 3 431          | 1 751            | 1 428                    | 1 522          | (718)                       | 7 414          |
| Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat  | 882            | 357              | 356                      | 366            | -                           | 1 961          |
| <b>Bénéfice net (perte nette) comptable</b>   | <b>2 549</b>   | <b>1 394</b>     | <b>1 072</b>             | <b>1 156</b>   | <b>(718)</b>                | <b>5 453</b>   |
| <b>Actifs moyens</b>  | <b>224 554</b> | <b>110 351</b>   | <b>35 913</b>            | <b>307 087</b> | <b>76 390</b>               | <b>754 295</b> |
| (en millions de dollars canadiens)  | PE<br>Canada   | PE<br>États-Unis | Gestion de<br>patrimoine | BMO MC         | Services<br>d'entreprise 1) | Total          |
| <b>2017</b>   |                |                  |                          |                |                             |                |
| Revenus nets d'intérêts 2)  | 5 261          | 3 551            | 722                      | 2 501          | (760)                       | 11 275         |
| Revenus autres que d'intérêts   | 2 079          | 1 005            | 5 496                    | 2 075          | 177                         | 10 832         |
| <b>Total des revenus</b>  | <b>7 340</b>   | <b>4 556</b>     | <b>6 218</b>             | <b>4 576</b>   | <b>(583)</b>                | <b>22 107</b>  |
| Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances 3)                         | 483            | 289              | 8                        | 44             | (78)                        | 746            |
| Sinistres, commissions et variations du passif au titre des indemnités                        | -              | -                | 1 538                    | -              | -                           | 1 538          |
| Amortissement   | 308            | 433              | 242                      | 120            | -                           | 1 103          |
| Charges autres que d'intérêts   | 3 226          | 2 458            | 3 113                    | 2 666          | 626                         | 12 089         |
| Bénéfice (perte) avant impôts et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales   | 3 323          | 1 376            | 1 317                    | 1 746          | (1 131)                     | 6 631          |
| Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat  | 823            | 358              | 350                      | 471            | (710)                       | 1 292          |
| <b>Bénéfice net (perte nette) comptable</b>   | <b>2 500</b>   | <b>1 018</b>     | <b>967</b>               | <b>1 275</b>   | <b>(421)</b>                | <b>5 339</b>   |
| Participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales                                    | -              | -                | 2                        | -              | -                           | 2              |
| <b>Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs de capitaux propres de la Banque</b> | <b>2 500</b>   | <b>1 018</b>     | <b>965</b>               | <b>1 275</b>   | <b>(421)</b>                | <b>5 337</b>   |
| <b>Actifs moyens</b>  | <b>217 685</b> | <b>104 209</b>   | <b>32 562</b>            | <b>302 518</b> | <b>65 652</b>               | <b>722 626</b> |

1) Les Services d'entreprise englobent le groupe Technologie et opérations.

2) Les données des groupes d'exploitation sont présentées sur une base d'imposition comparable - voir la section *Mode de présentation*.

3) Les données de 2017 n'ont pas été retraitées pour refléter l'adoption de l'IFRS 9.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte de modifications de méthodes comptables (note 1).



*Information géographique*

Nous exerçons nos activités essentiellement au Canada et aux États-Unis, mais nous en menons également au Royaume-Uni, en Europe, dans les Caraïbes et en Asie, régions qui sont regroupées dans les autres pays, comme il est présenté dans le tableau suivant. Nous répartissons nos résultats par région selon l'emplacement de l'unité responsable de la gestion des actifs, des passifs ainsi que des revenus et des charges connexes.

Le tableau ci-dessous présente nos résultats et actifs moyens répartis par région :

| (en millions de dollars canadiens)  | Canada         | États-Unis     | Autres pays   | Total          |
|---|----------------|----------------|---------------|----------------|
| <b>2019</b>   |                |                |               |                |
| Total des revenus   | <b>15 134</b>  | <b>8 282</b>   | <b>2 067</b>  | <b>25 483</b>  |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat   | <b>4 324</b>   | <b>2 367</b>   | <b>581</b>    | <b>7 272</b>   |
| Bénéfice net comptable  | <b>3 391</b>   | <b>1 903</b>   | <b>464</b>    | <b>5 758</b>   |
| Actifs moyens   | <b>469 032</b> | <b>316 983</b> | <b>47 237</b> | <b>833 252</b> |
| (en millions de dollars canadiens)  | Canada         | États-Unis     | Autres pays   | Total          |
| 2018  |                |                |               |                |
| Total des revenus   | 13 632         | 7 273          | 2 000         | 22 905         |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat   | 4 840          | 1 871          | 703           | 7 414          |
| Bénéfice net comptable  | 3 797          | 1 100          | 556           | 5 453          |
| Actifs moyens   | 441 376        | 277 764        | 35 155        | 754 295        |
| (en millions de dollars canadiens)  | Canada         | États-Unis     | Autres pays   | Total          |
| 2017  |                |                |               |                |
| Total des revenus   | 13 365         | 7 015          | 1 727         | 22 107         |
| Bénéfice avant impôts sur le résultat et participation ne donnant pas le contrôle dans des filiales | 4 589          | 1 580          | 462           | 6 631          |
| Bénéfice net comptable  | 3 816          | 1 200          | 323           | 5 339          |
| Actifs moyens   | 430 570        | 264 473        | 27 583        | 722 626        |

certaines chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude et pour tenir compte de modifications de méthodes comptables (note 1).

## Note 26 : Principales filiales

Au 31 octobre 2019, la Banque contrôlait, directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, chacune des principales filiales en exploitation suivantes.

| Principales filiales 1) 2)   | Siège social          | Valeur comptable des actions détenues par la Banque (en millions de dollars canadiens) |
|--|-----------------------|--|
| Bank of Montreal Capital Markets (Holdings) Limited et filiales, y compris : | Londres, Angleterre   | 364  |
| BMO Capital Markets Limited  | Londres, Angleterre   |  |
| Pyrford International Limited  | Londres, Angleterre   |  |
| Bank of Montreal (China) Co. Ltd.  | Beijing, Chine        | 449  |
| Bank of Montreal Europe plc 3)   | Dublin, Irlande       | 1 042  |
| Bank of Montreal Holding Inc. et filiales, y compris :                       | Toronto, Canada       | 31 175   |
| BMO Investissements Inc.   | Toronto, Canada       |  |
| BMO Investments Limited  | Hamilton, Bermudes    |  |
| BMO Reinsurance Limited  | St. Michaels, Barbade |  |
| BMO Ligne d'action Inc.  | Toronto, Canada       |  |
| BMO Nesbitt Burns Holdings Corporation                                       | Toronto, Canada       |  |
| BMO Nesbitt Burns Inc.   | Toronto, Canada       |  |
| Société hypothécaire Banque de Montréal                                      | Calgary, Canada       |  |
| BMO Mortgage Corp.   | Vancouver, Canada     |  |
| BMO Compagnie d'assurance-vie et filiales, y compris :                       | Toronto, Canada       | 1 285  |
| BMO Life Holdings (Canada), ULC  | Halifax, Canada       |  |
| BMO Société d'assurance-vie  | Toronto, Canada       |  |
| BMO Financial Corp. et filiales, y compris :                                 | Chicago, États-Unis   | 23 396   |
| BMO Asset Management Corp. et filiales                                       | Chicago, États-Unis   |  |
| BMO Capital Markets Corp.  | New York, États-Unis  |  |
| BMO Family Office, LLC 4)  | Palo Alto, États-Unis |  |
| BMO Harris Bank National Association et filiales, y compris :                | Chicago, États-Unis   |  |
| BMO Harris Investment Company LLC  | Las Vegas, États-Unis |  |
| BMO Harris Financial Advisors, Inc.  | Chicago, États-Unis   |  |
| BMO Harris Financing, Inc. et filiales                                       | Chicago, États-Unis   |  |
| BMO Global Asset Management (Europe) Limited et filiales, y compris :        | Londres, Angleterre   | 677  |
| BMO Asset Management (Holdings) plc et filiales                              | Londres, Angleterre   |  |
| BMO Trustee Asia Limited   | Hong Kong, Chine      | 2  |
| LGM (Bermuda) Limited et filiales, y compris :                               | Hamilton, Bermudes    | 154  |
| BMO Global Asset Management (Asia) Limited                                   | Hong Kong, Chine      |  |
| LGM Investments Limited  | Londres, Angleterre   |  |
| Société de fiducie BMO   | Toronto, Canada       | 774  |

1) Si ce n'est de BMO Financial Corp., de BMO Asset Management Corp., de BMO Capital Markets Corp., de BMO Harris Financial Advisors, Inc., de BMO Harris Financing, Inc. et de BMO Family Office, LLC, qui ont été constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, chaque filiale a été constituée ou organisée en vertu des lois de l'État ou du pays dans lequel son siège social est situé. BMO Asset Management (Holdings) plc a été constituée aux termes des lois de l'Écosse.

2) À moins d'indication contraire, la Banque détient, soit directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales, 100 % des actions avec droit de vote en circulation de chaque filiale.

3) En date du 2 septembre 2019, Bank of Montreal Ireland Public Limited Company a changé sa dénomination pour devenir Bank of Montreal Europe Public Limited Company.

4) En date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, CTC MyCFO, LLC a changé sa dénomination pour devenir BMO Family Office, LLC.

### Principales restrictions

Des exigences légales, contractuelles et réglementaires et d'autres concernant nos fonds propres peuvent restreindre notre capacité à procéder à des virements de fonds entre nos filiales. Ces restrictions comprennent les suivantes :

- Actifs cédés en garantie des divers passifs que nous engageons. Voir la note 24 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs de nos entités structurées consolidées qui sont détenus pour le compte des porteurs de billets. Voir la note 7 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Actifs détenus par nos filiales du secteur de l'assurance. Voir la note 12 pour obtenir des détails à ce sujet.
- Exigences réglementaires et légales reflétant celles visant nos fonds propres et notre liquidité.
- Fonds devant être détenus auprès de banques centrales. Voir la note 2 pour obtenir des détails à ce sujet.

## Note 27 : Transactions avec des parties liées

Les parties liées comprennent les filiales, les entreprises associées, les coentreprises, les régimes d'avantages futurs du personnel ainsi que le personnel de gestion clé et les membres de leur famille proche. Les membres de la famille proche comprennent les conjoints, les conjoints de fait et les enfants mineurs à charge. Les transactions que nous concluons avec nos filiales sont éliminées au moment de la consolidation et ne sont pas présentées comme des transactions avec des parties liées.

### Rémunération du personnel de gestion clé

Le personnel de gestion clé s'entend des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, d'orienter et de contrôler les activités d'une entité, soit les membres de notre Conseil d'administration (les administrateurs) et certains hauts dirigeants.

Le tableau suivant indique la rémunération de notre personnel de gestion clé :

| (en millions de dollars canadiens)                          | 2019      | 2018      | 2017      |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Salaire de base et primes                                   | 22        | 21        | 23        |
| Avantages postérieurs à l'emploi                            | 2         | 2         | 1         |
| Paiements fondés sur des actions 1)                         | 43        | 31        | 38        |
| <b>Total de la rémunération du personnel de gestion clé</b> | <b>67</b> | <b>54</b> | <b>62</b> |

1) Les montants compris dans les paiements fondés sur des actions équivalent à la juste valeur des attributions octroyées au cours de l'exercice.

Nous offrons à nos hauts dirigeants des taux d'intérêt du marché sur leurs soldes de carte de crédit, des tarifs bonifiés quant aux frais annuels de services de cartes et un ensemble sélectionné de prêts hypothécaires et autres prêts aux taux que nous accordons normalement à nos clients privilégiés. Les prêts consentis au personnel de gestion clé totalisaient 21 millions de dollars au 31 octobre 2019 (16 millions en 2018). Nous n'avons enregistré aucune dotation à la provision pour pertes sur créances liée à ces montants au 31 octobre 2019 et 2018.

Nos administrateurs touchent un montant déterminé de leur rémunération annuelle en unités d'actions différées. Jusqu'à ce que le portefeuille d'actions (y compris les unités d'actions différées) d'un administrateur représente huit fois sa rémunération annuelle, il doit toucher la totalité de sa rémunération annuelle et de ses autres honoraires sous forme d'actions ordinaires ou d'unités d'actions différées de la Banque. Il peut décider de recevoir sa rémunération résiduelle en trésorerie, en actions ordinaires ou en unités d'actions différées.

Les membres du Conseil d'administration de notre filiale entièrement détenue, BMO Financial Corp., doivent toucher un montant minimal déterminé de leur rémunération annuelle et de leurs autres honoraires sous forme d'unités d'actions différées.

### Coentreprises et entreprises associées

Nous fournissons des services bancaires à nos coentreprises et entreprises associées selon les mêmes modalités que celles que nous offrons à nos clients.

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos participations dans des coentreprises et entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence de même que notre quote-part du bénéfice de ces entités :

| (en millions de dollars canadiens) | Coentreprises |      | Entreprises associées |      |
|------------------------------------|---------------|------|-----------------------|------|
|                                    | 2019          | 2018 | 2019                  | 2018 |
| Valeur comptable                   | 343           | 231  | 501                   | 471  |
| Quote-part du résultat net         | 99            | 107  | 52                    | 60   |

Nous ne détenons aucune coentreprise ni entreprise associées qui, prises individuellement, ont une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec nos coentreprises et entreprises associées :

| (en millions de dollars canadiens)               | 2019 | 2018 |
|--|------|------|
| Prêts  | 169  | 195  |
| Dépôts   | 106  | 114  |
| Commissions versées en échange de services reçus | 69   | 71   |
| Garanties et engagements                         | 76   | 65   |

## Note 28 : Transition à l'IFRS 9

Le tableau qui suit présente les catégories de classement et d'évaluation selon l'IAS 39, soit avant la transition, et les catégories de classement et d'évaluation correspondantes selon l'IFRS 9. On y présente également le rapprochement des valeurs comptables des prêts, des valeurs mobilières et des autres actifs financiers établies selon l'IAS 39 et selon l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2017, par suite de l'adoption de l'IFRS 9. Aucun changement n'a été apporté à la base d'évaluation des autres catégories d'actifs financiers ou de tout passif financier.

| (en millions de dollars canadiens)   | Catégorie d'évaluation selon l'IAS 39                  | Catégorie d'évaluation selon l'IFRS 9  | Valeur comptable selon l'IAS 39 | Reclassement | Réévaluation | Valeur comptable selon l'IFRS 9 |
|--|--|--|---------------------------------|--------------|--------------|---------------------------------|
| <b>Actifs financiers</b>   |  |  |                                 |              |              |                                 |
| <b>Valeurs mobilières</b>  |  |  |                                 |              |              |                                 |
|  | Titres de négociation                                  | Titres de négociation  | 99 069                          | (8 534)      | -            | 90 535                          |
|  |  | Titres à la juste valeur par le biais du résultat net                        | -                               | 8 534        | -            | 8 534                           |
|  | Titres disponibles à la vente                          | s. o.  | 54 075                          | (54 075)     | -            | -                               |
|  |  | Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | -                               | 51 909       | -            | 51 909                          |
|  |  | Titres à la juste valeur par le biais du résultat net                        | -                               | 2 081        | -            | 2 081                           |
|  |  | Titres évalués au coût amorti  | -                               | 85           | -            | 85                              |
|  | Titres détenus jusqu'à l'échéance                      | Titres évalués au coût amorti  | 9 094                           | -            | (2)          | 9 092                           |
|  | Divers   | Divers   | 960                             | (333)        | -            | 627                             |
|  |  | Titres à la juste valeur par le biais du résultat net                        | -                               | 333          | -            | 333                             |
| <b>Total des valeurs mobilières</b>  |  |  | <b>163 198</b>                  | <b>-</b>     | <b>(2)</b>   | <b>163 196</b>                  |
| <b>Prêts</b>   |  |  |                                 |              |              |                                 |
|  | Prêts hypothécaires à l'habitation                     | Titres évalués au coût amorti  | 115 258                         | -            | -            | 115 258                         |
|  | Prêts à tempérament et autres prêts                    | Titres évalués au coût amorti  | 61 944                          | -            | -            | 61 944                          |
|  | Prêts sur cartes de crédit                             | Titres évalués au coût amorti  | 8 071                           | -            | -            | 8 071                           |
|  | Prêts aux entreprises et aux administrations publiques | Titres évalués au coût amorti  | 175 067                         | (2 372)      | -            | 172 695                         |
|  |  | Titres à la juste valeur par le biais du résultat net                        | -                               | 2 372        | -            | 2 372                           |
| <b>Total des prêts</b>   |  |  | <b>360 340</b>                  | <b>-</b>     | <b>-</b>     | <b>360 340</b>                  |
| <b>Provision pour pertes sur créances</b>                                  |  |  | <b>(1 833)</b>                  | <b>-</b>     | <b>154</b>   | <b>(1 679)</b>                  |
|  |  |  | <b>358 507</b>                  | <b>-</b>     | <b>154</b>   | <b>358 661</b>                  |
| <b>Actifs financiers restants 1)</b>                                       |  |  | <b>127 706</b>                  | <b>-</b>     | <b>(6)</b>   | <b>127 700</b>                  |
| <b>Passifs financiers</b>  |  |  |                                 |              |              |                                 |
| <b>Provision pour pertes sur créances liée aux éléments hors bilan</b>     |  |  | <b>163</b>                      | <b>-</b>     | <b>76</b>    | <b>239</b>                      |
| <b>Total de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, avant impôts</b>        |  |  | <b>s. o.</b>                    | <b>-</b>     | <b>70</b>    | <b>s. o.</b>                    |
| <b>Total du cumul des autres éléments du résultat global, après impôts</b> |  |  | <b>3 066</b>                    | <b>(55)</b>  | <b>-</b>     | <b>3 011</b>                    |
| <b>Total des résultats non distribués, après impôts 2) 3)</b>              |  |  | <b>23 709</b>                   | <b>55</b>    | <b>44</b>    | <b>23 808</b>                   |
| <b>Total des capitaux propres, après impôts</b>                            |  |  | <b>44 354</b>                   | <b>-</b>     | <b>44</b>    | <b>44 398</b>                   |

1) Représente la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques, les titres pris en pension ou empruntés et les actifs divers. La réévaluation rend compte de l'incidence des dispositions de dépréciation de l'IFRS 9 sur ces actifs restants.

2) Le montant reclassé représente l'incidence après impôts (105 millions de dollars avant impôts) attribuable au reclassement des titres de participation des titres disponibles à la vente selon l'IAS 39 aux titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9.

3) Le montant reclassé représente l'incidence après impôts (70 millions de dollars avant impôts) attribuable à l'adoption des dispositions de dépréciation de l'IFRS 9.  
s. o. - sans objet en raison de l'adoption de l'IFRS 9

Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, les soldes des titres selon les catégories d'évaluation après l'adoption de l'IFRS 9 se présentaient comme suit :

| (en millions de dollars canadiens)   | 1 <sup>er</sup> novembre 2017 |
|--|-------------------------------|
| Titres de négociation  | 90 535                        |
| Titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net                        | 10 948                        |
| Titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 51 909                        |
| Titres évalués au coût amorti  | 9 177                         |
| Divers   | 627                           |
| <b>Total</b>   | <b>163 196</b>                |

L'incidence principale de l'adoption des dispositions de classement et d'évaluation de l'IFRS 9 a trait aux titres détenus par la Banque.

À la transition, nos titres détenus jusqu'à l'échéance existants ont continué d'être admissibles au traitement au coût amorti, puisqu'ils sont détenus en vue de percevoir des flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.

Notre portefeuille de titres disponibles à la vente a été reclassé en fonction des résultats des tests auxquels ont été soumis le modèle économique et les flux de trésorerie contractuels. Tous les titres disponibles à la vente qui représentaient des instruments de capitaux propres ont été reclassés en tant que titres évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres disponibles à la vente qui représentaient des investissements dans des instruments de créance ont été classés, dans la majorité des cas, en tant que titres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Certains titres de créance disponibles à la vente ont été classés à la juste valeur par le biais du résultat net, puisque leurs flux de trésorerie contractuels ne constituaient pas uniquement des remboursements de capital et des versements d'intérêts. Certains titres de créance disponibles à la vente ont été classés au coût amorti, puisqu'ils sont détenus en vue de percevoir des flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. À la transition, les investissements détenus par nos activités de banque d'affaires ont été classés à la juste valeur par le biais du résultat net; ces derniers ne sont plus tenus d'être désignés selon l'option de la juste valeur.

Nos portefeuilles de prêts continuent d'être comptabilisés au coût amorti, à l'exception de certains prêts aux entreprises et aux administrations publiques, dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts; ces prêts ont été classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le tableau qui suit présente l'incidence de la transition à l'IFRS 9 sur la provision pour pertes sur créances au 1<sup>er</sup> novembre 2017.

| (en millions de dollars canadiens)   | Provision<br>générale<br>selon l'IAS 39 | Provision<br>spécifique<br>selon l'IAS 39 | Provision<br>selon l'IAS 39 | Réévaluation | Provision<br>selon l'IFRS 9 | Étape 1 selon<br>l'IFRS 9 | Étape 2 selon<br>l'IFRS 9 | Étape 3 selon<br>l'IFRS 9 |
|--|---|---|-----------------------------|--------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Prêts  |   |   |                             |              |                             |                           |                           |                           |
| Prêts hypothécaires à l'habitation   | 69                                      | 24  | 93                          | (20)         | 73                          | 16                        | 33                        | 24                        |
| Prêts à tempérament et autres prêts  | 343                                     | 136                                       | 479                         | 71           | 550                         | 70                        | 344                       | 136                       |
| Prêts sur cartes de crédit   | 243                                     | -   | 243                         | 41           | 284                         | 63                        | 221                       | -                         |
| Prêts aux entreprises et aux administrations<br>publiques                    | 785                                     | 233                                       | 1 018                       | (246)        | 772                         | 205                       | 334                       | 233                       |
| Total de la provision pour pertes sur créances                               | 1 440                                   | 393                                       | 1 833                       | (154)        | 1 679                       | 354                       | 932                       | 393                       |
| Provision pour pertes sur créances liée<br>aux actifs financiers restants 1) | -                                       | -   | -                           | 8            | 8                           | 7                         | 1                         | -                         |
| Provision pour pertes sur créances liée<br>aux éléments hors bilan           | 136                                     | 27  | 163                         | 76           | 239                         | 89                        | 123                       | 27                        |
| Total  | 1 576                                   | 420                                       | 1 996                       | (70)         | 1 926                       | 450                       | 1 056                     | 420                       |

1) Représentent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques, les valeurs mobilières, les titres pris en pension ou empruntés et les autres actifs.

### Méthodes comptables à l'égard des instruments financiers dans le cadre de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*

Les méthodes comptables suivantes s'appliquent aux informations comparatives pour 2017 dans nos états financiers consolidés étant donné que nous n'avons pas retraité les données des périodes antérieures par suite de l'adoption de l'IFRS 9.

#### Classement et évaluation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont divisées en quatre catégories : titres de négociation désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, titres disponibles à la vente, titres détenus jusqu'à leur échéance et titres divers.

**Les titres de négociation** sont ceux achetés aux fins de revente à court terme. Les titres de négociation et les titres désignés conformément à l'option de la juste valeur sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Nous comptabilisons les coûts de transaction de même que les profits et pertes réalisés à leur sortie et les profits et pertes latents résultant des variations de la juste valeur dans les revenus de négociation à notre état consolidé des résultats. Les titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont des instruments financiers qui sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de celle-ci étant comptabilisées en résultat, sous réserve du respect de certains critères.

**Les titres disponibles à la vente** sont constitués de titres de créance et de titres de participation qui peuvent être vendus en raison ou en prévision de variations des taux d'intérêt et du risque de remboursement anticipé qui en résulte, de variations du risque de crédit, de variations du risque de change et de changements quant aux sources ou aux modalités de financement ou pour combler des besoins de liquidités.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur, les profits et pertes latents étant inscrits dans les profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente figurant dans notre état consolidé du résultat global jusqu'à ce que ces titres soient vendus. Les profits et pertes sur cession et les pertes (recouvrements) de valeur sont inscrits à notre état consolidé des résultats dans les revenus autres que d'intérêts au poste profits sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts et les dividendes reçus sur les titres disponibles à la vente sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières.

**Les titres détenus jusqu'à leur échéance** sont des titres de créance que nous sommes en mesure et avons l'intention de conserver jusqu'à leur échéance et dont la définition ne correspond pas à celle d'un prêt. Ces titres sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont, par la suite, évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les pertes de valeur sont inscrites à notre état consolidé des résultats au poste profits (pertes) sur titres, autres que de négociation. Les revenus d'intérêts gagnés et l'amortissement de la prime ou de l'escompte sur ces titres de créance sont comptabilisés dans notre état consolidé des résultats, dans les revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste valeurs mobilières.

**Les titres divers** représentent des participations dans des entreprises associées sur lesquelles nous exerçons une influence notable sur le plan des décisions d'exploitation, d'investissement et de financement (de façon générale, des sociétés dont nous détenons entre 20 % et 50 % des actions avec droit de vote). Nous constatons les titres divers au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Les titres divers comprennent également certains titres détenus par notre unité de banque d'affaires.

#### Dépréciation de titres

Nous soumettons les titres détenus jusqu'à leur échéance, les titres disponibles à la vente et les titres divers à des tests à la fin de chaque trimestre afin de repérer et d'évaluer les placements qui montrent des signes d'une possible dépréciation.

En ce qui concerne les titres détenus jusqu'à leur échéance, les titres disponibles à la vente et les autres titres, les pertes de valeur sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation par suite d'un événement qui a réduit les flux de trésorerie futurs estimés liés à un titre et si l'incidence peut être estimée de façon fiable.

Nous ne comptabilisons pas de réduction de valeur des titres de créance pour dépréciation lorsque celle-ci est attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt du marché, si l'on s'attend toujours à ce que les flux de trésorerie contractuels futurs liés aux titres de créance soient recouverts.

La perte de valeur des titres disponibles à la vente correspond à la différence entre le coût amorti d'un titre et sa juste valeur courante, moins toute perte de valeur constatée antérieurement. S'il existe une indication objective de dépréciation, une réduction de valeur est reclassée du poste profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente de notre état consolidé des résultats au poste profits sur titres, autres que de négociation de ce même état.

La perte de valeur des titres détenus jusqu'à leur échéance est la différence entre la valeur comptable d'un titre et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial. S'il y a une indication objective de dépréciation, une réduction de valeur est constatée dans le poste profits sur titres, autres que de négociation à notre état consolidé des résultats.

Dans le cas des titres de créance disponibles à la vente, une perte de valeur sera reprise par voie du résultat net si, après sa comptabilisation, survient un événement qui peut être objectivement associé à une hausse de la juste valeur, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de la perte de valeur initiale. Pour ce qui est des titres de participation disponibles à la vente, il ne peut y avoir de reprises de pertes de valeur par voie du résultat net, et toute hausse ultérieure de la juste valeur est prise en compte dans les autres éléments du résultat global. Les reprises de pertes de valeur des titres détenus jusqu'à leur échéance ne peuvent dépasser un montant maximal du coût amorti du placement avant la perte de valeur initiale.

#### *Prêts*

Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aux termes de cette méthode, les revenus d'intérêts sont répartis sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du prêt. Le taux d'intérêt effectif est défini comme le taux qui actualise avec précision les entrées de trésorerie futures estimées sur la durée prévue du prêt à la valeur comptable nette de celui-ci. En vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif, le montant imputé aux revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste prêts, varie tout au long de la durée du prêt en fonction du capital en cours.

#### *Provision pour pertes sur créances*

La provision pour pertes sur créances ajuste la valeur des prêts pour faire état de leur valeur de réalisation estimée. Lorsque nous évaluons la valeur de réalisation estimée, nous devons nous fonder sur des estimations et exercer notre jugement à l'égard de questions dont l'issue est incertaine, notamment les facteurs économiques, les faits nouveaux influant sur les entreprises d'un secteur donné et la situation particulière de certains emprunteurs. L'évolution de la situation peut faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de manière significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait engendrer une augmentation ou une diminution de la provision pour pertes sur créances.

La provision est constituée d'une provision spécifique et d'une provision générale.

#### *Provision spécifique*

Une telle provision est établie pour des prêts qui ont été individuellement désignés comme douteux afin de ramener leur valeur comptable au montant recouvrable attendu. Nous réexaminons régulièrement nos prêts afin de déterminer si certains prêts devraient être classés comme douteux et, le cas échéant, faire l'objet d'une provision ou d'une sortie du bilan (exclusion faite des prêts sur cartes de crédit, qui sont classés comme douteux et sortis du bilan lorsque les paiements de capital ou d'intérêts sont en souffrance depuis 180 jours, tel que nous l'expliquons dans la section *Prêts douteux*). L'examen des prêts-problèmes qui sont considérés, pris individuellement, comme importants est effectué au moins une fois par trimestre par les gestionnaires de comptes, chacun d'eux évaluant les possibilités de recouvrement ultime et les montants estimés de recouvrement d'un prêt en tenant compte de tous les événements et conditions qui sont pertinents à la situation du prêt. Cette évaluation est ensuite examinée et approuvée par un agent de crédit indépendant.

#### **Prêts douteux considérés comme importants pris individuellement**

Pour déterminer le montant que nous nous attendons à recouvrer sur un prêt douteux considéré comme important, nous utilisons la valeur des flux de trésorerie futurs estimés que nous actualisons au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Le calcul des flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt garanti douteux reflète la réalisation attendue de la sûreté sous-jacente, après déduction des coûts attendus et de tout montant dont la loi exige le versement à l'emprunteur. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts et comprendre de la trésorerie, des titres, des biens immobiliers, des créances, des garanties, des stocks ou d'autres immobilisations.

#### **Prêts douteux considérés comme négligeables pris individuellement**

Des prêts hypothécaires à l'habitation, prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers ont été individuellement désignés comme négligeables et peuvent être individuellement ou collectivement soumis à des tests de dépréciation à la lumière des résultats passés en matière de perte.

#### *Provision générale*

Nous maintenons une provision générale afin de couvrir la perte de valeur de prêts du portefeuille existant qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant douteux. Notre démarche quant à l'établissement et au maintien de la provision générale est fondée sur les exigences de l'IAS 39, compte tenu des lignes directrices du BSIF.

La méthode employée à l'égard de la provision générale tient compte de facteurs quantitatifs ainsi que de facteurs qualitatifs afin d'établir le montant adéquat de celle-ci. Aux fins de son calcul, nous regroupons les prêts en fonction de la similitude du risque de crédit qu'ils présentent. Les facteurs de pertes des groupes de prêts sont établis en s'appuyant sur des périodes minimales de cinq ans de données et de un an de survenance de pertes, sauf s'il s'agit de pertes sur cartes de crédit, auquel cas la période de survenance des pertes est de sept mois. Régulièrement, les facteurs de pertes font l'objet de contrôles ex post et sont calibrés afin de s'assurer qu'ils continuent de refléter nos meilleures estimations des pertes qui ont été subies, mais qui n'ont pas encore été détectées, sur une base individuelle, dans les groupes de prêts. Les données sur les pertes passées sont également prises en compte aux fins de l'établissement des facteurs de pertes. Les facteurs qualitatifs sont fondés sur les données observables les plus récentes, comme les conditions sectorielles et macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles et des facteurs relevant des risques de modèles.